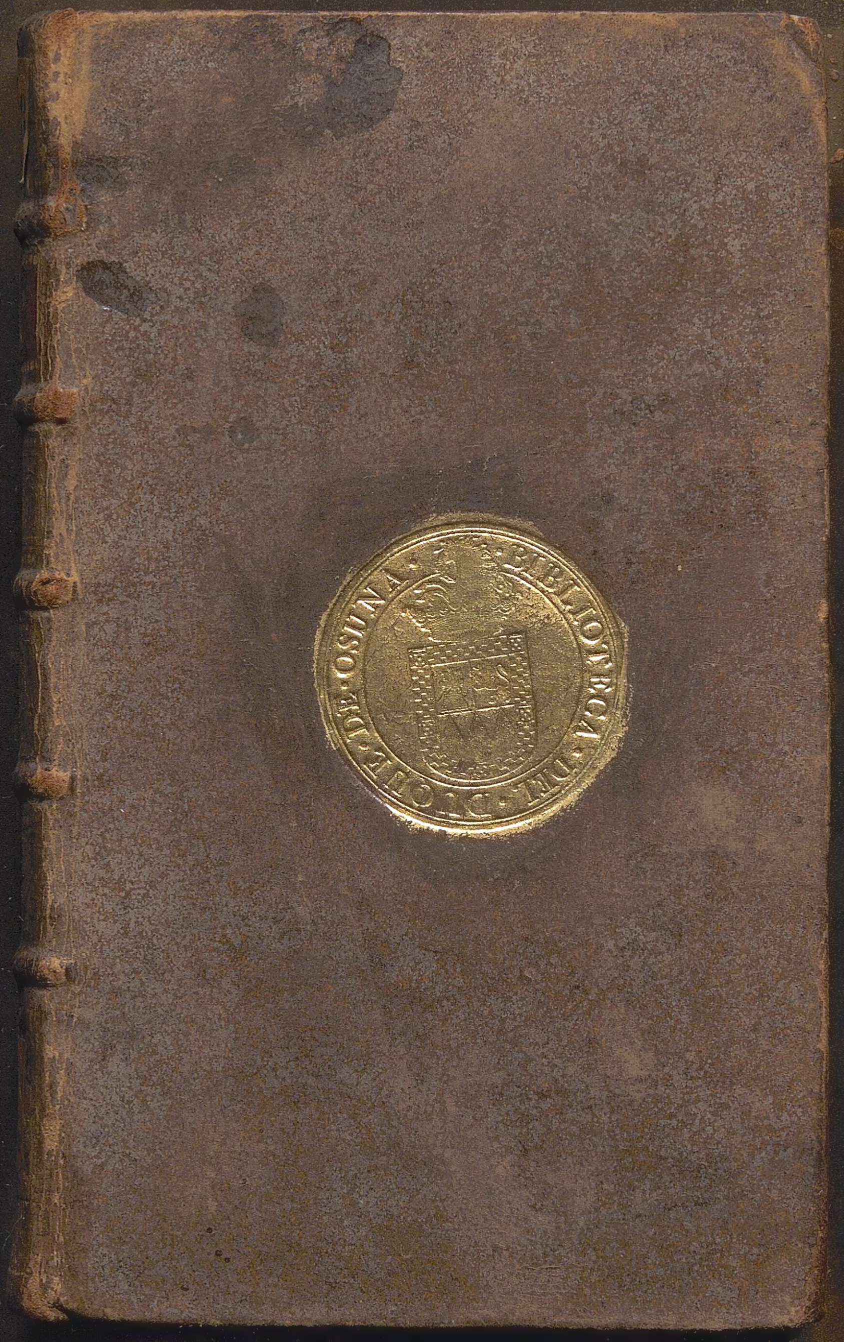

BIBLIOTECA · DEL · DUQUE · DE · OSUNA

TACITE
AVEC DES NOTES POLITIQUES ET HISTORIQUES

PAR

AMELOT DE LA HOUSSAYE.

TOME TROISIE'ME.



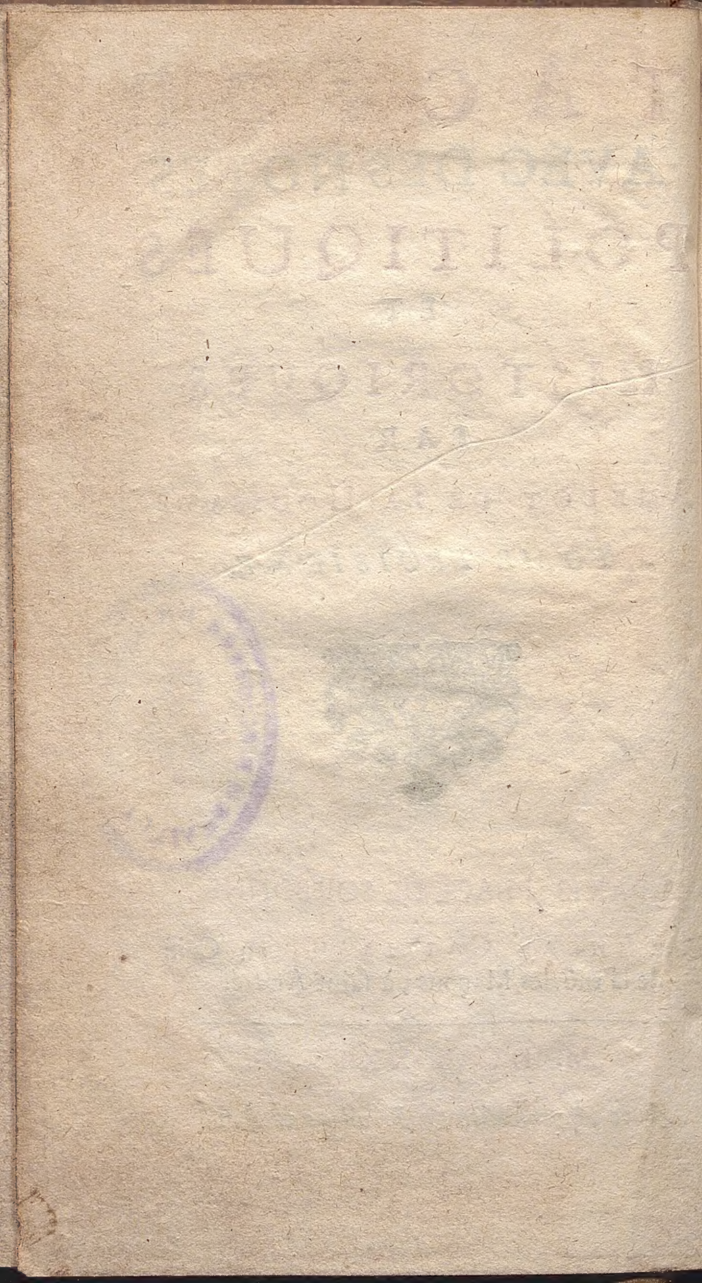


A PARIS, PLACE DE SORBONNE,

Chez ANDRE' CAILLEAU, au Coin de la ruë des Maçons, à ſaint André.

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE ONZIE'ME*.

I.  Essaline, ennemie de Valerius Asiaticus, qui avoit été deux fois Consul ; & de Poppea [a], dont elle le soupçonnoit d'avoir été autrefois l'adultere [1]; les fit accuser tous deux par Suilius, aboyant après les jardins de Lucullus, qu'Asiaticus avoit embellis avec une magnificence nompareil-

** Le commencement de ce livre est perdu, ainsi que les quatre precedens, dont il ne reste pas une seule ligne. De sorte qu'il manque environ dix années depuis la mort de Tibere.*

NOTES MELE'ES.

a Fille de Poppeus Sabinus, dont il est parlé dans le premier & le sixiéme livre des Annales ; &, selon Suetone, mere de Sabina Poppea, maîtresse & puis femme de Neron. Voyez la note b. du chapitre suivant.

b. Il

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Il n'y a point de haine plus implacable, que celle qu'une Dame galante porte aux amans de sa rivale. Cette haine a fait périr bien des galans.

pareille [2]. Sosibius [b], Gouverneur de Britannicus, agissoit d'un autre côté auprès de l'Empereur, à qui il remontroit, comme par un excès de tendresse, Que les richesses excessives des Particuliers étoient fatales [c] aux Princes [3]; qu'Asiaticus avoit

NOTES MELE'ES.

b Il est parlé de lui dans le chapitre 17. du 13. Livre, note b d'Ablancourt le qualifie Précepteur de Britannicus, mais tous les autres traducteurs disent, gouverneur.

c. Le Cardinal de Granvelle, grand ennemi de la Noblesse, comme petit fils de serrurier, disoit à Philippe II. qu'un Roi, qui soufroit qu'elle fut riche, n'avoit qu'une autorité précaire.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Les Particuliers, qui font bâtir des maisons magnifiques, doivent compter, que ce n'est point pour eux, ni pour leurs enfans qu'ils bâtissent. C'est à eux que s'adresse cet avertissement: *sic vos non vobis nidificatis aves.* Etienne Pasquier fait une bonne remarque à ce propos. Le Castor, dit-il dans une de ses lettres, se voyant poursuivi par les Chasseurs, se coupe de ses propres dents les génitoires, devinant par un instinct naturel, que l'on ne le poursuit, que pour avoir cette partie. Ainsi font les sages Financiers, qui ont quelque superbe maison, ils en font present aux Princes, afin qu'on ne les recherche point.

Feu Mr. Foucquet avoit intention de donner sa magnifique maison de Vaux à Monseign. le Dauphin.

3. Si les richesses des Particuliers ont été quelquefois fatales aux Princes, elles l'ont été presque toûjours aux Particuliers, qui en ont eû d'excessives. La France en fournit de très-fameux exemples en plusieurs Sur-Intendans des Finances, qui ont

avoit été le principal auteur de la mort de Caïus Ceſar[d], & que bien loin de déſavoüer ce crime, il n'avoit point craint de s'en vanter dans une aſſemblée générale du peuple; qu'il étoit devenu par là ſi celebre dans la Ville, que le bruit couroit par les provinces, qu'il ſongeoit à aller joindre les légions d'Allemagne; & qu'étant né à Vienne[e], il ne lui ſeroit pas difficile de ſou-

NOTES MELE'ES.

d A cauſe des railleries, que Caïus lui avoit faites dans un feſtin ſolennel d'avoir couché avec ſa femme. Dion liv. 59. Ces ſortes de railleries coûtent toûjours cher aux Princes, qui ont l'indiſcretion de les faire à des gens de cœur.

e A Vienne dans les Gaules.

REFLEXIONS. POLITIQUES.

ont été pendus, Pierre de la Broſſe, Enguerrand de Marigny, Gerard de la Guerre, qui mourut dans les tourmens de la Queſtion; Pierre Remy, dit Montigny; Jean de Montaigu, & Jean de Beaune-Semblançay, que Marot fait parler ainſi dans ſon elegie 22.

Mes grands treſors, au lieu de me ſecourir,
Honteuſement me menerent mourir.

A tous ces Riches malheureux, il faut encore ajoûter le Maréchal d'Ancre, lequel de pauvre petit Gentilhomme Florentin, qui du vivant d'Henry IV. n'eût oſé preceder un Ecuyer de Cuiſine, devenu ſous la Régence de Marie de Medicis, Marquis d'Ancre, Maréhal de France, Gouverneur de Normandie, & de la ville & Citadelle d'Amiens, Premier Gentilhomme de la chambre, Surintendant des Finances, & ſur le point d'être fait Duc d'Alençon, & d'acheter la principauté de Montbeliard, dont le marché étoit fait à trois millions; fût tué à l'entrée

soulever les Gaules, où il étoit apuyé de beaucoup de puissantes alliances.

II. Claudius, sans aprofondir davantage cette accusation [1], envoye incontinent Crispin, Capitaine de ses gardes, avec une

du Louvre, déterré, pendu par les pieds au bout du Pont-neuf, puis brûlé comme un infame *. J'ai oüi dire à quelques personnes de haute qualité, qu'une belle maison, que de la Fargue avoit près de Fontainebleau, fut cause qu'il fut pendu, les Courtisans, toûjours envieux & malfaisans, ayant pris cette occasion de faire souvenir la Cour, que c'étoit une maison bâtie & meublée aux dépens de la ville & des habitans d'Hesdin.

1. Les Princes de peu d'esprit, tel qu'étoit Claudius, sont toûjours timides, & par conséquent susceptibles de tous soupçons, & capables de toute injustice. C'est pourquoi Comines dit, que Dieu ne peut envoyer une plus grande playe à un Etat, que d'un Prince peu entendu : car delà, dit-il, procédent tous les autres maux. Il est presque impossible, dit le Cardinal de Richelieu, qu'un Prince puisse conserver ses plus fideles serviteurs, si sous prétexte de ne fermer pas ses oreilles à la vérité, il les ouvre à la malice des hommes...... Il n'y a point d'homme au monde, qui pour vertueux qu'il soit, passe pour innocent dans l'esprit d'un Maître, qui n'examinant pas les choses par soi-même ouvriroit les oreilles aux calomnies. *A la fin de la premiere partie de son Testament polit.* Soit dit en passant qu'il avoit grand interêt d'inculper cette maxime à Loüis XIII. à cause de la facilité que ce Prince avoit à croire tout ce qu'on lui disoit contre ses Ministres. Lorsque

* *C'est comme en parle Melliet dans le 7. discours du 3. livre de son Commentaire sur Tacite.*

une troupe de soldats, comme si ç'eût été pour écoufer une guerre naissante[2]. Asiaticus fut trouvé à Baïes, & amené prisonnier à Rome avec les fers aux pieds & aux mains. Il fut interrogé dans une chambre, en presence de Messaline, sans lui permettre de recourir au Senat[3]. Suilius l'accusoit d'avoir corrompu la fidélité des soldats par des largesses[4], & par des amours infames; d'avoir abusé de Poppea, & de s'être prostitué lui même comme une femme.

REFLEXIONS POLITIQUES.

que je suis entré dans les affaires, (c'est lui qui parle à son Maître) ceux qui avoient eû l'honneur de vous servir auparavant, tenoient pour constant, qu'entre faire un raport à leur préjudice, & le persuader à V. M. il n'y avoit point de difference. *chap. 6. de la même partie*

2. Les Courtisans qui veulent perdre un Grand, n'y employent point d'artifice plus efficace que celui de le caractériser auprès du Prince comme un homme capable de former un parti dans l'Etat.

3. Quand les Ministres du Prince veulent opprimer un Grand, contre lequel ils n'ont pas de preuves suffisantes, ils se gardent bien de le faire juger par les voyes ordinaires de la Justice.

4. Un Cytoyen puissant dans une République ne doit rien éviter davantage, que de gagner l'affection des soldats par des libéralitez affectées. La jalousie est si facile à germer dans le cœur des Républicains, que si le sujet qui leur devient suspect, n'est accompagné d'un bonheur extraordinaire, il faut absolument qu'il périsse.

me [a]. A ce dernier reproche, Asiaticus l'interrompit : *Demande le à tes fils*, dit-il, *& tu sauras par leur aveu, que je suis homme* [5]. Puis entrant en sa défense, il toucha si fort Claudius, & Messaline ellemême, qu'elle sortit de la chambre pour essuïer ses larmes [6], avertissant néanmoins Vitellius de ne laisser point échaper le coupable. Et pour hâter la ruine de Poppea, elle aposte des gens qui lui conseillent de se dérober aux rigueurs d'une longue prison,

NOTES MELE'ES.

a *Mollitiam corporis objectante.* D'Ablancourt a mal rendu le sens de Tacite par ces paroles : lui reprochoit son naturel effeminé. *Davanzati*, au contraire, a très-bien dit : *servito col corpo suo per femmina.* *Politi* de meme : *che haveva col suo corpo servito per femmina.* Et les deux Espagnols aussi : *que avia servido de muger.* Sueyro *Que avia becho con su cuerpo officio de muger.* Coloma D'Ablancourt même avoüe dans ses remarques, que *mollitiam corporis* signifie souvent chez Tacite une prostitution infame.

REFLEXIONS POLITIQUES.

5. Celui qui se rend accusateur, ou témoin contre un homme d'honneur, se doit bien examiner luimême, avant que d'entrer en lice : car telle chose lui peut être reprochée par l'accusé, laquelle le fera rougir toute sa vie. Les Factums nous aprennent tous les jours des faits historiques & généalogiques, où le public trouve de quoi se vanger hautement de l'orgueil, de l'insolence, de l'avarice, & de la cruauté de nos Antropofages.

6. Il faut avoir le cœur de bronze, pour persister dans la résolution d'immoler à sa haine ceux dont on sent l'innocence.

1. Bel

ſon, par une mort volontaire [b]; l'Empereur étant ſi peu informé de tout ce qui ſe paſſoit, que peu de jours après, il demanda à Scipion, qui mangeoit chez lui, pourquoi il n'avoit point amené ſa femme; à quoi celui-ci répondit qu'elle étoit morte.

III. Enfin, Claudius conſultant, s'il faloit abſoudre Aſiaticus, Vitellius, après avoir parlé de leur ancienne amitié, de leur commun attachement au ſervice d'Antonia, mere du Prince; de tout ce qu'Aſiaticus avoit fait pour la République, & particuliérement dans ſa derniere expédition contre les Anglois; & de toutes les autres choſes, qui ſembloient devoir exciter la compaſſion, conclût les larmes aux yeux à lui laiſſer le choix de [a] ſa mort [1]: & Claudius y conſentit par une clémence de

NOTES MELÉES.

b. *Poppæa ſibi manus affert illa quæ omnes ſuæ ætatis feminas pulchritudine ſupergreſſa, gloriam filiæ reliquit, quæ poſtea pellex, dein uxor Neronis fuit.*

a. On peut comparer à cette grace de Vitellius, celle que le Doyen du Parlement de Toulouſe crut faire au Duc de Montmorency, lors qu'il s'aviſa de le condamner à la mort par un billet cacheté, qu'il envoya à la chambre des Juges, pour s'exempter d'opiner de vive voix comme les autres. Ce billet contenoit ces paroles: Je N Filleul du Connétable Anne de Montmorency, ſuis d'avis que le Duc Henri de Montmorency ſoit décapité. *Vittorio Siri vol. 7. de ſes Memoires.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Bel exemple des amitiez de Cour! Vitellius croit faire grace à ſon ancien ami de lui donner le

 choix

de même aloi. [2] Quelques-uns conseillant à Asiaticus de mourir par abstinence, ce genre

REFLEXIONS POLITIQUES.

choix de sa mort, tandis que l'Empereur inclinoit à lui donner la vie, comme Tacite le fait assez entendre par ces paroles: *Consultanti super absolutione Asiatici:* qui marquent, que Claudius panchoit plus à l'absolution, qu'à la condamnation. Tels Conseillers, dit Comines, vaudroient bien mieux loin des Princes, que près. J'ai lû dans une petite piéce imprimée en 1652. sous le titre d'Interpréte du caractere du Royaliste, que le Cardinal de Richelieu avoit dessein de sauver la vie à Mr. de Thou; mais qu'il en fut détourné par le Chancelier Seguier, qui lui raporta, qu'il avoit apris de Monsieur le Grand, que Mr. de Thou, dans leurs entretiens secrets, avoit toûjours proposé de faire tuer son Eminence, que nonobstant ce raport, le Cardinal, qui se sentoit mourir, (& qui mourut en effet trois mois après) fit un cas de conscience de cette affaire, & la consulta dans une conférence, où l'Evêque de Chartres, son Confesseur ordinaire, & l'Evêque de Rodez, assisterent avec le Chancelier: & que le résultat de la consultation fut, qu'en cette occasion le Cardinal devoit se considerer, non point comme particulier, mais comme Ministre d'Etat, à la vie duquel on ne pouvoit attenter, sans blesser l'autorité du Roi, ni sans troubler le repos public; & que par conséquent Mr. de Thou étant connu pour ennemi déclaré du Ministre du Roi, & chargé d'une accusation de leze Majesté, S. E. étoit obligée de le faire juger selon la severité des loix.

Si ce recit est vrai, le Chancelier, les deux Evêques, & les Docteurs, qui furent apellez à cette conférence, étoient plus responsables de la mort de Mr. de Thou, que le Cardinal.

2. C'étoit bien de cette clémence de Claudius qu'il faloit

genre de mort étant le plus doux, il dit qu'il se passeroit bien de cette grace. En effet, après s'être baigné & promené à son ordinaire, il soupa joyeusement, & sa constance fut si grande, qu'il voulut voir son bucher [3], lequel il fit transporter en un autre endroit, afin que la vapeur du feu ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

faloit dire : *O inclementem clementiam!* O l'inhumaine clémence! Mais sa stupidité servoit d'excuse à sa cruauté. Le Chancelier Morus répondit à celui qui lui vint dire, que le Roi son Maître avoit moderé l'arrêt de mort rendu contre lui à la peine d'être seulement décapité; *Je prie Dieu de préserver tous mes amis d'une semblable clémence.* Bullart dans son éloge. C'en fut encore une pareille, que la grace qui fut faite au Roi Charles I. le jour de son exécution à mort, d'en choisir l'heure pour le matin, ou pour le soir.

3. Il y a beaucoup de gens qui méprisent la mort, & qui la cherchent volontiers; mais il s'en trouve peu, qui ayent assez de courage & de fermeté pour l'attendre avec patience, & pour se familiariser avec elle par une longue méditation. Charles-quint assista vivant à ses obseques, & vit, couché dans un cercueil, tout l'apareil funebre de son enterrement futur. Philippe II son fils étant au lit de la mort, se fit aporter les deux cofres dans lesquels son corps devoit être enseveli, & dit de sang froid, & sans émotion, non plus que s'il eût ordonné de la ceremonie de son couronnement : *Antoine, vous trouverez dans ma garderobe, une piéce de brocart or & noir avec des passemens d'or: faites en couvrir le cofre de bois, & par dedans vous le garnîrez de satin blanc, puis vous y*

ne desséchât pas les feuilles des arbres & des plantes [4]. Puis il se fit ouvrir les veines, disant seulement, qu'il lui eût été plus avantageux de mourir de la main de Tibére, ou de Caligula, [5] que de celle d'une femme-

REFLEXIONS. POLITIQUES.

mettrez le cercueil de plomb Je ne veux point être ouvert, ni embaumé, mais seulement envelopé dans un drap avec ma chemise, & une petite croix de bois penduë au cou. On ne voit guére de Rois mourir avec une telle constance. Celle que nous montra le brave Charles-Emanuel, Duc de Nemours, ne fut pas moins digne de loüange. Ce Prince mourut d'une étrange maladie, qui lui faisoit jetter le sang à gros bouillons par la bouche. *Je loue Dieu*, disoit-il, *de l'election qu'il a faite de cette mort en moi, aimant mieux que ce soit dans mon lit, pour me réconcilier à ma conscience, que d'être tué en une bataille. Laissons cette gloire à part d'y mourir pour nous signaler davantage: il vaut mieux que ce soit d'une fiévre, que de la main d'un soldat.* Et quelqu'un s'étant mêlé de lui dire, qu'il y avoit des remédes de paroles pour étancher ce grand flux de sang: *Non*, dit-il, *je ne me veux aider de tels remédes: laissez-moi mourir au repos de ma conscience.* Et. Pasquier.

4. Il est bien rare de voir un Courtisan entretenir avec soin une Maison de plaisance, laquelle il sçait devoir infailliblement tomber entre les mains de son plus capital ennemi. Asiaticus n'avoit qu'à mettre le feu à la sienne pour se vanger de l'avarice & de la cruauté de Messaline. Il ne lui en pouvoit arriver pis que de mourir.

5. Les grands hommes qui périssent sous le regne d'un Tiran, ont au moins cette consolation, que la cause de leur mort est attribuée à la haine qu'on supose

femme impudique, & d'un homme sans honneur comme Vitellius [b].

IV. Après cela, le Sénat s'étant assemblé, Suilius accusa des Chevaliers Romains illustres, surnommez Petra, sur ce que leur maison avoit servi de rendez-vous aux assignations de Valerius [a] & de Poppea [1]. L'un d'eux fut encore accusé d'avoir dit, qu'un songe, où il avoit vû Claudius avec une couronne d'épics tournez à rebours, pronostiquoit une grande famine. D'autres ont écrit, qu'ayant vû en songe une couronne de pampres blanchissans, il l'avoit interpreté de la mort de [2] l'Empereur [illegible] [b] sur

NOTES MELÉES.

b Tacite dit, par la bouche impure de Vitellius : mais cela n'a pas la même grace en françois qu'en latin.

a Les éditions de Rhenanus & de Juste-Lipse portent, *Mnesteris*, mais il y a *Valerii*, dans toutes les anciennes, & ce qui précede le demande ainsi, d'autant plus que Suilius tout dévoüé à Messaline n'avoit garde d'offenser Mnester, qu'elle aimoit alors éperdûment.

REFLEXIONS POLITIQUES.

pose qu'ils ont eûe pour la Tirannie. Ce qui les rend recommandables à la postérité.

1. Nul homme sage ne doit permettre, que des personnes suspectes au Prince tiennent leurs conférences dans sa maison. Autrement il se rend complice de tout ce qui s'y délibere.

2. Quiconque fait des pronostiques de la mort prochaine du Prince, est cru la desirer, & par consequent avance la sienne en effet. Tous les Princes se flatent de l'espérance d'une très longue vie : il est

b sur la fin de l'automne. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut pour un songe qu'ils perdirent la vie, lui, & son frere. Crispin eût pour récompense la Préture, & * trente ou quarante mille écus; & Vitellius en fit donner vingt-cinq mille à Sosibius, disant qu'il assistoit Claudius de ses conseils, & Britannicus de ses instructions. Quand on demanda à Scipion son avis touchant Poppea: *Puisque* dit-il, *je crois d'elle ce que tous les autres en croyent,* *vous*

** Le latin porte trente sept mille cinq cens écus. Mais je dis trente ou quarante mille pour faire un compte rond.*

NOTES MELE'ES.

b. Artemidore dit que ceux qui songent une couronne de bourgeons de vigne, sont menacez de mort ou de prison. *lib.* 1. *de somniorum eventibus.* c 79. Charles Pascal dit que la Couronne de pampres est le simbole d'une maturite qui est proche de sa fin; & que ce fut sur ce fondement que le Chevalier Petra, fut accuse d'avoir annoncé la mort prochaine de l'Empereur *Non omitto, pampineam coronam esse simbolum maturitatis ejus, quæ est fini proxima. Nec mirum, si equiti Rom. objectum est, quod per quietem vidisset Claudium pampinea corona evinctum albentibus foliis. Id quod ita interpretatum, vergente autumno mortem principis ostendi* cap.. libri 4 Coronarum.

REFLEXIONS POLITIQUES.

donc très-dangereux de prédire leur mort. Il ne l'est pas moins encore de l'annoncer, quand ils sont à l'extremité: car s'ils en reviennent, & qu'ils sçachent, que quelqu'un les a dits morts l'auteur de la nouvelle en est toujours puni. De l'humeur dont étoit nôtre Loüis XI. qui ne vouloit point entendre parler de la mort; il est indubitable, qu'il auroit fait partir le premier ce Maître Jean Briçonnet, qui avoit

vous pouvez bien penser, que je suis de l'avis de tous les autres Tempérament [c], digne d'un homme partagé entre l'amour de mari & le devoir indispensable de Juge.

V. Suilius ne cessa point depuis de faire impitoyablement le métier d'accusateur [F], & beaucoup de gens l'imiterent à l'envi, voyant

NOTES MELE'ES.

c. M. Ryck donne un beau sens à cet *eleganti temperamento*. Les Interprétes, dit il dans ses notes, n'expliquent pas bien en quoi consistoit la prudence de ce temperament. C'est que Scipion se voyant menacé de deux dangers, l'un de perdre la vie, s'il opinoit en faveur de sa femme; l'autre, de perdre l'honneur, s'il la condamnoit comme adultere; il échapa heureusement de ces deux ecueils par un milieu, dont il s'avisa, qui fut de dire son avis en des termes, que Messaline & Vitellius pussent prendre à leur avantage; & que lui & les amis de Poppea, pussent interpréter autrement.

REFLEXIONS POLITIQUES.

avoit mandé sa mort à Paris *, s'il ne fut pas mort cinq jours après. [* Cronique Scandaleuse.] Aux Etats de Monçon de 1544. le Prince d'Espagne qui fut depuis Roi sous le nom de Philippe II. étant allé à la chasse, & de-là, par occasion, au monastere de Sigena, où il passa quelques jours avec les Dames Chanoinesses de ce lieu, sans se laisser voir à d'autres; il courut un bruit de sa mort en Castille. Mais cette nouvelle se dissipa bientôt par le soin qu'il prit de faire donner pour étrennes un pourpoint rouge (*jubon de açotes*) à ceux qui l'avoient répanduë. En 1699. la Justice de Madrid fit le procès à un Courrier qui avoit porté à Saragosse la nouvelle de la mort du Roi d'Espagne, & à l'Agent de l'Archevêque de Saragosse, qui l'avoit dépéché.

1. Quand un méchant homme a réüssi dans son premier crime, il se laisse aller facilement à la tentation

voïant que le Prince avoit ouvert la porte aux violences & aux voleries, en usurpant toute l'autorité des loix & des Magistrats. Mais de toutes les sortes de marchandises, il n'y en avoit point de si vénale que la foi des Avocats; [2] témoin Suilius, dans le logis de qui se tua un illustre Chevalier Romain, nommé Samius, desesperé d'avoir été trahi dans une affaire, pour laquelle il lui avoit donné dix mille [a] écus. Un jour donc, C. Silius désigné Consul, dont je

NOTES MELE'ES.

a. *Adeò ut Samius, insignis Eques Rom. quadringentis nummorum millibus Suilio datis, & cognitâ prævaricatione, ferro in domo ejus incubuerit.* Car un illustre Chevalier Romain. n. Samius, après avoir donné dix mille écus à Suilius, pour entreprendre sa defense, se tua lui-même en sa presence, & dans son logis, ayant apris qu'il l'avoit trahi. Abl. *Vedutosi messo in mezo, s'infilzò in casa di lui in sù la spada* Davanzati: *Casyendo en la cuenta de que le engañava, en casa del mesmo Suilis se dexò caer sobre la punta de su espada Coloma* Baudoüin pareillement: connoissant depuis être vendu par lui, se laissa tomber sur la pointe de son épée. Et Chanvalon de même.

REFLEXIONS POLITIQUES.

tation d'en commettre beaucoup d'autres. *Voi la reflexion 3. du chap. 12. du livre 4 des Annales.*

Si Tacite retournoit en vie, que diroit-il, ou plûtôt que ne diroit il point de quelques-uns des nôtres, qui pour entretenir deux carosses, l'un pour Monsieur, l'autre pour Madame; (car toutes leurs femmes le sont aujourd'hui) font tous les jours des exactions, dont la moindre les feroit interdire, & noter d'infamie, si leurs cliens avoient le courage de porter leurs plaintes aux Puissances.

Loüis XI. desiroit fort, (ce sont les termes de Comi-

je raconterai bientôt les avantures, aïant entamé cette matiére, tout le Sénat unanimement demanda l'observation de la Loi Cincia [b], qui défendoit aux Avocats de recevoir aucun don, ni payement.

VI. Et comme ceux qui craignoient cet affront crioient contre Silius, il soûtint son avis

NOTES MELÉES.

b. Ainsi apellée du nom de son Auteur M. Cincius Tribun du peuple, lequel la publia l'an de Rome 549. Pline le jeune parle d'un Arrêt du Senat, qui ordonnoit aux Parties de jurer avant que d'entrer en procedure, qu'elles n'avoient rien donné, ni promis à leurs Avocats. Ce qui montre, ajoûte-t-il, qu'il étoit défendu de vendre ni d'acheter la défense des Causes. *Jurare jubebantur, nihil se ob advocationem cuiquam dedisse, promisisse, cavisse. His enim verbis & vanire advocationes & emi vetabantur.* epist. ult. libri 5 Sous l'ancienne République l'*Advocatio* n'étoit point une profession, mais seulement un office d'ami En 1602 le Duc de Piney s'étant plaint au Parlement de l'audace d'un Avocat, qui lui avoit demandé quinze cens écus pour plaider une Cause, la Cour ordonna, que conformément au 161. Article des Etats de Blois les Avocats marqueroient au bas de leurs écritures ce qu'ils auroient reçu pour leur salaire, & qu'outre cela ils bailleroient un certificat de la somme qu'ils auroient exigée pour leurs plaidoyers. Mais comme d'un commun accord ils aimerent mieux estre muets, que de ne pas vendre leur éloquence au prix qu'ils vouloient, le Parlement fut contraint de conniver à leur venalité

REFLEXIONS POLITIQUES.

Comines) qu'en ce Royaume on usât d'une coûtume, d'un poids, d'une mesure; & que toutes ces coûtumes fussent mises en François, en un beau livre, pour éviter la cautelle & la pillerie des Avocats, qui est si grande en ce Royaume, que nulle autre n'est semblable. Ceux d'Espagne ne valoient pas mieux que les nôtres, puisque Ferdinand & Isabelle leur

avis avec beaucoup de vigueur, alléguant l'exemple des anciens Orateurs, qui avoient envisagé la renommée, comme le plus beau prix de l'éloquence; » que la » plus noble des sciences étoit souillée par » un trafic sordide; que la bonne foi ne » s'accordoit pas avec un gain mercenaire; » qu'il y auroit moins de procès, lorsque » les Avocats plaideroient sans esperance » de salaire; qu'ils fomentoient les accusa- » tions, les inimitiez, & les injustices [a], » pour s'enrichir dans cette contagion du » Barreau [1], comme font les Médecins

dans

NOTES MELEES.

a Tertulien avoit raison de dire, que les gens de robe avoient fait plus de mal à la République Romaine, que les gens de guerre. *Plus togæ læsere Remp. quàm loricæ. lib de Pallio cap 5 & ult.* Nôtre Roi Loüis XII. comparoit les Avocats & les Procureurs aux Cordonniers, disant que ceux-ci alongeoient le cuir, & les autres les procedures, avec les dents.

REFLEXIONS POLITIQUES.

leur défendirent d'aller aux Indes, de peur qu'ils ne corrompissent la simplicité de ces peuples. De plus, Ferdinand fit traduire le Droit d'Espagne en leur langue, afin que chaque Indien l'entendît, & pût mieux se défendre.

1. Dom Antonio Augustin, Archevêque de Teragone, en Catalogne, disoit qu'il ne trouvoit rien de plus digne d'être imité par les Chrétiens, que la méthode des Turcs, qui jugent debout, sans procédures & sans allégations, s'arrêtant seulement à la vérité du fait, & qu'il faloit brûler tous les livres des

Le-

» dans le tems des maladies pestilentieuses.
» Qu'ils se missent devant les yeux Asinius & Messala, & d'entre les nouveaux, » Arruntius & Eserninus, qui s'étoient » élevez aux suprêmes dignitez, [a] par une » vie irréprochable, & par un travail dés- » interessé. « Cet avis passoit tout d'une voix, & l'on alloit prononcer l'arrêt, lorsque

REFLEXIONS POLITIQUES.

Legistes, avec toutes les gloses & les commentaires faits sur le Code, & juger les Causes par le seul texte de la Loi mis en abregé; qu'on avoit déja tant écrit, qu'il n'y avoit plus d'opinions, quelque absurdes & contraires qu'elles fussent, qu'on ne pût défendre problématiquement; ce qui éternisoit les procès, & consumoit le bien des familles, tandis que l'Avocat, le Procureur, le Greffier, l'Imprimeur & le Libraire s'engraissoient & se gorgeoient du meilleur sang de la République: que dans toutes les villes capitales des Royaumes de Castille & d'Arragon, les maisons des seuls Avocats & Jurisconsultes occupoient des ruës entieres; témoin celles de Tapia & d'Ascensio Lopez à Madrid. *Don Juan Vitrian chap. 124. de son Comines Espagnol, note* L. Loüis Onze eût réparé tous les maux qu'il avoit faits à son peuple, s'il eût exécuté le bon dessein qu'il avoit de remedier à la longueur des procès. Car il n'y a marchandise en France qui coûte tant que la Justice, dit Et. Pasquier: tant il faut passer par diverses mains, à toutes lesquelles il faut son ofrande.

2. Il n'y a point de dignitez dans la Robe, auxquelles un Avocat habile & integre ne soit digne de parvenir. Henri III. n'hésita point à donner la charge de Garde des Seaux à François de Montbelon,

que Suilius, Cossutianus, & d'autres, prévoyant, que le Sénat ne se contenteroit pas de faire une nouvelle loi, mais ordonneroit encore une peine contre eux, attendu qu'ils étoient manifestement coupables de concussion; environnérent l'Empereur, demandant que tout le passé fût oublié; & Claudius leur ayant fait signe de la tête, ils parlerent en ces termes?

VII. » Qui de nous seroit assez présomp» tueux pour oser espérer une gloire éter» nelle? Nous ne cherchons tous qu'à » nous rendre utiles aux Particuliers, qui » se-

REFLEXIONS POLITIQUES.

lon, qui n'étoit encore alors que simple Avocat au Parlement, & qu'il n'avoit jamais veû; parce qu'il avoit acquis une si grande réputation de probité dans le barreau, où les plus vertueux se corrompent tôt ou tard; que lorsqu'il plaidoit il étoit cru sur sa parole, sans avoir jamais besoin de produire aucune piéce du procès. Pierre Seguier, Christofe de Thou, Jacques Aubery, Denis de Riant, tous quatre Avocats au Parlement de Paris, sous le regne d'Henri II. furent, en moins de trois ans, diversement apellez aux grands états: Seguier & Riant faits Avocats du Roi, puis Présidens; Aubery, Lieutenant-Civil de Paris. Mais sur tout est chose digne d'être remarquée, que de Thou, de l'état d'Avocat privé fut de plein saut fait Président de la Chambre. Ce qui n'étoit encore advenu à nul autre que lui. *Et Pasquier.* Et le premier Président Le Maistre étant mort quelques années après, de Thou lui succeda en cette charge.

» feroient opprimez par les Grands, si l'on
» manquoit a d'Avocats [1]. Outre que
» l'éloquence n'est pas un don gratuit, on
» quitte ses affaires, pour faire celles d'au-
» trui. Les uns gagnent leur vie à l'agri-
» culture; les autres, à la guerre : person-
» ne n'embrasse une profession sans en exa-
» miner auparavant l'utilité [2]. Il n'étoit
» pas

NOTES MELE'ES.

a. Quintilien dit, que ce seroit un siecle d'or que celui, où il y auroit sterilité de crimes, & d'Avocats pour les défendre. *Felix illud, & , ut more nostro loquar, aureum seculum, & Oratorum & criminum inops.* In Oratoribus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Si les Avocats se piquoient autant de probité, que d'éloquence, il n'y auroit point de profession plus honorée dans la Societé Civile, mais ils font la plûpart un si mauvais usage de leur esprit, & de la confiance de leurs parties, que leur ministere est devenu dangereux. Combien y en a-t-il, qui vous embarquent dans un procès dont ils sçavent en leur ame que l'issuë sera très-malheureuse pour vous ? Depuis que les plaideurs se sont avisez de faire la Cour aux femmes des Avocats, toutes les Causes les plus déplorées sont devenuës justes & raisonnables. Madame le veut, il faut complaire à Madame ; la conscience cede à la complaisance. Si tu perds cette Cause, (disoit une de ces Dames bourgeoises à son mari) tu n'en seras pas moins estimé ; car on verra bien qu'elle ne valoit rien : si tu la gagnes, tu en seras mieux payé, & tu en paroîtras plus habile homme. Que veux-tu davantage ? J'étois présent à ce discours.

2. De la maniére dont les hommes se gouvernent, il

» pas difficile à Asinius & à Messala, que
» la guerre entre Antoine & Auguste avoit
» enrichis ; ni aux deux autres, qui étoient
» hé-

REFLEXIONS POLITIQUES.

il ne faut pas s'étonner, s'il y a si peu de gens qui s'acquitent bien de leur emploi. Quand on choisit une profession, la premiere chose qu'on envisage, c'est l'utilité qu'on en peut tirer, ou le repos qu'on y peut trouver ; au lieu qu'il faudroit commencer par examiner les obligations & les devoirs, & par sonder son cœur, pour voir si on a la volonté & le courage de les remplir. Un homme se fait Avocat, parce qu'il se sent de l'éloquence & de la capacité, & qu'avec ces talens il aura bien des causes & des cliens, qui l'enrichiront ; mais il ne se demande point : Ai-je assez de droiture & de desinteressement pour m'abstenir de plaider une Cause injuste, dont me voudra charger un Ministre d'Etat, un Favori, un riche Financier, un Prélat, qui prometra des benefices à mes enfans ? Aurai-je assez de charité, pour défendre gratuitement la cause d'une Veuve pauvre, d'un Orfelin abandonné, d'un homme de bien oprimé par un Grand ? Etienne Pasquier fait dans une de ses lettres une leçon à son fils Théodore, qu'il mettoit au barreau, laquelle mérite bien d'être faite ici à nos jeunes Avocats. Ne vous chargez point de Cause, que vous ne la pensiez bonne : car en vain penserez-vous persuader vos juges, si vous n'êtes le premier persuadé de vôtre Cause. Je ne desire pas seulement que vous soyez prud'homme ; mais que cette prud'hommie soit armée d'une vive force, pour terrasser le vice, soûtenir vertueusement le pauvre affligé, faire pavois de vôtre conscience contre les efforts des plus puissans, qui veulent abuser de leur autorité à la ruine des plus foibles. Otez de vôtre tête cette courtisanie que pratiquent quel-
ques-

» héritiers de deux familles florissantes, » d'avoir l'ame grande & généreuse : Mais » aussi, n'avons-nous pas l'exemple de P. » Clodius & de Curion, qui exigeoient » un gros salaire ? nous sommes de pau- » vres Sénateurs, qui, tandis que la Ré- » publique est en paix, ne pouvons vivre » que des émolumens, qui viennent des » ocupations de la Paix. La populace mê- » me songe à s'avan- » cer par les emplois » de la Robe. Enfin, si l'on ôte aux savans » le

Ou, les plus basses gens cherchent à s'élever par le moyen des emplois civils.

ques-uns, qui ne se veulent charger de Causes contre les Grands, pour ne leur déplaire...... Je sai que nous choisissons diverses vacations pour passer nôtre vie avec quelque commodité. Je veux que vous soyez avaricieux, mais d'une noble avarice, de l'avarice de vôtre honneur, & non de l'argent.

Nec facilè invenies, multis in millibus unum,
Virtutem pretium qui putet esse sui.
Ipse decor recti, facti si præmia desint,
Non movet, & gratis pœnitet esse probum.
Ovid. eleg. 3. lib. 2. de Ponto.

Cette avarice d'honneur me fait souvenir de la loüange, que le Roi Théodoric donna à Cassiodore en le créant Patrice. *Proprio censu neglecto, sine invidia lucri, retulisti divitias morum.* Peu soigneux de ton bien, & de tes revenus, lui dit-il, ennemi de tout intérêt particulier, tu ne t'es enrichi que de bonnes mœurs. Voila le plus magnifi-

» le fruit de leurs études, on ne voudra » plus étudier [3]. Quoi que ces raisons ne fussent pas fort honnêtes, l'Empereur ne laissa pas de les trouver assez bonnes; de sorte qu'il fixa le salaire des Avocats à deux-cens cinquante écus par Cause *, déclarant

* *Ce n'est pas à dire, qu'ils pussent exiger cette somme pour toutes sortes de Causes; mais seulement, que de quelque importance que fût la Cause, ils ne pourroient jamais recevoir plus de 250. écus.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

gnifique éloge qu'un Ministre d'Etat ait jamais reçu.

3. Si l'on continuë de traiter les gens de lettres, comme l'on a fait depuis plusieurs années, les peres assurément ne voudront plus faire étudier leurs enfans. *Sæpè pater dicet, studium quid inutile tentas?* Un Auteur Espagnol dit, qu'un pere l'ayant consulté, s'il feroit étudier son fils, qui avoit beaucoup d'inclination à la peinture, il lui répondit, que bien des gens lui avoient demandé l'aumône en très-bon latin; & qu'ainsi il feroit mieux de mettre son fils en état de la donner, en lui faisant apprendre à peindre; puisque son génie l'y portoit. *Juan Rufo dans ses apoftegmes.* Je donnerois bien le même conseil aujourd'hui qu'il y a des Grands à la Cour, qui se font un mérite de dire, que la France n'a besoin que de soldats, & qu'il n'y faut ni lettres: ni savans. Plaise à Dieu que cette maxime soit ensevelie avec son premier auteur! Juan Mariana dit dans le prologue de son Histoire d'Espagne, que l'ayant premiérement composée & publiée en latin, il fut depuis obligé de la traduire en Espagnol, pour complaire à ceux de son païs, où les plus habiles gens ont peu de connoissance de la langue latine. Et ce n'est pas merveil-

rant que ceux qui prendroient davantage seroient coupables de concussion.

VIII. Vers le même tems, Mitridate, Roi d'Arménie, qui avoit été amené prisonnier à Rome, retourna par le conseil de Claudius en son Royaume, sur l'avis que son frere Farasmanes, Roi des Hibéres, lui avoit donné, que la divison s'étant mise parmi les Partes[1], la Couronne branloit; & qu'ainsi cette nation n'avoit pas le

REFLEXIONS POLITIQUES.

veille, ajoûte-t-il, puisque personne ne s'avance par cette voye, & que dans toute l'Espagne il n'y a point de récompense pour cette sorte de litterature. Car très-peu étudient seulement pour savoir, & de tout tems la libéralité a été la mere des Arts.

1. Un Prince dépoüillé de ses Etats ne peut jamais avoir une plus belle occasion d'y rentrer, que lors que celui, qui les a usurpez ou conquis, a sur les bras une guerre civile, ou que les Grands de son Royaume sont bandez contre lui. Car l'espérance qu'ont ceux-ci de trouver un asile chez lui, en cas de besoin, les fait concourir d'autant plus volontiers à son rétablissement, qu'ils le regardent encore comme un ami, qui, par son propre ressentiment, entrera dans leur querelle, & les aidera à se vanger de leur Prince. C'est assurément ce qui a le plus affermi les Ducs de Bragance dans la possession du Royaume de Portugal; car il est certain que les Grands d'Espagne avoient presque tous une joye secrette de voir cette Couronne sur la tête de Dom Jean IV. leur parent, ou leur allié, quoique leur devoir, leur honneur, & la flatterie, toujours inseparable de la condition des Courtisans, leur fissent apeller en public

le loisir de penser aux autres affaires[2]. Car Gotarze ayant fait mourir son frere Artaban * avec sa femme & son fils, cette cruauté, après plusieurs autres, alarma si fort les Grands, qu'ils appellerent Bardane à la Couronne. [3] Celui-ci, qui se portoit volontiers aux grandes entreprises, [4] fit en deux

** Celui qui avoit eû la hardiesse d'insulter Tibere, & de lui demander la restitution de tous les païs que les Perses & les Macedoniens avoient possedez, sous le regne de Cyrus & d'Alexandre.* Annal. *6.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

blic du nom de Sujet rebelle & d'Usurpateur, un Prince, que leur cœur apelloit Roi naturel & légitime. Témoin la conjuration du Duc d'Hijar, & de plusieurs autres Seigneurs Castillans, qui avoient formé le dessein de tuer Philippe IV. à la chasse, & de se saisir en même tems de l'infante Marie-Terese, pour la marier avec Dom Theodose, fils-ainé du Roi Dom Jean. 1648. *Nani*, dans son Histoire de Venise.

2. Tandisqu'un Prince est occupé du soin de conserver un Etat héréditaire, qu'il est en danger de perdre par l'infidélité des Grands, il en abandonne volontiers un autre qu'il a usurpé, & dans lequel il n'a qu'une autorité précaire ; étant l'ordinaire des nouveaux sujets d'être mal affectionnez à un Prince, qui n'est devenu leur maître que par la force des armes.

3. Quand un Prince verse le sang de ses proches, il doit compter, que tous les grands sont ses ennemis secrets ; & qu'à la premiere occasion qu'ils trouveront, ils prendront le prétexte de se mettre eux-mêmes à couvert de sa cruauté, pour le détrôner.

4. Le Prince, qui succede à un autre que l'on a déposé, doit signaler le commencement de son regne par

deux jours six-vingt lieuës, surprit Gotarze au dépourvû, & lui enleva d'abord toutes les places d'alentour, excepté Seleucie, qui ne voulut point le reconnoître. Comme cette ville s'étoit révoltée contre son pere, la colere l'aveugla si fort, que sans considérer l'état present des afaires, & celui d'une place, forte de murailles, bien munie, & défenduë par une riviere *, il s'engagea mal à propos dans un siége, durant lequel Gotarze eut le tems d'attendre le secours des Dahes & des Hircaniens; de sorte qu'il fut contraint d'abandonner Seleucie [5], & d'aller camper dans la Bactriane.

IX. Tan-

*. *Le Tigre.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

par de hautes entreprises, qui le fassent réverer de ses sujets, afin que ceux qui conservent quelque reste de bonne volonté ou d'attachement pour son prédecesseur, n'aïent aucun sujet de le regreter, ni de le rapeller; & que les Grans qui l'on detrôné, en soient disculpez envers le peuple, & loüez d'avoir fait un bon choix.

5. Un Prince, qui commence à régner, ne doit rien entreprendre, dont il ne soit bien assuré de venir à bout, sur tout lorsqu'il s'agit de vaincre un concurrent, dont il a la dépouille; car son établissement dépend du premier succès. Si ce succès est malheureux, il en faut douze bons pour le réparer. Il y avoit une très-excellente coûtume dans le Mexique: c'est que ses Rois, après leur élection, étoient

IX. tandis que les forces de l'Orient étoient ainsi désunies, sans qu'on sçût de quel côté elles tourneroient, Mitridate trouva l'occasion de recouvrer l'Armenie avec l'aide des Romains, qui rasoient les forteresses, & des Hiberes, qui ravageoient la Compagne. Car les Arméniens ne firent plus de résistance après la défaite de Demonacte, leur Gouverneur, qui avoit eû la témérité de donner bataille. Il n'y eût que Cotis Roi de la petite Arménie, qui balança tant soit peu, à cause de quelques Seigneurs du païs, qui le favorisoient; mais il fut contraint d'obéir aux ordres précis de l'Empereur. Ainsi, tout demeura à Mitridate, qui se comporta d'abord avec plus de rigueur, qu'il ne convient à un non-

Ou, avec plus de rigueur qu'il ne faut au commencement d'un regne.

REFLEXIONS POLITIQUES,

obligez de faire une campagne, & de remporter quelque victoire, avant que de pouvoir être couronnez, les Grands & les Magistrats du païs estimant, que pour être digne de monter sur le trône, il faloit au moins avoir la recommandation de la renommée. *Don Antonio de Solis chap 17 au livre 3. de son histoire de la conquête du Mexique* Mariana dit, qu'autrefois les Rois d'Arragon ne recevoient point la Couronne, ni les autres ornemens royaux, immédiatement après la mort de leurs peres; mais seulement après avoir été faits Chevaliers à la mode d'Espagne. C'est-à-dire, lorsqu'ils étoient en état de faire la guerre. *Chap. 21. du livre 11. de son Histoire d'Espagne.*

nouveau Roi [1]. Comme Gotarze & Bardane étoient ſur le point de ſe livrer combat, ils ſe réconcilierent ſubitement, Gotarze ayant découvert à ſon frere une conſpiration qui ſe braſſoit contre eux-deux [2].

Ils

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Jamais un Prince ne ſe trouva bien d'employer la rigueur au commencement de ſon regne. Ce qui ſeroit apellé juſtice en tout autre tems, eſt interpreté à cruauté dans une entrée de regne, où tout doit être plein de belles eſpérances, & de belles aparences. Celui-là ſavoit bien faire ſon perſonnage, qui, dans les premiers jours de ſon avénement à l'empire, rencontrant ſon plus grand ennemi, lui cria: *Evaſiſti :* Tu n'as plus rien à craindre : Maintenant que j'ai changé de condition, la tienne eſt devenuë meilleure. *Evaſiſti* Nôtre Loüis XII. qui avoit été très maltraité ſous les deux regnes précédens ; & qui dans une diſpute avec la Dame de Beaujeu, ſœur & Gouvernante de Charles VIII. avoit reçu un ſouflet de René, Duc de Lorraine ; répondit à ceux qui l'en firent ſouvenir, que le Roi de France n'avoit rien de commun avec le Duc d'Orléans.

2. Lorſque deux Princes, liez de parenté enſemble, viennent à ſe faire la guerre, & qu'un troiſiéme vient à les attaquer tous deux ; il arrive toûjours que les deux premiers ſe réconcilient l'un avec l'autre, pour ſe mettre en état, par la jonction de leurs armes, de ſe défendre contre leur ennemi commun. Autrement le troiſiéme vient à bout des deux autres, comme fit habilement Loüis XI. dans le differend de ſon frere Charles avec le Duc de Bretagne, pour le partage de la Normandie. Incontinent que leur entrée fut faite à Roüen, (dit Comines en par-

 lant

Ils s'abouchérent ensemble, quoiqu'avec défiance dans le premiere abord [3], mais après

lant de Charles & du Breton) ils commencérent à avoir division ensemble, quand ce fut à departir le butin .... Le Duc de Bretagne en vouloit disposer en partie: car c'étoit lui qui avoit porté les plus grans frais en toutes choses ...... Et sur leur question jusques-là, que les gens du Duc de Normandie avec ceux de la ville de Roüen furent prêts à aller assaillir ledit Duc de Bretagne au Mont-sainte-Catherine; & en effet il falut qu'il s'en retirât le droit chemin vers Bretagne. Et sur cette division marcha le Roi près du pays .... Il prit un Parlement avec le Duc de Bretagne, qui tenoit une partie des places de la Basse Normandie, espérant de lui faire abandonner son frere de tous points: & firent un Traité, par lequel la ville de Caën & autres demeurerent ès mains de Monseigneur de Lescun. Ainsi s'en alla le Duc de Bretagne en son pays, & le Roi vers son frere. Voyant le Duc de Normandie, qu'il ne pouvoit résister, & que le Roi avoit pris le Pont-de-Larche, & autres places sur lui, se délibera prendre la fuite, & de tirer en Flandre ...... Ainsi retourna au Roi toute la Duché de Normandie, sauf les places laissées à M. de Lescun par l'apointement fait à Caën. Mais sur l'heure se réconcilierent les Ducs de Normandie & de Bretagne, connoissant tous deux leurs erreurs; & que par division se perdent toutes les bonnes choses du monde .... J'ai veû beaucoup d'exemples de cette matiere à l'œil: & sommes bien sujets à nous diviser ainsi à nôtre dommage, sans regarder à la conséquence qui en advient, D'où il conclut, que ces deux Ducs étoient sages après le coup, c'est-à-dire, après avoir perdu la Normandie par leur faute.

3. Le retour de la confiance est très-difficile parmi

près s'être touché dans la main, ils jurerent sur les autels de leurs Dieux de se vanger de la trahison de leurs vassaux. Ils firent semblant de se vouloir ceder la couronne l'un à l'autre. Bardane en fut jugé le plus digne [4] & Gotarze, pour ne lui donner point d'ombrage [5], se retira tout au

mi les Princes & les Grands, quand une fois la défiance est entrée dans leur esprit. Après l'exécution entiere du Traité de Conflans, il sembloit que Louis Onze & le Comte de Charolois fussent parfaitement réconciliez. Cependant, le jour même que ce Comte avoit fait hommage à Loüis des terres de Picardie, étant allé coucher tous deux à Villiers-le-bel, le Roi, dit Comines, aïant fait venir deux-cens hommes d'armes pour le reconduire, le Comte de Charolois en fut averti en se couchant, & entra en une très-grande suspicion, & fit armer largement de gens. Ainsi pouvez voir qu'il est quasi impossible, que deux grans seigneurs se puissent acorder, pour les raports & suspicions qu'ils ont à chacune heure.

4. Un roïaume est un bien qu'on ne cede jamais sincerement à personne. Plus celui qui le cede est inferieur en merite à l'autre, plus la cession est involontaire, & faite à regret, d'autant que c'est un bienfait, dont celui qui le reçoit ne se tient redevable qu'à la superiorité de son mérite, & qu'à l'incapacité de son bienfaiteur. De sorte que le mépris prend la place de la reconnoissance.

5. Un Prince Souverain, devenu homme-privé par l'abdication de ses Etats, est de pire condition à la Cour du Prince en faveur duquel il

au fond de l'Hircanie. Enfin, Bardane étant retourné devant Seleucie, cette ville se rendit, après s'être maintenuë libre sept ans durant, à la honte des Partes. Les plus importantes provinces le reconnurent aussi, & il alloit subjuguer l'Arménie, si Vibius Marsus, qui gouvernoit la Sirie, ne l'eût menacé de lui faire la guerre.

X. Cependant, Gotarze, honteux d'avoir cedé son Royaume [1] à son frere, & rapellé par la Noblesse, à qui la paix rend la servitude plus insuportable, rassemble des

REFLEXIONS POLITIQUES.

s'est dépouillé, que les moindres particuliers; car ses plus innocentes actions sont exposées à la malignité de mille surveillans, qui trouvent leur compte à fomenter la défiance & les soupçons du nouveau Maître; & par conséquent sa vie est toûjours en danger. C'est la raison qu'aléguoient à Vitellius quelques-uns de ses plus fideles serviteurs, qui ne vouloient point qu'il se fiât à la clémence, ni aux promesses de Vespasien. Crois tu, disoient-ils, que Vespasien ait assez d'orgueil & de vanité pour souffrir, que tu vives en homme-privé? tu ne lui auras pas plûtôt abandonné l'empire, qu'il t'ôtera la vie pour le posseder sans inquiétude. Ainsi, la meilleure précaution que puisse prendre un Prince, qui s'est démis, est de choisir une retraite hors des Etats, dont il a été le Souverain.

1. De tous les Princes, qui ont renoncé à la royauté, il y en a eû très peu qui n'en soient pas repentis tot ou tard. Quelques historiens ont écrit que Charles-quint s'en repentit dès le jour même, fondés

des troupes. Bardane va au devant de lui jusqu'à la riviere d'Erinde, au passage de

dés sur ce que Philippe II. dît quelques années aprés au Card. Granvelle à pareil jour, que c'étoit l'anniversaire du repentir de son pere. Quoi qu'il en soit, il est certain, que Charle-quint en eût grand sujet, lors qu'on lui fit attendre trente jours dans une Maison de Campagne du Comte d'Oropesa 30000 écus dont il avoit besoin, pour payer & congédier une partie de ses domestiques. Exemple qui aprend aux Princes à ne se dépouiller pas de tout avant leur mort. *Cabrera chap. 11. du livre 1. de son histoire.* Le Chancelier de Chiverni dit, que, selon l'opinion de quelques-uns de son tems, Philippe II. avoit eû quelque dessein d'imiter l'abdication de son pere, & de demander un chapeau de Cardinal, pour parvenir s'il pouvoit au Pontificat. Mais s'il eût cette folle tentation, elle ne lui dura pas long tems, & jamais il ne fit mieux que de la surmonter; car outre qu'il auroit trouvé du côté de la France & de l'Italie de grands obstacles à devenir Pape; s'il le fût devenu, l'Eglise étoit menacée d'un schisme cent fois plus dangereux que celui de l'Antipape Espagnol Pedro de Luna. Les gens de lettres ont parlé de l'abdication de la Reine Christine de Suede, comme de l'action la plus héroïque qui se soit faite en ce siecle, & le Cardinal Sforce Pallavicin y épuise ses éloges; mais les Sénateurs & les Grands de ce Royaume, qui ont eu part à cette grande affaire, en ont toûjours parlé comme d'une renonciation qu'elle n'auroit jamais faite, si elle eût pû ruiner son cousin le Palatin, & tenir contre les Grands, qui la méprisoient; & contre ses peuples, qui avoient autant de haine pour elle, qu'elle avoit d'affection & de passion pour les Etrangers. La renonciation de Charle-quint me fait souve-

de laquelle il le défit après un long combat, qui fut suivi de la conquête de tout le

REFLEXIONS POLITIQUES.

venir de celle que François I. son prisonnier fit à Madrid en 1525. Comme nos historiens n'en ont jamais parlé, je ne puis, à mon avis, faire un plus grand plaisir au public, que de mettre ici un extrait de cet acte, qui probablement n'est point venu à leur connoissance. » Par bonne & meure délibéra-» tion, dit ce Roi, nous avons voulu, ordonné & » consenti, & par Edit perpetuel & irrévocable, vou-» lons, ordonnons & consentons, & tel est nôtre plai-» sir, que nôtre très-cher & très-amé fils-aîné, Fran-» çois, Dauphin de Viennois par la Grace Divine né & » apellé après nous à la Couronne de France, soit dès » à present déclaré, reclamé, & de tous nos sujets » nommé, tenu, & réputé Roi Très-Chretien de » France, & nommé Roy, couronné, sacré, avec » & en gardant toutes les solemnitez requises & » accoutumées & à lui seul comme à Roy vrai & in-» dubitable tous nos autres enfans mâles & femelles, » ses freres & sœurs, les Princes de nôtre Sang, les » Archevêques, Evêques, Chapitres, Abbez, Pré-» lats, Nobles, & autres, ayent recours comme à » leur Roy & vrai Seigneur & Prince, & comme Roy » le tiennent & traitent, en lui obéissant entiérement, » & à ses Commis, Officiers, & députez, &c. Vou-» lons aussi, que tous ceux qui nous doivent foi & » hommage, tant Princes, de nôtre Sang, Prélats, » & autres, Justiciers, & Officiers, Nobles, & non » Nobles, soient quites & absolus de la foi, serment & » hommage qu'ils nous ont, & en faisant seulement » serment, foi & hommage à nôtre dit fils-aîné » après son couronnement, comme à Roi, ou à son » Chancelier representant sa personne. « Voilà une cession ; mais ce qui suit montre qu'elle n'étoit ni sincé-

le païs [2] qui est entre l'Erinde & le Ginde, qui separe les Dahes des Ariens. Et ce fut là que la fortune arrêta le cours de ses victoires, parce que les Partes, quoique vainqueurs refuserent de faire la guerre si loin de leur païs [3]. Mais avant que de

REFLEXIONS POLITIQUES.

sincére, ni véritable, & que si l'on eût fait couronner le Dauphin, selon son *Edit perpétuel & irrévocable*, il auroit compté cette obéissance pour un crime de leze-Majesté. » Retenons au surplus & réservons, » ajoûte-t-il, que s'il plaisoit à Dieu permettre que » la délivrance de nôtre personne s'en ensuivist par » cy après; lors & en ce cas, nous entendons & » retenons à nous de retourner au gouvernement & » conduite de nôtre dit Royaume, tout ainsi que si » jamais n'eûssions été pris, ni en captivité ainsi que » les droits *postliminii* le veulent & permettent. Et » en ce cas-là nôtre dit très-cher & très-amé fils-» ainé nous cedera & lairra le nom & place de » Roi; & ne se fera plus expédition ni acte quelcon-» que au nom de nôtre dit Fils, ains le tout sera par » Nous & en nôtre nom fait & expédié, comme il se » faisoit paravant nôtre prise & captivité; & sera & » demeurera ladite Coronation, l'effet d'icelle, & » regne suspendu & differé jusques après nôtre trépas, » ou à nôtre longue absence de nos dits Royaumes, » pays, terres, & Seigneuries. « *Edit écrit de la main du premier Président de Selve, dont j'ai vû copie tirée sur l'Original.*

2. Une bataille gagnée ouvre la porte à de grandes conquêtes, quand un General, ou un Prince sçait user de sa victoire, avant que l'ardeur de ses soldats ait eû le tems de se refroidir.

3. Le Prince & les sujets ont presque toûjours des

de s'en retourner, il fit dresser des trofées, pour aprendre à la postérité, qu'il étoit le premier des Arsacides, qui eût imposé tribut à ces nations 4. La gloire de ses con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

intérêts differens. D'ordinaire le Prince ne songe qu'à étendre son empire, pour être plus puissant & plus redoutable; au contraire les sujets ne veulent point agrandir leur Prince, de peur de s'afoiblir eux-mêmes, & de tomber à la fin dans la servitude.

4. Les Princes sont si jaloux de leur gloire, qu'ils se veulent tous éfacer les uns les autres. Ils estiment peu les loüanges qu'ils partagent en commun, mais infiniment celles qui leur sont particulieres, parce qu'ils croyent que ce qu'ils ont fait les premiers étant sans exemple, c'est une singularité qui les met au dessus de tous leurs prédecesseurs. Et c'est pour la même raison qu'ils se piquent peu d'imiter leurs ancêtres, parce qu'il leur semble que cette imitation tourne plus à la gloire d'autrui qu'à la leur propre. Après tant de trofées & de monumens, qu'on leur a érigez, ou qu'ils se sont fait ériger de leur vivant, il en viendra peut-être quelqu'un, qui s'avisera de s'immortaliser par un généreux mépris de statuës de bronze & de marbre, que la flatterie a renduës trop communes. Un Prince à qui l'on n'en a dressé qu'une, après sa mort, est mille fois plus glorieux que celui à qui l'on en a dressé trois-cens durant sa vie, d'autant que l'une paroît avoir été décernée au seul mérite, par la reconnoissance; & les autres, à l'ambition, par l'interêt. La postérité dira de l'un : *ce Prince étoit modeste :* & de l'autre : *ce Prince aimoit bien la flaterie.* Voi la reflex. 3. du chap. 37. du livre 4. des Annales.

5. Rien

conquêtes l'ayant rendu plus fier [5], & par conséquent plus odieux à ses sujets, il fut tué à la chasse [6], lors qu'il y pensoit le moins

REFLEXIONS POLITIQUES.

5. Rien n'est plus capable d'enfler le cœur d'un homme, que les victoires & les conquêtes. A peine aussi trouve-t on dans l'Histoire des conquerans, qui ayent gardé une vraye modestie. Je dis, une vraye, car plusieurs en ont affecté les aparences, comme fit Charle-quint la premiere fois qu'il visita François I. à Madrid. Car celui-ci lui ayant dit: *Vous voyez ici vôtre prisonnier : Non, Monsieur*, répondit-il, *mais mon frere, & mon ami en pleine liberté : & quand vous voudriez demeurer prisonnier, je ne le voudrois pas.* Belles paroles, mais qui furent bien-tôt démenties par les traitemens rigoureux, dont il est amplement parlé dans la Protestation de François contre le Traité de Madrid. * *Don Juan Ant de Vera dans sa Vie.* L'heureux succès de la bataille de Montl'heri enorgueillit si fort le dernier Duc de Bourgogne, que depuis ce jour-là il ne prit plus conseil de personne, croyant avoir hérité de la prudence & de la fortune de Cesar, mais Dieu lui suscita des ennemis, qui lui firent sentir sa foiblesse, & le besoin qu'il avoit d'être gouverné par une meilleure tête que la sienne. Car quelques années après, il perdit son honneur à la bataille de Granson, où une peur panique lui fit prendre la fuite; son armée à la bataille de Morat, & la vie à celle de Nanci. *Voi la reflex. 2. du chap. 32. du livre 6.*

6. Je ne sçai comment les Princes, qui d'ordinaire ont tant de peur des conjurations, peuvent aimer si fort la chasse, où elles réüssissent presque toutes. Si l'on ramassoit les exemples de tous les Princes qui y ont été tuez, ou faits prisonniers, l'on en feroit plu-

moins, étant encore dans la premiere fleur de la jeunesse, & déja dans une réputation, qui eût éfacé celle des plus vieux Rois de son tems, s'il eût pris autant de soin d'être aimé de ses peuples[7], que d'être craint de ses ennemis. Sa mort mit la division [le desordre] parmi les Partes, dont plusieurs vouloient Gotarze; & quelques uns Meherdate, petit fils de Fraate, lequel on nous avoit donné en ôtage. Enfin, Gotarze l'emporta, mais dès qu'il fut en

plusieurs gros volumes. D'où il faut conclure, que tout Prince, qui sçait qu'il est haï de ses sujets, & particuliérement, s'il l'est des Grands, doit éviter toutes les parties de chasses, comme autant d'embûches, ou du moins prendre toutes les précautions nécessaires, quand il y va. Encore y périra-t-il à la fin, s'il y va souvent. Au reste, la chasse est le plus utile divertissement, auquel se puissent adonner les Princes, qui sont jeunes, pour exercer leur corps, & pour aprendre les ruses de la guerre, & l'Art de bien camper. Ainsi, Horace a eû raison de l'apeller *opus utile famæ, vitæque & membris.* Voi *la reflex. 5. du chap. 2 du livre 2. & la note 9. du même chapître.*

7. Les Courtisans ont si bien machiavelisé les Princes, que ceux-ci ne se soucient presque plus aujourd'hui d'être aimez de leurs sujets, pouvû qu'ils en soient craints. Cependant, s'ils vouloient avoir la patience, d'écouter ceux qui pourroient les persuader, & même les convaincre du besoin qu'ils ont de se faire aimer, il n'y en auroit peut-être pas un seul, qui

en possession, ses cruautez [a] & son luxe forcérent les Partes d'envoïer en secret vers Claudius, pour obtenir Meherdate.

XI. Sous

qui ne craignit autant d'être craint, que cet Henri de Castille, qui disoit, qu'il ne craignoit rien que les malédiction de ses peuples. *Voi les reflexions 1. & 8. du chap 6. du livre 4.* Un Cavalier Espagnol disoit à Philippe II. qu'un Prince qui avoit dix-mille sujets bien affectionnez, étoit plus puissant qu'un autre qui en avoit cinq-cens-mille qui ne l'aimoient point, parce que le verbe *volo, vis*, n'a point d'impératif. J'ai connu un vieux Prélat, grand chasseur, bien oposé à ces maximes; car étant averti des murmures & des imprécations de sa province, où il faisoit les fonctions de Gouverneur, il répondit, que c'étoient les malédictions du peuple qui le faisoient vivre.

8. Les Princes se souviennent mieux d'une ancienne offence qu'on leur a faite que d'un bienfait récent, lorsque c'en est un, qui les met en état de pouvoir excercer leur vengeance. Gotarze rétabli sur le trône, après la mort de Bardane, que les Grands avoient mis à sa place, ne leur sçût aucun gré de l'avoir préferé à Meherdate, mais au contraire se vengea sur eux de lui avoir préferé son frere. Machiavel blâme le Duc de Valentinois d'avoir consenti à l'exaltation du Cardinal de S. Pierre aux liens, qui avoit été persécuté par le Pape Alexandre, son pere, au-lieu de faire élire le Cardinal d'Amboise, qui lui étoit obligé; ou quelqu'un des Cardinaux Espagnols, qui étoient tous ou ses parens, ou ses amis. Alexandre VII. ne pardonna jamais au Cardinal Mazarin, qui lui avoit donné l'exclusion, quoique ce Ministre l'eût fait lever ensuite à la priere

du

XI. Sous les mêmes Consuls, les Jeux seculaires [a] furent celebrez à Rome, l'an 800. de sa fondation, & le 64me. depuis la célébration faite par Auguste. Je ne dis point ici pourquoi Auguste & Claudius les celebrerent, parce que j'en ai parlé suffisamment dans la Vie de Domitien *, qui les

* *Ce passage prouve évidemment, que Tacite n'a composé ces Annales qu'après son histoire.*

NOTES MELE'ES.

a Jeux instituez par Pub. Valerius Publicola, qui fut le premier Consul Romain ; ainsi apellez parce qu'on les celebroit de cent en cent ans, ou tous les cent dix ans, ou, selon d'autres, parce qu'ils ne se celebroient jamais qu'une fois en la vie d'un homme, étant une façon ordinaire de dire, quand une chose arrive rarement, qu'elle n'arrive qu'une fois en un siecle. *Fecit & seculares* [Claudius] *quasi anticipatos ab Augusto, nec legitimo tempori reservatos.* Sueton. *in Claudio.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

du Cardinal Sacchetti, dont il desiroit l'exaltation. Innocent XI. devoit la sienne au Roi de France, mais quand il se vit assis sur le trône, il ne se souvint plus, que du Conclave de 1670. où l'Ambassadeur de France lui avoit donné l'exclusion. Le Roi attendoit toute sorte de reconnoissance d'Alexandre VIII. à qui il avoit procuré le Pontificat, rendu à Avignon, & cedé les franchises, mais ces bienfaits lui parurent petits en comparaison du tort qu'il prétendoit qu'on lui avoit fait de lui préferer le Cardinal Odescalchi, son prédecesseur, dont le Pontificat avoit abregé le sien de treize ans, durant lesquels il auroit eû le loisir de faire pour ses trente trois neveux, ou petits-neveux, ce qu'Alexandre VI. à qui il ressembloit fort, avoit fait pour ses enfans.

Ainsi,

les solemnisa aussi [b], & j'y assistai assidûment, en qualité de Préteur, & de Prêtre du College des Quinze ; ce que je ne dis point par ostentation ; mais parce qu'autrefois les Quinze avoient la direction de ces Jeux ; & que les Magistrats en faisoient les cérémonies principales. Claudius assistant aux Jeux du Cirque, où de jeunes Seigneurs representoient à cheval le Siége de Troye, du nombre desquels étoient Britannicus, fils de l'Empereur, & Lucius Domitius, qui peu après fut adopté en la famille des Nérons, & appellé à la succession de l'Empire, le peuple témoigna plus d'in-

NOTES MELE'ES.

b. *Fecit & ludos seculares, computata ratione temporum ab anno, non quo Claudius proximè sed quo olim Augustus ediderat.* Sueton. *in Domitiano.* Domitien suivit à cinq ans près la suputation d'Auguste, qui les avoit celebrez, selon Dion, l'an de Rome 737. qui étoit un cent dixiéme; car Domitien celebra les siens l'an de Rome 841. Un Poëte parlant des Jeux seculaires fait le siecle Romain de cent dix ans.

Certus undenos decies per annos
Orbis ut cantus refer atque ludos.

Avant que le Mexique tombât sous la domination des Rois d'Espagne, ces peuples celebroient aussi des Jeux seculaires, mais leur siécle n'étoit que de cinquante-deux ans, selon Don Atonio de Solis chap. 17. du livre 3. de son histoire du Mexique.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Ainsi, Machiavel a raison de dire, que quiconque croit les Grands capables d'oublier les vieilles offenses en

d'inclination pour celui-ci que pour l'autre ; ce qui fut pris pour un heureux présage, & donna lieu de publier par tout, que dans son enfance, deux dragons avoient paru à ses côtez en guise de gardes : conte forgé sur le modele des prodiges fabuleux des nations étrangeres. Car Néron, qui ne négligeoit rien de ce qui lui faisoit honneur, racontoit lui même, qu'on n'avoit vû bans sa chambre qu'un serpent[c]. Au reste, il étoit redevable de cette faveur populaire à la mémoire de Germanicus, du sang duquel il ne restoit que lui de mâle, & la compassion pour Agrippine, sa mere, s'augmentoit à Mesure que Messaline, qui l'avoit toûjours haïe, la persécutoit davantage. Car sa haine étoit plus furieuse que jamais, & sans les nouvelles amours, qui occupoient son esprit[1], elle n'eût

NOTES MELE'ES.

c. Suetone ne parle aussi que d'un serpent, qui sortit de dessous son chevet, *dracone è pulvino se proferente :* & dit que ce fut la peau d'un serpent laquelle on trouva sur son oreiller, qui fit inventer ce faux miracle. *Quæ fabula exorta est, deprehensis in lecto ejus circum cervicalia serpentis exuviis.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

en reconnoissance des bienfaits nouveaux, est bien éloigné de son compte. *Chap. 7. de son Prince.*

1. Dans les femmes débauchées la passion de l'amour est plus forte que celle de la vengeance, au-lieu que dans les femmes ambitieuses, le plaisir de se

n'eût pas manqué de susciter des accusateurs à Agrippine.

XII. Elle étoit devenuë si éperdûment amoureuse de C. Silius, le plus beau de toute la Jeunesse de Rome [a], qu'elle lui fit répudier Junia Silana [1], Dame de haute condition, afin de joüir toute seule de ce jeune adultére [2] Silius connoissoit la grandeur du crime, & le danger qui l'accompagnoit,

NOTES MELÉES.

a. C'est celui, que Juvenal apelle le meilleur & le plus beau de toute la Noblesse patricienne.

Optimus hic & formosissimus idem
Gentis Patriciæ rapitur miser extinguendus
Messalinæ oculis. Sat. 10.

REFLEXIONS POLITIQUES.

se venger de leurs ennemis est infiniment plus grand que celui de se faire des amans.

1. La femme d'un homme bienfait a pour ennemies mortelles toutes celles qui deviennent amoureuses de son mari, & par conséquent le plaisir d'avoir un tel époux lui coûte toûjours beaucoup à cause de la malignité de ses rivales. Au reste, si la répudiation étoit permise parmi nous, comme elle l'étoit chez les Romains, il n'y auroit presque pas d'homme marié, qui ne répudiât sa femme, pour complaire à sa Maîtresse.

2. Quand une Princesse, ou une Dame de qualité distinguée, choisissent un galant, elles le veulent toûjours posseder toutes seules, & sans partage, mais le galant ne joüit presque jamais du même privilége. C'est pourquoi ces sortes d'amours ne sont jamais de longue durée, car la Dame se dégoûte, & le galant se dépite. Chacun est si savant en cette

gnoit, mais l'espérance de pouvoir tromper Claudius [3], la crainte de périr sur le champ, s'il résistoit à Messaline, & l'assurance d'une haute fortune, s'il lui obéïssoit, le déterminerent à joüir du bien présent, sans s'inquiéter de l'avenir. Messaline commença donc à venir chez lui, non point clandestinement, mais avec tout son train; & à se promener par la ville avec lui; elle le combloit de richesses & d'honneurs [4], enfin, comme si la fortune du mari

REFLEXIONS POLITIQUES.

cette matiére, qu'il est inutile d'en citer des exemples.

3. Quelque stupide que soit un Prince, c'est toûjours une grande folie à un sujet, quelque esprit & dextérité qu'il ait de l'offenser de gayeté de cœur: car tôt ou tard il en est mauvais marchand. Témoin les quinze seigneurs, à qui Don Ramiro, Roi d'Arragon, fit couper la tête. *Voyez la 4 Reflexion du second chapitre du livre 5.*

4. Les femmes adultéres ne se contraignent pas long-tems, lorsqu'elles ont affaire à des maris imbéciles. Aujourd'hui elles font un pas, demain un autre; & toûjours de mal en pis. Jeanne de Portugal, femme de Dom Henri IV. Roi de Castille, se ménagea si peu avec lui, qu'après la mort de son mari, leur fille, Doña Juana, fut privée de la succession du Royaume, comme adulterine, quoi qu'elle eût été jurée Reine de Castille du vivant de ce Roi. Bonne de Savoye, Duchesse de Milan, avoit pour Ecuyer tranchant, & pour galant, un jeune homme natif de Ferrare, de petite lignée, apellé An-

mari fût passée en la personne de l'adultére, l'on voyoit chez Silius esclaves, afranchis, équipage & cour de Prince.

XIII. Claudius, qui ne savoit rien de ce nouveau commerce [1], s'amusoit cependant à faire le Censeur [2], en publiant des édits se-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Antoine Thesin, (& par les Italiens, Tassino. (A cet Antoine Thesin, dit Comines, lui laissoient donner ce qu'elle vouloit, & le logeoient près de sa chambre: & la portoit à cheval derriere lui par la ville: & étoient toutes festes & danses leans: mais il ne dura guere. Elle fit beaucoup de bien audit Thesin, & les bougettes des Courriers s'adressoient à lui: & y sortit grande envie, avec le bon vouloir que le seigneur Ludovic, oncle des deux enfans, avoit de se faire Duc de Milan, comme il fit après... Ils la firent renoncer à la tutele, & fut créé tuteur le seigneur Ludovic. Et davantage, écrivirent en plusieurs lieux, & particuliérement en France, lettres à sa grande honte, en la chargeant de cet Antoine Thesin.

1. Il est fatal aux Princes & aux Grands de n'aprendre les galanteries & les débauches de leurs femmes, que lorsqu'elles sont publiques. La flaterie a si bien banni de leur maison la Verité, qu'ils meurent la plûpart avant que de savoir ce qui s'y passe. Henri IV. ne fut jamais averti de l'erreur où il étoit touchant certains enfans d'une de ses Maîtresses, qu'il reconnut pour les siens, quoique tous les plus grands seigneurs de la Cour en crussent le Duc de Bellegarde le véritable pere. Particuliarité, que l'on dit avoir été retranchée des Memoires de Sully.

2. De tout tems on a vû des Princes réussir heureusement à la réformation des abus de leur Etat, qui

severes contre l'insolence du peuple, qui assistant à la representation d'une Comédie du Consulaire P. Pomponius, avoit insulté en paroles ce Sénateur & des Dames illustres. Il défendit aussi de prêter de l'argent à interest aux enfans de famille en attendant la mort de leurs peres [a]. Il fit conduire jusques

NOTES MELE'ES.

a. Parce que les enfans desiroient, ou avançoient la mort de leurs peres, pour se délivrer des poursuites & des vexations de leurs creanciers.

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui ont laissé entrer le desordre & l'infamie dans leur maison, sans y avoir jamais aporté de remede. On avertit volontiers un Prince des injustices des Magistrats, des malversations des Financiers, des concussions des Gouverneurs, des insolences des gens de guerre, de la violence des Grands, du luxe des Bourgeois, &c. parce qu'on lui donne lieu de montrer son autorité; mais il n'a presque jamais de serviteurs assez zelez; pour lui dire, que les Julies & les Messalines revivent dans sa famille, parce qu'il n'y a point de Courtisans, qui aiment assez leur dedevoir pour le préferer à la crainte de lui déplaire en lui donnant un avis de cette importance. Cela me fait souvenir de celui qu'un Palatin Polonois, nommé Pierre Duvin, donna au Roi Vladislas II. Etant couchez tous deux dans une cabanne, ce Prince lui dit: *Vôtre femme est peut être mieux couchée avec l'Abbé de Skrin*: *& peut être aussi la vôtre*, répondit-il *avec le jeune Dabiesso* *. Par où Vladislas aprit

* *Cromer. livre 6 de son hist. & Pontanus liv. 5 de son hist. de Danemarc, dit qu'il en coûta la langue & les deux yeux à Pierre Duvin, Vladislas n'aïant pu refuser cette satisfaction à la Reine sa femme.*

que dans Rome des eaux qui avoient leur ſource dans les montagnes Simbruines. Il ajoûta de nouvelles lettres [b] à l'alfabet [3], ayant apris, que celui des Grecs n'avoit pas été achevé tout d'un coup. Les Egyptiens furent les premiers qui s'aviſerent d'exprimer les conceptions de l'eſprit par des figures d'animaux [c], gravées ſur des pierres, & il

NOTES MELE'ES.

b. *Novas commentus eſt litteras tres, ac numero veterum quaſi maximè neceſſarias addidit.* Suet. *in Claudio*, cap. 41.

c. Diodore de Sicile dit que ce furent les Etiopiens qui inventerent l'Art de s'exprimer par hiéroglifes. *Sunt Æthiopum litteræ variis animantibus, extremitatibuſque hominum perſimiles non enim ſyllabarum compoſitione, aut litteris verba earum exprimunt, ſed imaginum forma &c. Scribunt quidem Accipitrem, Crocodilum, Serpentem hominis oculum, manum, faciem, & cetera hujuſmodi. Accipiter rem denotat citò factam, quoniam hæc aliarum fermè omnium avis ſit velociſſima: transfertur hæc notio ad domeſticas res, quæ velociter fiunt. Crocodilus malum ſignificat: oculus juſtitiæ ſervator, & totius corporis interpretatur cuſtos: dextera manus digitis expanſis libertatem deſignat: ſiniſtra verò compreſſis tenacitatem atque avaritiam* Rerum antiq. lib. 3. cap. 1. Ammian Marcellin parle ainſi des lettres Egyptiennes. *Singulæ literæ ſingulis nominibus ſerviebant, & verbis nonnunquam ſignificabant integros ſenſus. Per ſpeciem apis mella conficientis indicant Regem: moderatori cum jucunditate aculeos quoque innaſci debere, his ſignis oſtendentes.* lib. 17.

REFLEXIONS POLITIQUES.

prit un ſecret, que perſonne n'avoit encore oſé lui dire, quoique tous les Courtiſans le ſçûſſent. Il en eſt de tous les Princes comme de ce Roi, on leur conte toutes les galanteries des Dames de leur Cour, pour les divertir, tandis que le peuple rit de celles qu'on leur cache.

3. Il n'y a point de Prince de ſi peu de valeur, qui

il s'en voit encore de très anciens monumens. Ils se vantent aussi d'avoir inventé les lettres [4]. Ensuite, les Féniciens, qui s'étoient rendus puissans sur la mer, les aportérent en Grece, & s'en firent honneur, comme s'ils eûssent inventé eux-mêmes une science, que les autres leur avoient aprise [5]. Car c'est l'opinion commune, que Cad-

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui ne fasse quelque chose de memorable durant son regne.

4. De toutes les choses, dont les hommes se glorifient, il n'y en a point, dont ils méritent davantage d'être loüez par toute la posterité, que de celles, dont ils ont eû le bonheur d'être les premiers inventeurs. Et c'est pour cela que chacun tâche de s'en attribuer, ou du moins d'en partager la gloire. Les Villes de Mayence & de Harlem se vantent d'avoir enfanté l'imprimerie; celle de Strasbourg en attribue l'invention à un de ses Citoyens, nommé Jean ou Jacques de Guttemberg, qui selon les historiens de Hollande, ne fit que la perfectionner & l'enrichir. L'Empereur Federic III. la comptoit entre les plus grandes prospéritez de son regne, au commencement duquel elle prit naissance, & Loüis XI. fut comme son parrain, & son introducteur à Paris, où deux Allemans nommez les Ulriques imprimerent le *Speculum vitæ humanæ Roderici Zamorensis Episcopi*, qu'ils lui dédierent, vers l'an 1470. *Naudé dans les additions à son histoire.* C'est encore à ce Prince que la France est redevable de l'établissement des Postes, dont il fut le premier inventeur, selon Comines, *chap. 10. du livre 5. de ses Memoires.*

5. Il ne faut pas s'étonner s'il y a tant de plagiai-

Cadmus étant venu dans leur flotte, enseigna cet art aux Grecs, qui étoient alors très ignorans. Quelques-uns disent, que Cecrops

giaires aujourd'hui que les plus ignorans veulent faire les beaux esprits, puisque cette sorte de larcin a commencé dès les premiers siecles, où regnoit la simplicité des mœurs. Je ne parlerai point des prédicateurs, qui prêchent les sermons qu'ils ont achetez, parce que de façon ou d'autre cela fait honneur à ceux qui en sont les Auteurs : & d'ailleurs, cet usage peut être d'une grande utilité, attendu que par ce moyen la parole de Dieu se répand en plus d'endroits, & que plusieurs prêchent, qui autrement ne prêcheroient jamais. Qu'importe que le prédicateur soit ou ne soit pas l'Auteur du Sermon qu'il prononce, si ce Sermon est édifiant en sa bouche, s'il a le geste, la voix, la modestie & le zele d'un Prédicateur Apostolique ? Plût à Dieu qu'un Pere Bourdaloüe eût des écos dans toutes les grandes villes du Royaume ! Pour revenir aux vrais plagiaires, qui s'attribuënt la gloire de l'esprit d'autrui, j'en ai trouvé de deux sortes : les uns, qui débitent dans les conversations, ou dans leurs livres, les belles pensées, les jolies réponses, les bons mots, & les fines maximes de tous ceux dont ils ont eû l'entretien, ou vû les ouvrages, sans en nommer jamais aucun. J'ai lû autrefois une longue Preface, qu'un homme de quelque érudition a mise à la tête d'un certain livre de son frere, dans laquelle non content de le faire le plus savant homme de l'Univers, il lui fait dire une centaine de choses, que j'avois lûës dans les Memoires Manuscrits de deux Cardinaux, dont son pere, & un autre de ses freres, avoient été les domestiques. Cette Préface qui est toute

Cecrops Aténien, ou Linus Tebain, & du tems des Troyens, Palaméde Argien, inventerent seize lettres, & puis Simonide les autres. Demaratus de Corinte les aporta en Italie aux Toscans [d], & Evander d'Arcadie aux Latins, dont en effet les caracteres ont la même figure que les anciennes lettres grecques [e]. Du commencement, nous en avions très-peu, les autres vinrent ensuite, & Claudius

NOTES MELE'ES,

d. Qui sont aujourd'hui les Florentins.

e. Gregoire de Tours livre 5. de son hist. & Aimoin livre 3. chap. 41. disent que les Gaulois de leur tems usoient de caracteres, qui avoient la forme de lettres grecques, & que le Roi Chilperic ajoûta aux lettres gauloises l'ω, le ψ, le ζ, & le [illegible], lesquelles il ordonna à tous les Maîtres d'école d'enseigner aux enfans. Aimoin dit que ces lettres ajoûtées étoient χ, θ, φ.

REFLEXIONS POLITIQUES.

toute de piéces raportées, ainsi que le plumage de la Corneille d'Esope, ne laisse pas d'être admirée comme un chef-d'œuvre par un Auteur galant, mais que l'on accuse aussi d'être grand plagiaire. Il y a d'autres plagiaires, qui se disent les Auteurs de livres, dont les manuscrits originaux leur sont tombez par hazard entre les mains, ou dont les vrais Auteurs les avoient fait les gardiens & les dépositaires : & ceux-là sont les pires de tous, & mériteroient bien d'être punis. Depuis quelques années, il s'est vû un homme, qui ayant été commis à l'examen d'un très-bon livre, s'avisa de le garder près de trois ans, & de dire enfin qu'il l'avoit égaré. Quand il se vit le maître de l'ouvrage il le traduisit de françois en latin, y mit un autre titre, & sans autre ceremonie le dicta dans une Ecole publique. Ce fait m'a été raconté par des personnes de probité reconnue

dius y en ajoûta trois, qui furent en usage durant son regne [f], & retranchées après sa mort [6]. On en voit encore la figure sur des tables de bronze attachées à l'entrée des temples & des grandes places, pour servir à la

NOTES MELÉES.

f. *De quarum* [literarum] *ratione cum privatus adhuc volumen edidisset, mox Princeps non difficulter obtinuit, ut in usu quoque promiscuo essent.* Suet. loco cit.

REFLEXIONS POLITIQUES.

connuë, mais je ne le particulariserai pas davantage, de peur qu'on ne reconnoisse le plagiaire, dont je ne veux pas flétrir la réputation. *Ostendo vulnera, non imprimo.*

6. *Espira la Real juridicion con la vida de los Reyes*, dit Cabrera : l'autorité des Rois meurt avec eux. Leur successeur immédiat est presque toûjours le réformateur de ce qu'ils ont fait. Chilperic ajoûta de nouvelles lettres à l'Alphabet : l'usage en finit avec lui, & la postérité se mocqua de sa vanité. *Hist. de France de l'Abbé le Gendre* Loüis Onze commença son regne par faire monde neuf, il destitua tous les Officiers de la Maison Royale, & maltraïta tous les Ministres & les serviteurs de son pere. Charles VIII. son fils lui rendit la pareille. Il fit pendre Olivier le Diable, qui de Barbier de Loüis XI. s'étoit fait Comte de Meulanc, & le principal confident de son Maître ; fustiger & essoriller Jean Doyac, le collégue d Olivier, & devenu l'un des plus riches hommes du Royaume ; emprisonner Comines, qui étoit aussi innocent que les deux autres étoient coupables ; & rendre gorge à Jacques Coctier, qui avoit servi de Médecin à Loüis dans les derniers mois de sa vie. François I. en mourant avoit recommandé à son fils de conserver dans le

à la publication des ordonnances du peuple.

XIV. Claudius proposa aussi au sénat de faire un reglement pour les Haruspices [a], pour empêcher que la plus ancienne discipline, qui fût en Italie, ne vinst à se perdre par négligence [1]: remontrant, Que dans

NOTES MELE'ES.

a Gens qui prétendoient deviner l'avenir par l'inspection des entrailles des bêtes.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ministere le Cardinal de Tournon, & le Maréchal d'Annebault, & de ne point rapeller à la Cour le Connétable de Montmorency, qu'il en avoit chassé. A peine fut-il mort, qu'Henri rapella celui-ci & le fit son premier Ministre à l'exclusion des deux autres.

1. La négligence des choses apartenantes au Culte Divin tire après soi de grands desordres: la corruption des mœurs, les opinions nouvelles, les herésies, les divisions, les partialitez, & puis les guerres Civiles.

Dii multa neglecti dederunt,
Hesperiæ mala luctuosa, dit Horace,

Plutarque dit, que c'est renverser les fondemens d'un Etat, que d'en laisser négliger les premieres institutions, si petites qu'elles soient. Car en éfet rien n'est plus ordinaire, que de voir dissoudre les choses par l'afoiblissement des moïens, qui avoient servi à leur acroissement. L'Herésie s'introduisit en Pologne sous le regne de Sigismond-Auguste, par le peu de soin qu'il eût de s'oposer aux nouveautez qu'y semerent les Allemans qui s'y établirent de son tems par de frequentes alliances avec les meilleurs maisons du

dans les calamitez publiques, on avoit fait venir des gens savans, pour rétablir les cérémonies, ou pour en corriger les abus*;

du Royaume. Et ce desordre alla si loin, que le Sénat même se trouva plein d'hérétiques, ou de fauteurs d'héresie. Et les Evêques y tomberent comme les autres. Un George Petroviski, Evêque de Samogitie, embrassa le Luteranisme; un Titelman, Evêque de Warmie, *Erasmisoit* ouvertement; un Jean Drojowski, Evêque de Cujavie, laissa entrer & germer l'héresie dans la ville de Dantzik, & Philippe Padniewski, Evêque de Cracovie, en alloit faire autant dans son Evêché, si son chapître n'eut pas eû le courage de s'oposer à sa connivence. Le Clergé de Pologne à vû tout récemment un exemple tout contraire. Le Cardinal Radzicjowski, Primat du Roïaume, publia en 1699. à Gnesne un Mandement, par lequel il ordonnoit de remercier Dieu de la paix faite avec les Turcs, & de le prier avec ferveur, d'en acorder encore une autre au dedans du Roïaume, qui se trouvoit plus que jamais en danger par la dissension des Seigneurs & des Nobles, qui sacrifioient l'Eglise & la Patrie à leur interêt particulier; & par l'inondation des Allemans entrez dans le pays avec le nouveau Roi. Prescrivant pour cet éfet des jeûnes & des prieres publiques, & recommandant sur tout de réciter, chaque jour, le pseaume 78. qui commence: *Deus, venerunt gentes in hereditatem tuam, polluerunt templum sanctum tuum.* Priere, qui ofensa d'autant plus les Saxons, qu'étant tous Protestans, ils crurent & non sans cause. que le Primat l'avoit choisie, pour soulever l'Odre Equestre contre eux, & pour les faire tailler en pieces: ne pouvant donner d'autres sens à ce

abus [2]; Que les Magistrats de la Toscane avoient toûjours transmis cette science à leurs descendans, soit de leur propre mouvement, ou par l'ordre exprès du Sénat de

REFLEXIONS POLITIQUES.

verset: *Effunde iram tuam in gentes, quæ te non noverunt* &c.

2. Pour faire que les anciennes loix, coûtumes, & institutions, ne tombent point en non usage, il faut absolument les renouveller de tems en tems, &, comme dit Machiavel, les ramener à leur principe. Quelque bonne & saine que soit la nourriture que prend le Corps humain, il ne laisse pas de s'y amasser de jour en jour quelque chose, qui a besoin d'être évacué par les remédes. *Quotidie aggregatur aliquid quod quandoque indiget curatione.* Il en est de même des meilleures loix: elles se corrompent à mesure qu'elles vieillissent; les abus qui s'y mêlent les énervent, & les rendent à la fin aussi nuisibles, qu'elles ont été salutaires. C'est pour cela que les Vénitiens, à chaque mutation de Doge, nomment des Correcteurs pour examiner & réformer les abus qui se sont glissez durant la Régence du défunt, avant que d'élire son successeur; afin que celui qui sera élu n'en puisse prétendre cause d'ignorance. La même chose se pratique en Pologne, où la loi ordonne de purger les *exorbitances*, (ils appellent ainsi les Griefs de la République) avant que de proceder à l'élection d'un Roi: au lieu que si le Roi s'élisoit avant cette réformation, il ne se tiendroit point obligé d'en observer les articles qui borneroient son autorité, parce qu'il ne les auroit point jurez parmi ses *pacta conventa.* Les Polonois avoient fait une grande faute, lorsqu'ils avoient élû & couronné Sigismond-Auguste du vivant

de Rome; qu'on la négligeoit maintenant, ainsi que tous les arts libéraux, tandis que les superstitions étrangeres[b] se répandoient [3] par tout: Que véritablement les affaires de l'Empire alloient bien, mais que tout venoit

NOTES MELE'ES.

b. Aparemment, Claudius vouloit parler du progrès que commençoit à faire la Religion Chrétienne, que S. Pierre & ses disciples prêchoient à Rome.

REFLEXIONS POLITIQUES.

vant de Sigismond I. son pere, quoi que le pere eût déclaré par deux actes autentiques passez dans les Diétes de 1530. & de 1538. que cet exemple ne pourroit tirer à conséquence contre leur liberté d'élire. Mais après la mort de Sigismond Auguste, cette faute fut réparée dans une Diete tenuë à Varsovie, où il fut statué, que les Rois à venir s'abstiendroient non seulement de nommer un successeur; mais encore de convoquer ni demander la Diéte pour en faire élire un de leur vivant.

3. » Chaque Nation a sa Religion, dit Pasquier: » auquel cas la Religion fait part & portion de l'E- » tat. Et de-là vient qu'il n'y a jamais remuëment » de Religion qu'il ne laisse craindre aussi quelque » remuëment de l'Etat. « Les Romains étoient si délicats là-dessus, qu'y ayant à Rome des Sacrifices, qui se faisoient à la Grecque, ils ne souffroient point que la Cérémonie s'en fist par nul autre, que par un citoyen Romain, *Sacra pro civibus civem facere voluerunt*, dit Cicéron, *ut Deos immortales scientia peregrina & externa mente domestica & civili precarentur*. i. e. » Afin que priant leurs Dieux » par une Science Etrangere, ce culte fût accom- » pagné d'une intention domestique, & d'une con- » science Romaine. « Les Nations méme qui

venoit de la bonté des Dieux [4]; & qu'ainsi il ne falloit pas laisser abolir, durant la prospérité, des cérémonies sacrées, que l'on

REFLEXIONS POLITIQUES.

professent la même religion, comme l'Italie, la France, & l'Espagne, observent une Discipline differente : par ex. l'Eglise Gallicane se gouverne tout autrement que l'Italie, & que l'Espagne, quand à la Dicisplíne Ecclesiastique : elle a ses libertez, en vertu desquelles elle prétend avoir une indépendance de Rome, que n'ont pas les autres.

4. Toutes les victoires viennent du Dieu des Armées : toute la gloire & toute la reconnoissance lui en apartient. Les Princes qui ne les ont atribuées qu'à leur bonne fortune, ou qu'à leur valeur, ont toûjours été punis tôt ou tard de leur présomption & de leur ingratitude. Job dit, que Dieu desceint le baudrier aux Rois, comme s'il vouloit dire, qu'il les degrade de l'Ordre militaire, dont le baudrier est le simbole. Il n'y a qu'à lire les Memoires de Comines, pour voir en la personne du dernier Duc de Bourgogne, comment Dieu humilie les Princes orguilleux. » Je n'ai vû nulle ocasion, dit-il : pourquoi plûtôt il dût avoir encouru l'ire de Dieu, que de ce que toutes les graces & honneurs qu'il avoit reçus en ce monde, il les estimoit tous être procedez de son sens & de sa vertu, sans les atribuer à Dieu comme il devoit. . . . . . ses pertes commencerent devant Nuz, & continuerent par trois ou quatre batailles, jusques à l'heure de sa mort, & par là fut finie sa vie, & sa maison détruite. Trois grands & sages Princes, ses prédecesseurs, l'avoient élevée bien haut, & y avoit peu de Rois plus puissans que lui . . . . Après une longue felicité qui » avoit

l'on avoit si ponctuellement observées, lorsque la République étoit en danger[5]. Le Sénat fit donc un arrêt, par lequel il fut or-

» avoit duré six-vingt-ans, Nôtre Seigneur a fait » choir tout à un coup cette puissante Maison, qui » a tant été honorée & près & loin, & par tant » de victoires & de gloires, que nulle autre à l'en- » viron n'en reçût autant en son tems . . . . Et » telles & semblables œuvres a fait & fera encore » Nôtre Seigneur : car il faut tenir pour sûr, que » la grande prosperité des princes, ou leurs gran- » des adversitez, procédent de sa divine Ordon- » nance » Il ne faut pas douter que les trente-trois batailles que gagna le Roi d'Aragon *Don Jayme* I. qui en fut surnommé le Conquérant, ne fussent la recompense de la piété & de la libéralité avec laquelle il apelloit Dieu, comme l'unique auteur de ses victoires, au partage des dépouilles de la guerre ; témoin tous les Temples & les Monastéres qu'il a bâtis & fondez en l'honneur de la Vierge, dont les historiens d'Espagne comptent jusques à mille.

5. Les Céremonies sacrées qui ont été instituées dans les villes en actions de graces de quelque insigne délivrance de peste, de guerre, de famine, de trahison, de conspiration, de tremblement de terre, ou de toute autre calamité publique, ne doivent jamais être omises, ni retranchées. Car outre que cela sert à entretenir la piété & la dévotion des peuples, qui ont toûjours beaucoup de ferveur en ces fêtes ; cela les rend plus affectionnez au Prince, & aux Magistrats. A Venise, il se fait tous les ans cinq ou six Processions solennelles, où le Doge & le Sénat vont tenir chapelle en diverses Eglises, pour

ordonné aux Pontifes d'examiner ce que les Haruspices devoient retenir de l'ancien usage.

XV. En

REFLEXIONS POLITIQUES.

accomplir les vœux & les promesses de leurs prédécesseurs : & ils y sont d'autant plus ponctuels, que ces cérémonies renouvellant au peuple le souvenir de plusieurs dangers, dont ils ont été heureusement délivrez en divers tems, les Prêtres & les Moines alléguent ces exemples dans leurs sermons pour montrer, que le Gouvernement de Venise est très-agréable à Dieu ; & que les particuliers qui y attenteront, n'en auront pas meilleure issuë, que le Duc Marin Falier ; que le Noble Boëmondo Tiepolo ; que le Citadin Marin Bocconi, & quelques autres. Depuis le Magistére du Grand-Maître de la Valette, l'on ne manque point à Malte, de faire tous les ans, à la Nôtre-Dame de Septembre, une procession générale en commémoration du secours d'Espagne arrivé à pareil jour à cette ville, que les Turcs tenoient assiégée depuis trois mois. On en fait une à Beauvais le 10. de Juillet de chaque année, où les femmes marchent les premieres, & les hommes après, en mémoire de Jeanne Hachet, qui par son courage, en fit lever le siége au Duc de Bourgogne en 1472. une à Paris tous les ans le 22. de Mars, en remerciment de sa réduction à l'obéïssance de son légitime Roi Henri IV. Les Messinois se feroient écorcher vifs plûtôt que d'abolir une fête qu'ils celebrent au commencement de Juillet, & qu'ils apellent *Nôtre-Dame de la Lettre*, à cause d'une lettre qu'ils disent leur avoir été écrite autrefois par la Vierge. Surquoi un Jésuite Alleman a fait un livre intitulé : *Epistola B. Mariæ Virginis ad Messanenses veritas vindicata.* De sorte que si les François rentrent jamais

XV. En la même année, les Cherusques, qui avoient perdu leur principale Noblesse dans leurs guerres Civiles [a], nous demanderent pour Roi Italus, qui restoit seul de la race Royale [1] du païs, & demeuroit à Rome, où il étoit né. Flavius, frere d'Arminius [b], étoit son pere, & Catumer, Prince des Cattes, son ayeul mater-

NOTES MELE'ES.

a. Tacite parle de ces guerres civiles dans le premier livre de ses Annales, où il dit, que cette nation étoit partagee d'affection & d'intérêts entre Segestés, qui tenoit le parti des Romains; & Arminius, son gendre, qui étoit leur ennemi capital.

b. Il est parlé d'Arminius & de Flavius dans le second livre des Annales, chap. 9. & 10.

REFLEXIONS POLITIQUES.

mais en possession des Royaumes de Naples & de Sicile, il faudra qu'ils se gardent bien de témoigner aucun doute de cette vérité Sicilienne, dont le peuple fait un article de foi.

1. Quand une Maison a regné long-tems dans un pays, les peuples ont de la peine à se résoudre de passer à d'autres Maîtres. Pour peu qu'ils soient contens de leurs anciens Princes, ils en préferent volontiers les descendans les plus éloignez à tous les autres pretendans. C'est pour cela que les Polonois élurent, après la mort du Roi Etienne, le Prince de Suéde Sigismond, parce qu'il étoit de la Maison des Jagellons du côté de sa mere, sœur de Sigismond Auguste, le dernier mâle de cette Maison Royale. Après l'abdication de Jean-Casimir, fils de Sigismond III. ils élurent Michel Wisniowiecki,

 non

ternel. Il étoit beau & bien fait [2], & savoit monter à cheval, & manier les armes à la mode de son païs [3] aussi bien qu'à la nôtre. L'Empereur le renvoya donc avec un équipage de Prince, l'exhortant à se montrer digne de succeder à ses ancêtres, sans oublier jamais, que n'ayant point vécu à Rome en qualité d'ôtage, il étoit le premier citoyen qui en fût sorti pour aller regner dans un pays Etranger [4].

REFLEXIONS POLITIQUES.

non pour aucun mérite personnel qui fût en lui; mais parce qu'il descendoit de Demetrius Koribut, l'un des freres de Vladislas Jagellon, leur premier Roi grand Duc de Lituanie.

2. La bonne mine est dans un homme issu de Maison Royale, une puissante recommandation pour être élu Roi. De la maniére dont les hommes sont faits, pour la plûpart, ils préferent & préfereront toûjours la belle aparence au vrai mérite. Vladislas IV. Roi de Pologne, entendoit mieux que son pere le métier de la guerre, & y étoit plus heureux: cependant, il plaisoit beaucoup moins aux Polonois, parce qu'il n'avoit pas une si belle prestance, ni le port si grave & si majestueux.

3. Un Prince élevé dans un pays étranger ne devient agréable aux peuples qui l'ont apellé à la Royauté, qu'autant qu'il se conforme à leurs maniéres, à leurs usages, & à leurs exercices. Les Polonois n'avoient pas sujet de regreter leur Henri I. qui fut nôtre Henri III. car durant le sejour qu'il fit chez eux, il ne leur montra que de l'antipatie. Par bonheur pour eux & pour lui, il n'y fut que cinq mois.

4. Il

ger [c]. D'abord, les Allemans furent très-joyeux de son arrivée, d'autant que n'ayant point eû de part à leurs querelles, il les traitoit tous également. Il se faisoit aimer [4] & respecter, tantôt civil & familier, qualité, qui ne déplaît à personne [5]; tan-

NOTES MELEES.

c. *Hortatur gentile decus magno animo capessere: illum primum Romæ ortum, nec obsidem, sed civem, ire externum ad imperium.* Abl. „ L'Empereur l'encouragea de recevoir en „ Roy la couronne. Il lui dit qu'il étoit le premier Romain „ qui eût été apellé à un Empire: car il n'avoit pas été donné „ en ôtage comme les autres, mais il étoit né à Rome. " Davanzati beaucoup mieux: *gli diè animo à ripigliar la grandezza di casa sua. Lui primo nato in Roma, non ostaggio, ma cittadino, uscire à Imperio straniero.* Sueyro: *le exortò à que accetasse con grande animo la honra que le ofrecia su nation, acordandole, que era el primero de los nacidos en Roma (donde no le avian tenido en rehenes, sino como a ciudadano) quæ yva a governar un Reyno estraño.* Coloma: *le exorto à recibir con animo generoso el honor para que era llamado de los suyos. Y le advertiò de que era el primero, que aviendo nacida en Roma, no como rehen, sino como ciudadano, salia della para reynar en un reyno estrangero.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Il n'y a guére de Rois & de Princes, qui ne soient doux & moderez au commencement de leur regne, & particuliérement lorsqu'ils ont été apellez à la Couronne par une élection libre & volontaire.

Regnorum sub rege novo mitissima sors est. Lucanus. Mais comme cette douceur est plus souvent l'éfet de la politique & du besoin de s'afermir, que du cœur & de la reconnoissance, il arrive à plusieurs de ne finir pas comme ils ont commencé.

5. La familiarité du Prince ne déplaît à personne, parce que chacun y trouve son compte; mais le

 Prin-

tantôt yvrogne[6] & voluptueux ; excès toûjours agréables aux barbares. Et déja sa réputation se répandoit chez les voisins, & chez les nations éloignées, lors que sa puissance devint suspecte à ceux, qui avoient été en autorité durant les troubles [7]. Ils débitoient dans les provinces d'alentour, où

Prince n'y trouve pas toûjours le sien, parce qu'il y a peu de gens qui sachent bien user de l'honneur qu'il leur fait. C'étoit un habile Courtisan que ce Prince d'Eboli, qui bien loin de s'enorgueillir de la familiarité & de la confidence du Roi son Maître, qui ne lui cachoit rien, rafinoit tous les jours en respect, en complaisance, en sujetion, de sorte qu'il mourut entre les bras de la Faveur. De nôtre tems, les Cardinaux & les autres Prélats de la Cour de Rome trouvoient fort à redire, que Donna Olimpia se fût mise sur le pied d'apeller toûjours le Pape Innocent X. *Giambattista* parlant à sa propre personne ; & que le Pape eût la foiblesse de le souffrir. Mais cette familiarité cessa depuis que le Cardinal Palotta lui en eût fait une espéce de réprimande.

6. Il y a des nations, dans le génie desquelles on ne peut entrer, que par épouser leurs plaisirs & leurs vices. Pour traiter avec les Allemans, il faut & boire avec eux, & boire comme eux. C'est une leçon que j'ai souvent oüi faire à Venise par un Landgrave de Hesse-Rheinfels, très-habile & très-galant homme. Les Polonois disoient que leur Roi Michel n'étoit pas guerrier, parce qu'il n'aimoit pas trop le vin.

7. Les Ambitieux, les broüillions, les factieux, & tous les Amateurs de nouveautez, ne craignent rien

où ils s'étoient retirez. » Que l'ancienne » Liberté Germanique alloit être bannie » par la Domination Romaine ; qu'il » étoit honteux aux Cherusques d'avoir » apellé à la principauté le fils du traître » Flavius [d], comme si tout le païs n'eût » pas eû un homme capable de remplir » cette place. Qu'on alléguoit en vain le » nom d'Arminius, qui étoit son oncle, » puisque si son propre fils fût venu re- » gner chez eux, *au lieu d'Italus* ; ils au- » roient

NOTES MELÉES.

d. Le latin porte, *exploratoris*, qui signifie, *espion*, mais le mot de traître a plus de force & plus de grace, & d'ailleurs quadre mieux à ce que dit Tacite *Annal.* 2. qu'Arminius reprocha à Flavius d'avoir mieux aimé être le déserteur & l'ennemi de sa patrie, & de ses parens, que de commander les armées de sa nation. *Ne gentis suæ desertor & proditor, quam imperator esse mallet.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

rien davantage, que l'affermissement de l'autorité du Prince, dont la puissance ruine toutes leurs prétentions. » Le Comte de Saint-Pol, Connétable de » France, & quelques autres, dit Comines, desi- » roient plutôt la guerre entre ces deux grands » Princes, *Loüis Onze & le Duc de Bourgogne*) » que paix, craignant, que les grands états qu'ils » avoient, ne fussent diminuez, si la paix conti- » nuoit. « &c. Et dans un autre endroit racontant la mort du Bourguignon : » Tous, dit-il, en » firent signe de grande joye : & nonobstant leurs » gestes ils eûssent mieux aimé, que le fait dudit » Duc fût allé autrement. La cause en pourroit » être parce qu'auparavant le Roi étoit fort crain- tif ;

» roient encore sujet de se défier de lui, » à cause de la nourriture, des mœurs, & » des maximes étrangeres, qu'il avoit pri- » ses dans un païs ennemi [e]. Que devoient- » ils donc espérer d'Italus, s'il res- » sembloit à son pere, qui avoit porté les » armes contre sa patrie, & contre ses » Dieux domestiques, avec tant de cha- » leur & de perfidie.

XVI. Par

NOTES MELÉES.

e. Tacite parle du fils d'Armenius dans le premier livre de ses Annales, & dit qu'il fut nourri & élevé à Ravenne. A quoi d'Ablancourt n'a pas fait d'attention, quand il a traduit cette periode latine : *Frustra Arminium præscribi : cujus si filius, hostili in solo adultus, in regnum venisset, posse extimesci infectum alimonio, servitio, cultu, omnibus externis* : en ces termes. „ Qu'en vain on tâchoit à se couvrir du nom d'Ar- „ minius, & que son fils même seroit à craindre, s'il avoit „ été nourri parmi les Romains, & élevé dans leurs maxi- „ mes. " Davanzati très bien : *L'esser nipote d'Arminio, che ci fa? del cui figlivolo, se fosse venuto egli à regnare, potersi temere, come allevato in terra nimica, infetto da' cibi, servaggio, abito, ogni cosa forestiero.* Et Sueyro : *que por demas nombravan a Arminio, porque si su proprio hijo, criado en tierra de enemigos, viniesse à tener el Reyno, era razon, temerle como inficionado con los alimentos, servidumbre, y habito de los estrangeros.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

» tif ; & ils se doutoient, que s'il se trouvoit tant » au délivre d'ennemis, qu'il ne voulsist muer plu- » sieurs choses, & spécialement états & offices : » car il y en avoit beaucoup en la Compagnie, » lesquels en la question du Bien public, & autres » du Duc de Guienne son frere, s'étoient trouvez » contre lui.

1. A des

XVI. Par cet artifice, ils amasserent beaucoup de troupes, mais Italus de son côté n'en eût pas moins. Ceux de son parti disoient, „ qu'il n'étoit point entré „ dans leur païs, les armes à la main, „ mais invité & desiré; que puisqu'il étoit „ de plus haute naissance que tous les au„ tres, il falloit éprouver, s'il auroit la „ valeur de son oncle [1], & de son aïeul [a]; „ que l'attachement inviolable du pere au „ service des Romains, auquel il s'étoit „ mis avec la permission des Allemans, „ n'é-

On, A la faveur de tels discours.

NOTES MELÉES.

a *Non enim inrupisse ad invitos, sed accitum memorabant: quando nobilitate ceteros anteiret, virtutem experirentur, an dignum se patruo Arminio, Avio Catumero praeberet.* Abl. „ qu'il ne s'étoit pas emparé du trône, mais qu'il y avoit été „ apellé volontairement; & qu'il faloit éprouver s'il seroit „ le premier en valeur comme en naissance, & digne héritier „ d'Arminius & de Catumer. " Davanzati très-bien: *Non esservi entrato per forza, ma chiamato: se à gli altri soprastava in nobilità, darebbe anche à divedere con la virtù, se degno è del zio Arminio, è di Catumero Avolo.* Et Coloma: *que no se avia metido el entre el os contra su voluntad, antes le avian ydo ellos mesmos a buscar; y que pues excedia en nobleza a todos los demas, quehiziessen prueva de su valor, y verian, si se mostrava digno de aver tenido a Arminio por tio, y por aguelo Catumero.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. A des peuples guerriers il faut un Prince guerrier. Autrement ils le méprisent. Les Polonois méprisoient fort le Roi Michel, depuis la perte de Caminiek & de la Podolie, & lorsque ce pauvre Prince mourut, ils étoient sur le point de le déposer, & d'en

» n'étoit point une chose, dont le fils dût
» rougir. Que ceux là alléguoient à faux
» la défense de la liberté [2], qui désho-
,, no

REFLEXIONS POLITIQUES.

d'en élire un autre. Ainsi la mort vint au secours de son honneur.

2. Bien des gens disent, qu'ils défendent la Cause publique, qui ne songent qu'à leur intérêt particulier. C'est la coûtume des Grands de trafiquer du Bien public. Si vous les en croyez, ils ne demandent que le soulagement du peuple; mais si vous leur offrez des charges, des gouvernemens, ou d'autres récompenses, ils vous sacrifient le peuple, leur honneur, & leur conscience. Il y en a deux beaux exemples dans Comines. Charles VII. dit-il, fut le premier, qui gagna ce point d'imposer des tailles à son plaisir, sans le consentement des Etats de son Royaume: & à ceci consentirent les Seigneurs de France pour certaines pensions qui leur furent promises pour les deniers qu'on leveroit en leurs terres. Et parlant de la Ligue faite par les Ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, & de Bretagne contre Loüis Onze: fut cette guerre, dit-il, depuis apellée le Bien public, pour ce qu'elle s'entreprenoit sous couleur de dire que c'étoit pour le bien du Royaume. Et dans un autre chapitre: Les demandes des Seigneurs étoient grandes: le Duc de Berry demandoit Normandie pour son partage; le Comte de Charolois vouloit avoir les villes assises sur la riviére de Somme, comme Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Peronne &c. & plusieurs autres demandes pour chacun, & aucunes ouvertures jà faites pour le bien du Royaume: mais c'étoit là le moins de la question; car le bien public étoit converti en bien particulier. Nicolas Pasquier y ajoûte pour glo-

,, norant leurs ancêtres par leurs actions,
,, ne pouvoient plus avoir d'autorité
,, dans l'Etat [3], qu'en y semant la dis-
,, cor-

REFLEXIONS POLITIQUES.

glose les paroles suivantes : Aux Etats tenus à Tours du tems de Loüis Onze, les Princes ayant demandé la réformation de la Justice mal administrée, & du mauvais ordre au Gouvernement, les Réformateurs qui furent ordonnez pour cela, convertirent le Bien public au leur particulier : car châcun capitula pour soi, & le salut du peuple, qui devoit marcher devant toutes choses, fut postposé aux intérêts privez. Mezeray dit la même chose des Etats tenus à l'entrée du regne de Charles VIII. Le Président des Etats, plusieurs Ecclesiastiques, & divers Députez, se laisserent emporter au vent de la Cour, & trahirent la Cause publique.

3. Dans toutes les Cours il y a deux sortes de gens : les uns qui ne veulent s'avancer que par de bons moyens & ceux-là sont en petit nombre : les autres, qui veulent faire fortune à quelque prix que ce soit, *per fas, aut nefas*. Les Cours en sont pleines. Tel étoit du tems d'Henri IV. le Maréchal de Boüillon, qui pour remerciment du Mariage que ce Roi lui avoit procuré avec l'héritiére de Sedan, ne cessa point de cabaler contre lui avec les Huguenots, en les entretenant tôûjours dans la crainte & dans la défiance. Après la mort de sa femme, il ne laissa pas d'implorer la protection du Roi contre les Seigneurs de la Mark, pour être maintenu dans la possession de Sedan & de Boüillon, dont elle lui avoit fait une donation en mourant, à ce qu'il prétendoit. Mais en vertu de quoi le Roi lui devoit-il sa protection? le Duc de Sully nous l'aprend dans ses Mémoires, où le Roi lui parle en ces termes : [Hé

» corde [b]. « Italus avoit encore, *outre cet apui*, l'aplaudissement du peuple [4].

NOTES MELE'ES.

b. *Falso libertatis vocabulum obtendi ab iis, qui privatim degeneres, in publicum exitiosi, nihil spei nisi per discordias habeant.* Abl. „ qu'en vain les séditieux prenoient le prétexte de „ la liberté ; que c'étoit leur ambition qui leur faisoit prendre „ les armes, pour se rendre considérables par des factions, „ parce qu'ils ne le pouvoient être autrement. “ Voilà une parafrase au lieu d'une version. Dati plus literalement : *Che malvagiamente facevano coloro, che falsamente volevano ricuoprirsi col nome della libertà ; i quali essendo per se stessi inutili & dappochi, & in commune perniciosi a tutta la regione, non havevano altra speranza, che per via delle discordie procacciarsi da sostentare.* Davanzati plus brievement. *Bel pretesto de libertà pretender questi, che viziosi in privato, perniciosi in publico, non posson vivere che di discordie.* Et coloma : *que era notable injusticia cubrirse con capa de libertad los que degenerando de su particular nobleza, y procurando la ruyna del bien publico, no temian otra cosa en que confiar, sino en las sediciones.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

[4] Hé bien, Rosny, M. de Turenne n'est-il pas bien honnête & bien humble ? cela veut dire qu'il a fort affaire de moi. Car, s'il vous en souvient, il ne parloit pas si doux à Montauban, & à Saint Pol de la Miate, où dans un Sinode, qui s'y tint, les Ministres faisoient toutes sortes de menées & pratiques, pour faire que toutes les Eglises de France résolussent de se mettre en espece d'Etat populaire & République, comme les Pays-bas, élisant pour Protecteur l'Electeur Palatin, qui établiroit, disoient-ils, quatre ou cinq Lieutenans dans les Provinces avec puissance égale.] Cependant, Henri IV. fit encore la faute de maintenir ce Maréchal dans la possession de Sedan : dont il ne manqua pas de se repentir aussi, comme le marque bien l'Instruction donnée au sieur de Monglas envoyé en l'année 1606. aux Princes Protestans d'Allemagne. [Le sieur de Mon-

ple [4], ce qui fut ſuivi d'une grande bataille qu'il gagna ſur les rebelles. Mais, dans la ſuite, ſa bonne fortune l'ayant enorgueilli, il fut chaſſé [5], & puis rétabli par le ſecours des Lombards, les Cheruſques éprouvant également ſa tirannie, ſoit qu'il fût dans la proſpérité, ou dans le malheur.

XVII. Vers

REFLEXIONS POLITIQUES.

Monglàs dira à l'Electeur Palatin, que Sedan n'apartient au Vicomte de Turenne, que par le ſeul benefice que ſa Majeſté lui a procuré, & auquel elle l'a maintenu peut-être avec plus de faveur que de raiſon : de quoi S. M. reçoit à preſent le payement dû aux Princes, qui paſſent par deſſus la juſtice pour favoriſer & avancer un tiers. Voyant le Prince Chriſtian d'Anhalt, lui dira, que S. M. croit, qu'il préferera l'amitié d'un Roi de France Floriſſant à celle d'un ſieur de Sedan, qui n'a droit en l'héritage qu'il poſſede que celui que S. M. lui a donné.] Ce Seigneur ne ſe comporta pas mieux ſous la Minorité de Louis XIII. il ſuſcitoit de jour en jour des affaires à la Régente, pour ſe faire employer à rompre les partis, dont il avoit ourdi la trame.

4. Quand un Prince eſt aimé du peuple, il lui eſt toûjours aiſé de ranger à la raiſon les Grands, qui veulent brouiller ſon Etat.

5. Au contraire, lorſque ſa domination dégénere en tirannie, & que par conſéquent il devient odieux au peuple ; il eſt preſque impoſſible, qu'il ſe maintienne long-tems dans une autorité qui eſt inſuportable à tout le monde. Que les Rois, dit un Politique moderne, ne ſe flâtent point en leur grandeur, c'eſt un abus de loger toute la Royauté en la puiſ-

XVII. Vers le même tems, Sanquinius *Gouverneur de la Basse Allemagne* étant mort, & Corbulon, *son successeur*, n'étant pas arrivé, les Causses, qui vivoient d'accord entr'eux, se mirent à faire des courses dans cette province, sous un chef, nommé Gannasque, Caninefate de nation, qui après avoir servi long-tems les Romains dans les troupes auxiliaires, s'étoit jetté dans le parti ennemi [1], & couroit avec des barques legéres la côte des Gaulois, lesquels il savoit être riches, & peu aguerris [a]. Mais si-tôt que Corbulon fut entré dans la Pro-

vin-

NOTES MELÉES.

a. *Non ignarus dites & imbelles esse.* Mal traduit par Ablancourt: *couroit la coste des Gaules qui étoit foible & opulente.* très bien par Dati : *sapendo, ch'egli erano ricchi, & non da guerra.* par Davanzati : *conoscendogli ricchi, e poco guerrieri.* Et par Colonia : *Sabiendo, que como gente rica no eran aptos para la guerra.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

puissance souveraine : ce n'est que le corps, la justice en est l'ame. *D'Espagnet*

1. Il n'y a rien de plus dangereux pour un Prince, que la desertion d'un Capitaine expérimenté, qui passe au service de ses ennemis, après avoir été long-tems au sien. Il est presque impossible qu'un tel homme qui a une longue connoissance du fort & du foible des armes de ce Prince, & de la bonne ou mauvaise discipline qui s'observe parmi ses troupes, ne soit très-utile au parti contraire. Témoin André Doria, dont la défection fit manquer à Lautrec la prise de Naples, & perdre Gennes à François I. qui reconnut trop tard la vérité de ce

que

vince, il fit descendre ses galéres le long du Rhin & le reste de ses vaisseaux, selon qu'ils étoient propres, par des marais & par des canaux, & coula à fond les barques des ennemis : & cette premiére expédition fut le commencement de la gloire qu'il acquit dans les armes [2]. Après qu'il eût mis les affaires presentes en bon état, il rétablit l'ancienne discipline parmi les lé-

que Lautrec lui avoit envoyé remontrer par Guillaume du Bellay-Langey, que l'état de ses affaires requeroit absolument, qu'il contentât un si grand personage, qui trouveroit l'Empereur toûjours prêt de lui faire tel parti qu'il voudroit. François, Marquis de Saluces, alléché de l'espérance qu'Antoine de Leyve lui donnoit, que Charle-quint lui adjugeroit le Marquisat de Montferrat, pour lequel il étoit en procès avec les Ducs de Savoie, & de Mantoue, commença par avertir les Imperiaux de tous les ordres qu'il recevoit de François I. dont il commandoit l'Infanterie en Piémont; puis acheva sa trahison par lever le Masque contre ce Roi, à qui il avoit mille obligations particulieres; & par se rendre auprès de l'Empereur, qui avoit toûjours favorisé & maintenu le Marquis Loüis, son cousin & son adversaire, dans la possession de l'Etat de Saluces, dont il s'étoit emparé.

2. Si du commencement vous demeurez victorieux, vous faites deux choses : la premiére, que vous êtes estimé des Grands, & que par leur raport ils vous mettent en crédit auprès du Prince : la seconde, que tous les vaillans soldats chercheront d'être à vous, estimant, que puisque vous avez eû si bon

légions, qui ne sçavoient plus ce que c'étoit que de travailler, & qui vivoient dans un continuel brigandage. Il défendit aux soldats de sortir de leur rang, & de combattre sans son ordre, les obligeant à faire les sentinelles, & toutes les autres factions, tant de nuit, que de jour, avec les armes sur le dos [3]. Et l'on dit, qu'il punît de mort deux soldats, pour avoir travaillé aux tranchées, l'un sans épée, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

si bon commencement, toutes vos entreprises vous doivent réussir, & par conséquent les faire connoitre au Prince, & leur procurer des récompenses de leurs services. *Commentaires du Maréchal de Monluc.*

3. Une des principales parties de l'Art Militaire, dit Melliet, est de tenir incessamment & sans interruption le soldat en travail & exercice, afin qu'il ne devienne point paresseux, ni poltron. *Disc. 5. du livre 6. de ses Discours sur Tacite.* Sur le pied que Loüis le Grand a mis en France la Discipline Militaire, si Melliet vivoit encore, il seroit bien guéri de la peur qu'il avoit d'être lapidé par les Régimens François, en racontant dans ce Discours les travaux & les fatigues de jour & de nuit, que les soldats Romains avoient à suporter sous Corbulon; car assurément les nôtres ne leur cedent en rien: Et je puis dire à la loüange de nos Generaux & de nôtre Milice, que s'ils eûssent vécu dans ces siecles-là, & les Romains dans celui-ci, ces anciens Capitaines les admireroient aujourd'hui pour le moins autant que nous les admirons nous-mêmes.

4. La

& l'autre n'ayant que ſon poignard [4]. Rigueur exceſſive, & peut être exagerée, mais qui a tiré ſon origine de l'humeur inflexible de ce Général, qui vouloit montrer, que celui qui puniſſoit ainſi des fautes legeres, ſeroit inexorable pour les crimes. Au reſte, cette terreur fit deux efets differens : nous en devinmes plus vaillans, & nos ennemis plus craintifs.

Ou, elle augmenta nôtre valeur, & diminua l'inſolence de nos ennemis.

XVIII. Les Friſons, qui depuis leur révolte, & la défaite de Lucius Apronius,

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. La ſévérité eſt l'ame & le nerf de la Diſcipline Militaire. Les loix Militaires ſont des loix Draconiennes, le ſang les a écrites, le ſang les fait obſerver & les maintient en vigueur. Dans le ſiecle paſſé, nos Capitaines blâmoient fort l'indulgence du Seigneur Philippe Strozzi Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe. On diſoit, qu'il ſavoit mieux bien faire, que châtier les délinquans. Et de fait (dit l'Auteur de ſa vie, qui avoit été ſon Gouverneur) il étoit ſi craintif d'offenſer & déplaire, que s'il rencontroit quelque oubliance en ce qu'il avoit commandé au fait de la guerre, bien ſouvent il aimoit mieux le réparer, & le faire lui même, qu'en châtier les défaillans : ce qui toutefois lui a aporté de grands préjudices, ſur tout en l'entrepriſe pour le rétabliſſement du Roi Dom Antonio de Portugal, où il eſt mort. Le Maréchal de Biron, le fils, au contraire, ne pardonnoit jamais les fautes militaires à ſes ſoldats, quoi qu'il diſſimulât toutes les autres.

1. Quand

rius [a], nous étoient ou ennemis, ou peu affectionnez, allerent, après nous avoir donné des ôtages, s'établir dans les terres que Corbulon leur assigna. Ils reçurent aussi de lui des Magistrats & des loix, & il y ajoûta une bonne garnison, pour les contenir dans l'obéïssance[1]. Il fit en même tems traiter avec les principaux d'entre les Causses, pour les porter à se défaire de

NOTES MELÉES.

a. Voyez les chapitres 73. & 74. du 4. livre des Annales.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand une fois un peuple s'est révolté contre son Prince, le Prince, après l'avoir domté, ne doit plus compter sur sa fidélité, ni sur son obéïssance. Et par conséquent bien loin de le traiter avec plus de douceur qu'il ne faisoit auparavant, il doit abolir ses privileges, & bâtir des Citadelles, qui le tiennent en bride; en sorte qu'il ne puisse plus à l'avenir regimber contre l'éperon. Au reste, comme les sujets doivent obéïssance à leur Prince, dit Etienne Pasquier, en contr'échange le Prince leur doit un bon traitement par une mutuelle correspondance, telle que du chef envers tous les autres membres du Corps. C'est pourquoi ceux qui ont l'honneur d'aprocher les Rois, doivent aporter de grandes circonspections, avant que de surcharger un pauvre peuple de nouveaux impôts, pour les inconvéniens qui en peuvent naître. Toutefois advenant qu'ils soient publiez, il ne faut jamais permettre, que les sujets fassent tête, & veüillent donner la loi à leur Prince. La conséquence en seroit trop grande.

2. On

de Gannasque [2], jugeant que ce n'étoit point dégénérer de la générosité Romaine, que de dresser des embûches à un transfuge & à un perfide [3]. Mais le meurtre commis en sa personne aigrît encore les Causses, à qui, en effet, Corbulon donnoit occasion de se révolter. Plusieurs exaltoient sa conduite, & d'autres en jugeoient sinistrement. Pourquoi, disoient-ils, nous suscite-t-il des ennemis ? s'il ne réüssit pas dans son entreprise, la République en pâtira ; & s'il y réüssit, il deviendra redoutable à un Prince sans esprit, & sans courage [4], & il ne tiendra qu'à lui de troubler l'Etat. Claudius donc lui ordonna

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. On vient aisément à bout de la Commune, lorsqu'elle n'a plus de chef.

3. C'est une malédiction attachée aux Traîtres, que chacun est en droit de les tromper ; & que personne ne les plaint quand ils tombent entre les mains de leurs ennemis. *A un traydor dos alevasos*, dit l'Espagnol : c'est-à-dire : *A un Traître il en faut deux autres.*

4. Comme nous nous perdons dans la mauvaise fortune, faute de savoir caler les voiles, & nous acommoder au tems, nous nous perdons pareillement auprès des Princes, en nous ostinant imprudemment à vouloir les servir, & gouverner leur esprit selon nôtre humeur & nôtre goût : car il est impossible qu'un Ministre libéral exécute des desseins généreux, quand son Prince est avare & sans ambition ;

na de laisser les Allemans en repos, & de repasser le Rhin avec toutes ses troupes.

XIX. Corbulon se campoit actuellement dans le païs ennemi, quand il reçût ces lettres, ausquelles il ne s'attendoit pas; mais bien qu'il fut agité de plusieurs pensées, d'un côté craignant l'Empereur, & de l'autre, le mépris des Barbares, & la mocquerie des Alliez, il fit sonner la retraite [3], sans dire autre chose que ces mots;

Ah

REFLEXIONS POLITIQUES.

ni qu'un Ministre courageux réüssisse dans ses entreprises sous un Prince timide & pusillanime. Il faut de necessité agir selon l'activité de la sfére du Prince, qui est celui à qui il faut complaire, & sans le consentement & l'aprobation de qui rien ne se peut éxécuter. C'est en quoi faillit Corbulon, qui servant un Prince de petit courage, ne laissoit pas de former de vastes desseins, & de faire des coups hazardeux qui donnoient de l'inquiétude à son Maître. Dans quelques Ministres, cette inadvertance vient de leur zele indiscret: mais dans la plûpart, elle procede de leur amour propre, & de la passion violente qu'ils ont d'étaller aux yeux du monde leur valeur & leur prudence, & de faire croire que le Prince ne peut rien faire de grand que par eux, & qu'il gâte ou perd tout, quand il agit tout seul, ou par d'autres mains que les leurs. Artifices, qui sous des apparences de zele publient les défauts du Gouvernement, & la foiblesse du Prince, mais qui tôt ou tard tournent à la ruine des Ministres, qui s'en servent. *Saavedra empresa polit.* 56.

1. Quand un Ministre voit évidemment, que les or-

ordres, qui lui sont envoyez sont préjudiciables à la réputation de son Prince, ou au bien de son Etat : & qu'il est très-certain, que le Prince ne les auroit pas donnez, s'il avoit été bien informé de l'état des affaires courantes, & qu'il ne peut arriver aucun mal dangereux du retardement de l'éxécution de ses ordres, il peut, & même il doit les suspendre jusques à ce que le Prince soit mieux informé. C'est ce que dit le grand Capitaine, lorsqu'étant rapellé de Naples par Ferdinand le Catholique, il ne laissa pas d'y rester, considérant, que le Royaume seroit en danger, s'il en sortoit, tandis que les Princes d'Italie étoient aux aguets, atendant le résultat de l'entrevüe de son Maître avec le nouveau Roi de Castille, son gendre. Mais lors que le Ministre sait que le Prince est entêté de ses résolutions, & qu'il aime mieux faillir, que d'être instruit ; il doit s'abstenir de repliquer parce que ce seroit imprudence à lui de s'exposer à l'indignation du Prince, sans nulle espérance de lui faire entendre raison. Corbulon s'étoit déjà embarqué dans quelques entreprises importantes, mais Claudius lui ayant ordonné de les abandonner, il se retira, aimant mieux obéïr à des ordres mal donnez, que de se perdre en n'y obéissant pas. *Empresa polit* 80. le Duc d'Alve étoit aux portes de Rome, & à la veille de prendre la ville, & Paul IV. le plus grand ennemi du Roi d'Espagne son Maître, & de toute la Nation Espagnole ; mais il n'osa passer plus outre, quelques instances que lui en pussent faire Marc Antoine Colonne, Vespasien de Gonzague, Ascagne de la Corgne, & tous les autres Chefs de son Armée, leur alléguant pour raison, que le diable acheminoit toûjours bien tout ce qui tendoit au desservice de Dieu.

reux autrefois [2] ! Au reste, pour bannir l'oisiveté d'entre ses soldats, il leur fit tirer

REFLEXIONS POLITIQUES.

Ce qu'il ne disoit point par aucun remors de conscience, mais parce qu'il connoissoit l'esprit irrésolu & scrupuleux de Philipe II. Le même Duc d'Alve ne voulut point s'aboucher avec Sebastien Roi de Portugal, qui le prioit de venir à Lisbonne, pour conferer avec lui sur l'expedition d'Afrique, disant à ceux qui l'exhortoient à cette entrevuë, qu'à celle de Guadalupe il n'avoit que trop reconnu, qu'il étoit impossible de détourner Sebastien de cette entreprise ; & qu'après avoir été sage en sa jeunesse, il ne devoit pas sur le declin de sa vie aprouver ni seconder une résolution, qui seroit infailliblement suivie de la perte de ce Prince & de son Royaume. *Hist. de l'Union du Portugal, livre* 1.

2. Il ne faut point d'autre Instruction ni commission aux Generaux d'Armée, qui sont sages, prudens, expérimentez & fideles, que celle que le Senat de la République Romaine donnoit à ses Consuls & à ses Dictateurs : *Vide ne quid detrimenti Resp. capiat* : c'est-à-dire : *Faites tout ce que vous jugerez à propos, pourvû que la République n'en reçoive aucun dommage.* Voila ce qui faisoit envier à Corbulon le bonheur des Capitaines Romains, qui avoient servi sous l'ancienne République, & ce qui fait aujourd'hui que tant de Généraux sont mécontens des Ministres des Princes, lesquels étant maîtres du Cabinet & du Conseil, veulent régenter aussi les armées ; & les Généraux, quoique très-souvent ils n'entendent rien au métier de la guerre. Le Marquis Ambroise Spinola, l'un des plus grands Capitaines de ce siecle, & qui avoit fait des merveilles en Allemagne & en Flandre, au service des Espagnols, prit un si violent déplaisir d'avoir échoüé devant Casal, par la maligni-

té

tirer un canal de vingt trois milles de long entre la Meuse & le Rhin[a], pour recevoir les eaux de la mer, quand

Ou, pour arrêter les inondations de la mer.

NOTES MELE'ES.

a. *Cumque pax esset*, dit Dion livre 60. *eorum opera fossam à Rheno ad Mosam produxit ad centum septuaginta stadia longam.* Abr. Ortelius veut que ce Canal soit la riviere du Leck, qui descend du Rhin un peu au dessus de la ville de VVick, autrement dite Batenbourg & qui se décharge dans la Meuse à Krimpen. Et Mr. Ryck est du même sentiment contre Cluver, & tous les Ecrivains du païs, qui, dit il, l'ont suivi comme par complot, & sans fondement. Voi sa longue & savante note dans ses Animadversions sur Tacite. liv. 11. chap. 20. D'autres disent, que le canal de Corbulon est celui qu'on appelle en Hollande le Canal de *Vliet*, qui va depuis *Sluis* sur la *Meuse*, jusqu'à *Leiden*, sur le *Rhin*.

REFLEXIONS POLITIQUES.

té du Conseil de Madrid, qu'il en mourut comme desesperé, répétant jusqu'au dernier soupir ces paroles Espagnoles: *Me han quitado la honra*! i. e. *Ils m'ont ravi l honneur*! Au reste, quiconque examinera bien le procedé des Romains, qui se reposoient de tout sur la conduite de leurs Capitaines, verra qu'ils en usoient très-prudemment. Car, dit Machiavel, si le Sénat eut voulu assujetir un Consul à des ordres journaliers, il l'eût rendu plus lent, & moins attentif, d'autant que le Consul auroit regardé la victoire, comme une gloire à partager avec le Sénat, par la direction duquel il seroit gouverné. D'ailleurs, le Sénat se fût engagé par ce moyen à donner des ordres sur des choses, dont il ne pouvoit juger sainement: car bien que tous ceux qui le composoient fussent bons Capitaines, néanmoins faute d'être sur les lieux, & de savoir mille particularitez dont il faut être pleinement instruit, pour bien ordonner, ils auroient fait mille fautes. C'est pourquoi ils vouloient que le Consul fist tout de

quand elle croissoit. Mais Claudius ne laissa pas de lui acorder les ornemens du triomphe, quoi qu'il l'eût empêché de continuer la guerre [3]. Peu de tems aprés, Curtius Rufus reçut le même honneur, pour avoir découvert des mines d'argent dans le territoire des Matiaques. Ce qui aporta peu de profit à l'Empereur, & beaucoup d'incommodité aux légions, que l'on employoit à creuser des fossez pour faire écouler les eaux, & à travailler sous terre; courvée d'autant plus insuportable, qu'il est rude même de piocher en lieu découvert. Les soldats voyant donc que cet usage s'établissoit en plusieurs provinces, écrivirent secretement à l'Empereur, le priant au nom des armées, de donner les ornemens triomphaux

de son chef, & qu'il eût toute la gloire des bons succès, persuadez, que cet éguillon l'exciteroit à faire de beaux & grands exploits. *chap. 33. du livre 1. de ses discours.*

3. C'est une ruse assez familiére aux Princes à l'égard des sujets, dont la gloire leur fait ombrage, de leur donner par avance ce qu'ils prévoyent qu'ils seroient obligez de leur donner après, afin que ce qui tiendroit lieu de récompense après le service rendu, tienne lieu de grace & de bienfait, ayant devancé le service.

1. Quand

phaux à tous ceux qu'il leur envoyeroit pour Généraux, avant qu'ils partissent.

XX. Quant à l'extraction de Curtius Rufus[a], que quelques uns ont dit être fils d'un gladiateur, comme je n'en veux rien dire de faux, je voudrois bien aussi n'en pas dire ce qui est vrai[1]. En sa jeunesse, étant à la suite d'un questeur en Afrique, un jour qu'il se promenoit seul en plein midi sous des portiques dans Adrumete, il lui aparut une figure de femme d'une taille plus haute que l'ordinaire, qui lui dit: *Et toi, Rufus, tu viendras en cette province en qualité*[2] *de Proconsul.*

NOTES MELE'ES.

a. Plusieurs croyent que ce Rufus est le même que Quinte-Curce l'historien, & Mr. Ryck dit, que ce qui le lui fait croire encore davantage, c'est le doute affecté avec lequel en parle ici Tacite, qui ne fait aucune mention de l'Histoire d'Alexandre, soit pour n'être pas obligé d'en juger, ou pour n'être point soupçonné de parler de lui par envie. Voi la note sur le chapitre 21. du livre 11.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand un homme de rien a fait une haute fortune, chacun prend plaisir à faire l'anatomie de sa naissance, & s'étudie à découvrir les bas emplois par lesquels il a commencé.

2. Il y a des prédictions & des présages, ausquels on peut ajoûter foi sans être superstitieux, & qu'il seroit dangereux de négliger, lorsqu'ils sont acompagnez de certaines circonstances, qui ont beaucoup de raport à nos mœurs, à nos affaires, à nôtre genre de vie, à ce que nous avons sujet de crain-

ful [b]. Ce préſage fit tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, qu'étant de retour à Rome il oſa demander la queſture, & l'obtint par le crédit de ſes amis ; & puis la préture par la faveur de Tibére, qui le préféra à des compétiteurs illuſtres, en couvrant la baſſeſſe de ſa naiſſance par cet honorable témoignage : *Curtius Rufus me ſemble être le fils de ſon induſtrie* [3]. Il vécut très long temps depuis, & parvint au Conſulat, à l'hon-

NOTES MELE'ES.

b Pline le Jeune parle ainſi de cette avanture de Curtius Rufus : *Tenuis adhuc & obſcurus obtinenti Africam comes hæſerat : inclinato die* [après le ſoleil couché, au lieu que Tacite dit, en plein midi] *ſpatiabatur in porticu : offertur ei mulieris figura, humana grandior pulchriorque : perterrito Africam ſe, futurorum prænuntiam, dixit : iturum enim Romam, honoribuſque geſturum, atque etiam cum ſummo imperio in eamdem provinciam reverſurum, ibique moriturum. Facta ſunt omnia*, epiſt 27. lib. 7.

REFLEXIONS POLITIQUES.

dre de nos ennemis, ou d'eſpérer de nos amis. Sous le Pontificat de Clement VII. le ſac de Rome fut prédit par un Italien, qui allant par les ruës en habit de pénitent, crioit que la colere de Dieu tomberoit ſur cette ville, comme il arriva quelque mois aprés. *D Juan Ant de Vera dans la vie de Charles quint. Voi la réflexion 1. & la note hiſtorique du chapitre 59 du livre premier des Annales.*

3. Les actions vertueuſes nous donnent une ſeconde naiſſance : de ſorte que celui qui eſt né roturier peut renaître noble, & mettre le luſtre & la ſplendeur dans ſa famille, malgré l'obſcurité de ſon origine. C'eſt ainſi que Patercule dit qu'Agrippa, qui étoit un homme nouveau, *novitatem ſuam multis*

l'honneur du triomphe, & enfin au Gouvernement de l'Afrique, où il mourut [c] selon ce qui lui avoit été prédit. Personnage plein de complaisance pour ceux dont il dépendoit ; de mépris pour ses inférieurs : & de dureté pour ses égaux [4].

XXI. Vers ce temps-là, Cneius Novius, illustre chevalier Romain, fut trouvé avec

NOTES MELE'ES.

c Le même Pline ajoûte, que la même figure lui aïant aparu sur le rivage de Cartage, comme il debarquoit, il prit cette seconde aparition pour un avertissement que la maladie qu'il avoit alors étoit mortelle, quoique tous ses domestiques en jugeassent autrement. *ibid.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

tis rebus nobilitaverat, s'étoit ennobli par ses exploits militaires. *Julian Romero*, l'un des plus grands Capitaines du regne de Philippe II. sçût très bien faire valoir sa noblesse morale contre un Seigneur Italien qui lui reprochoit son peu de naissance. Mon bras droit, lui dit-il, est mon pere : & par conséquent je suis plus noble que vous. La Cour de Rome, qui se plaît fort à faire des paralleles, disoit des Cardinaux d'Ossat & de Sourdis, lesquels étoient de la même promotion, que dans le roturier on voyoit toutes les qualitez d'un gentilhomme ; & dans le gentilhomme toutes celles d'un roturier.

4. C'est l'ordinaire des gens de basse naissance, de vouloir se récompenser de la dépendance qu'ils ont de ceux qui les ont avancez, sur ceux qui ont le malheur de dépendre d'eux. Il n'y a point de pires Maîtres, ni de pires compagnons. *Voyez la 5. Réfléxion du 20. chapitre du livre 6. des Annales.*

avec un poignard [a] caché sous sa robe [1] parmi les courtisans, qui étoient au lever du Prince, sans que l'on en ait jamais sû la cause; car aprés avoir été cruellement bourrelé à la question, il avoüa bien son crime, mais il ne déclara point ses complices,

NOTES MELE'ES.

a. Suetone parle de trois hommes qui attenterent à la vie de Claude; savoir un plebeïen, qui fut trouvé, la nuit, avec un poignard, proche de sa chambre; & de deux Chevaliers Romains, dont l'un le devoit assassiner au sortir du theatre, & l'autre, dans le temple de Mars lorsqu'il y sacrifieroit. Il ajoûte, que Claude devint si defiant, que ses gardes foüilloient & tâtoient tous ceux qui l'aprochoient, jusqu'aux femmes, aux filles, & que lorsqu'il alloit à quelque festin, il s'y faisoit servir par des soldats, & garder par des piquiers rangers autour de la table.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Tout homme qui ose paroître devant son Prince avec des armes cachées, se rend violemment suspect d'avoir dessein d'atenter à sa vie. On fit un crime de leze Majesté au Connétable de S. Pol d'être venu parler à Louis Onze avec sa cuirasse sous sa robe, & acompagné de tous ses gens-d'armes: & le Connétable même reconnut sa faute, lorsqu'il fut en la presence du Roi, & qu'il fit ouvrir la barriére qui étoit entr'eux deux, disant, qu'il en avoit usé ainsi *pour crainte du Comte de Dammartin, son ennemi capital* Philippe II. fit sentir son indignation au Duc d'Alve, au Marquis de Coria, & au Prieur de Castille, Don Antonio de Toledo, son grand Ecuyer: qui avoient à lui parler de quelque affaire d'importance; pour avoir fermé la porte de sa chambre, aprés y être entrez tous trois ensemble. *Es fuerça*, est-ce pour me forcer? leur dit-il en colére: passant dans une autre chambre, sans leur

plices, soit qu'il n'en eût point [a], ou qu'il leur gardât le secret [b]. Sous les mêmes Consuls, P. Dolabella proposa de donner tous les ans un spectacle de gladiateurs aux dépens de ceux qui éxerceroient la questure. Du tems de nos ancêtres, cette char-

NOTES MELÉES.

b. Comme ce passage est corrompu dans le texte latin, j'ai preferé ce sens à celui de Mr. de Chanvallon & de Perrot d'Ablancourt qui font dire à Tacite, que Novius ne confessa rien. Emanuel Suevro, Don Carlos Coloma, Bernardo Davanzati, Adriano Polit, & Jean Beaudoüin, ont tous cinq lû & traduit comme moi, *de se confessus conscios non edidit*. Correction, que Mr. Ryck a suivie dans son édition & dans ses Animadversions.

REFLEXIONS POLITIQUES.

leur donner audience. Et pour les mortifier encore davantage, & leur aprendre à lui porter le respect qu'il demandoit? (Car jamais Prince ne fut moins familier, ni plus soupçonneux) il fut plus d'un mois sans les regarder. Cependant, c'étoient trois seigneurs qu'il connoissoit à fond.

2. Tout homme qui est capable de prendre une ferme résolution de tuer son Prince; sans avoir aucun compagnon, ni complice, est plus à craindre au Prince, que toutes les conjurations. Les conspirations étant composées de plusieurs acteurs, il est presque impossible, que le secret s'y conserve, elles sont toûjours découvertes, ou par quelque faux frére, ou par quelque imprudent. Mais un homme seul, qui n'a point d'autre confident, ni d'autre complice que son cœur, & qui ne délibére qu'avec son esprit, ne court aucun danger jusques à l'éxécution même. C'est pourquoi tant de Princes & de Grands ont été assassinez par des misera-

charge ne se donnoit qu'au mérite [3], & quiconque en avoit assez, pouvoit si jeune qu'il fut, demander aussi le Consultat & la Dictature [4]. La Questure fut instituée dès le tems des Rois, comme le montre la loi Curiate, qui fut renouvellée par L. Brutus. Le droit d'y nommer demeura aux Consuls jusqu'à ce que le peuple s'en mêla aussi, qui fut soixante trois ans après l'expulsion des

bles, qui n'auroient point manqué d'être trahis, s'ils se fussent associez avec quelqu'un.

3. Toutes les charges, qui demandent de l'intelligence & de la capacité ne doivent jamais être données qu'au pur mérite. Un habile Espagnol dit très-agréablement, que les charges étant instituées pour l'utilité publique, il ne faut pas qu'il y entre de sang ni de chair, comme dans le boudin. *Arias Montanus dans ses aforismes sur Tacite.*

4. Les hommes, en qui la maturité & l'intelligence préviennent les années, ne doivent point être assujettis à la rigueur des loix de l'âge. Il est injuste, dit un Ancien, de trouver trop jeune pour entrer dans les charges celui à qui la Nature a donné par avance tout ce qu'il faut avoir pour en être digne. S'il est vrai, que la vertu vient aux Cesars avant le tems, & que les heros ne sont jamais enfans, il est de l'interêt de l'Etat d'employer de bonne heure aux grandes affaires ceux qui sont nez avec des talens distinguez. Quand un jeune homme, dit Machiavel, a fait connoitre par quelque action remarquable, qu'il a la prudence d'un vieillard, ce seroit une chose très préjudiciable au public de ne se

des Tarquins. Les premiers questeurs qu'il créa furent Valerius Potitus & Emilius Mamercus, qui accompagnérent les armées. Ensuite, l'on en fit encore deux autres, pour être sedentaires à Rome, où les affaires survenoient de jour en jour. Et ce nombre fut doublé, depuis que l'Italie fut devenuë tributaire, & Rome plus opulente

REFLEXIONS POLITIQUES.

se pas servir de lui, à cause de son âge, & d'attendre que la vieillesse eût afoibli cette vigueur d'esprit & de courage, qui peut rendre son service très-utile à sa patrie, comme le fut à la République Romaine celui de Valerius Corvinus, de Scipion, de Pompée, & de plusieurs autres, qui triomphérent dès leur jeunesse. *A la fin du livre 1. de ses Discours.* ,, Le Seigneur de Tavanes, dit Melliet, fut le premier ,, cinquiéme Maréchal de France : jamais auparavant ,, il n'y en avoit eû que quatre : c'étoit en ce Royau- ,, me une maxime d'Etat de ne point excéder ce ,, nombre : neanmoins, comme dans la République ,, de Rome le Senat & le peuple modérerent quel- ,, que chose de la rigueur ordinaire des loix, pour ,, hororer la vertu de Scipion & de Pompée : aussi ,, le Roi, avec l'avis de son prudent Conseil, se ,, servant des mêmes considérations, gratifia de ,, semblable faveur un personnage comblé de tant de ,, vertus, qu'il fut trouvé seul capable de mériter ,, ce desordre. *Epitre dedic. de ses Discours politiques & Militaires sur Tacite.* Paul de Foix Archevêque de Toulouse parlant du Grand-Maître de Malte Hugues de Verdale élu à l'âge de cinquante-cinq-ans : ,, En cet Etat, qui est militaire, dit-il, ,, il n'est pas mal-à-propos de n'attendre point à éli- ,, re

lente [5]. Enfin Silla en créa vingt, pour remplir le Sénat, à qui il avoit atribué la connoissance de toutes le Causes [6]. Les Chevaliers recouvrerent, depuis, le jugement des procès, mais la Questure se donnoit toûjours gratuitement, ou selon le mérite des prétendans, ou selon qu'ils étoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

» re les personnes d'entendement & de grande suffi-
» sance, jusqu'à ce que la vieillesse leur ait ôté la
» vigueur nécessaire au métier des armes. » *Lettre du 5. Février 1582.*

5. A mesure qu'un Etat s'agrandit, il est nécessaire d'y multiplier les Magistrats, & principalement dans une République, où l'égalité ne peut-être entretenuë parmi les Citoyens, que par un grand nombre de charges: car plus il y a de personnes employées à l'administration Civile, plus il y a de familles qui s'intéressent à maintenir & conserver la forme du Gouvernement.

6. C'est l'ordinaire des hommes, qui parviennent à la Principauté, ou à quelque autre dignité suprême, d'abaisser le parti, qui leur a été contraire durant leur condition privée. Silla devenu Dictateur favorisa toûjours le Senat, & lui donna l'autorité des jugemens Civils, à cause que le peuple lui avoit préferé Marius, son concurrent, qui étoit de famille plebeyenne: Cinna au contraire favorisa le peuple contre le Sénat, & rapella à Rome Marius & son fils & tous leurs adhérans, que Silla en avoit chassez; pour se vanger du Sénat, qui lui avoit ôté la charge de Consul, & en avoit mis un autre à sa place. Nôtre Louis Onze acorda plusieurs graces & privileges à la ville de Paris, pour lui

étoient en faveur auprès de ceux qui la donnoient [7], jusqu'à ce qu'elle fut comme venduë au plus offrant par l'avis de Dolabella [8].

XXII. Sous le consulat d'Aulus Vitellius & de Lucius Vipsanius, s'agissant de remplir les places vacantes du Sénat, où les principaux de la Gaule Cheveluë demandoient d'être admis, joüissant depuis long-tems du titre d'Alliez & de citoyens Romains [a], il y eût beaucoup de con-

NOTES MELE'ES.

a. La Gaule Cisalpine étoit divisée en deux contrées, savoir les Cispadans & les Transpadans. Les premiers furent faits citoyens Romains à la fin de la guerre Italique, ou Sociale; & les autres, quelque tems après. On apelloit Gaule Cisalpine cette partie de l'Italie, qui s'apelle aujourd'hui Lombardie, pour avoir été conquise par les Lombards.

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui avoir ouvert ses portes après la bataille de Montl'hery, & ne se fia jamais aux Grands depuis la Guerre du Bien-public.

7. Le mérite auxiliaire, je veux dire, la faveur & l'apui de ceux qui ont du crédit auprès des Princes, est beaucoup plus efficace à la Cour, que le mérite personnel. Pour y obtenir des graces, ou des récompenses, il faut absolument y trouver des prôneurs. Autrement on est toute sa vie au bord de la piscine, sans y pouvoir entrer.

8. Il arive souvent, que les pires avis sont les mieux suivis, parce qu'on y envisage l'utilité presente, & rien davantage. Il y a si peu de gens qui soient capables d'aprofondir les matiéres, qu'il ne faut

contestation là dessus. On remontra à l'Empereur, que l'Italie „ n'étoit pas encore „ si affoiblie, qu'elle ne pût fournir des „ sénateurs à sa ville capitale ; elle, qui „ en avoit fourni autrefois à tous les „ peuples ses alliez, „ sans qu'ils s'en fussent jamais repentis. „ Qu'on citoit encore par tout les exemples des anciens Romains, pour éguillonner les hommes à la vertu & à la „ gloire. N'est ce pas assez, Cesar, que „ les Venetes[b] & les Insubriens[c] soient entrez par force dans le Sénat, sans que „ l'on y admette encore une troupe d'Etrangers, comme si la Ville étoit au pillage ? que restera-t-il pour la Noblesse „ d'Italie ? à peine un pauvre Noble du „ païs latin pourra-t-il devenir Sénateur.

Où, qu'il n'y avoit pas lieu de se départir du gouvernement de l'ancienne république, dont on citoit par tout les exemples, pour inspirer l'amour de la vertu & de la gloire.

Tou-

NOTES MELE'ES.

b. C'étoient les Padouans, qui dominoient alors dans la province appellée aujourd'hui *il Dogado di Venetia*, comme le prouve solidement l'Auteur du *Squitinio della Libertà Veneta*, intitulé en françois : *Examen de la Liberté originaire de Venise.*

c. Apellez aujourd'hui les Lombards.

REFLEXIONS POLITIQUES.

faut pas s'étonner des fautes qui se font dans le Conseil des Princes : & par je ne sai quelle fatalité, ceux qui pourroient redresser les autres n'en ont presque jamais le courage.

1. Les

„Toutes les places ſeront remplies par ces „riches étrangers, dont les peres ont taillé en piéces nos armées, & aſſiegé le „divin Jules devant Alexie. Tout cela eſt „de nôtre tems. Mais que ſera-ce, ſi „nous rapellons en nôtre mémoire, que „leurs ancêtres ont détruit le Capitole [d], „& renverſé le grand autel de Rome [e]. „A la bonne heure, qu'ils joüiſſent du titre de citoyens Romains, mais n'aviliſſons point la dignité de ſénateur, ni les „honneurs de la Magiſtrature, en les rendant communs [1].

XXIII. Ces

NOTES MELE'EES.

d Les Gaulois, dits Sénonois, ayant gagné la bataille d'Allia (riviere qui ſe jette dans le Tibre à demie journée de Rome) entrerent dans la ville, & la brûlerent après l'avoir pillée.

e Le texte latin porte, *Ara Romana*, ce qui ne ſe peut entendre que de l'*Ara maxima* dédiée par Romulus à Hercule; dédicace, qui, ſelon Plutarque, ſervit d'occaſion à Romulus pour faire enlever les Sabines. Cet Autel étoit tout proche du Capitole.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les honneurs ſont mépriſez, quand ils deviennent trop communs. Comme Henri IV. en étoit auſſi prodigue, que ménager de ſon argent, Mr. de Villeroy lui diſoit quelquefois, que le Prince, qui vouloit être bien ſervi, & donner de l'émulation à ceux qu'il employoit, devoit être avare des marques d'honneur, parce que les braves gens ne les eſtimoient qu'autant que le Prince les épargnoit.

Gon-

XXIII. Ces remontrances ne firent point changer d'avis à Claudius, qui y répondit aussi-tôt dans le Senat, en ces termes: » Clausus le premier de mes ancêtres reçut en même jour le droit de citoïen & le titre de Patricien Romain, » quoiqu'il fût Sabin d'origine. Cet » exemple m'aprend à gouverner la République avec les mêmes maximes [1], en » ra-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Gonçalo Hernandez, surnommé le Grand-Capitaine, ayant reçu de la République de Venise un present magnifique de vases d'or, de tapisseries, & de martes Zibelines précieuses, avec un parchemin où étoit écrit en lettres d'or le decret du Grand-Conseil, qui l'avoit fait Noble-Vénitien, il envoya tout le present au Roi Ferdinand, son Maître, lui mandant, qu'il n'en retenoit que le parchemin, pour montrer à son concurrent *Don Alonso de Silva*, Garde-clefs de l'Ordre d'Alcantara, qu'il n'étoit pas moins gentil-homme que lui. *Chap. 65 du Comines Espagnol, note 1* Le même Auteur dit, que sous le regne de Philippe II. un habit de chevalerie étoit plus estimé qu'une récompense de huit mille ducats, parce qu'il donnoit très-peu de ces habits, & qu'il les faisoit desirer long-tems. Ajoûtant, qu'il ne faisoit cette grace, qu'à des gentils-hommes qualifiez, à des Capitaines, & à des Pages du Palais, sans la vouloir jamais acorder aux priéres des Grands, qui la lui demandoient pour leurs principaux domestiques; & qu'il la refusa même à des personnes, que le Pape Sixte-quint lui avoit recommandées. *Chap 120. note G.*

1. Un Prince prudent ne doit rien changer à la for-

» ramassant ici les plus excellens personages de toutes les nations. Car je n'ignore pas que les Jules étoient d'Albe ; les Coruncans de Camerium ; & les Porcies de Tusculum [a]. Et pour ne chercher point plus loin, le Sénat a souvent apellé de l'Etrurie, de la Lucanie, & de toutes les autres contrées d'Italie, des hommes de mérite, pour les agreger à son corps. Enfin, l'on est allé jusqu'aux Alpes, & l'on ne s'est pas contenté de les apeller un à un, mais on a voulu » que

NOTES MELE'ES.

a. Il y a plus de trois cens ans, dit Patercule, que nos ancêtres éleverent non seulement à la dignité de Souverain Pontife, mais encore à tous les plus grands honneurs de la ville, Titus Coruncanus, homme nouveau. Le Consulat, la Censure, & le Triomphe, furent accordez à Spurius Carvilius, né de Chevaliers, ensuite à Marcus Cato, natif de Tusculum, pareillement homme nouveau, & à Mummius l'Acaïque. Quoique Caïus Marius fut un inconnu, il ne laissa pas d'être le Chef de la République jusques à la fin de son sixiéme Consulat. Nos peres eûrent tant de déférence pour Marcus Tullius, qu'il faisoit donner les premieres dignitez à qui bon lui sembloit. Ils ne refuserent rien à Asinius Pollio de tout ce que les plus illustres patriciens ne pouvoient acquerir qu'à force de travail. Tant ils étoient persuadez, qu'il faloit honorer la vertu & le mérite en toutes sortes de personnes. *Chap. 128. du livre 2.* de son histoire.

REFLEXIONS POLITIQUES.

forme de gouverner de ses predecesseurs, quand il voit que l'Etat s'en est bien trouvé. Les mêmes outils, qui ont servi à établir un Gouvernement, servent à le conserver. On ne blâme jamais un Prince

„ que les villes & les nations même s'in-
„ corporassent avec nous. Nous eûmes
„ une paix solide au dedans, & des suc-
„ cès fort heureux au dehors, après que
„ nous eûmes reçû les Transpadans pour
„ concitoyens, & que sous ombre d'en-
„ voyer des colonies par toute la terre,
„ nous en eûmes ramassé toute l'élite, pour
„ soûtenir la foiblesse & réparer l'épuise-
„ ment de nôtre République. Se repent-
„ on d'avoir fait passer d'Espagne ici les
„ Balbes [b], & de la Gaule Narbonnoise
„ des hommes de pareille valeur? Leur
„ postérité est-elle moins affectionnée
„ que nous à cet Empire? Pourquoi Spar-
„ te & Atenes, dont les armes étoient
„ si puissantes, se sont-elles ruïnées,
„ sinon pour avoir traité les vaincus
„ comme des étrangers? Au contraire,
„ Romulus nôtre fondateur, fut si
„ sage,

NOTES MELE'ES.

b. Le mesme Patercule parle d'un Balbus Cornelius, Espagnol naturel, qui débaucha le Consul Lentulus à Pompée en faveur de César, & qui par ce service s'ouvrit le chemin à l'honneur du triomphe, & du Pontificat, & d'homme privé qu'il étoit devint enfin Consulaire. *chap. 51. du livre 2.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

ce d'avoir suivi les anciennes maximes, parce que le peuple aime à vivre selon les usages & les statuts, auxquels il est accoûtumé depuis long-tems: au contraire, si le Prince en introduit de nouveaux, le peu-

„ ſage, que divers „ peuples, qu'il avoit „ pour ennemis, devinrent, le même jour, ſes citoyens [a]. „ Des étrangers ont été nos Rois ; & ce „ n'eſt point une nouveauté, comme quel- „ ques-

Ou, que divers peuples devinrent ſes citoyens, qui, le meſme jour, avoient été ſes ennemis.

REFLEXIONS POLITIQUES.

peuple en prend toûjours occaſion de murmurer, & de déſobéir ; ce qu'il faut rarement hazarder. *Voyez la fin du chapitre 47 & la 3. Réflexion.*

2. Je ne puis m'empêcher de me plaindre de l'ignorance groſſiere de ceux qui oſent conſeiller à V. M. de ne point admettre les Etrangers aux charges de la Monarchie d'Eſpagne. (C'eſt le Comte-Duc d'Olivarés qui parle ainſi au Roi Philippe IV.) Car ils devroient conſidérer, qu'il n'y a jamais eû, & n'y aura jamais de grande Monarchie, qui n'ait communiqué & ne communique les priviléges & les emplois du païs, non ſeulement aux étrangers, ſes Vaſſaux, mais encore à ſes Confedérez : & que c'eſt par là que Rome devint maîtreſſe de l'Univers. La raiſon en eſt évidente, d'autant que les hommes nez en différentes provinces ne veulent point ſe ſoumettre à d'autres, s'ils ne trouvent du profit & du plaiſir à leur ſujetion. Les Romains dominérent toute la terre, parce que les nations conquiſes ſe trouvoient plus heureuſes en leur obéiſſant, qu'elles ne l'eûſſent été en ſe gouvernant elles-mêmes, la Preture, le Conſultat, la Dictature, étant départies indifferemment à l'Eſpagnol, au Gaulois, à l'Allemand, au Grec, à l'Aſiatique, à l'Afriquain. Si les Rois d'Eſpagne avoient traité de même les Catelans, les Aragonois, les Portugais, les Napolitains, & les Flamans, ces peuples ne ſe fuſſent jamais ſoulevez contr'eux

» ques uns se l'imaginent, de donner les
» magistratures aux enfans des affranchis,
» puisque cela s'est fait sous l'ancienne Ré-
» publique. Mais, direz-vous, les Gau-
lois

tr'eux; ni pour leurs franchises, ni pour toute autre prétention : car les liens de l'intérest & de l'honneur auroient si bien attaché les cœurs que personne n'eût jamais voulu s'exposer à perdre la faveur de la Cour, pour maintenir des libertez imaginaires. Le Turc admet aux plus hautes charges & dignitez les Renégats Espagnols, François, Allemans, quand ils ont du talent pour les affaires. Les grandes Monarchies, composées, comme celle d'Espagne, de parties séparées & éloignées les unes des autres, ne peuvent pas subsister autrement. C'est encore pour cette raison que les Espagnols n'ont pas fait de plus grands progrés en Europe, les nations politiques n'ayant pu consentir à leur ceder la domination, (l'empire absolu) sans participer à leurs biens. V. M. a tant à donner dans l'Europe, que si ses Vassaux étrangers vivoient en espérance d'y avoir part comme les autres, pas un ne voudroit s'accommoder aux loix étroites, ni se borner aux récompenses limitées de sa province, tandis qu'il pourroit parvenir aux charges & aux honneurs d'une Monarchie si étenduë. Et quant à ce qu'on m'objecte, que nul Espagnol n'est employé chez les autres Princes, je réponds que cela ne se peut dire que des Potentats, qui n'ont que trois ou quatre villes : car qu'iroit faire au service du Duc de Mantoüe, du Duc de Modene, ou de la République de Gennes, qui n'ont qu'un très-petit Etat, un Vassal de V. M. qui peut lui faire tant de bien. Au contraire, l'Empereur n'est-il pas servi, & ne se sert-il pas de toute sorte d'E-

» lois nous ont fait la guerre : je l'avouë ;
» les Volſques [c] & les Eques ne nous l'ont-
» ils pas faite auſſi ? les Gaulois ont pris
» nôtre ville, mais les Toſcans [d] nous ont
» contraints de leur donner des ôtages,
&

NOTES MESLE'ES.

c. Les Volſques conduits par Coriolan vinrent ſe camper devant Rome, & y mirent la derniere conſternation.

d. Les Toſcans dreſſerent une ambuſcade aux Fabius près de la petite riviére de Cremera, & défirent toute leur armée à plate couture.

REFLEXIONS POLITIQUES.

d'Etrangers, témoin Don Baltazar de Marradas, Eſpagnol ; le Comte de Buquoy & Jean de Wert, tous deux Flamans ; Galas, natif de Trente ; Picolomini, ſujet du Grand-Duc de Florence ; Collalto, Noble-Vénitien ; le Marquis de Grana, Piémontois ; Pallavicin, Genois ; & quantité d'autres. Et pourquoi le Roi de France a-t-il donné le poſte de Premier Miniſtre à Jules Mazarin, Italien, & Vaſſal de V. M. ſi ce n'eſt pour en avoir été ſervi en des affaires importantes ? Que diroit-on, ſi le Comte-Duc avoit introduit un François dans le Miniſtere de la Cour d'Eſpagne ? Comment les François auroient-ils pû conſerver tant de provinces unies à la Couronne, s'ils n'eûſſent pas accordé à tous les naturels de ces provinces les mêmes privileges & les mêmes honneurs, dont joüiſſent les Pariſiens mêmes ? D'où vient que les Hollandois ne perdent preſque jamais les villes & les places, qu'ils prennent en Flandre, ſinon de ce que les vaincus entrent en partage de l'adminiſtration publique, avec les Naturels du païs : ſi bien que celui qui étoit Sindic de Maeſtrickt lorſque cette ville apartenoit encore à V. M. eſt maintenant de leur Conſeil d'Etat & de guer-

„ & les Samnites ont fait passer nos armées „ sous le joug [c]. Au reste, de toutes nos „ guerres, celle des Gaules a été la plus „ cour-

NOTES MELE'ES.

c. Pontius Général des Samnites ayant enfermé les Consuls Veturius & Posthumius dans le détroit appellé les Fourches Caudines les fit passer sous le joug avec toute leur armée, & les renvoya. L'année suivante les Romains lui rendirent la pareille à la bataille de Lucerie, où il passa lui-mesme à son tour sous le joug avec 7000 Samnites. Les Vaincus passoient entre deux javelots plantez en terre, lesquels étoient joints en haut par un troisiéme en travers. Cette formalité militaire fut inventée par le Dictateur Quintius Cincinnatus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

guerre. De sorte que le Comte-Duc a eû en cela un tres généreux dessein de la servir dans le point le plus important de la Monarchie, & autorisé par les événemens du monde, d'où naissent les véritables maximes de Gouvernement. Il a introduit dans les Conseils les Genois, les Irlandois, & d'autres Etrangers, parce qu'ils avoient rendu de très-grands services à V. M. & que par cet exemple il prétendoit établir peu à peu l'union de toutes les provinces de sa domination. Et s'il n'y a pas réussi, ç'a été peut-être à cause de l'oposition qu'y ont faite ceux qui ne penetroient pas, que c'étoit l'unique moyen de remedier au dépeuplement de l'Espagne, & à la diminution de ses forces, & de ses revenus. Et d'ailleurs, il ne tenoit pas la fortune en sa main, pour seconder la volonté qu'il avoit d'augmenter la puissance, & l'autorité de V. M. Dans une Apologie intitulée, *Nicandro, ò Antidoto contra las calumnias* &c. Le Comte-Duc pouvoit encore alléguer au Roi, son Maître, l'exemple de l'Empereur Charle-quint, qui s'étoit servi de toutes sortes d'Etrangers dans ses affaires politiques & militaires: de

Mer

» courte ; & depuis ce temps-là les Gau-
» lois ont vécu toûjours en paix avec nous,
» jusqu'à prendre nos mœurs, nos exerci-
» ces, & nos alliances [f]. Ainsi, ne vaut-
» il pas mieux qu'ils nous apportent leurs
» ri-

NOTES MELÉES.

f. Etienne Pasquier dit dans une de ses lettres, que nos Gaulois devinrent les meilleurs amis de Jules Cesar. *Les Gaulois, dit-il, se subjuguérent eux mêmes par un malheur qui est presque familier à tous peuples, je veux dire, par les guerres civiles & intestines, qui voguoient alors dans les Gaules. Mais encore en ce malheur-là eûmes-nous cet heur, que la Fortune n'apresta telle faveur à Cesar, sinon afin qu'ayant réduit les Gaulois sous sa dévotion, les tenant en rang non de vaincus, mais de ses confederez, il se preparast puis après par leur vertu une voie, pour ruiner la liberté de Rome. Ce que reconnoissant tenir principalement des Gaulois, il donna séance aux chefs & principaux au Sénat de Rome, en reconnoissance des bons offices qu'ils lui avoient faits.* Livre 1.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Mercurin de Gattinare, Piémontois, qu'il apella en Espagne dès le commencement de son regne, & qu'il honora ensuite de la Charge de Chancelier, & de sa nomination au Cardinalat : de Nicolas Perrenot de Granvelle, Franc-Contois, qu'il fit aussi son Chancelier, après la mort de Gattinare ; & d'Antoine, son fils, à qui il donna l'Evêché d'Arras, & une place dans son Conseil d'Etat : du Cardinal Pompée Colonne, qui mourut Viceroi de Naples en 1532. de Prosper Colonne ; de Charles, Duc de Bourbon ; d'André, Antoine, & Jannetin Doria ; de Virginio Orsini, Comte d'Anguillare ; de Ferrand de Gonzague ; de Sforce Pallavicin ; d'Augustin Spinola, & de plusieurs autres, qui n'étoient point nez ses sujets. François I. se servit pareille-

» richesses, que de les en laisser jouir sé-
» parez d'avec nous. Tout ce qui est au-
» jourd'hui très-ancien, Messieurs, a été
» nouveau autrefois. Les Plébeyens ont
suc-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment de divers Capitaines étrangers, de Jean-Jacques Trivulce, Milanois; d'André Doria, Genois; du Comte Gui *Rangone*, Modenois; de François-Bernardin de Vimercato, Milanois; de Cesar Fregose, Genois; de Cagnin de Gonzague, Mantouan; de Caraccioli, Prince de Melfe, Napolitain. Ajoûtez à ces Italiens François de Merveille, qui lui servoit d'Ambassadeur secret à Milan, sa patrie, auprès du Duc François Sforce II. Antoine de Rincon, Espagnol, & Cesar Fregose, qui alloient en qualité d'Ambassadeurs publics de France, l'un à Venise; & l'autre à Constantinople; lorsque le Marquis del Vasto, Général des armes de l'Empereur en Italie, les fit assassiner sur le Pò, Galeas de Sanseverino, qui fut Grand-Ecuyer de France, Rance de Cere, gentilhomme Romain; René, Louis, & Charles de Birague, dont le premier fut Chancelier de France sous Charles IX. & sous Henri III. qui lui procura aussi un chapeau de Cardinal: & le dernier, honoré de l'Ordre du Saint Esprit dans le troisiéme Chapitre tenu le dernier jour de l'an 1580. Quoique cette note soit déja très-longue, il faut néanmoins que j'y ajoûte encore ce que dit l'Auteur des Vies des grands Capitaines François en faveur des Etrangers, qui ont porté les armes pour la France. Je ne tiens pas seulement pour François, (dit-il dans l'exorde de la Vie de Sanpiétro de Bastelica d'Ornano) ceux lesquels étant nez & élevez sous le doux climat de la France sont gouvernez par les justes institutions de nos Rois: j'ajoûte aussi à ce nombre infi-

» ſuccedé dans les charges aux patriciens ; » les Latins aux plébeyens, & tous les au» tres peuples d'Italie aux Latins. Ce que » je vous propoſe ſera ancien à ſon tour, » & ce que j'autoriſe à preſent par des » exemples, ſervira d'exemple à nos deſcendans [g].

XXII. Ce diſcours fut auſſi-tôt ſuivi d'un Arrêt du Sénat, & les Autunois furent les premiers qui obtinrent le droit de pouvoir être ſenateurs; préference, qui fut donnée à l'ancienneté de leur alliance avec le peuple Romain, dont il n'y a qu'eux de tous les Gaulois qui ſoient en poſſeſſion de ſe dire les freres. Dans le même tems, Claudius fit écrire au nombre des pa-

NOTES MELÉES.

g. Ce diſcours montre que Claudius ne manquoit pas de talent, ni d'éloquence, lorſqu'il avoit le temps de méditer ce qu'il devoit dire, comme le dit Tacite au commencement du livre 13. de ces Annales. On dit, que dans l'Hôtel de ville de Lion, il ſe voit une table de bronze, où cette harangue eſt gravée avec l'Arrêt, que le Sénat rendit en faveur des Gaulois. L'Ammirato parlant de cet excellent diſcours fait par un Prince, qui paſſoit univerſellement pour ſtupide & pour hebeté, dit, qu'à juger de Claudius, par ſes actions, on peut dire que c'etoit une tête ſans cervelle ; mais que ſi l'on en jugeoit par ſon bien-dire, il faut tomber d'accord, que ſa cervelle étoit dans ſa langue.

REFLEXIONS POLITIQUES.

infini ceux leſquels étant pouſſez d'un inſtinct volontaire, ſe naturaliſent François par l'affection, comme a fait ce vaillant Capitaine ; lequel au péril de ſa vie en ſervant la France, & ſuivant les deſſeins

patriciens tous les plus vieux sénateurs, & ceux, dont les peres & la famille étoient illustres. Car il ne restoit que fort peu de ces maisons, que Romulus avoit apellées, grandes [a]; & de celles que L. Brutus avoit surnommées, nouvelles; celles même, que le Dictateur Cesar & l'Empereur Auguste leur avoient adjointes par les loix Cassia & Senia, étant déja éteintes. Et comme ces reglemens étoient agréables au peuple, aussi le Censeur les faisoit-il avec beaucoup de plaisir. Après avoir bien pensé comment il chasseroit du Sénat ceux qui le deshonoroient par une vie honteuse, il ai-

ma

NOTES MELE'ES.

a. Romulus établit un Sénat, ou Conseil, composé de cent hommes, qu'il honora du nom de Péres, d'où dérive celui de Patriciens, qui signifie la postérité des cent Péres, & qui les distingue des cent ou deux cens autres, qui leur furent adjoints par Tarquin le Vieux. Un Pape du quinziéme siécle eût envie d'augmenter le nombre des Cardinaux jusqu'à cent, seulement afin que le sacré College ressemblât mieux au Sénat de Romulus; mais cela ne s'exécuta point, étant infiniment plus glorieux à cet auguste College de representer, comme il fait, les 70. Sages d'Israël, ou plûtôt les 72. disciples de JESUS-CHRIST, que de representer le Sénat de Romulus. C'est pourquoi le Pape Sixte V. fixa le nombre des Cardinaux à 70. *ut veteris Synagogæ figura*, dit il, dans sa bulle, *Sanctæ & Apostolicæ Ecclesiæ veritati respondeat, sequi cupientes mandatum Domini factum ad Moysen de congregandis septuaginta viris de Senibus Israël* &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

de ceux qui tenoient le timon des affaires, a diverses fois fait honte aux naturels du pays, soit en leur servant d'escorte & de guide aux sentiers de

l'hon-

ma mieux se servir d'une voie douce & nouvelle, que d'y proceder selon l'ancienne sevérité [a]. Il les pria donc de s'examiner eux mêmes, pour demander ensuite la permission de renoncer à leur dignité, promettant [b] de les nommer parmi ceux qui se retiroient de leur plein gré, afin que cette modestie aparente couvrît l'ignominie du ju-

NOTES MÊLÉES.

b. *Et motos Senatu, & excusatos simul propositurum, ut judicium censorum ac pudor sponte cedentium permixti ignominiam mollirent.* Politi très bien : *acciòche temperatosi il giuditio de' Censori còl rispetto d'aver ceduto spontaneamente, s'allegerisse l'infamia.* Et Coloma aussi : *que los reformados del Senado serian nombrados por el juntamente con los que se excusavan, paraque desta manera templandose el juizio de los Censores con el respeto de aver cedido voluntariamente, se aligerasse la infamia.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'honneur ; soit en embrassant avec un zele extraordinaire les occasions, que le temps, & le bien de ce Royaume lui presentoient. Alfonse d'Ornano, son fils, parvint à la dignité de Maréchal de France. Pierre Strozzi, Florentin, fut honoré de la même charge par Henri II. & Philippe, son fils, de celles de Colonel Général de l'Infanterie Françoise, & d'Amiral, sous le regne de Charles IX. & d'Henri III.

1. Le Gouvernement monarchique est presque toûjours plus doux & plus moderé que le Gouvernement Républiquain, parce que les Magistrats Républiquains procedent toûjours selon la rigueur des loix, auxquelles ils sont sujets eux-mêmes, & dont, par conséquent, ils n'ont pas la liberté de s'écarter. Au contraire un Prince, pour peu qu'il soit habile

 & pru-

jugement secret rendu contre eux par le Censeur [a]. Pour remercîment, le Consul Vipsanius proposa de donner à Claudius le surnom de Pere du Sénat, celui de Pere de la Patrie étant trop commun [c], & le Prince ayant fait trop de bien à la République pour n'être honoré que d'un titre or-

NOTES MELE'ES.

c. Il est bien rare aujourdhui.

REFLEXIONS POLITIQUES.

& prudent, tâche de réformer les abus avec douceur, pour décliner l'envie & la haine de ce grand nombre de personnes, sur qui la réformation tombe ordinairement. Par tout où Tacite parle de l'ancienne République Romaine, il la dépeint sévére & inexorable; au lieu que quand il parle du Gouvernement d'Auguste, il dit que ce Prince avoit heureusement changé beaucoup de choses anciennes qui avoient je ne sai quoi de barbare, *multa duritiæ veterum melius mutata* Annal. 3. *sicut Augustus quædam ex* HORRIDA ILLA ANTIQUITATE *ad præsentem usum flexisset.* Ann. 4.

2. Cette méthode est plus en usage que jamais parmi les Princes, & elle est d'autant meilleure, que les Magistrats & les Officiers, dont ils ne sont pas contens, ont moyen de cacher leur disgrace, & de sauver leur point d'honneur, en demandant publiquement la permission de quitter des charges, dont ils ont un ordre secret de se défaire. C'est ainsi qu'en usa la Reine Mere du Roi envers Mr. le Bouthillier & Mr. de Chavigny, son fils, en leur ôtant la surintendance des finances & la charge de Secrétaire d'Etat de la guerre. *Memoires de Mr. de la Chastre.* Henri III. fut cause que M. de Ville-

ordinaire [d]. Mais Claudius le fit taire aussi tôt, cette flaterie lui paroissant excessive. Il fit ensuite la revuë générale des citoyens, dont le nombre se trouva monter à six millions neuf cens quarante-quatre mille. Et ce fut en ce tems-là qu'il commença à être informé des infamies de sa fem-

NOTES MELÉES.

d. C'est pourquoi notre Louis XII. fut honoré du titre de Pere du peuple, qui n'avoit point encore été donné à pas un de nos Rois Aussi est-ce un surnom que tout Prince juste doit préférer à tous les autres. Quand la France donna celui de Pucelle à Jeanne d'Arc sa libératrice, l'on peut dire que ce fut par un instinct divin; & que la voix du peuple ne fut jamais plus visiblement la voix de Dieu, que dans ce témoignage public. Miracle, dit Etienne Pasquier, de ce que non seulement elle se rendit victorieuse de nos ennemis, mais encore de soy même. Car ni le feu de sa jeunesse, qui la pouvoit brûler, ni les commoditez qu'elle avoit pour l'amortir parmi tant de gentilshommes, auxquels elle commandoit, ne gagnérent jamais sur elle, qu'elle fist aucune breche à sa pudicité...... qui fût cause qu'entre plusieurs épitetes d'honneur, qu'on lui pouvoit justement attribuer après sa mort, chacun d'un commun consentement lui bailla celui de Pucelle, qui lui est demeuré jusques à ce jour, comme la marque de la plus grande victoire par elle obtenuë.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Villeroy, son Secrétaire d'Etat, s'embarqua dans la Ligue, pour lui avoir ôté sa charge, après lui avoir refusé plusieurs fois la permission qu'il avoit demandée de se retirer. S'il eût plû au Roi, (dit-il à Benoise, qui lui aporta cet ordre) me laisser sortir de la Cour par la porte à laquelle j'avois tant heurté avant que d'en partir, sans me faire sauter par les fenêtres, S. M. eût mis mon esprit en grand repos. *Apologie de Villeroy au commencement de ses*

 Me-

femme [3], & qu'il ſe vit obligé de la punir pour épouſer, après, ſa propre niéce.

XXV. Tandis que Meſſaline dégoûtée de la multitude de ſes adultéres s'étudioit à trouver des ſenſualitez inconnûes, Silius entraîné par ſa deſtinée ou perſuadé, qu'il ne pouvoit éviter le danger qui le menaçoit que par d'autres dangers [1], la conjuroit de conſiderer, » qu'il ne faloit plus at-» ten-

Reflexions Politiques.

Memoires. Quand Philippes IV. congédia le Comte-Duc, ſon Premier Miniſtre, il lui fit l'honneur d'écrire aux Conſeils de Caſtille, que le Comte-Duc avoit été le premier homme du monde, & le meilleur Miniſtre d'Etat qui ſe fût jamais vû; & que pour les grands ſervices qu'il en avoit reçus, il lui avoit accordé la permiſſion de ſe retirer, réſolu de remplir lui-même ſa place, faute de trouver un autre ſujet auſſi capable de manier les affaires du Gouvernement. *Dans un Ecrit intitulé*, Cargos contra el Conde Duque.

3. Les Maris ſont preſque toûjours les derniers à ſavoir les débauches de leurs femmes: & particuliérement les Princes. *Dedecus ille domus ſciet ultimus*, dit Juvenal en parlant du mariage de Silius avec Meſſaline, femme de l'Empereur Claudius. *Voyez la premiére note politique du chap. 8. du livre 4. des Annales.*

1. Il y a des affaires, où il eſt beaucoup plus dangereux d'attendre que d'entreprendre. La nature & la politique enſeignent toutes deux la néceſſité d'aller au devant du mal, dont on eſt menacé, de peur qu'il ne devienne inévitable tandis qu'on perd le temps

» tendre la mort de Claudius ; que les con-
» seils doux étoient bons pour ceux qui
» ne se sentoient point coupables ; mais
» que ceux qui l'étoient visiblement de-
» voient chercher leur salut dans leur cou-
» rage [2] ; qu'ils avoient des complices, qui
» craignoient la même punition [2] qu'eux ;
» que n'ayant ni femme, ni enfans, il é-
» toit en état de l'épouser, & d'adopter
[illegible] » Bri-

NOTES MELE'ES.

2. *Insontibus innoxia consilia ; flagitiis manifestis subsidium ab audacia petendum.* Abl *que les conseils vertueux étoient bons pour les innocens, mais qu'il n'y avoit point d'asiles pour les coupables que les crimes.* Davanzati très-bien : *per la diritta poter andar gl'innocenti ; ne' peccati scoperti giova l'ardire.* Politi : *convenire i consegli savi agl'innocenti, alle tristitie scoperte giovare l'ardire.* Sueyro : *que los que no se hallavan culpados, avian de guiar sus cosas con consideracion ; y que en los maleficios publicos era menester buscar el remedio en el atrevimiento.* Et Coloma : *Convienen los consejos sabios a los que se hallan sin culpa ; mas para las maldades manifestas no ay otro remedio que acudir por el al atrevimento.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

temps à délibérer. Dans les grandes entreprises, les hommes qui s'y embarquent, ont toûjours plus besoin de vigueur & de hardiesse, que de raisonnement, les longues réflexions ne produisant presque point d'autre effet que de les intimider, & de les faire périr entre les écueils de l'irrésolution & du repentir.

2. La crainte d'une punition prochaine est le plus vif aiguillon qu'il y ait pour hâter des conjurez d'exécuter leur entreprise. *Colui*, dit très-bien Machiavel, *che si vede constretto da una necessità, ò di fare, ò di patire, diventa uno huomo pericolosissimo per*

» Britannicus ; que s'ils prévenoient Clau» dius, qui étoit aussi facile à surprendre, que » promt à décharger sa colere sur ceux qui » l'ofensoient [3], ils seroient tous deux en » sûreté, & qu'elle, outre cela, conser» veroit toûjours la même [4] autorité [b]. Elle

NOTES MELE'ES.

b. *Mansuram eandem Messalinæ potentiam, addita securitate si prævenirent Claudium, ut insidiis incautum, ita iræ properum*, Verrebbe Messalina à rimanere con la potenza medesima, & ancora con maggior sicurezza, levandosi dinanzi Claudio, il quale cosi come è si viveva senza pensiero: & facilmente si poteva ingannare, cosi pel contrario era huomo precipitoso, & presto s'accendeva in ira *Dati*. ,, Restarebbe à Messalina la medesima grandezza, se per sicurezza loro preverranno Claudio, non men precipitoso nell'ira, che facile ad esser insidiato, come incauto. *Politi*.

REFLEXIONS POLITIQUES.

il Principe : c'est-à-dire, que *celui qui se voit dans une nécessité pressante de tuer, ou de périr, devient un homme très-dangereux pour son Prince.* Il en couta la vie aux Empereurs Commode & Antonin Caracalla. Une concubine du premier ayant trouvé par hazard son nom écrit sur la liste de ceux qu'il devoit faire mourir la nuit suivante, elle & deux autres, qui étoient de ce nombre, lui en ôtérent le moyen par la résolution qu'ils prirent en un moment de le poignarder. Macrin en usa de même envers Caracalla, aussi-tôt qu'il eût intercepté une lettre, par laquelle on mandoit à ce Prince, que les Astrologues consultez avoient décidé tous d'une voix, que celui qui aspiroit actuellement à l'Empire, & qui songeoit à s'en saisir, étoit Macrin, son Capitaine des Gardes.

3. Plus un Prince est timide, plus il est vindicatif & cruel.

4. Un Particulier, qui veut épouser une femme par

Elle ne fit pas beaucoup d'atention à ces paroles, non point par amour pour son mari, mais de peur que Silius ne la meprisât, quand il seroit le maître absolu; ou qu'il ne la punit elle-même du crime qu'il lui conseilloit pour éviter la mort, lorsqu'il en peseroit la [5] conséquence [c]. Mais elle consentit à l'épouser, trouvant un rafinement de plaisir dans le comble de l'infamie,

NOTES MELÉES.

c. *Scelusque inter ancipitia probatum veris mox pretiis æstimaret.* Abl. *& qu'il ne vinst à connoître son crime après l'avoir exécuté.* Qui n'est point ce que dit Tacite. Dati mieux: *ma dubitava che venendo Silio al principato, egli poi come adultera non la spregiasse, & di quella impudicitia, laquale, stando le cose in quel pericolo, in lei non biasimava, ne tenesse allora conto, & considerasse chi la fusse.* ueyro & Coloma très-bien: le premier: *y estimaria en el grado, que era razon, la maldad, que le avia hedio aprobar el pellora.* Et l'autre: *y que la maldad, que se cometia y aprovava por evitar el peligro, en saliendo del, seria estimada por su justo valor.*

Quid fas.
Atque nefas, tandem incipiunt sentire peractis
Criminibus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

par le moyen de laquelle il peut monter au trône, n'y épargne pas les paroles & les promesses. C'est une monnoye qui a grand cours chez les femmes vaines & voluptueuses.

5. Les Princes, qui succédent immédiatement à ceux qui ont été tuez, ne manquent presque jamais de vanger leur mort, non pas à la vérité, par aucun motif d'amour pour leur prédecesseur; mais pour assurer leur propre vie, en imprimant la terreur dans le cœur des méchans qui sont capables d'y attenter. S'il est ordinaire aux Princes de n'ai-

mie [6] ainsi qu'il est ordinaire à ceux, qui ont renoncé à toute pudeur [d]. Ils n'attendirent donc pour celebrer leurs noces que la

NOTES MELE'ES.

d. *Nomen tamen matrimonii concupivit ob magnitudinem infamiæ, cujus apud prodigos novissima voluptas est.* Ablancourt: „ elle consentit neanmoins au mariage pour la grandeur de „ l'infamie, qui est un nouvel éguillon à un esprit debau- „ ché " *Davanzati.* " Volle bene il nome di matrimo- „ nio, per la grande infamia, ultimo piacere di chi hà man- „ dato giù la visiera. " *Sueyro* de même: „ Con todo ap- „ peteciò el nombre del matrimonio, por la grandeça de „ la infamia, que es el postret gusto de los que tienen per- „ dida la verguença.

REFLEXIONS POLITIQUES.

mer point leur femmes, comment un Prince en pourroit-il, je ne dis pas, aimer, mais, souffrir une, dont il se seroit servi pour empoisonner son predecesseur, après avoir été son adultére? *Voi la reflexion 2. du chap. 39. du livre 4.*

6. Quand les femmes de haute naissance ont une fois renoncé à la pudeur, les voluptez les plus infames sont les plus savoureuses pour elles. Plus les crimes qu'elles commetent sont horribles, plus y trouvent-elles de satisfaction, parcequ'elles les envisagent comme des privilèges & des passedroits attachez à leur fortune. Bonnes écolières de cette fameuse Julia, qui disoit que la pudeur & la chasteté n'étoient pas des vertus de Princesses, mais de bourgeoises. Un de nos Poëtes a très-bien touché cette corde dans les vers suivant adressez au celebre Despreaux;

Qu'auroient dit tes Censeurs, si jusque sous le daix
Aux Dames de la Cour décochant mille traits,
On eût veû dans tes vers l'une levant le masque
S'abandonner sans honte aux caresses du Basque;

L'au-

la premier absence de Claudius, qui devoit aler à Ostie pour la cérémonie d'un sacrifice.

XXVI. Sans doute, il paroîtra fabuleux qu'un homme, & qui plus est, un homme désigné Consul, ait pû être si hardi, non seulement que d'épouser la femme de l'Empereur, dans une ville curieuse, & qui divulgue tout ce qu'elle sait; mais encore, que d'y apeller, à jour nommé, des témoins pour signer le contrat [a], qui portoit. que c'étoit pour avoir des enfans; que de répondre aux paroles des auspices; que de sacrifier aux Dieux; que de se mettre à table parmi les conviez, de se

NOTES MELE'ES.

a. Il y a une particularité de ce mariage, que Tacite n'auroit pas omise, s'il en eût eû connoissance. C'est que Claudius même signa le contrat de Messaline & de Silius, sur ce qu'on lui fit entendre, que ce n'étoit qu'un mariage simulé, qui se faisoit pour détourner sur la personne de Silius un grand malheur, qui, selon les Devins, devoit arriver bien tôt au Mari de Messaline. Cette circonstance donne toute sorte de probabilité au mariage de Silius avec cette Princesse.

REFLEXIONS POLITIQUES.

L'autre foulant aux pieds son rang & sa grandeur
Faire d'un histrion l'objet de son ardeur?
L'une donnant l'essort à de honteuses flames
Hanter impudemment les lieux les plus infames:
Et l'autre d'un époux redoutant le poignard
Livrer son cher Amant au destin d'Abelard.

1. Quand

se baiser & de s'embrasser devant toute la compagnie ; enfin, que de passer la nuit dans toutes les privautez conjugales. Mais je ne dis rien ici que je n'aye apris de la bouche ou des écrits de nos peres [1]. Toute la maison du Prince en fremissoit d'indignation, & particulierement ses favoris [2], qui craignoient fort qu'il n'en arrivât une révolution. Après quelques murmures secrets, ils éclatérent ouvertement. » Lors « qu'un Comédien souilloit [b] le lit du Prin- » ce, disoient-ils, c'étoit une grande in- » famie, mais l'Etat ne couroit point de ris-

NOTES MELE'ES.

b. Tacite aparemment parle de Mnester, dont la mort est racontée dans le chapitre 34. de ce livre.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand un historien raporte quelque fait extraordinaire, & difficile à croire, il doit le munir d'autoritez & de témoignages, dont la postérité ne puisse avoir lieu de douter, ou qui du moins soient tels, que les lecteurs y trouvent beaucoup de vraisemblance. Quand à moi, dit Comines, je me délibére de ne parler de chose qui ne soit vraye, & que je n'aye vûe ou sûë de si grands personnages, qu'ils soient dignes de croire. *Voyez la seconde Réflexion du 53. chapitre du livre 4. des Annales*, & les deux premieres du ch. 16. du livre 3.

2. Il y a au moins cela de bon dans les Favoris, que leur intérest particulier les fait veiller au salut du Prince, & par conséquent à celui de l'Etat. Ils aprébendent une révolution générale par la crainte qu'ils

» risque [3], maintenant qu'un jeune-hom-
» me de qualité, beau par excellence [c],
» plein de courage, & de force, & qui
» est à la veille d'exercer le Consulat,
» vient d'épouser Messaline, il est aisé de-
de-

NOTES MELÉES.

c. Juvenal en parle de même dans sa 10. satire.

Optimus hic & formosissimus idem
Gentis patritiæ.

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'ils ont d'en voir une dans leur fortune, & dans leur maison.

3. Beaucoup de Princes ont été malheureux dans leur famiille, je veux dire deshonorez par les débauches de leurs femmes, ou de leurs filles, lesquels n'ont pas laissé d'être heureux dans le gouvernement de leurs Etats. Témoin Auguste, *cui ut valida in Remp. fortuna, ita domi improspera fuit ob impudicitiam filiæ ac neptis.* Sur quoi l'Historien Cabrera fait une petite réflexion en forme de Commentaire. *No desconviene al Principe*, dit-il, *considerar sus cosas en la imperfesion umana: pues Augusto Cesar, quando parecio avia dividido el Imperio con Jupiter, tras tanto terror y admiracion que traya tanta potencia, no pudo huir de los agravios de la Fortuna, por la calidad de vida, que empeoraron sus damas.* chap. 22. du livre 7. de son Histoire de Philippe II. Cosme, premier Grand-Duc de Toscane, eût le sort d'Auguste. Cet Empereur vit mourir la liberté de la République Romaine, & Cosme celle de la République de Florence. Ils regnérent tous deux, comme s'ils fussent nez dans une Monarchie héréditaire, tant ils sçûrent bien l'Art de gouverner: mais comme il n'y a point de joye parfaite en ce

» deviner à quoi il prétend parvenir après » un tel * mariage [d]. Quand ils considéroient la stupidité de Claudius, l'ascendant que

NOTES MELÉES.

d. *Nunc juvenem nobilem, dignitate formæ, vi mentis, ac propinquo Consulatu majorem ad spem accingi: ne enim occultum, quid post tale matrimonium superesset.* Abl. „ au lieu que „ par ce mariage on élevoit tout ouvertement à l'Empire un „ jeune homme considérable par sa naissance & par son Con„ sulat qui étoit proche, & capable de tout entreprendre „ après un tel crime “. *Davanzati* très bien: „ Ora questo „ giovane nobile, bello à maraviglia, vicino al Consolato, „ fà più alto disegno. Chi non vede di tal matrimonio la „ conseguenza. “ Et *Coloma*: „ mas agora visto está, que „ un mancebo tan noble, admirado por su gentileza, se guido por su juventud, y por estar tan vesino al Consulado, „ se apareibe à mayores esperanças, y se trasluze lo que pre„ tende, y lo que puede suceder tras el matrimonio.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ce monde, ils furent aussi tous deux les plus malheureux péres de leur tems. *Dom Garcia*, fils de Cosme, ayant tué, dans une querelle, le Cardinal *Dom Giovanni*, son frere, Cosme tua Garcia, qui par le conseil de la Duchesse Eléonor sa mere, étoit venu se jetter à ses pieds, pour lui en demander pardon. Eléonor, qui aimoit éperdûment Garcia, fut si affligée de sa mort, qu'elle en mourut le jour même, ou le lendemain: de sorte que la mére & les deux fils furent portez tous trois ensemble à la sépulture. Deux filles du même Cosme, Lucrece, femme d'Alfonse, Duc de Ferrare, & Isabelle femme de Paul Jourdan des Ursins, périrent de mort violente, pour cause d'adultere. La premiére fut empoisonnée; & l'autre étranglée, par leurs maris.

4. La plûpart des Grands, qui ont épousé, ou prétendu épouser des Princesses de sang Royal, se sont

que sa femme avoit sur lui, & la mort de beaucoup de Grands, qu'elle avoit fait tuer, la

sont perdus par ces mariages, une si haute alliance n'ayant servi qu'à les exposer davantage à l'envie & à la calomnie de leurs égaux, puis à la jalousie & à la haine des Princes regnans. *Voyez le chapitre 39. du livre 4. des Annales & la 5. reflexion, le 40. & les reflexions 6. 7. & 9.* Le Duc de Glocester, Régent du Royaume d'Angleterre, fit mourir Oüen Tyder, Gentilhomme Anglois, pour avoir osé épouser Catherine de France, veuve d'Henri VI. Roi d'Angleterre, regardant ce mariage comme une prétention future à la Couronne. Et le cas arriva en effet ainsi qu'il l'avoit préveû: car Henri, petit-fils d'Oüen, y parvint dans le même siecle, & regna heureusement sous le nom d'Henri VII. Eric Wasa, Roi de Suede, jaloux du mariage de son frere, Jean, Duc de Finlandie, avec Catherine, sœur de Sigismond-Auguste, Roi de Pologne, le tint cinq ans prisonnier avec sa femme, sous prétexte que Jean, fortifié de cette puissante alliance, vouloit se saisir de la couronne de Suede: *ob suspicionem affectati regni ex tali connubio subortam*, dit le Piasecki. Le Grand Chancelier de Pologne, Jean Zamoyski, fut toûjours suspect au Roi Sigismond III. à cause du grand crédit qu'il avoit eû sous le regne d'Etienne Battori, dont il avoit épousé la niéce. Et le même historien Piasecki dit qu'un Seigneur Polonois l'accusa de s'être fait le Chef des Antiroyalistes, pour se mettre la couronne de Sigismond sur la teste. *Zbigneus Ossolinski Succamerarius Sendomiriensis Palatinatus in se receperat, ut accusationem in Zamoyscium Cancellarium retorqueret, & ei crimen affectati regni objiceret.*

5. Quand

la crainte les retenoit [5] ; mais d'un autre côté la facilité du Prince & l'énormité du crime leur donnoient espérance de la pouvoir oprimer d'abord , s'ils empêchoient Claudius d'entendre ses raisons

Reflexions Politiques.

5. Quand un Prince est imbécille ou stupide, personne ne veut risquer de lui donner les avertissemens nécessaires, de peur de s'attirer l'indignation de ceux qui abusent de son autorité. Comines parlant de la journée de Fornoüe s'accuse ingénument de cette timidité, & montre bien quel est le malheur des Princes, qui ne sont pas capables de prendre connoissance de leurs affaires. Voici ses paroles : [Environ minuit me dit le Cardinal de Saint-Malo, que le Roi partiroit au matin , & iroit passer au long d'eux , & feroit donner quelque coup de canon en leur ost, & puis passeroit outre , sans s'arrêter : & croy bien que savoit été l'avis du Cardinal propre, comme d'homme qui savoit peu parler de tel cas, & qui ne s'y connoissoit : & aussi il aparten oit bien , que le Roy eût assemblé de plus sages hommes& Capitaines, pour se conseiller d'une telle affaire. Je dis au Cardinal , que si on s'aprochoit si près que de tirer en leur ost , il n'étoit possible , qu'il ne fallist des gens à l'escarmouche, & que jamais ne se pourroient retirer d'un côté ni d'autre sans venir à la bataille : & me déplut bien , qu'il faloit prendre ce train. Mais mes affaires avoient été telles au commencement du regne de ce Roi , que je n'osois trop m'entremettre , afin de ne me faire point ennemi de ceux à qui il donnoit autorité.] Et quinze pages auparavant : [M'esbahis , dit-il , comment il est possible , qu'un si jeune Roi n'avoit quelques bons serviteurs , qui lui osassent

ſons, quand même elle confeſſeroit ſa faute.

XXVII. Caliſte donc, de qui j'ai déja parlé au ſujet de la mort de Caligula, & Narciſſe qui avoit tramé celle d'Appius [a], conſultérent avec Pallas, qui étoit alors au comble de la faveur, s'il ne ſeroit pas mieux de diſſimuler ce qui ſe paſſoit, & de menacer en ſecret Meſſaline d'en avertir l'Empereur, ſi elle ne rompoit ſon commerce avec Silius; mais ils changerent après de réſolution: Pallas par lâcheté; Caliſte, par politique, comme ayant éprouvé ſous le regne précedent, qu'à la Cour on ſe maintient mieux par une conduite adroi-

NOTES MELE'ES.

a C'étoit cet Appius Silanus, dont parle Suetone dans la vie de Claudius, lequel Meſſaline & Narciſſe perdirent de concert, celui ci entrant de nuit dans la chambre de l'Empereur, comme s'il eût été ſaiſi de frayeur, & criant qu'il avoit vû en ſonge Appius, qui tuoit le Prince; & l'autre aſſurant qu'elle avoit eû la même viſion pluſieurs nuits de ſuite. Et quelques jours après, pour vérifier leur ſonge prétendu, ils firent avertir Claude, qu'Appius à qui, le jour précedent, ils avoient envoyé l'ordre de venir à telle heure au palais, y étoit entré par force. Ce qui fut auſſi tôt ſuivi de la mort de ce bon Senateur, dont le fils avoit épouſé ſa ſeconde fille.

RE'FLEXIONS POLITIQUES.

oſaſſent avoir dit le péril en quoi il ſe mettoit. De moi, il me ſembloit qu'il ne me croyoit point du tout.]

adroite [b], que par un grand courage [1]. Outre qu'ils craignoient tous deux d'être

NOTES MELE'ES.

b. *Potentiam cautis quam acrioribus consiliis tutius haberi.* ,, Sabiendo, que se conservava major la privança con consejos cautos, que con atrevidos. *Sueyro*, ,, por saber, que se conservava mas sigura la grandeza con los consejos prudentes, que con los precipitados. *Coloma.* ,, Sapiendo, che più sicuramente si conserva la grandezza con auveduti consigli, che con i precipitosi. *Politi.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. A la Cour, la souplesse & la complaisance avancent mille fois plus de Courtisans, que ne font le grand esprit & le grand mérite. Le grand esprit y peut servir d'introducteur, mais si cet esprit n'est acompagné d'une profonde dissimulation, d'une humeur insinuante & fléxible, d'une simplicité aparente, c'est un dangereux outil, c'est le cheval Sejan qui rompt le col à tous ceux qui le montent. Le Cardinal Espinosa, qui étoit un autre Cardinal Ximenez, & à qui Philippe II rendit le témoignage d'avoir été le meilleur Ministre qu'il eût jamais eû: (*el mejor Ministro, que he tenido en mis Coronas*) Espinosa, dis-je, mourut disgracié, avec toute son habileté, & tous ses services, parcequ'il disoit toûjours son avis d'un air impératif: *haga V. Magestad: diga V. Mag.* i. e. que V. M. fasse, dise: &c. Ce qui lui atira un jour cette réponse de son Maître: *Cardinal, yo soy el Presidente.* i. e. Cardinal, c'est moi qui suis le Président. Au contraire, le Prince d'Eboli, qui n'étoit pas un grand homme d'Etat, ni de cabinet, mourut dans la faveur, & dans le sein de la fortune, parce qu'il étoit doux, accort, & complaisant. *Voyez la 5. Reflexion du chapitre 63. & la 3. du 74. du premier livre des Annales: la premiere du chap. 22. du second: le chap. 76. du 3 & les reflexions 1. & 2.*

2. Il

d'être la victime de Messaline [2]. Narcisse seul demeura ferme [3] dans le premier dessein de la prévenir [4], sans lui rien dire, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il est bien dangereux d'entreprendre ouvertement l'accusation d'une Princesse, dont le mari est imbécille d'esprit, & dont les enfans sont déja grands, &, outre cela, chéris du peuple, comme l'étoient Octavia & Britannicus. Des enfans qui viennent à aprendre, que leur pere a fait mourir leur mere, à l'instigation des valets, qui l'ont gouverné, se font un point d'honneur de poursuivre, la vengeance d'une mort qui les deshonore.

3. L'irrésolution qui se rencontre dans la plûpart des Ministres & des Conseillers des Princes, expose les Princes à de grands dangers. Naturellement, dit Comines, la plûpart des gens ont l'œil, ou à s'acroître, ou à se sauver : (comme faisoient ici Pallas & Caliste, plus atentifs à leur propre seûreté qu'à celle de leur Maître.) Autres y en a si bons & si fermes qu'ils n'ont nuls de ces regards : mais peu s'en trouve de tels. Et parlant du Conséil de nôtre Roi Charles VIII. qui étoit composé de personnes de peu de valeur : Je vis, dit-il, faire assemblée plusieurs fois en ce voyage, (d'Italie) dont on fit le contraire des conclusions qui y furent prises.

4. Dans les entreprises périlleuses & nécessaires, où il s'agit de faire périr autrui, ou de perir soi-même, il n'y a point de meilleur expédient que de prévenir. Si Henri III. n'eût prévenu les Guises, c'est l'opinion commune qu'ils alloient lui enlever la Couronne. Quand il vit, dit Etienne Pasquier, tant de fureurs, tant de violences & bravades, tant d'outrecuidances du peuple, conduites, comme il pen-

qui lui fît pressentir qu'on eût envie de l'accuser. Le long séjour de l'Empereur à Ostie lui donna le loisir d'épier les occasions qu'il cherchoit : enfin par promesses, & par presens, il engagea deux femmes, avec qui Claudius avoit accoutumé de coucher, à dénoncer Messaline [5], leur remontrant, que s'ils la perdoient, elles en seroient plus puissantes.

XXVIII. Un

REFLEXIONS POLITIQUES.

pensoit, sous la banniere de ces deux Princes: enfin accueillant les injures passées avec les nouvelles, la patience lui échapa, & fut contraint de faire daguer ces deux Princes . . . . . Si j'eusse été en son lieu, (ajoûte-t-il à la fin de cette lettre) peut-être eussé-je fait le semblable, pour me dépescher d'un Seigneur, qui se rendoit trop populaire. Ces dernieres paroles d'un Magistrat très expérimenté, & qui d'ailleurs avoit été toûjours ami des Guises, montrent qu'Henri III. n'avoit pas pû sortir autrement du péril éminent où il se trouvoit alors. Ce sont, conclut-il, miseres enfilées les unes dans les autres, & commandées par une puissance celeste, à laquelle on ne peut aporter reméde.

5. Les Maîtresses & les Concubines des Rois sont toûjours prêtes de travailler à la ruine de leurs femmes légitimes, dont elles savent que le crédit est absolument incompatible avec le leur. On voit beaucoup d'exemples de Reines, qui ont ménagé les concubines de leurs maris: entr'autres, Catherine de Medecis ne voulut point permettre que Tavannes coupât le nez à la Duchesse de Valentinois ; ni Elisabeth de France Reine d'Espagne, qu'on empoisonnât

XXVIII. Un jour que Claudius étoit ſeul, Calpurnia, l'une des deux, ſe jette à ſes pieds, & s'ecrie : *Meſſaline a épouſé Silius ! n'eſt il pas vrai, Cléopatre ?* & celle-ci, qui étoit preſente exprès pour ſervir de témoin, l'ayant comfirmé, Claudius fit apeller Narciſſe, qui après lui avoir demandé pardon de ne l'avoir pas averti des débauches de ſa femme avec Vectius & Plautius, lui parla en ces termes : » Je ne » vous entretiendrai point de ſes adultéres. « Ne redemandez point à Silius vôtre pa- » lais, vos meubles, ni vos eſclaves ; qu'il » en joüiſſe à la bonne heure, pourvû qu'il » vous rende vôtre femme, & qu'il déchi- » re ſon contrat de mariage. Vous a- » t-on dit, qu'il a » épouſé Meſſaline ? » c'eſt ce que le peu- » ple, le Sénat, & » les Soldats ont » vû ; & ſi vous ne » vous hâtez, ce nouveau mari va être le » maître de Rome & de l'Empire [1].

Ou, Savez-vous que Meſſaline a fait divorce avec vous, & que le peuple, le Sénat, & les Soldats, ont vû Silius ſe marier avec elle ? Si vous tardez davantage, le jeune mari ſe ſaiſit de l'Empire.

XXIX. Là

REFLEXIONS POLITIQUES.

hât la Calderona de Philippe IV. mais on ne trouve point dans l'Hiſtoire, que ces Concubines ayent jamais rendu de bons ofices aux Reines.

1. On ne peut éperonner trop vivement un Prin-

ce

XXIX. Là dessus, Claudius fait venir Turranius, son plus cher ami, qui exerçoit la charge de premier Intendant des vivres [a], & puis Lusius Geta, Chef des cohortes prétoriennes, qui lui confirmérent tous deux cette nouvelle. Après quoi chacun se mit à crier à l'envi, qu'il faloit aller droit au camp, & s'assûrer des cohortes, avant que de songer à la vengeance [1]. Claudius étoit si interdit, qu'il demandoit tantôt, s'il possedoit encore l'Empire [b], tantôt, si Silius étoit encore homme privé [2]. Cependant, Messaline plus dissolüe que ja-

Ou, qu'il demandoit d'heure en heure, s'il étoit encore Empereur, & Silius homme privé?

NOTES MELE'ES.

a. Depuis la mort de Sejan, cette charge avoit été divisée en deux.

b *Fœdum in modum trepidus ad castra confugit, nihil tota via quam essetne sibi salvum imperium, requirens.* Suetone dans sa vie.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ce stupide: il ne faut pas le menacer de moins, que de perdre ses Etats, pour le faire sortir de sa létargie & songer à ses affaires. Il n'y en a point de si stupide, qui ne se réveille à cette menace.

1. Avant que de se venger, il faut voir si l'on est le plus fort. Autrement, c'est une témerité.

2. Les Princes qui abandonnent le soin de leurs affaires à leurs favoris, ou à leurs Ministres, devroient bien se demander à eux-mêmes, ou à quelque fidéle serviteur; *Suis-je encore Roi? mon peuple croit-il que je le sois? que dit-on de moi? que dit-on de mes Mi-*

jamais, profitant de l'Automne déja bien avan-

Ministres? & sans doute ils trouveroient à la fin quelqu'un qui leur diroit comme à Claudius : *si vous ne vous hâtez de reprendre vôtre autorité, & de punir ceux qui en abusent, vous êtes perdu sans ressource.* Un Espagnol épargna à Philippe III. la peine d'entrer dans cet examen par un billet dont la suscription portoit : *A Dom Philippe qui est presentement au service du Seigneur Duc de Lerme.* Un habile Capucin prêchant la parabole de la distribution des talens, devant un Pape, que l'on accusoit de donner trop d'autorité à ses parens, lui fit deviner, par une autre parabole, ce que personne n'osoit lui dire : Un grand Prince, dit-il, qui avoit de grandes vertus, aparut après sa mort à un Religieux de sainte vie, qui prioit Dieu fervemment pour le repos de son ame, & l'avertit de ne prier pas davantage pour lui, parce qu'il étoit damné. Et pourquoi donc, lui demanda le Religieux? Vous étiez si bon, si clément, si chaste, si libéral. Parceque, répondit-il, j'ai eû trop d'indulgence pour mes favoris, & pour mes Ministres, lesquels ont fait sous mon nom cent-mille injustices que je devois empêcher. Et pour épifoneme, le Prédicateur ajoûta : Voilà, Très-Saint Pére, comme les meilleurs Princes se laissent mener en enfer, sans y penser. Le Pape entendit le sens de cette similitude, & rogna peu à peu les ailes à ses parens. J'ai apris ce fait à Padoüe de la propre bouche de feu Monsieur le Cardinal Gregorio Barbarigo, le Borromée de nôtre siecle. Le Pape Sixte V. estimoit si peu Gregoire XIII. son prédécesseur, qu'il disoit souvent, que le Saint-Siége avoit été vacant durant les treize ans de son pontificat. Comines parlant de l'entrevûë de nôtre Louis Onze, & d'Henri IV. Roy de Castille : [le Roy Henri, di-

avancée, celebroit dans sa maison la fête des

dit-il, valoit peu de sa personne, & donnoit tout son héritage, ou se le laissoit ôter, à qui le vouloit ou pouvoit prendre. . . . . Ils se virent une fois ou deux seulement sur le bord de la riviére qui départ les deux Royaumes. . . . . mais ils n'y furent guére, & connut nôtre Roy que le Roy de Castille ne pouvoit guére, sinon autant qu'il plaisoit au Grand Maître de St. Jacques & à l'Archevêque de Toledo. Parquoi le Roy chercha leur acointance, & prit grande intelligence & amitié avec eux, & peu estima leur Roy.] Ce portrait montre bien la misére des Princes qui se laissent gouverner, & *qui*, (comme parle Comines) *ne veulent savoir de leurs affaires sinon ce qu'il plaît à leurs serviteurs leur en dire. A ceux qui sont insensez*, ajoûte-t-il, *on ne leur doit rien reprocher*: parceque ce n'est pas leur faute, mais purement celle de la Nature, qui leur a été marâtre. Ainsi Henri VI. Roy d'Angleterre, & de nos jours, Alfonce VI. Roy de portugal, étoient plus dignes de compassion que de blâme. *Mais ceux qui ont bon sens & sont de leurs personnes bien disposez, & n'employent point le temps à autre chose, qu'à faire les fols, & à être oisifs, on ne les doit point plaindre, quand mal leur advient*: parce que c'est par leur faute. Nôtre Henri III. fut de ceux-là. Jamais Prince n'avoit éte plus estimé, plus aimé, ni plus desiré pour Roy, que lui, lorsqu'il étoit seulement Duc d'Anjou: & jamais Prince ne fut plus méprisé, ni plus haï, lorsqu'il fut Roy; ni par conséquent moins plaint dans son desastre; ni moins regreté après sa mort. Aussi a-t-on dit de son regne: *homo cum in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis insi-*

les vandanges [c], toute déchevelée, le tirse à la main, & Silius auprès d'elle à ses côtez couronné de lierre, & le coturne au pied, jettant la tête de çà & de là, comme s'il eût été yvre, & les Menades chantant & dansant autour de lui avec des postures infames, tandis que d'autres couvertes de peaux sautoient au bruit du pressoir autour des cuves où boüillonnoit le vin doux, folâtrant comme font les Baccantes dans leurs sacrifices [d]. On raconte, que Vectius Valens étant monté, par une saillie de débauche, sur un arbre très-haut, répondit à ceux qui lui demandoient, *que vois-tu ?* je vois une grosse tempête qui vient d'Ostie ; soit qu'il en vît en éfet quelque aparence, ou que cette parole lui fut écha-

NOTES MELE'ES.

c. Scipione Ammirato dit, que les anciens Romains faisoient leurs vendanges de la maniere que nous faisons le Carnaval.

d. Le Jesuite Rapin, qui censure Tacite presque en tout, le loüe fort ici. Rien, dit il, n'est mieux circonstancié dans Tacite, que la feste, dont Messaline régala Silius son galant La joye, le plaisir, la lasciveté, l'éfronterie, la débauche, tout y est décrit d'une délicatesse & d'une élégance exquise : & rien n'est plus judicieusement placé, pour rendre par une peinture si enjouée la mort de Messaline, qui suit après, plus tragique, & plus pleine d'horreur.

REFLEXIONS. POLITIQUES.

insipientibus, & similis factus est illis. Voyez la Refl. du chap. 39. du livre 6. des Annales.

échapée par hazard [3], ce fut toujours un présage de ce qui arriva incontinent après [4].

XXX. Car

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

3. Il arrive souvent d'être Prophête par hazard. C'est ainsi que le sont quelquefois les femmes, les fous, & les enfans. Les Princes & les Grands le sont par pressentiment, par réflexion, ou par expérience. J'en ai cité plusieurs exemples dans la Réflexion politique & dans la note historique du chapitre 59. du premier livre des Annales, & dans la 4. Réflexion du 51. du 6. Ciceron dit dans une de ses lettres à Atticus, qu'il avoit prévu la révolution du gouvernement de sa patrie, c'est-à-dire, l'oppression de la liberté publique, quatorze ans avant qu'elle arrivât. Le Garde des Seaux du Vair, le Ciceron de nôtre tems, dit qu'il étoit né avec une sagacité si grande, qu'il ne savoit point, que depuis qu'il avoit été en âge d'homme, il fût arrivé rien d'important à l'Etat, ni à lui-même, qu'il ne l'eût prévû. Si Henri III. de qui je viens de parler eût été aussi habile interprete de ses songes, que la Reine Catherine, sa mere, l'avoit été des siens, il eût cherché un moyen plus efficace de se garantir de ses ennemis que celui de faire tuer les lions, les ours, & les leopards, qu'il nourissoit au Château de Madrid. Car ce n'étoient pas ces lions qui vouloient le devorer, mais des lions à deux pieds, à qui il avoit laissé usurper son autorité.

4. Ce n'est pas sans raison, que nos anciens ont dit, que la vérité se rencontre dans le vin. A l'exemple que Tacite en donne ici dans la prédiction fortuite ou méditée de Vectius Valens, il en faut joindre un autre qui n'est pas moins singulier, raporté par Meursius dans la vie de Christierne second, Roi de Dannemarck & de Suede. Il raconte que Féderic,

XXX. Car on vit de tous côtez des couriers en campagne, qui publioient que Claudius étoit informé de tout, & qu'il venoit incessamment pour punir les coupables. Messaline s'enfuit dans les jardins de Lucullus, & Silius, pour ne paroître point éfrayé, reprit ses ocupations ordinaires [1]. Comme les autres s'évadoient çà

déric, Duc de Slefwic, étant venu, ainsi que plusieurs autres Princes, à la célebration des Nôces de Christierne, son neveu, un homme de sa suite, nommé Reffentlaw, qui entendoit l'Astrologie, voyant passer le Duc son Maître par une Sale, où il se trouvoit à table avec beaucoup de personnes de condition, dit à la Compagnie : *Levez-vous, Messieurs, & allez saluer vôtre Roi futur.* Les Danois en rirent comme d'une folie dite par un homme yvre ; mais la suite montra que c'étoit une prédiction faite en forme : car Christierne fut détrôné, & Fédéric mis à sa place.

1. C'est une grande témérité à tout homme qui se sent criminel d'Etat, d'attendre de pied ferme son Prince courroucé. Cette affectation de constance est un nouveau crime qui comble la mesure de tous les autres : car c'est mépriser ouvertement la personne & l'autorité du Prince. Quand je lis dans l'histoire tous les avertissemens qui furent donnez au Duc de Guise du dessein qu'Henri III. avoit contre lui, & les réponses hautaines qu'il y fit, comme entr'autres, qu'il n'étoit pas fils de liévre ; qu'il y avoit long-tems qu'il étoit guéri de cette apréhension ; que le Roi se garderoit bien d'entreprendre

 sur

çà & là, ils furent arrêtez par les Centeniers

REFLEXIONS POLITIQUES.

sur sa personne, d'autant plus que s'il le faisoit, il se mettroit au hazard de perdre son Etat ; tout cela me paroît plus être aveuglement d'esprit qu'une intrépidité de cœur. Estienne Pasquier dit, que les Seigneurs de Bassompierre, de Rosne, & d'autres lui conseilloient de prévenir le coup, lui remontrant qu'une sage retraite valoit mieux qu'une folle attente, mais que l'Archevêque de Lion ayant dit au contraire que qui quitoit la partie, la perdoit ; & que si le Duc s'en alloit, il laisseroit embourbez ceux qui sous son pavois avoient fait tête au Roi ; le Duc embrassa cet avis par générosité. Ses amis, ajoûte-t-il, s'en prévalent pour sa justification, & disent, que s'il eût senti sa conscience chargée, il eût désemparé la place : Mais les autres estiment, que cela ne provenoit d'une asseurance de sa conscience, mais d'une foiblesse de cœur qu'il croyoit être au Roi. Les Mémoires de Comines sont pleins d'enseimens sur cette matiére, particuliérement les chapitres où il parle du Connétable de Saint Pol. „ Pour „ un si sage Seigneur, comme étoit ce Connétable, „ dit ce prudent historien, il prenoit mal son fait, „ ou Dieu lui ôtoit la connoissance de ce qu'il avoit „ à faire, de se trouver en telle sorte devant son „ Roy & son Maître à qui étoient tous ces gens- „ d'armes, dont il s'accompagnoit. . . . . . J'ay „ vû peu de gens en ma vie, qui sachent fuir à „ tems, ni éviter leurs malheurs. . . . . Une fois „ délibéra fuir en Allemagne, & y porter grande „ somme d'argent, pour acheter une Place sur le „ Rhin, & se tenir là. . . . . Une autre fois dé- „ libéra tenir son château de Han, qui tant lui a- „ voit coûté, & l'avoit fait pour se sauver en une „ telle nécessité. . . . . son dernier parti fut d'al-

„ ler

niers qui les rencontrérent, soit en chemin, ou dans les maisons particuliéres. Quoique Messaline eût l'esprit troublé de peur, elle ne laissa pas de prendre le parti d'aller au devant de son mari, pour lui parler [2], ce

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

„ ler vers le Duc de Bourgogne, *qui le vendit & le livra à Loüis XI.* Puis il conclut en ces termes : „ Avoir si forte Place en ses mains, quatre-cens „ hommes d'armes bien payez, dont il étoit Com„ missaire, & grand argent comptant, & après „ tout cela se trouver en ce danger : destitué de „ cœur & de tous remédes, il faut bien dire, que „ cette trompeuse Fortune l'avoit regardé de son „ mauvais visage : mais pour mieux dire, il faut „ répondre, que tels grands mysteres ne viennent „ point de Fortune, qui n'est rien, fors seulement „ une fiction poëtique ; & qu'autre Fortune n'y a„ voit mis la main que Dieu. „ Croyez, dit Etienne Pasquier dans une de ses lettres, que la partie est mal faite toutes & quantes fois que nous nous joüons à nos Maîtres. Je ne vois point que tôt ou tard il ne nous en prenne mal. Témoin ce grand Connétable de Luxembourg du temps du Roy Loüis XI. Et dans une autre lettre : quand Dieu veut exercer sur nous un trait admirable de sa vengeance, il bande nos yeux, étoupe nos oreilles, & tous nos sens, afin que son coup soit plûtôt frapé que prévû.

2. Ordinairement les femmes ont plus d'esprit dans l'adversité, que dans la prosperité. Les grands dangers leur font trouver les bons expédiens. Comme elles ne sont pas capables d'un long raisonnement, leurs résolutions en sont plus vives & plus

ce qui l'avoit souvent tirée d'afaire ; ordonnant à Britannicus & à Octavia d'aller embrasser leur pere [3], & à Vibidia, la plus an-

promptes. Ce qui leur tient lieu d'habileté & de prudence.

3. Une femme accusée d'adultére ne peut employer de meilleurs intercesseurs auprès de son mari, que leurs communs enfans. Pour peu que le pére soit susceptible de compassion, l'amour naturel l'emporte sur le point-d'honneur. L'Histoire de Pologne me fournit un fait, qui en peut servir d'exemple, quoi que le cas ne soit pas tout-à-fait semblable. Sophie, quatriéme femme du Roi Jagellon, ayant été accusée d'adultére par le Prince Vitowd, son oncle maternel, Jagellon l'en soupçonna d'autant plus facilement, que l'ayant épousée dans un âge décrépit, il lui paroissoit vrai-semblable, que les deux enfans qu'elle avoit eûs, & encore plus celui dont elle étoit enceinte alors, pouvoient bien n'être pas de lui. Et ce qui achevoit de l'en persuader, c'est que deux femmes de chambre de la Reine, presentées à la question, avoient déposé contre elle. De sorte qu'elle alloit être enfermée pour le reste de ses jours dans une forteresse, sans être oüie par son mari, si Jean Tarnowski, Palatin de Cracovie, n'eût détourné ce coup par la sage remontrance qu'il fit au Roi. Que prétendez-vous faire des enfans de Sophie ? lui dit-il : Les retenir auprès de moi, répondit Jagellon, & les faire élever dans l'espérance de regner après moi. A quoi le Palatin repliqua très-à propos : Tout de bon, Sire, voudriez-vous nous laisser pour Rois ceux que vous ne reconnoissez pas pour vos enfans, puisque vous tenez leur mere pour adultére ? Et cela fit tant d'impression sur l'esprit du Roi.

ancienne des Vestales, de le suplier comme souverain Pontife [a]., de vouloir pardonner à sa femme [4]. Cependant, elle traverse toute la ville à pied, acompagnée seulement de trois domestiques, (tant les malheu-

NOTES MELE'ES.

a. Les Vestales étoient sous la puissance & la direction du Grand Pontife, comme sont nos Religieuses sous celle des Evêques, ou du Pape. C'est pourquoi Messaline se servit de l'entremise de Vibidia auprès de Claudius, qui étoit Grand Prêtre.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Roi, que la crainte qu'il eût d'ôter la Couronne à ses enfans le fit résoudre à se contenter du serment de la Reine, & de sept Dames Polonoises, pour continuer de vivre conjugalement avec elle. *Fulstin chap. 5. du 14. livre de son histoire.*

4. Il sied bien aux Prélats & aux autres Dignitaires Ecclésiastiques, d'employer leur crédit & leur autorité auprès des Princes à les réconcilier avec leurs femmes: mais il faut que celà se fasse avec adresse, prudence, & modestie: car ces sortes d'affaires sont toûjours très-délicates. La maniére, dont l'Archevêque de Cantorbery, Thomas Cranmer, se prit à défendre Anne de Boulen, accusée d'adultére, ne pouvoit être plus fine, ni plus insinuante. Comme, dit-il au Roi d'Angleterre, je n'ai jamais eu meilleure opinion d'aucune femme, que de la vôtre, je ne puis la croire coupable; mais quand je vois la rigueur extrême, dont V. M. use envers elle, après l'avoir si tendrement aimée, je ne puis m'imaginer qu'elle soit innocente. J'espére néanmoins, que V. M. ne trouvera point mauvais, qu'ayant de grandes obligations à cette Princesse, je prie Dieu de permettre qu'elle se justifie pleinement de tout ce dont elle est accusée.

heureux sont [5] abandonnez promptement) & montant sur un tombereau, qui servoit à porter les balayeûres des jardins [b], elle prend la route d'Ostie, sans que personue fut touché de son malheur, parce que l'horreur de ses crimes étoufoit la compassion.

XXXI. Avec tout cela Claudius ne trembloit pas moins qu'elle, car il ne se fioit guére à Geta, également inconstant, soit dans le bien, ou dans le mal. C'est-pourquoi Narcisse se mettant à la tête de ceux qui avoient la même apréhension, dit à l'Empereur, que l'unique moyen de se sauver étoit qu'il donnât la garde de sa personne à quelqu'un de ses afranchis [1], pour ce

NOTES MELE'ES.

b. Le Dati dit: *carretta da portar letame, & spazzatura per sarcime delli orti* : c'est à dire, *une charette à porter du fumier*.

REFLEXIONS POLITIQUES.

5. Aussi-tôt qu'un Favori tombe en disgrace, soit pour crime, ou pour quelque autre cause, tous les Courtisans l'abandonnent comme un pestiferé. *V. la premiere Réflexion du 60 chapitre du 4. livre, & la seconde du 19. du 6.*

1. Dans les grands dangers, le Prince, qui manque de courage & d'entendement, ne peut prendre un meilleur conseil, que de confier sa personne & toute son autorité à quelque homme de cœur & d'esprit, de la fidélité duquel il soit bien sûr, jusques à ce que l'orage soit passé. Au reste, Comines a bien raison de dire, que les Princes doivent bien crain-

ce jour-là ſeulement ; & que pour lui, il s'en chargeroit volontiers. Et pour empêcher, que Lucius Vitellius & Largus Cecina n'inſpiraſſent des ſentimens de clémence à Claudius, tandis qu'il iroit à Rome, il demanda la permiſſion d'être avec eux dans ſon coche.

XXXII. Ce fut, depuis, un bruit commun, que Claudins leur ayant tenu divers diſcours, tantôt ſur les débauches de ſa

REFLEXIONS POLITIQUES.

craindre de laiſſer engendrer des partialitez dans leur maiſon. Quand Dieu, dit-il, eſt tant offenſé, qu'il ne le veut plus endurer .... il trouble leur maiſon, & la permet tomber en diviſion .... Eſt-il nulle playe ni perſécution ſi grande entre les amis ? Des ennemis étrangers, quand le dedans eſt uni, on s'en défend aiſément. ... Cuidez-vous qu'un Prince mal ſage connoiſſe venir cette male fortune de loin, que d'avoir diviſion entre les ſiens, ni qu'il penſe que cela vienne de Dieu ? Il ne s'en trouve point pis dîné, ni pis couché &c. A l'heure qu'il y penſera le moins, Dieu lui fera ſourdre un ennemi, dont par avanture jamais il ne ſe fût aviſé. Lors lui naîtront les ſuſpicions de ceux qu'il aura offenſez, & aura crainte d'aſſez de perſonnes qui ne lui veulent faire aucun mal. Et dans un autre endroit, parlant du Duc de Bourgogne, il dit que ce Duc avoit pris défiance de ſes ſujets & bons ſerviteurs, & qu'il aimoit mieux les Etrangers, par un deſquels il fut trahi au Siége de Nancy. Tout cela tend à montrer quelle eſt la miſére des peuples qui ont à vivre ſous des Princes imbécilles ou turbulens.

 1. Les

sa femme, tantôt sur le bas âge de ses enfans, Vitellius n'y avoit répondu que par cette exclamation, *ah quel crime!* Narcisse usa de toute son adresse pour tirer de lui quelque éclaircissement, mais il n'en put jamais venir à bout, Vitellius répondit toûjours ambigûment & à double sens [1], & Cecina de même. Messaline étoit déja si près, que Claudius la pouvoit entendre qui crioit: *Ecoute, écoute la mere d'Octavia & de Britannicus* [2]: paroles, que Narcisse

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les Vieux Courtisans ne s'expliquent pas volontiers dans les broüilleries de Cour. Comme ils veulent toûjours être du côté des plus forts, il est très-difficile de les faire déclarer, tandis que les partis, qui s'entre-choquent, sont à peu près égaux. Ils parlent en énigme, pour pouvoir mieux ajuster la glose aux conjonctures qu'ils verront leur être favorables. C'est ce qu'Henri IV. reprocha un jour adroitement à un Seigneur qui avoit long-temps balancé à le reconnoître. *Monsieur*, lui dit-il, *soyez le bien venu, si je gagne*, (le Roi joüoit à la prime) *vous serez des miens*.

2. De quelque crime qu'un Grand soit accusé, & même de leze-majesté, il ne faut jamais le condamner sans l'avoir ouy, non pas même quand il en seroit coupable de notorieté publique. L'Empereur Galba ayant fait tuer Cingonius Varro, Consul désigné, & Petronius Turpilianus, Consulaire, ces deux personages furent crus innocens, pour n'avoir pas été oüis en leurs défenses, quoique Varron eût trempé dans la révolte de Nimphidius, qui vouloit ôter

se interrompoit en se récriant contre le Maria-
ria-

ôter l'Empire à Galba. Don Bernardo de Cabrera, Ministre & Favori de Pierre IV Roi d'Arragon, fut regretté comme innocent, pour avoir été executé à mort, sans être oüi : au lieu que si on lui eût fait son procès dans les formes, il eût été convaincu d'avoir fait mourir, sans aucune forme de justice, Juan Ximenez de Urrea, Gentilhomme Arragonois, & Ramon Marquet, Gentilhomme Catelan ; par où le Roi Don Pedro se fût mis à couvert de tout le blâme & de toute la haine que cette action lui attira. Quand, dit Pasquier, en telles affaires on y passe par la voye de la Justice, encore que ce ne fût que par masque, si est ce que la chose en demeure plus asseurée au Souverain Magistrat. Jamais Seigneur n'eût plus de force, crédit, & autorité en France, que le Cornétable de St. Pol, lequel par menées & intelligences commandoit, ou, pour mieux dire gourmandoit deux grands Princes, le Roi Loüis Onze, & Charles Duc de Bourgogne. Chacun d'eux conspiroit à sa mort, qu'ils pouvoient pourchasser par un assassinat. Mais par un conseil plus asseuré le Roy trouve moyen de se saisir de lui, & d'une même main lui fait faire son procès, de telle maniere que par arrêt du Parlement il eût la tête tranchée devant l'Hôtel de ville de Paris. Le Maréchal d'Aumont, & quelques autres Seigneurs, conseilloient à Henri III. d'agir en Roi contre le Duc de Guise, en le faisant mettre en Justice : mais le Roi répondit, que ce Duc s'étoit acquis tant de crédit & d'autorité parmi le peuple & la Noblesse, qu'il seroit lui-même assez fort pour faire le procès à ses Juges. Et pour moi je crois que le Roi disoit vrai, & qu'il ne seroit jamais venu à bout d'avoir la tête du Duc par un Arrêt.

3. Les

riage de Silius. Et pour détourner Claudius de la regarder, il lui donna à lire les memoires de toutes ses paillardises [3]. Un peu aprés, l'Empereur entrant dans Rome, on voulut lui presenter ses enfans, mais Narcisse l'empêcha [4]. Pour Vibidia, qui demandoit hautement que Messaline ne fut pas condamnée sans être ouïe, il fut contraint de lui promettre, pour l'apaiser que

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Les femmes des Rois & des Princes doivent compter qu'elles ont autant d'espions qu'elles ont de domestiques; & que les personnes qui sont les plus assiduës à leur service, sont aussi les plus propres à leur nuire, & à les perdre auprès de leurs maris. Rien ne peut échaper à la connoissance de tant de Dames & de filles curieuses, malignes, intéressées, infideles, qui les environnent jour & nuit; & c'est d'où viennent tous les soupçons, toutes les jalousies, & toutes les divisions qui regnent dans les maisons des Princes. Prenez-y donc garde, Princesses, & défiez-vous si bien, que ni vos actions, ni vos paroles, ne puissent être couchées sur le Registre de la Médisance.

4. Le Ministre, qui veut empêcher que son Prince n'use de clémence envers un Grand, que la Raison d'Etat oblige de punir, doit fermer la porte à tous les intercesseurs, & sur tout lorsque c'est un Prince foible, timide, irrésolu, comme l'étoit Claudius. C'est pour cette raison, que le Cardinal de Richelieu ne laissa point aprocher de Louis XIII. le Prince & la Princesse de Condé, tandis qu'on travailloit au procès du dernier Duc de Montmorency.

5. Quand

que l'Empereur écouteroit l'accusée & lui donneroit le tems de se justifier [5]. Qu'en en attendant, la Vestale n'avoit qu'à continuer le service divin [6].

XXXIII. Dans tout cela, Claudius gardoit un silence merveilleux ; Vitellius paroissoit interdit, & Narcisse un Maître absolu. Cet Afranchi fit ouvrir la maison de Silius, où, dès le vestibule il fit remarquer à Claude l'image du pere de Silius, dont le Sénat avoit aboli la [1] memoire [a] Ensuite, lui mon-

Ou, Claudius faisoit le personnage d'un muet ; Vitellius celui d'un homme interdit ; & l'Afranchi Narcisse celui d'un Souverain.

NOTES MELÉES.

a. Quand un homme avoit été condamné pour crime de leze-Majesté, toutes ses statuës & ses images étoient suprimées, pour laisser par là une fletrissure éternelle à sa Memoire. Ainsi, Narcisse montroit à l'Empereur l'éfigie de Silius qui avoit été mis en justice pour crime d'Etat sous le regne de Tibere, pour convaincre son fils d'avoir méprisé les loix, & contrevenu aux Arrêts du Senat. *Voi les chap. 18. & 19. du livre 4. des Annales.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

5. Quand un Grand est accusé de crime d'Etat, il est de la prudence du Prince de donner de bonnes paroles à ses parens, & à ses amis, afin qu'il ne soit pas soupçonné d'être juge & partie. *Voyez dans le 3me livre des Annales chap. 12. la belle harangue que Tibére fit à l'ouverture de l'instruction du procès de Pison & la 3e Reflexion.*

6. Les Particuliers trouvent mauvais, que leurs voisins veüillent se mêler de leurs affaires domestiques, à plus forte raison les Princes.

1. Rien ne choque davantage un Prince que de voir

montrant tous les plus précieux meubles des Nérons & des Drusus, qui servoient comme de trofée à l'adultére de sa femme [b], il lui échaufa si bien la bile, qu'il le mit en furie [2]; & le voyant dans cette disposition il le mena au Camp, où toute la milice s'étoit assemblée. Claudius y parla succintement, selon le conseil de Narcisse, car bien que son ressentiment fût juste, la hon-

NOTES MELÉES.

b. Le latin porte : *quicquid habitum Neronibus & Drusis in pretium probri cessisse* : ce que d'Ablancourt rend en ces termes : [Il lui fit voir ensuite tous les meubles précieux, qui avoient été à la maison des Cesars.] Omettant, *in pretium probri*, comme si cela ne signifioit rien. Mr. de Chanvalon dit : [pour marque de la honte qu'il avoit faite à sa maison.] Davanzati [*in pagamento delle sue corna*] c'est-à-dire, que Messaline avoit payé les cornes de son mari de tous les meubles des Nerons & des Drusus : expression un peu burlesque, comme il arrive souvent aux Italiens : mais qui ne laisse pas de rendre le sens de Tacite. Emmanuel Sueyro dit [*Dado por Messalina en premio de Maldad.*] Don Carlos Coloma encore mieux [*dado por Messalina a Silio, en premio del adulterio, y de la deshonrra de la principe.*] Dati [*per premio & mercede dell'adulterio.*] Politi [*dato in premio de' suoi vituperii.*]

REFLEXIONS POLITIQUES.

voir honorer la mémoire de ceux qu'il a fletris d'ignominie.

2. L'honneur & l'intérêt joints ensemble font bientôt résoudre un mari à se venger de l'adultére de sa femme. Quantité de maris dissimulent, tandis qu'il n'y va que de leur honneur ; mais très-peu le font, lorsqu'il y va aussi de leur bien : c'est-à-dire, lorsque leurs femmes le donnent à leurs adultéres.

3. Il

honte ne lui permettoit pas d'en dire davantage [3] Le Camp retentit aussi-tôt d'une clameur universelle contre les coupables, & Silius amené au pied du tribunal ne demanda point d'autre grace, que celle de mourir promptement [4]; ce que demandérent aussi plusieurs Chevaliers Romains illustres. On envoya donc incessamment au suplice Titius Proculus, donné pour garde à Messaline par Silius; Vectius Valens, qui après avoir tout confessé offroit encore de nommer ses complices; Pompeius Urbicus, Saufellus Trogus, Decius Calpurnianus, Chevalier du Guet, Sulpicius Rufus, Inten-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Il vaut mieux étoufer son ressentiment, que de reveler les turpitudes de sa famille. Ferdinand le Catholique ne pouvoit ignorer le commerce, que le Vicechancelier d'Arragon Augustin avoit avec la Reine Germaine de Foix, sa seconde femme: mais partagé entre la honte de son impuissance, & le desir d'avoir des enfans mâles, pour les faire regner à l'exclusion de ceux de sa fille Jeanne; il trouva plus expédient de se taire, que d'user de son autorité contre le Vicechancelier. Sur quoi un Cavalier Arragonois a dit de bonne grace, que Ferdinand mourut, *como buen casado, con el dedo en la boça.*

4. Les personnes qui ont mené une vie voluptueuse, marquent presque toûjours de constance à la mort. Beaucoup de gens courent à la mort par foiblesse, plûtôt que par courage. *Voyez la 3. Reflexion de ce chap. 3 du livre onziéme.*

1. Les

tendant des Jeux, & le Senateur Juncus Virgilianus.

XXXIV. Il n'y eût que Mnester, qui disputa sa vie. » Regardez, disoit-il à » Claudius en déchirant ses habits, les » marques des coups que j'ai reçûs ; sou- » venez-vous, que vous m'aviez comman- » dé d'obéïr ponctuellement à Messaline. » Les autres ont failli par intérêt, & moi » par force ; & personne n'étoit plus assu- » ré de mourir que moi si Silius fut par- » venu à l'Empire [a] ». L'Empereur tou- ché de compassion alloit lui donner sa gra- ce, mais ses afranchis lui remontrérent, que ce seroit une chose odieuse de sauver un bouffon après avoir ôté la vie à tant de personnes illustres [1]; qu'il ne falloit point considerer s'il avoit commis une si grande fau-

NOTES MELÉES.

a. Mnester en cela disoit vrai : car Silius ne pouvoit pas ignorer que ce Comédien étoit l'ancien adultére de Messaline.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les Princes pardonnent bien plus volontiers aux gens de basse condition, qu'aux personnes de grande naissance : car il y a peu de Grands qui ne leur soient pas suspects. L'esprit, le courage, le crédit, les richesses, les alliances, & tout ce qu'une fortune florissante tire après soi ; tout cela, dis-je, leur donne de l'ombrage, & leur fait desirer les occasions de ruiner & d'anéantir les Maisons, où ces avantages se rencontrent.

2. Il

faute par obéissance ou par amour [2]. On n'eût pas plus d'égard aux raisons du Chevalier Traulus Montanus. C'étoit un très beau jeune homme, & bien sage, que Messaline avoit envoyé querir, & qu'elle n'avoit gardé qu'une nuit [3], aussi facile à se dégoûter qu'à se ragoûter [b]. Suilius Cesoninus & Plautius Lateranus furent sauvez, celui-ci à cause des

NOTES MELÉES.

b. *Paribus lasciviis ad cupidinem & fastidia.* Abl. *Comme elle ne pouvoit commander à la violence de ses appetits, elle se dégoûtoit aussi fort aisément.* Dati : *appetiva in un subito questo & quello, & tosto poi se nè stuccava.* Davanzati : *essendo pari in Messalina spasimo o fastidio.* Sueyro : *que tan facil era en amar como en aborrecer.* Et Coloma : *con igual incontinencia en el appetito, que en el menosprecio.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Il y a plusieurs fautes, qui se trouveroient dignes d'excuse, si l'on en vouloit examiner les motifs & les circonstances : mais le Prince n'est pas obligé d'entrer dans ce détail, qui le meneroit à l'infini. De quelque maniere qu'une faute de consequence ait été commise, il est toûjours en droit de la punir.

3. Comme ceux qui font toûjours bonne chere, perdent à la fin le goût des viandes, il en est de même des femmes débauchées, qui ont un commerce continuel avec les hommes. D'abord elles les aiment tous, pour peu qu'ils leur paroissent vigoureux, ou bien faits ; mais à peine en ont-elles reçu les premiers embrassemens, qu'elles ont du dégoût pour eux, parce qu'elles n'y rencontrent aucun plaisir nouveau, qui serve d'éguillon & d'aliment à leur incontinence.

4. Il

des services de son [c] oncle [4], & l'autre, parce qu'ayant servi de femme dans cette sale débauche des vendanges il étoit assez puni par son infamie [5].

XXXV. Ce-

NOTES MELÉES.

c. En considération d'Aulus Plautius, qui avoit conquis l'Angleterre, & dont Claudius faisoit tant d'estime, que non content de l'honorer du petit triomphe à son retour d'Angleterre, il sortit de Rome pour aller au devant de lui, & marcha à sa gauche durant toute la cérémonie. *Suetone chap. 24.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Il est juste qu'un homme qui a rendu de grands services à l'Etat, reçoive quelque grace extraordinaire du Prince. Or le Prince n'en peut faire une plus grande à un sujet de tel mérite, que d'accorder à ses prieres la vie d'un proche parent, qui se trouve impliqué dans un crime d'Etat. Dans la Minorité du Roi, la Reine Régente, sa mére, tira des mains de la Justice le neveu d'un Riche Marchand de Paris, qui par son crédit lui avoit fait prêter une somme considérable. Ce service a eû double récompensé. Car il valut à l'oncle la faveur & la protection de la Reine; & le neveu, heureusement échapé de l'ignominie du gibet, se fit Religieux, & dans la suite est devenu Prédicateur celebre par l'honneur qu'il a eû de prêcher un Avent & un Carême devant le Roi. Voilà, comme Dieu, par sa miséricorde, change les pierres en enfans d'Abraham.

5. Parmi les Payens les Bardaches étoient réputez pour infames & pour détestables.

Non erit ullum, dit Juvenal,
Exemplum in nostro tam detestabile sexu.

En quelle horreur doivent-ils donc être parmi les Chrétiens.

1. Quand

XXXV. Cependant, Messaline retirée dans les jardins de Lucullus cherchoit à prolonger sa vie. Elle écrivoit des lettres à Claudius, où elle lui parloit tantôt avec confiance; tantôt avec emportement [1]: tant elle étoit hautaine & violente jusques dans les frayeurs de la mort [a]: Et si Narcisse

NOTES MELE'ES.

a. *Prolatare vitam, componere preces, nonnulla spe, & aliquando ira. Tanta inter extrema superbia agebat* Abl. *Messaline tâchoit de prolonger sa vie, & composoit un discours à l'Empereur, plein de prieres & d'esperances, & quelquefois de menaces, tant son orgueil étoit grand.* Dati: *hora componendo suppliche à Cesare, con speranza di impetrare perdono, hora adirandosi intra se, & dirogginando per la rabbia i denti: tanta era l'audacia & superbia sua etiamdio nell'estremo de' suoi pericoli* Sueyro: *prolongava la vida, ordenando memoriales à vezes con esperança, y à vezes con ira: que aun tenia tanta soberbia en tal estado.* Et Coloma: *alargava la vida, componiendo petitiones, algunas llenas de confiança, y otras de enojo: tan vencida la tuvo la sobervia, hasta en los ultimos accidentes.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand on se sent criminel, l'arrogance est souvent plus dangereuse que le crime, dont on est accusé. L'histoire fournit mille exemples de coupables, qui ont obtenu leur grace par prieres & par humiliations, mais elle n'en nomme pas un seul, qui se trouvant entre les mains de la Justice, s'en soit heureusement tiré par des bravades. Celle que le Maréchal Duc de Biron fit à Henri IV. à qui il osa dire qu'il n'étoit pas venu pour se justifier, mais pour savoir qui étoient les gens de bien qui lui avoient prété cette charité, bien déliberé d'en avoir la raison par la justice, ou par l'épée; fit perdre à ce bon Prince toute l'inclination qu'il avoit à lui sauver la vie & l'honneur.

2. Dans

cisse ne se fût hâté de passer outre, il étoit perdu sans ressource [2]. Car Claudius de retour au palais ayant fait excellente chére selon la saison, le vin le rendit si guai,

Ou, ayant mangé de tout ce que la saison fournissoit de plus exquis, & bû de même, il se trouva si guai.

qu'il ordonna qu'on allât dire à cette malheureuse, (c'est le mot dont on dit qu'il usa) qu'elle vint se justifier le lendemain [3]. Narcisse voyant donc que sa colere commençoit à se passer, & sa tendresse à se réveil-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Dans les grands dangers il faut de promptes résolutions : pendant qu'on délibere, on périt.

3. C'est un grand vice pour un Prince, que d'être suiet au vin, mais quand ce vice sert à le rendre plus clément & plus accessible, il vaut mieux pour ses Sujets, qu'il aime le vin & la bonne chére, pourvu qu'il ne s'y abandonne pas entiérement, comme faisoit Claudius; que non pas qu'il soit violent & cruel. Par exemple, les Romains s'accommodoient beaucoup mieux de l'humeur de Drusus, qui aimoit les plaisirs & les festins; que de celle de Tibére, qui fuyoit les spectacles & les compagnies, & qui se laissoit devorer à sa mélancolie. *V. le chapitre 39. du 3. livre des Annales & la seconde Reflexion.* Christien IV. Roi de Danemarc, buvoit comme un Templier, & jamais Roi ne fut plus laborieux, plus amateur ni plus aimé de ses peuples. Charles II. Roi d'Angleterre, ne le fut pas moins des siens, à cause de sa clémence & de ses autres vertus morales, quoiqu'il en eût un peu terni l'éclat par ses débauches.

4. Il

veiller ; & que, s'il tardoit davantage, la nuit suivante, & le souvenir du lit conjugal feroient un dangereux effet pour lui ; il sortit brusquement de la chambre de Claudius, & commanda de sa part au Tribun, & aux Centurions, qui étoient de garde, d'aller éxécuter[4] Messaline[b], & leur donna pour inspecteur & directeur un Afranchi, nommé Evodus. Celui-ci court à la hâte au jardin, où il trouve Messaline couchée par terre, & Lepida, sa mére, assise auprès d'elle par compassion de son malheur, après avoir été toûjours en discorde avec elle durant sa prospérité[5]. Lepida

NOTES MELÉES.

b. C'est pour cela que Juvenal dit que Claudius fit mourir sa femme, pour obéïr au commandement de Narcisse.

Indulsit Cæsar cui Claudius, omnia cujus
Paruit imperiis uxorem occidere jussus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Il y a des affaires, où la prompte main est plus nécessaire que le conseil. *Cosa fatta capo hà*, dit le proverbe Italien.

5. L'envie, ou la jalousie, nous fait compatir à la disgrace & à l'affliction de ceux dont la prospérité nous faisoit ombrage. Le Chancelier de l'Hospital & le Maréchal de Montmorency ne simbolisoient en rien avec le Premier Président de Thou, ni lui avec eux : toutefois, dit Etienne Pasquier, dès qu'il les vit défavorisez, jamais homme ne leur fit de meilleurs offices que lui, estimant que leurs afflictions provenoient, à l'un, de la misére des troubles ; à l'autre, de la colere du Roi.

6. Rien

pida l'exhortoit à se tuer elle-même, lui representant, que c'étoit fait d'elle ; & qu'elle ne devoit plus penser qu'à se signaler par une mort généreuse [6]. Mais un cœur abâtardi par la volupté n'étoit plus susceptible de sentimens d'honneur [7]. Elle se répandoit en pleurs & en plaintes inutiles, lorsque les soldats enfoncérent la porte pour entrer. Le Tribun se presenta devant elle, sans lui rien dire, mais l'Afranchi la chargea d'injures atroces, & qui ne peuvent sortir que de la bouche d'un esclave.

Ou, qu'à se faire honneur par une mort courageuse.

Ou, Mais un esprit abruti par la sensualité n'étoit plus sensible à la gloire.

XXXVI. Ce fut là qu'elle commença à ouvrir les yeux [1] ; elle prit un poignard,

Reflexions Politiques.

6. Rien ne fait plus d'honneur à un homme, qui tient un grand rang dans le monde, que de savoir faire de nécessité vertu, lorsqu'il se trouve dans le malheur.

7. Il est moralement impossible, que ceux qui ont mené une vie molle & voluptueuse, soient courageux & constans aux aproches de la mort. Le Cœur est dans l'homme le *primum vivens & l'ultimum moriens* : & l'amour de la vie le *primum vivens & l'ultimum moriens* dans le cœur des hommes qui ont passé toute leur vie dans les plaisirs de la Chair.

1. La plupart des hommes manquent de courage dans les grands dangers, les uns, parce qu'ils n'ont pas

gnard, dont elle essaïa en vain de se donner dans la gorge, & dans l'estomac, parce que la main lui trembloit ; mais le Tribun y supléa en lui passant son épée au travers du corps, qui resta à la disposition de sa mere. Claudius étoit à table, lors qu'on lui vint dire, que Messaline étoit morte *, sans lui expliquer si c'étoit de sa

pas eû assez d'esprit pour les prevoir, & pour s'y préparer; les autres, parce qu'ils se flatent qu'ils auront le tems de remédier aux maux ; quand ils seront arivez. Il y en a aussi qui croïent, que c'est s'inquiéter à plaisir, que d'aler au devant de plusieurs malheurs qui sont incertains. Qu'arive-t-il à tous ces gens-là ? La tête leur tourne, lorsqu'il s'agit de se tirer du précipice, & s'il en échape quelqu'un, c'est par un bonheur extraordinaire, auquel on ne se doit jamais atendre.

2. Il arrive très-souvent, que Dieu ; pour faire éclater davantage sa justice, punit les Princes & les Grands dans les lieux mêmes, où ils ont commis quelque grande injustice. Messaline, dont parle ici Tacite, fut tuée dans les mêmes jardins, où étoit mort Valerius Asiaticus, qu'elle avoit oprimé par ses calomnies pour avoir sa confiscation. Comme c'étoit au Siége de Nanci, dit Comines, que le Duc de Bourgogne avoit commis le crime de vendre par avarice le Connétable, de Saint-Pol, après lui avoir donné un bon & loïal saufconduit, il fut à cette propre place trahi par celui auquel il se fioit davantage, & justement païé de sa desserte. . . . Tout ainsi que nonobstant le saufconduit que le Connétable avoit de lui, il le livra pour être mis à

mort.

sa main, ou de celle d'autrui ; & au-lieu de

mort, tout ainsi fut-il trahi par celui de son armée en qui il se fioit le plus ; par celui, dis-je, qui étant banni de Naples, sa patrie, & dépouillé de tout son bien, avoit été recueilli chez lui, & recevoit cent-mille ducats par an, & d'autres grands avantages. *Chap. 6. du livre 5. de ses Mémoires.* On remarqua, dit Mariana, que le Duc de Valentinois fut tué dans le Diocese de Pampelune, qui avoit été son premier Evêché, & que sa mort ariva le jour de S. Gregoire, c'est-à-dire, à même jour que celui auquel il en avoit pris possession quelques années auparavant. *Chap. 6. du livre 28. de son histoire.* Luigi Gritti, fils-naturel d'André, Doge de Venise, lequel avoit fait décapiter Emeric, Evêque de Varadin, fut décapité lui-même quelques mois après en Hongrie, quoiqu'il se trouvât muni d'un passeport de l'Empereur Soliman, dont il étoit le Ministre & le Favori. Emanuel de Silva Gouverneur des Isles de la Tercere pour le Roi Dom Antoine, aïant fait trancher la tête à Melchior Alfonse, qui tenoit le parti du Roi Philippe II. fut prié par les parens d'Alfonse de leur vouloir rendre sa tête, qui servoit de spectacle au peuple dans une place publique ; mais il leur répondit insolemment, qu'on l'en ôteroit quand on y mettroit la sienne : en quoi il profetisa contre sa pensée le malheur qui lui devoit arriver bien-tôt ; car étant tombé par la trahison d'un esclave More entre les mains des Espagnols, le Marquis de Sainte-Croix, leur Général, le fit exécuter, & mettre sa tête sur le même pieu d'où fut otée celle d'Alfonse. *A la fin de l'histoire de l'Union du Portugal à la Couronne d'Espagne.* Henri II. permit le 30. de Juin 1549. le combat entre Jarnac & La Chastaigneraie, & à pareil jour en 1559. Montgomery

de s'en informer, il demanda à boire, & continua son repas à l'ordinaire. Et les jours suivans, il ne donna aucune marque de joie, ni de tristesse ; d'amour, ni de haine, non plus que s'il n'eût pas été homme ; quoiqu'il vit ses enfans acablez de douleur, & les acusateurs de sa femme pleins

REFLEXIONS POLITIQUES.

mery le blessa d'un coup de lance, dont il mourut ensuite : comme si Dieu eût voulu expier en sa personne cette malheureuse permission de combattre à outrance pair à pair en champ clos. *Livre 8. des Lettres de Nicolas Pasquier. Le Journal du regne d'Henri III.* porte que ce Roi fut tué à Saint Cloud, dans le même logis, dans la même chambre, à même jour, & à même heure, que s'étoit tenu en 1572. le Conseil, où la résolution de massacrer tous les Huguenots avoit été prise ; Conseil auquel il avoit presidé en qualité de Duc d'Anjou & de Lieutenant General du Roïaume. Quelques-uns ont écrit, que la premiere déliberation de ce massacre s'étoit faite, à Blois à l'instance du Duc de Guise, & qu'il fut tué lui-même seize ans après dans la même chambre où cette afaire avoit été proposée. Quoi qu'il en soit, j'ajoûterai ici deux circonstances de la mort d'Henri III. racontées par le Gentilhomme Espagnol, qui a commenté les Mémoires de Comines. La premiere est que le jour qu'Henri fit tuer le Duc de Guise, il donna pour mot au Capitaine de ses Gardes, *Saint Clément*, & que huit mois après il fut tué par un Jacobin nommé frere Clément. La seconde est, qu'il reçut le coup mortel de ce Moine à la même heure, que le Cardinal de Guise executé par son ordre. *Chapitre 92. Note R.*

pleins d'alegresse. Le Sénat contribua aussi à lui faire oublier Messaline, en suprimant par tout son nom, ses portraits, & ses statües. Il decerna la Questure à Narcisse, récompense bien petite ponr un homme, qui étoit le plus puissant de la Cour après Pallas & Caliste. * * Veritablement cela étoit honnête, mais cela ouvroit la porte à de grands desodres ; à cause de l'impunité des crimes.

** * Il manque ici quelque chose.*



LES

LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE DOUZIE'ME.

I. A mort de Messaline mit toute la Maison de Claudius en 1 combustion a, ses Afranchis b s'en-

NOTES MELE'ES.

a *Cade Messalina convulsa Principis domus.* Abl. „ La mort de Messaline mit toute la Cour en desordre. „ *Politi* : „ La „ morte di Messalina pose in conquasso la casa del Principe. „ *Coloma* : „ La muerte de Messalina puso en rebuelta la ca- „ sa del Principe. „

b. *Orto apud Libertos certamine, quis deligeret uxorem Claudio cœlibi vitæ intonanti, & conjugum imperiis obnoxio* Abl. „ „ & fit naître un grand differend entre les Affranchis du Prin- „ ce, qui ne pouvoit vivre sans femme, & sembloit être né „ pour leur obeïr, ce qui portoit chacun de ses favoris à „ lui en vouloir donner une de sa main, pour assurer par là „ son pouvoir. „ Parafrase & non version. *Davanzati* : [gareggiando i liberti per chi dovesse dare moglie à Claudio, sottoposto à non potere stat senza, e da quelle esser dominato.] *Sueyro* : [sobre qual dellos avia de casar a Claudio, que no queria vivir soltero, porque avia nacido para servir à mugeres.]

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Le moindre changement qui arrive dans la Maison des Princes regnans y produit presque toû-

s'entre-disputant l'honneur de marier un Prince ennemi du Célebat, & toûjours maîtrisé par ses femmes [2]. Les Dames ne le recherchoient pas avec moins d'empressement [3], chacune vantoit à l'envi ou sa nobles-

REFLEXIONS POLITIQUES.

jours des nouveautez dangereuses. Si le Prince devient veuf, & qu'il ait des enfans, ses enfans ont tout à craindre d'un second mariage, & d'une marâtre, qui à quelque prix que ce soit voudra faire regner les siens, comme Tacite le fait voir dans ce livre; & comme nous le voyons dans les histoires de toutes les Monarchies & Principautez hereditaires. Charles, Prince de Viane, fils de Jean II. Roi d'Aragon, & légitime heritier des Roïaumes d'Aragon & de Navarre, fut empoisonné par sa belle-mere Doña Juana, mere de Ferdinand surnommé le Catholique. Voyez dans la récapitulation du regne d'Auguste la mort des enfans d'Agrippa & la 1. Reflexion. Voyez aussi le premier chapitre du premier livre des Annales, où Tacite raconte la mort d'Agryppa de posthume; & la note o.

2. Lors qu'un Prince aime les femmes, les Courtisans se font de feste de lui en chercher.

3. Plus un Prince est imbécile d'esprit, plus il plaît aux Dames, qui prétendent l'épouser, ou devenir ses maîtresses, dans l'espérance qu'elles ont d'en être plus absolües. Mais elles se trompent souvent dans le calcul. Une Princesse Françoise avertie que leur Roi qu'elle alloit épouser n'avoit point d'esprit: *tant mieux*, répondit-elle, *j'en aurai assez pour tous deux.* Elle s'atendoit à le gouverner, & par conséquent à vivre heureuse avec lui; mais elle trouva à sa Cour un Ministre, qui l'avoit tellement empaumé, quoiqu'il n'eût guére plus d'entende-mens

noblesse, ou sa beauté [4], ou ses richesses [5], & tous les autres avantages qui font mériter d'épouser un Prince. Mais on balançoit principalement entre Lollia Paulina, fille du Consulaire Marcus Lollius, & Agryp

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

ment & de capacité que son Maître; qu'avec tout son esprit & toute sa beauté, elle ne put jamais se faire aimer de l'un, ni se faire obéïr de l'autre.

4 Les Princes, en fait de mariage, regardent plus à la naissance & à la beauté, qu'à tout le reste: mais en fait de maîtresses, ils regardent plus à la beauté, qu'à la naissance. Ils choisissent leurs femmes par raport à leur Etat, & leurs Maîtresses par raport à leur seul plaisir. Ainsi, l'on peut dire que leurs Maîtresses sont le suplément de leur mariage. C'est pourquoi plusieurs se mettent peu en peine d'éxaminer, si les femmes, qu'on leur propose pour épouses, sont réguliérement belles. Pour l'Infante d'Espagne, disoit Henri IV. au Marquis de Rosny, quelque vieille & laide qu'elle puisse être, je m'en acommoderois, pourvû qu'avec elle j'épousasse aussi les Pays-bas, quand ce devroit être à la charge de vous donner la Comté de Betune.

5. Les grands Princes ne se marient point par intérest pécuniaire: cela est au dessous d'eux. On se moquoit de Jacques I. Roi d'Angleterre, qui ne trouvoit pas que ce fut un parti assez avantageux pour son fils Henri Prince de Galles, qu'une fille de France avec cinq cens-mille écus d'or de dot, dont se contentoit bien un Roi d'Espagne pour le sien. On disoit, que pour un Roi, il se connoissoit mal en intérest d'Etat; & que pour un Philosophe, il aimoit trop l'argent.

grippine, fille de Germanicus, l'une proposée par Caliste, & l'autre par Pallas. Narcisse leur en préféroit une troisiéme [6], savoir, Elia Petina [c], de la famil-

NOTES MELE'ES.

c. Que Claude avoit répudiée pour des causes assez legeres. *ex levibus offensis*, dit Suétone.

REFLEXIONS POLITIQUES.

6. Lorsqu'un Roi est à marier, chaque Favori, chaque Ministre, le veut marier à sa fantaisie, c'est-à-dire, selon ses vûes particuliéres, sans se mettre fort en peine, si la femme qu'il propose est ou n'est pas convenable à son Maître. Le Secretaire d'Etat Villeroy conseilloit à Henri IV. d'épouser l'Infante Isabelle, fille aînée du Roi d'Espagne, parcequ'il savoir bien, que cette Princesse, devenant Reine de France, prendroit toute confiance en lui, & ne se gouverneroit que par ses conseils dont le Roi son pere s'étoit très-utilement servi depuis la naissance de la Ligue. La Riviére, Premier Médecin du Roi, Foucquet-la-Varenne, son Petrone; & Du Perron, Evêque d'Evreux, son Convertisseur; tous trois devoüez à Gabrielle d'Etrée, sa Maîtresse; vouloient qu'il en fist sa femme. N'avoit-il pas là trois bons serviteurs! Harlay-Sancy ne méritoit-il pas qu'on lui ôtât la Surintendance des Finances, lui qui opinoit hardiment contre un si glorieux mariage! Enfin, Arnauld d'Ossat, alors Evêque de Rennes, en proposa un troisiéme, qui fut heureusement négocié & conclu à Florence par Nicolas Brulart de Sillery, Ambassadeur de France à Rome, Dieu aïant beni les droites intentions du Ministre, qui en avoit fait la premiére ouverture. Sur quoi il vient, ce me semble, à propos de faire, en passant, une petite remarque, qui ne sera pas desagréable. C'est

qu'Henri

le des Tuberons, de laquelle Claudius avoit eû sa fille Antonia [d]. Ce Prince panchoit tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre [7], selon

NOTES MELE'ES.

d. Antonia née avant l'avenement de son pere à l'Empire fut mariée à Cneus Pompeius, & ensuite à Faustus Sulla tous deux de maison illustre, & tous deux péris de mort violente : le premier, par l'ordre de Claudius même, & l'autre par la jalousie de Neron, qui le fit tuer à Marseille Néron la voulut épouser après la mort de Poppea, mais elle le refusa. Et probablement ce fut pour s'en venger, qu'il la fit mourir ensuite, sous prétexte qu'elle avoit trempé dans une conspiration contre lui.

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'Henri IV. parlant, un jour, de Marie de Medicis à Rosny, lui témoigna de la répugnance à l'épouser, & lui dit deux raisons en ces propres termes. Le Duc de Florence a une niéce, que l'on dit être assez belle ; mais étant d'une des moindres Maisons dominantes de la Chretienté, & de la même race que la Reine Caterine, qui a fait tant de maux à la France, & encore plus à moi en particulier, j'apréhende cette alliance. *Mém. du Duc de Sully.* Et cependant il l'épousa, & s'en trouva bien : au lieu que s'il eût pris l'infante Isabelle, il n'en auroit jamais eû d'enfans, ni par conséquent les Pays-bas ; & que s'il eût épousé la Dame Gabrielle, il auroit alumé une guerre Civile plus furieuse que toutes celles des regnes précédens. Je conclus donc avec Comines, qu'en ces grandes matiéres Dieu dispose les cœurs des Rois & des grands Princes, lesquels il tient en sa main, à prendre les voies selon les œuvres qu'il veut conduire après.

7. Comme toutes les femmes que l'on s'avise de proposer à un Prince qui veut se marier, ont chacune, leurs agrémens & leurs charmes particuliers :

 l'une

lon les persuasions diférentes de ces trois afranchis [e]; mais comme chacun vouloit l'emporter, il les fit venir tous trois ensemble pour entendre mieux leurs raisons.

II. Narcisse le fit souvenir de son premier mariage avec Petina & de leur fille commune ; que si cette Dame retournoit avec lui, elle ne feroit point de changement dans sa maison, où elle regarderoit Britannicus & Octavia comme le frére & la sœur.

NOTES MELÉES.

e. *Ipse modò huc, modò illuc, ut quemque suadentium audierat, promptus.* Abl. ,, Claudius agité de diverses pensées ,, penchoit tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, selon le ,, branle qu'on lui donnoit *Davanzati* : [Claudio ora à questa, ora à quella, secondo che udiva voltandosi.] *Sueyro* : Claudio se inclinava quando à una, y quando à otra, segun que acabava de oir a qualquier destos libertos.

REFLEXIONS POLITIQUES.

L'une est plus jeune ; l'autre est plus belle ; l'autre a plus d'esprit ; l'autre est plus complaisante ; l'autre est de plus haute naissance ; l'autre est héritiére d'une principauté limitrofe ; l'autre est d'une humeur qui simpatise davantage avec celle du Prince à marier : tout cela lui plaît, & tout cela l'embarasse : il ne sait laquelle choisit, toutes étant dignes de son choix. Il faut donc que ses Favoris ou ses Ministres s'en mêlent pour vaincre son irrésolution. C'est alors qu'il se donnent carriére, & qu'ils jouent l'éteuf à leur aise. D'où il arive ordinairement, que leur Maître se marie plus à leur gré, que selon son veritable intérest.

sœur de ses propres enfans a. Caliste disoit au contraire, que si Claudius la rapelloit après un si long divorce, elle en seroit plus orgueilleuse 1 : qu'il valoit mieux choi-

NOTES MELÉES.

a. Tacite dit : *haudquaquam novercalibus odiis usura Britannicum & Octaviam, proxima suis pignora* : & d'Ablancourt traduit ,, Que Britannicus & Octavia ne courroient point ,, fortune d'être maltraitez par une marâtre. ,, Il ne rend point ces mots : *proxima suis pignora*, selon la permission qu'il se donne, à chaque periode, d'omettre ce qu'il n'entend point. Mr. de Chanvalon a très-bien pris le sens de Tacite en disant : ,, qu'elle ne regarderoit pas avec des yeux de marâtre Britannicus & Octavia, qui étoient les plus proches ,, qu'eûssent ses enfans. " *laquelle*, dit Baudoüin. *ne regarderoit point d'un œil de marâtre Britannicus & Octavia, apartenans de si près à ses enfans.* ,, laqual, *dit Emanuel Sueyro*, ,, no miraria con ojos de madrastra a Britannico y octavia ,, medio hermanos de sus hijos. " *Et Don Carlos Coloma.* ,, ,, en laqual no avia que temer aborrecimiento de madrastra ,, contra Britannico ni Octavia, prendas las mas cercanas à ,, su propria sangre. ,, Enfin, plus je confére le Tacite de Perrot d'Ablancourt avec ceui des Espagnols & des Italiens, plus j'ai lieu de croire & de soûtenir hardiment, que sa traduction est la pire de toutes, excepté celle de Rodolfe le Maitre, dont j'ai parlé dans mon Discours Critique.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Un Prince, qui a répudié sa femme, ne doit jamais la reprendre. S'il a eû raison de la répudier, pourquoi la rapeller ? S'il a eû tort, pourquoi le publier en la rapellant ? D'ailleurs, il doit tenir pour certain, que le ressentiment de l'afront reçû étouffera bientôt la reconnoissance du bienfait postérieur, parceque la femme prendra pour une réparation qui lui étoit dûe ce que le mari lui voudra compter pour une grace. *Voyez la 8. Reflexion du 10. chapitre du livre onziéme.*

choisir Lollia, qui n'aïant jamais eû d'enfans, tiendroit lieu de mere à ceux du Prince, dont elle n'auroit point de jalousie. Mais Agrippine, dit Pallas, amenera avec elle le petit fils de Germanicus [2], qui est digne de la plus haute fortune; comme elle est de la famille des Claudes, elle les réunira tous ensemble; & il seroit dangereux, qu'étant dans la fleur de sa jeunesse, elle portât dans une autre maison sa [3]. fécondité, & le sang des Cesars.

Ou, elle portât par sa fecondité le sang des Cesars dans une autre maison.

III. Ces

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Il n'y a point de pires marâtres que celles qui ont des enfans d'un autre lit. Ainsi Pallas alleguoit pour Agrippine une raison qui concluoit contre sa prétention. Au contraire, Caliste qui, parloit pour Lollia, apuyoit très-bien la sienne, en disant, que cette Dame n'aïant jamais eû d'enfans, elle aimeroit & éleveroit ceux du Prince, comme s'ils étoient les siens propres. Cependant, Agrippine ne laissa pas d'être préferée à ses rivales, quoiqu'elle en fut la pire, comme la suite le va montrer. C'est une fatalité qui a regné de tout tems dans le Conseil des Princes, que dans les contestations de leurs Ministres la Raison a toûjours le dessous. Il me seroit aisé d'en raporter des exemples modernes, mais il vaut mieux les suprimer, pour ne pas offenser les familles qui y sont interessés.

3. La fécondité est la chose que les Princes desirent & estiment davantage dans leurs femmes, non seulement pour le plaisir d'être peres & d'avoir des héritiers; mais encore pour l'afermissement de leur au-

III. Ces raisons prévalurent, aidées des arti-

REFLEXIONS POLITIQUES.

autorité présente, qui est toûjours foible, & peu respectée tandis qu'ils n'ont point d'enfans. Temoin Alexandre, qui tout conquerant, qu'il étoit se plaignoit d'être meprisé à cause qu'il n'en avoit point: Galba, qui l'étoit parcequ'il n'en pouvoit plus avoir à son âge: *quod nunc mihi unum objicitur*, disoit-il: Titus, qui remontroit à son pére, que les Princes se mainténoient mieux dans leurs Etats par un grand nombre d'enfans, que par leurs armées de Mer & de terre. Et nôtre Henri IV. qui pour justifier la résolution prise d'épouser sa Maîtresse Gabrielle, dont il avoit trois enfans, disoit, que c'étoit pour se delivrer de la persécution, que les Princes du sang & les Guises avoient faite à son prédécesseur, à cause qu'il étoit sans enfans, & hors d'espérance d'en avoir jamais. *Memoires de Chiverny.* Ajoûtez à cela, que les conspirations sont plus rares contre les Princes qui ont des enfans, parceque la punition en est plus inévitable, soit qu'elles réüssissent, ou qu'elles ne réüssissent pas. *Puisque Dieu a donné un Daufin au Roi*, disoit Biron à Laffin, *je ne veux plus songer à toutes ces folies.* Les femmes des Rois & des Princes souverains n'ont pas moins d'intérest que leurs maris à desirer des enfans; aïant devant les yeux mille exemples de celles qui ont été répudiées pour leur stérilité. La derniére & la plus importante leçon, que le Pape Clément VII. donna à sa niéce Caterine, fut de lui bien recommander de faire en sorte qu'elle eût des enfans: *fate figliuoli in ogni maniera.* Elle n'y manqua pas, elle y mit tous ses soins, & y réüssit enfin après dix ans de stérillité. Marie de Médicis fut encore plus heureuse: elle acoucha d'un fils dans l'année de son mariage. Ce qui fit bien voir la mauvaise foi & la vénalité du Médecin La Riviére, qui prenant ocasion

artifices d'Agrippine [1], qui à force de visiter

REFLEXIONS POLITIQUES.

d'une rétention d'urine, dont le Roi avoit été très-malade vers la fin de 1598. lui fesoit acroire qu'à l'avenir il seroit inhabile à la génération, afin que la crainte & la honte d'être impuissant le contraiguissent d'épouser sa chére Gabrielle.

1. Un Prince de peu d'esprit, & naturellement ennemi du Célibat, tel que Tacite nous dépeint Claudius ; se détermine facilement à choisir pour femme celle qui lui fait plus de caresses, & qui, sous ce masque, lui paroît avoir plus de tendresse & d'atachement pour lui. Beaucoup de Princes se sont laissé prendre à ce leurre. Nôtre Henri II. qui ne manquoit pas d'esprit, ni de bon goût, y fut pris comme d'autres. Il trouva des charmes à la Duchesse de Valentinois, qui avoit quarante ans passez, & la préfera à toutes les Dames de sa Cour, parce qu'elle entendoit mieux à faire la passionnée. Mais, selon Nicolas Pasquier, il entroit de la Magie dans ce commerce amoureux. Une Dame, dit-il, possédoit Henri II. par la force d'une bague qu'elle lui donna, laquelle il portoit au doigt. Le Roi étant tombé malade, la Duchesse de Nemours, de qui j'ai apris cette histoire, fut priée par la Reine de la tirer du doigt du Roi ; ce qu'elle fit : & s'étant retirée avec la bague, le Roi commanda à l'huissier de ne laisser entrer personne dans sa chambre. La Dame s'y presente deux fois, l'entrée lui est refusée : la troisiéme fois elle y entra par force, & alla droit au lit du Roi, où voyant qu'il n'avoit plus sa bague, elle lui demanda ce qu'il en avoit fait : & aprenant que la Duchesse de Nemours l'avoit emportée, elle la renvoya querir sous le nom du Roi, & la lui remit au doigt : & les amours continuérent comme auparavant. *Dans une Réponse au Libelle du Jesuite* GA-

ſiter ſon Oncle, comme par un devoir de parenté, ſe mit ſi bien auprès de lui, que ſans être ſa femme, elle en prenoit déja toute l'autorité *a*. [2] Car dès qu'elle ſe vit aſſurée de l'être, elle commença à former de plus hauts deſſeins [3], & à ſonger au mariage du

NOTES MELE'ES.

a *Prævaluere hac adjuta Agrippinæ illecebris, quæ ad eum per ſpeciem neceſſitudinis crebro ventitando pellicit patruum, ut prælata ceteris, & nondum uxor, potentia uxoria jam uteretur.* Abl. „ Ces raiſons l'emportérent, aidées des careſſes d'A-„ grip. qui venant voir ſouvent l'Empereur, qui étoit ſon on-„ cle, l'engagea peu à peu dans ſon amour, & prit l'auto-„ rité de femme avant que de l'être. „ Il omet *per ſpeciem neceſſitudinis*, que Davanzati rend très bien par ces mots : *ſpeſſeggiando Agrippina di viſitare quaſi per obligo il zio* Sueyro: *como parienta, viniendo muchas vezes à viſitar el tio.* Et Coloma : *ſo color de parenteſco, viſitando muy à menudo a ſu tio.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

Garaſſe. Quoi qu'il en ſoit, il faloit que ce Roi eût le cœur & les yeux faſcinez pour aimer ſi conſtamment une femme, qui avoit des filles à marier, & qui n'aimoit véritablement en lui que ſa fortune & que ſes dons, ſemblable en tout à l'Agrippine de Claudius.

2. Puiſque ſans être la femme d'Henri II. elle en avoit toute la puiſſance, & tous les honneurs. Elle ſe mêloit de tout, dit Mezeray, elle pouvoit tout. Afin qu'on ſeûſt qu'elle regnoit, il vouloit qu'on viſt par tout dans les tournois, dans ſes deviſes, & même ſur les frontiſpices de ſes bâtimens royaux, un Croiſſant, des Arcs & des fleches, qui étoient le ſimbole de cette impudique Diane. Elle s'apelloit Diane de Poitiers.

3. L'Ambition n'eſt jamais contente : elle va toûjours

du fils, qu'elle avoit eû de Domitius Enobarbus, avec Octavia, fille de Claude, quoique cela ne se pût faire sans quelque sorte de crime [4], parce qu'Octavia étoit déja mariée à L. Silanus, jeune homme de naissance illustre, que l'Empereur avoit honoré des marques trionfales, & rendu agréable au peuple par la magnificence d'un spectacle de gladiateurs donné en son nom. Mais rien ne paroissoit dificile auprès d'un Prince; qui n'avoit point d'autres sentiment que ceux qu'on lui inspiroit [5].

IV. Vi-

jours de prétention en prétention : aujourd'hui elle emporte une chose, demain elle en veut emporter une autre.

4. Ce qui est le moins permis, est ce qui plaît davantage aux femmes ambitieuses. Cela est contre les loix, leur dites vous : c'est pour cela même qu'elles le veulent; pour montrer qu'elles sont audessus des loix, & qu'elles n'en connoissent point d'autre que leur volonté. *Sit pro ratione voluntas.* Juvenal Sat. 6

5 Il n'y a point d'injustice, ni même d'extravagance, que ne soit capable de faire un Prince, qui n'a point d'esprit & de discernement. C'est pourquoi Comines a raison de dire, que Dieu n'a point établi l'office de Roi, ni d'autre Prince, pour être éxercé par les bêtes; & qu'un Prince peu entendu est la plus grande plaie que Dieu puisse envoyer à un peuple, parce qu'un tel Prince met toûjours en main d'autrui l'autorité, qui n'apartient q'uà

IV. Vitellius donc, qui prévoïoit à qui tomberoit l'Empire [a], entra dans les intrigues d'Agrippine, pour aquerir ses bonnes graces, & sous ombre de s'aquiter du devoir de Censeur, qui servoit de couverture à sa lâcheté servile, il ataqua Silanus,

NOTES MELE'ES.

a. *Ingruentium dominationum provisor.* Abl. mal : „ pour gagner les bonnes graces d'Agrippine, qu'il voyoit entrer en „ crédit. *Dati* très bien : *antivedendo in cui s'andava preparando la futura signoria.* Politi aussi : *antivedendo i nuovi padroni*, savoir, Agrippine & son fils. *Et Colema : pronosticando el nuevo govierno que se aparejava.* Ces deux mots, *ingruentium dominationum*, sont synonymes de ces deux autres du livre 1. des Annales, *imminentes dominos*, très-bien rendus par Coloma : *los que parecia que avian de ser presto sus señores* : & par Sueyro : *los futuros señores.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'à lui seul : d'où procedent tous les autres maux, division, guerre, oppression &c. C'est ainsi que Bonne de Savoie fit perdre le Duché de Milan à ses enfans. Ses Mignons tenoient le Conseil sans lui rien dire, sinon ce qu'il leur plaisoit. Antoine Thesin, son Ecuier tranchant, tranchoit & tailloit à sa fantaisie : tout s'adressoit à lui : qu'en ariva-t-il ? Le Seigneur Ludovic, oncle des enfans, Robert de Saint-Severin, & Pallavicin, Gouverneur du jeune Duc, & Capitaine du Château de Milan, ôtérent, un matin, la tutelle à la Mere, & l'y mirent elle-même : & Ludovic, devenu tuteur à sa place, s'empara du tresor, & fit battre une Monnoie, où l'effigie du Duc étoit d'un côté, & la sienne de l'autre : puis se saisit du Château par adresse, & ensuite du Duché, par la mort de son Neveu, qu'il avoit empoisonné.

1. Plus

nus, dont la sœur, apellée Junia Calvina, également belle & galante [1], avoit été la femme de son fils; d'où il prit ocasion de faire passer pour incestueux l'amour imprudent & familier du frere & de la [2] sœur [b]. A quoi Claudius pre-

NOTES MELÉES.

b Le Fondement de cette acusation d'inceste, étoit que Silanus avoit acoutumé d'apeller Calvina, *sa Junon*. Car comme Junon étoit & la sœur & la femme de Jupiter, les ennemis de Silanus interpretérent cette parole d'enjoüement & de mignardise, comme un aveu qu'il fesoit de coucher avec sa sœur De quoi Seneque le justifie trés agréablement: *sororem suam*, dit-il, *festivissimam omnium puellarum, quam omnes Venerem vocarent, maluit Junonem vocare* c'est à-dire: » Silanus a mieux aimé donner le nom de Junon à sa sœur, » la plus galante & la plus enjouée de toutes les Dames » Romaines, que celui de Venus, à qui tout le monde la » comparoit en beauté.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Plus une femme est belle, plus elle a besoin de ménager son enjoüement & sa familiarité, si elle veut éviter de donner prise à la Médisance. Plusieurs Dames ont passé pour vertueuses qui ne l'étoient point, parcequ'elles savoient composer leur extérieur, & acompagner leurs paroles & leurs gestes d'un air de modestie. D'autres ont passé pour impudiques, quoiqu'elles ne le fussent point, seulement parcequ'elles étoient libres en paroles, ou familiéres avec des hommes indiscrets. C'est à quoi les Dames doivent être bien atentives, pour n'être point la victime de la vanité & de l'ostentation de leurs amans. Si elles savoient l'honneur que se font à leurs dépens les jeunes Mignons qui les courtisent, la honte qu'elles en auroient, (je parle de celles qui ne l'ont pas encore perdue) les feroit devenir sages, ou du moins plus défiantes.

2. La facilité que les fréres & les sœurs ont de se voir

pretoit l'oreille, d'autant plus diſpoſé à ſoupçonner ſon gendre, qu'il aimoit tendrement ſa fille. Cependant, Silanus, qui ne ſavoit rien de ce qui ſe tramoit contre lui, ſe vit tout à coup ôté par un édit de Vitel-

voir & de converſer enſemble à toutes heures a très-ſouvent ouvert la porte à des privautez qui aboutiſſent à des inceſtes. J'en pourrois aporter cent exemples modernes, mais comme cela deshonoreroit trop de Maiſons, & toutes très-illuſtres, je me contenterai d'en alleguer un très ſingulier, & très-inſtructif, ſans nommer les perſonnes, ni marquer les qualitez, qui pourroient les deſigner. Un vieux Seigneur avoit epouſé une jeune Dame, belle & galante, qui avoit pour frere un de ces hommes, que nous apellons communément gens à bonne fortune. Ce frere devint ſuſpect au mari par ſes aſſiduitez, & par je ne ſai quels diſcours enjoüez, qui feſoient deviner qu'il entroit plus que de l'amitié fraternelle dans ce commerce. Le mari donc, jaloux de ſa femme, comme le ſont tous les vieillards, qui en ont de jeunes & de jolies, dit enfin à la Dame, qu'il ne trouvoit pas bon que ſon frere fût tous les matins à ſon lever, & demeurât auprès d'elle à ſa toilette. Et quel mal y entendez-vous, Monſieur, lui dit-elle, c'eſt mon frere : nous avons toujours vécu de cette ſorte enſemble. Tant pis, Madame, répondit le mari : je veux bien, que vous ſachiez, qu'étant à votre âge, je couchois avec toutes mes ſœurs : & ſelon ce que vous venez de me dire, vous avez bien la mine d'avoir fait tous deux la même choſe. Voilà comme les hommes abîmez dans le vice jugent d'autrui par eux-mêmes.

3. Rien

tellius, du nombre des Sénateurs [3], quoiqu'il fut écrit dans la liste publiée plusieurs mois auparavant ; contraint d'abdiquer la préture qu'il exerçoit cette année là, & dont il ne lui restoit plus qu'un jour [c] qui fut rempli par Eprius Marcellus ; enfin dégradé de l'alliance de l'Empereur.

V. Sous

NOTES MELÉES.

c Selon Suétone, Silanus abdiqua le 29. Decembre, ainsi il lui restoit encore trois jours de preture. Car cette charge commençoit & finissoit avec l'année.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Rien n'est plus facile que de perdre à la Cour un Favori, qui y vit sans défiance. *Frequentissimum initium calamitatis securitas.* Tel pense être bien assuré en sens humain, lequel en un clin d'œil voit tous ses desseins renversez. C'est ce qui arriva au Maréchal d'Ancre, qui après avoir réduit les Princes & les plus grands Seigneurs de France au petit pied, croïoit être au dessus du vent, & n'avoit plus rien à craindre, lorsqu'il fut tué au Louvre : lui qui un mois auparavant y voïant entrer le Seigneur de Luynes, suivi d'un nombre de Gentilshommes, disoit qu'il sauroit bien lui regner la queüe. Le Cardinal de Richelieu profita bien de cet exemple : car il entretenoit tant d'espions auprès de Loüis XIII. que ce bon Prince ne pouvoit pas dire un mot, ni faire un geste, dont le Ministre ne fût averti un quart d'heure après. Aussi disoit-il, qu'il avoit plus de peine à gouverner l'esprit de son Maitre, qu'à conduire toutes les affaires de la Monarchie. Qui bien y penseroit, dit Comines, c'est misérable vie que la nôtre, de prendre tant de peine & de travail pour s'abreger la vie, en disant & écrivant tant de choses presque opposites à nos pensées.

1. Un

V. Sous le Consulat de C. Pompeius & de Q. Veranius, tout le monde commença à parler du mariage de Claudius & d'Agryppine, comme d'une chose faite, & plusieurs libertez qui ne sont permises qu'entre mari & femme le confirmoient ; mais ils n'osoient encore célébrer leurs nôces, n'y aïant point d'exemple d'oncle qui eût épousé la fille de son frere [1] Et d'ailleurs Claudius, qui savoit que c'étoit un inceste, craignoit d'atirer quelque malheur sur l'Empire [2], s'il passoit par dessus cette con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Un Prince prudent doit proceder avec une extrême retenüe dans les choses apartenantes à la Religion. Il n'y a rien où il faille tant ménager l'esprit. & le jugement du peuple, qui est toujours fort à craindre, quand sa desobéïssance est armée de quelque prétexte spécieux de Religion.

2. Comme Dieu punit quelquefois les Princes pour les péchez des peuples, il punit aussi les peuples pour les péchez des Princes. Peu après que Jagellon, Roi de Pologne, eût épousé Elizabet Pilecki, fille d'Oton, Palatin de Sandomirz, ce Prince allant à Sroda fut assailli d'un orage, où deux de ses gardes furent écrasez de la foudre, & les quatre chevaux, qui tiroient son coche, tuez du même coup, au grand étonnement de tous les Officiers qui l'acompagnoient. Le peuple crut que c'étoit une punition divine du mariage incestueux de Jagellon, qui, selon l'opinion de ce tems-là, n'avoit pas pû licitement épouser cette Elizabet, dont la mere avoit

considération, qui en effet le retint toûjours, jusqu'à ce que Vitelius se chargea de la conduite d'une affaire si délicate 3. Il demanda à Claudius s'il se rendroit à la volonté du peuple, & à l'autorité du Sénat? & Claudius aïant répondu, que, lui seul, il ne pouvoit pas résister au consentement universel de ses concitoïens 4; il le pria de rester dans le palais, & à l'heure

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

voit été sa maraine. *Fulstin livre 14. de son histoire de Pologne, chap. 1.*

3. Quand un Courtisan veut gagner les bonnes graces de son Prince, il aplique tout son esprit à trouver des expédiens, par où son Maître puisse surmonter les dificultez qui se rencontrent aux choses qu'il desire ardemment. On tient que le Président de Sillery (celui qui fut depuis Chancelier de France) auroit, par son adresse, obtenu du Pape Clément VIII. la dissolution du mariage d'Henri IV. malgré toutes les opositions de la Reine Marguerite de Valois, sa premiére femme; & que par conséquent celui de la Duchesse de Beaufort auroit réussi à la satisfaction de ce Roi: si la mort de sa Maîtresse n'eût pas frustré leurs communes espérances. Celle d'avoir les seaux, dit Mezeray, étoit un puissant aiguillon, pour faire agir Sillery de toutes les forces. Car la Duchesse de Beaufort l'avoit asseuré qu'elle les lui feroit donner, sans se trop soucier des intérets du Chancelier de Chiverny.

4. Les Princes aquiescent volontiers aux demandes du peuple, quand il les prie de consentir à des choses qui sont conformes à leurs desirs.

re même il s'en alla au Sénat, où après avoir demandé la permission de parler avant tous les autres, parce qu'il s'agissoit du salut de la République, il representa, » Que les pénibles occupations du Prince » qui avoit toute la terre à gouverner, ne » lui permétoient pas de se charger des » soins domestiques 5, qu'il lui faloit donc » une femme; qui prît celui de ses petits » enfans, afin qu'il se donnât tout entier » aux affaires publiques a; que rien ne con» ve-

NOTES MELÉES.

a *Gravissimos principis labores, quis orbem terræ capessat, egere adminiculis, ut domestica cura vacuus in commune consulat.* Abl. „ Que les soins du Prince, qui avoient pour objet le „ gouvernement du monde, ne se pouvoient relâcher à la „ conduite d'un ménage; & qu'il avoit besoin d'estre sou„ lagé dans ses affaires domestiques par une femme qui en „ prît la charge. „ La Maison d'un Empereur ne fut jamais appelée *Menage* que par Ablancourt, qui parloit en Bourgeois de Vitry. *Davanzati* très bien: [Le gran fatiche del Principe, che regge il mondo, doversi sgravar delle cure di casa, perche si dea tutto alle publiche.] *Politi* aussi: [che alle molte fadighe, che aggravano il Principe nel governo del mondo, conveniva dar aiuto, onde sollevato dalla cura familiare potesse attendere alla publica.] Et *Coloma*: [que a los gravissimos trabajos, que sufria el Principe en el govierno del mundo, convenia ayudar de manera, que aliviado de los cuydados caseros pudiesse atender à los publicos con mayor comodidad.]

REFLEXIONS POLITIQUES.

5. La pluspart des desordres qui arrivent dans les Maisons des Princes, viennent du peu de soin qu'ils prennent de leurs affaires domestiques, à faute de considérer que le bon gouvernement de leur Etat dépend absolument du bon ordre qu'ils doivent entretenir dans leur famille.

6 Hen-

» venoit mieux à un Cenſeur, & à un Prin-
» ce ennemi du luxe & des plaiſirs des-
» honnêtes [6], & qui toute ſa vie avoit obéi
» aux loix ; qu'une compagne, qui par-
» tageât ſes biens & ſes maux, & à qui il
» pût ouvrir ſon cœur.

VI. Quand

REFLEXIONS POLITIQUES.

6. Heureuſes les Princeſſes qui rencontrent des maris ſages & continens ! car il ne s'en trouve guere parmi les Souverains. Il ne manquoit rien au bonheur de Marie de Medicis avec ſa fecondité, que d'avoir un mari qui eût la continence conjugale. Mais comme Henri IV. n'étoit pas de cette trempe, ni elle d'humeur à tolérer ſes amours, ils furent toûjours en guerre enſemble. [Au lieu de ramener l'eſprit de ſon mari par des careſſes attrayantes, *dit Mezeray*, & de regagner ſon cœur par les mêmes apas qui le lui déroboient, elle l'éloignoit davantage par ſes gronderies, & par ſes reproches. C'étoit une affaire perpétuelle à la Cour que ces demêlez entre les deux époux : leurs plus intimes confidens n'étoient pas moins ocupez en cette négociation, que le Conſeil au plus grandes affaires de l'Etat. Et ce deſordre dura tout auſſi longtems que leur mariage.] Celui d'Anne d'Eſpagne fut beaucoup plus heureux ; aïant rencontré un Prince dont le cœur étoit auſſi chaſte, qui celui de ſon pere avoit été charnel. Vertu d'autant plus loüable en lui, que la Reine Anne aïant été vingt ans ſtérile, & ſelon l'opinion commune, hors de toute eſpérance d'avoir des enfans, il ſembloit être plus expoſé à la tentation de chercher ſon plaiſir ailleurs.

1. La

VI. Quand il vit le Sénat aplaudir à cette proposition, il reprit ainsi la parole : « Puisque vous êtes tous d'avis que le Prin» ce se remarie, il lui faut choisir une » femme illustre, vertueuse, & féconde [1]. » Sans chercher plus loin, tout cela se » rencontre dans Agrippine. Il semble » même que les Dieux n'ont permis qu'el» le soit veuve maintenant, que pour qu'el» le épouse un Prince, qui n'a jamais » enlevé les femmes d'autrui, comme » vous avez vû qu'ont fait les Empereurs » précedens. Celui qui régne à present » est trop modéré pour tomber dans cet » excès, & le consentement qu'il vous » demande servira d'exemple à ses succes» seurs, pour ne se marier qu'avec l'a-

» pro-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. La fécondité entre toûjours en ligne de compte dans les mariages des Princes Souverains qui n'ont rien plus à desirer que d'avoir des enfans. Charles Emanuel I. Duc de Savoie, ne préfera l'Infante Michelle à l'Infante Isabelle, sa sœur aînée, que parce qu'il fut averti, que celle ci n'en auroit jamais. Quoique Jean de Sonderbourg, second fils de Christien III. Roi de Dannemarc, eût un très-petit Etat, il ne laissoit pas de se compter pour un des plus fortunez Princes de l'Europe, par la singularité d'avoir 23. enfans légitimes, dont onze furent mariez de son vivant, & eûrent aussi presque tous des enfans.

» probation du Sénat [a]. J'avoüe, que les » mariages avec les filles de nos freres » n'ont jamais été permis parmi nous, » mais vous m'avoüerez aussi, qu'ils n'ont » été défendus par aucune loi, & qu'ils » sont en usage chez plusieurs autres na- » tions [2]. On ne savoit autrefois ce que » c'é-

NOTES MELE'ES.

a Le texte porte: *procul id à præsenti modestia. Statueretur immo documentum, quo uxorem Imperator acciperet.* Tout cela n'est point exprimé par d'Ablancourt, qui dit: [d'être mariée à un Prince, qui ne savoit ce que c'étoit d'enlever les femmes à leurs maris, comme on avoit fait sous les regnes précedens, & méritoit d'être proposé pour exemple de modestie à tous les siecles] Tacite dit deux choses, l'une, que Claudius n'avoit jamais enlevé les femmes d'autrui; & l'autre, que la déférence avec laquelle il s'adressoit au Sénat pour lui demander une femme, étoit un exemple qu'il établissoit pour ses successeurs; en leur aprenant comment il faloit qu'ils en usassent, quand ils voudroient se marier. Ce que d'Ablancourt a omis parce qu'il ne l'a pas entendu, non plus que quelques autres traducteurs. *Don Carlos Coloma* a très bien rendu tout le sens de Tacite: [cosa, *dit-il*, bien apartada de la modestia presente, laqual para lo venidero podria servir de exemplo de la forma en que devian tomar muger los Emperadores.] *Davanzati* a bien rencontré aussi: [Questi, *dit-il*, usare altra modestia, insegnare agli altri Imperadori di così prenderla] i. e. moglie. *Giorgio Dati* traduit ainsi ce passage: [Mà che questo era lontano dalla bontà & modestia del presente Cesare: & che si poteva per ciò introdurre per uno essempio, & come per una consuetudine, che i Cesari dovessero in auvenire havere ciascuno la sua moglie] Il s'est écarté du sens de Tacite dans les quatre derniers mots; car Tacite ne veut pas dire, que chaque Empereur fut obligé d'avoir sa propre femme; mais, qu'à l'avenir les Empereurs ne pussent se marier sans en consulter le Sénat, à l'exemple de Claudius.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les flateurs trouvent à point nommé des rai- sons

» c'étoit d'épouser sa cousine germaine, &

sons & des exemples, pour autoriser ce que les Princes desirent, & qu'ils n'osent executer. Dés que le Grand Chancelier de Pologne Zamoyski fut mort, le Roi Sigismond III. eût pour solliciteurs & promoteurs de son second mariage avec l'Archiduchesse Constance, sœur de sa premiére femme, les principaux du Sénat & de la Noblesse, & par leur aide, obtint du Pape Paul V. la dispense, que Clement VIII. soûtenu par les conseils de Zamoyski, lui avoit toûjours refusée. Le Jésuite Commolet fut le plus eficace entremeteur du mariage de Caterine de France, sœur unique d'Henri IV. avec Henri, Duc de Bar, fils-aîné du Duc de Lorraine. Ce bon Pere, qui savoit, que le Roi & le Duc de Lorraine souhaitoient passionnément ce mariage pour des raisons d'Etat; ne feignit point de dire au Duc de Luxembourg. Ambassadeur de France à Rome, que si le Roi, son Maître, vouloit passer outre, le Duc n'auroit point d'égard à la diversité des Religions des deux parties; & que le mariage s'acompliroit, sans passer par les mains du Pape, c'est-à dire, sans dispense. Je ne dois pas oublier ici la résistance généreuse & Chrétienne, que fit la Reine Doüairiére de France Elizabet d'Autriche à l'Impératrice Marie, sa mere, qui la vouloit comme forcer à épouser le Roi Filippe II. son oncle maternel, & son beaufrere. Ce Prince, peu scrupuleux en fait de mariage, quoique d'ailleurs tres-pieux, envoya, en l'an 1581. un habile Jésuite Espagnol à la Cour de Vienne, pour voir Elizabet de sa part, & lui lever, à force de raisons, la dificulté, qu'elle fesoit de prendre le mari de sa sœur. La Princesse & le Jesuite disputérent ensemble: bien ataqué, bien defendu: car Elizabet répondit en Théologien; à quoi

» & maintenant cela est tout commun, La » coûtume doit s'acommoder au besoin, » & celle d'épouser sa niéce s'établira avec » le tems [3].

VII. Il y en eût qui sortirent précipitam-

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'Espagnol ne s'étoit point attendu : Enfin, ce Pere fut obligé de s'en retourner à Madrid, bien édifié, mais peu satisfait de la résolution de la Princesse. Au bout de quelques mois, Filippe le renvoya à Vienne avec de nouvelles instructions, c'est-à-dire, avec un nouveau renfort de Théologie & de politique : mais Elizabeth, indignée du procedé du Roi d'Espagne, & des sollicitations de l'Impératrice, qui agissoit de concert avec lui, par une complaisance outrée, trancha le nœud de la négociation, en déclarant hautement au Jesuite, que s'il osoit lui parler davantage de mariage avec son beaufrére, elle le feroit foüetter jusqu'au sang par les marmitons de sa cuisine. *quien tal la haze, tal la paga.* Probablement, elle avoit luë l'Apologie de Guillaume, Prince d'Orange, où il reprochoit à Filippe II. son mariage avec l'Archiduchesse Anne, fille de sa propre sœur, & de l'Empereur Maximilien II. On voit tous les jours, disoit-il, un Roi incestueux, qui est à un seul demi degré près un Jupiter, mari de Junon, sa propre sœur. Soit dit en passant, que le Roi Filipe avoit eû, vingt deux ans auparavant, la mortification d'être refusé en mariage par une autre Reine Elizabeth, sœur de la Reine Marie d'Angleterre, sa seconde femme.

3. Les Princes sont corrompus par les flateurs, qui les environnent, & leur exemple corrompt ensuite les particuliers.

1. Il

tamment du Sénat, protestant, que si l'Empereur diféroit de prendre Agrippine, ils l'y forceroient. Toutes sortes de petites gens se ramassent, & crient que le peuple Romain le veut ainsi. Et Claudius, sans atendre davantage, se presente devant eux en pleine place, pour avoir le plaisir de les entendre. Après quoi entrant au Sénat il demande un arrêt, par lequel il fut ordonné, qu'à l'avenir tous mariages entre les oncles parternels & leurs niéces seroient légitimes. Il ne se trouva néanmoins qu'un certain Chevalier Romain, nommé Alledius Severus, qui voulut imiter le Prince [1], & qui ne le fit, à ce qu'on crut, que pour plaire à Agrippine [2]. Depuis ce jour,

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1. Il n'y a point de plus certaine marque de la mauvaise opinion qu'a le peuple des actions du Princes, que lorsque personne ne les veut imiter.

2. Quand il arrive à un Prince de se marier, ou inégalement, ou en quelque autre maniere, dont le peuple a sujet de murmurer, il y a toûjours quelque Courtisan qui cherche à lui plaire, en se mariant de même, pour partager avec lui le blâme universel, Aussi-tôt que notre Henri IV. eût montré de vouloir épouser la Duchesse de Beaufort, dont il avoit deux fils, & une fille, Bussi-Lamet, qui étoit depuis long-tems à la Cour, s'y maria publiquement avec une femme, dont il avoit de grands enfans; à dessein d'obliger cette Duchesse, en donnant ainsi à

 ce

jour, la ville changea de face, & une femme y dominoit absolument, non point par des intrigues d'amour, comme fesoit Messaline ; mais par un gouvernement viril [a], qui établissoit une servitude universelle. On ne

NOTES MELE'ES.

a Le texte porte : *adductum & quasi virile servitium.* Ce qui n'est point exprimé par d'Ablancourt : qui se sert partout du privilége de laisser ce qui l'embarasse. *Davanzati* le rend très-bien en ces termes : *Si faceva servire non come donna, e come da schiavi* : comme aussi Don Carlos Coloma : *haziendose servir y obedecer, como si fuera varon* : i. e. se faisant servir & obéïr, comme si elle eût été un homme. Dati raporte les mots, *virile servitium*, à Claudius, qui, selon lui, servoit comme de vassal à sa femme. *Servivale quasi come vassallo il marito* Interprétation ridicule, à mon avis. Emanuel Sueyro & Adriano Politi entendent le, *virile servitium*, de l'obéïssance que les Afranchis rendoient à Agrippine. [Esta, *dit le premier*, tenia sujetos hasta los libertos.] Tenendo sotto anco i liberti : *dit l'autre* ; mais je ne crois pas que ce soit le sens de Tacite. Mr. de Chanvalon l'a rendu ainsi : [Les devoirs, que l'on lui rendoit étoient assidus, & semblables à ceux que l'on rend aux hommes.] Mais outre que cette expression n'est pas assez nete, Tacite dit quelque chose davantage.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ce bon Prince, dont il étoit fort aimé, le conseil qu'il avoit pris pour lui-même ; parce que l'on est toujours bien aise d'avoir des exemples, & principalement aux choses, qu'en soi-même on n'estime pas trop bien faites. *Amours du grand Alcandre.* Ce que cette histoire, composée par Louise Marguerite de Lorrainne, Princesse de Comti, atribüe à Bussi-Lamet, est atribué par d'autres au Maréchal de Roquelaure : & selon d'autres, ce Maréchal & Lamet eûrent tous deux la complaisance d'épouser leurs vieilles Maîtresses, pour faire plaisir à celle de leur Maître.

3. Les

ne voioit au dehors que de la severité, & bien souvent que de l'orgueil, & il ne se passoit rien de déshonnête au dedans, s'il ne servoit à la domination. Elle couvroit son avarice insatiable du prétexte des besoins de l'Etat [3].

VIII. Silanus se tua le jour de leurs noces, soit qu'il eût conservé jusque-là quelque espérance; ou qu'il eût afecté ce jour là pour rendre plus odieux les auteurs de sa mort [1]. Calvina, sa sœur, fut bannie.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Les Princes ambitieux sont toujours possedez de la passion d'amasser de grans tresors, sans quoi ils savent qu'il est impossible d'exécuter de grands desseins. Agrippine en avoit un qu'elle ne disoit pas, qui étoit de faire parvenir son fils Domitius à l'Empire à l'exclusion de Britannicus, qui en étoit le légitime heritier. Pour en venir donc à bout, elle n'épargnoit ni les bassesses, ni les violences, caressant les uns, pour être instituée leur héritiere; & fesant mourir les autres, pour se saisir de leurs biens Et tout cet amas de richesses étoit, à ce qu'elle disoit, pour subvenir aux nécessitez de l'Etat. Prétexte, que les Princes n'ont jamais manqué d'alleguer pour excuser leurs exactions.

1. Rien n'est plus propre à soulever un peuple contre son Prince, que la mort volontaire ou forcée d'un Grand injustement persécuté, laquelle arrive dans un jour de réjoüissance publique. L'on se souviendra long-tems à Paris du désordre qu'y causa l'arrest d'un Conseiller Antimazarin à l'issüe d'un *Te Deum*.

 2. Com-

nie de l'Italie. Claudius ajoûta à l'arrest donné contre elle, qu'en exécution des loix établies par le Roi Tullus, les Pontifes feroient des expiations dans le bois sacré de Diane chacun s'étonnant qu'il ordonnât des peines contre l'inceste, tandis qu'il l'autorisoit lui même [2]; [& par son mariage, & par la légitimation de tous ceux qui se feroient à l'avenir entre oncle & niéce [a].] Cependant, Agrippine, pour se signaler aussi par quelque bonne action [3], fait

NOTES MELE'ES.

[a] C'est de cet Arrêt de légitimation qu'il faut entendre ces deux mots, *procurationes incesti*, à quoi pas un des Traducteurs n'a fait attention, excepté Mr. de Chanvalon, qui dit [& cependant chacun se moquoit qu'en cette rencontre de tems l'on inventât des peines contre les incestes, tandis que l'on pouvoit les autoriser] Savoir par l'arrêt, que Claudius avoit obtenu du Senat, *quo justæ inter patruos fratrumque filias nuptiæ etiam in posterum statuerentur.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Comment les Princes veulent-ils qu'on respecte leurs loix, pendant qu'ils les violent eux-mêmes aussi-tôt qu'ils les ont faites ? Claudius faisoit punir une Dame Romaine pour un inceste imaginaire, tandis qu'il en commettoit un véritable.

3. Les plus méchans Princes ne s'abandonnent jamais si fort à leur mauvais naturel qu'ils ne se piquent quelquefois d'honneur & de vertu. *Laudabilia multa etiam mali faciunt.* Au portrait que font nos historiens de nôtre Reine Frédegonde, c'étoit une autre Agrippine; elle gouvernoit Chilpéric, comme celle-ci gouvernoit Claudius; & toutes deux ne

fait rapeller Seneque de son bannissement [b], &

NOTES MELE'ES.

b Claudius l'avoit relegué dans la Corsique, pour avoir corrompu Julia femme de Vinicius, propre sœur d'Agrippine. Jean Calvin ne dit rien de cela dans la vie de Seneque, qu'il a mise au devant de son Commentaire sur les livres *De clementia*; mais seulement, que plusieurs ont cru que la vraie cause pourquoi Seneque fut relegué, fut la jalousie que Claudius prit de la grande réputation, que Seneque s'étoit acquise par son éloquence *sub imperium Caligulæ*, dit il, *cœpit haberi inter præcipua eloquentiæ decora. Ex eo magis ac magis inclarescere: ut nonnulli fuiße hanc causam Claudio existiment, cur eum in insulam relegaret.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne se ressembloient pas moins en vices, qu'en beauté. Cependant, Frédegonde montra dans une calamité publique, qu'elle avoit plus de religion & de justice qu'on ne lui en croyoit. Comme elle n'ignoroit pas, (ce sont les termes d'un Chanoine de Paris qui écrit l'Histoire de France avec beaucoup d'esprit & de Politesse) qu'on attribuoit à ses conseils tout ce que Chilperic faisoit, elle craignoit avec raison, qu'en cas de quelque accident, comme de la mort de son mari, ou de quelque autre révolution, elle ne fût la victime de l'indignation & du ressentiment du peuple, qui se venge quand il le peut....... Cette Princesse balançoit entre le désir d'amasser des richesses, & la crainte d'encourir la haine qu'attirent les impôts trop forts, quand l'occasion se presenta d'inspirer au Roy, son époux, la pensée de les abolir. Des pluyes continuelles, & le débordement des grandes riviéres, ayant corrompu l'air, il s'étoit engendré des maladies si malignes, qu'on en mouroit subitement. Chilperic n'en guérit qu'à peine: Frédegonde en fut attaquée; les Princes, ses fils, furent bientôt au lit de la mort...... Ayant de la Religion & du bon esprit, elle s'aper-

& lui obtient la préture, dans la pensée que le public en auroit de la joie à cause du

REFLEXIONS POLITIQUES.

çut bien que ces maux extraordinaires étoient des coups du Ciel, & de ces plaies qu'il nous envoie en punition de nos péchez. Pour sauver la vie de ses fils, elle s'efforce d'apaiser la colére de Dieu, elle se met en pénitence, elle fait des aumônes; & persuade à Chilperic de supprimer toutes les taxes, & de se contenter du revenu de son Domaine. Elle avoit, en particulier, une portion dans ces impôts, elle s'en fit aporter les rôlles, & les jeta au feu en présence de son mari, le pressant, les larmes aux yeux, d'en faire autant de son côté. Cazimir Second s'étoit rendu très-odieux aux Polonois par son yvrognerie, & par le commerce honteux qu'il avoit avec des femmes Juives; mais encore plus par la cruauté brutale qu'il avoit exercée contre Martin Barisca, l'un des Vicaires de l'Eglise de Cracovie, lequel il fit noyer dans la Vistule, pour l'avoir repris de ses debauches scandaleuses. Mais quoiqu'il n'eût point changé de vie, il ne laissa pas d'aquerir depuis leur estime, & le surnom de Cazimir le Grand, par le soin qu'il prit de faire venir quantité de laboureurs & d'ouvriers Allemans dans le Royaume, que les Courses des Barbares, la famine, & la peste, avoient fort dépeuplé; & par l'érection du supreme Tribunal Teutonique, autrement dit de Magdebourg, dont il établit la séance dans le Château de Cracovie, pour y apeller des jugemens rendus par les Juges particuliers des Villes & des bourgs régis par le Droit Saxon: desquels on apelloit auparavant à Magdebourg, *non sine infamia Polonorum ac sumtu* Fulstin *livre 10. de son hist. de Pologne, chap. 8.*

4. Va-

du genre d'étude auquel il s'adonnoit ; & que Domitius seroit heureux d'avoir un tel précepteur 4 ; & elle ses conseils, pour pro-
cu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Valere Maxime a dit que *sola virtus nascitur magis quàm fingitur*, que la vertu, ou plûtôt l'inclination à la vertu, vient plus de la naissance que de l'éducation : mais l'expérience a montré & montre si souvent le contraire, qu'il est bien plus vrai de dire, que la vertu est plus l'ouvrage de l'éducation que de la naissance, & particuliérement dans les Princes, qui naissent plus volontaires que le commun des hommes. Il est donc de la derniere importance de leur donner de bonne heure des Gouverneurs & des Précepteurs, qui aïent toute la sagesse & toute l'habileté requise pour les former à la vertu, & pour aprendre tout ce qu'ils doivent necessairement savoir. L'esprit d'un jeune Prince, (dit un Magistrat qui étoit très-capable d'en élever un grand) est semblable à l'écu que portoient anciennement les jeunes Gentilshommes pendant leur Noviciat aux armes. Le champ étoit tout blanc, non distingué de couleurs, ni marqué d'aucun blason, jusqu'à ce que par quelque fait d'armes ils eûssent aquis le droit d'y faire peindre ou graver quelques hieroglifiques & monumens de leur valeur. Il en est de même du tableau de l'enfance, il est tout champ, tout polissure ; c'est une table d'atente propre à recevoir les divins caractéres des sciences & des vertus. *D'Espagnet chapître 8. de son Institution du Prince.* Comines atribüe tout à l'éducation [L'un des grands moyens de rendre un homme sage, dit-il, est d'avoir lû les histoires anciennes, & apris à se conduire & garder sagement par icelles, & par les exemples de nos prédecesseurs. Car notre vie est si

 brie-

curer l'Empire à son fils. Car elle ne doutoit point, que Seneque ne lui fût aussi fidele par reconnoissance; qu'il étoit ennemi de Claudius par ressentiment.

IX. Comme il n'y avoit point de tems à perdre, on s'adressa d'abord au Consul Memmius Pollio, à qui l'on fit des promesses immenses, pour l'engager à proposer au Sénat le mariage d'Octavia avec Domitius. Il le fit donc à peu près dans les termes, dont avoit usé Vitellius en proposant celui d'Agrippine. Claudius y consen-

REFLEXIONS POLITIQUES.

brieve, qu'elle ne suffit à avoir de tant de choses expérience . . . . . . Les Princes qui auroient lû ne seroient jamais trompez, ni ne seroient les gens si hardis, de leur faire entendre mensonge . . . . Ainsi pour conclure cet article, me semble que Dieu ne peut envoyer plus grande plaïe en un païs que d'un Prince peu entendu : car de là procedent tous autres maux, division, guerre, famine, & mortalité. Regardez donc, si les sujets d'un Prince ne se doivent point bien douloir, quand ils voyent ses enfans mal nourris & entre les mains de gens mal conditionnez.] Tel étoit ce *Don Iuan Alonso de Alburquerque*, Gouverneur de *Don Pedro el cruel* Roi de Castille, lequel, selon Mariana, augmenta les defauts de son éleve, au lieu de les corriger. *Estas faltas y defetos, que tenia de su mala inclinacion natural, se le aumentaron, por ser mal dotrinado de Don Iuan Alonso de Alburquerque, su ayo.* chap. 16. du livre 16. de son histoire.

sentit, sa fille & Domitius étant presque de même âge, sans considerer, que ce mariage auroit de grandes suites, d'autant que la qualité de gendre ajoûtée à la parenté precedente égaloit déja Domitius à Britannicus, qui outre les pratiques de sa belle-mere, étoit traversé de tous ceux qui craignoient que, s'il parvenoit à l'empire, il ne vengeât la mort de sa mere

Ou, En efet, Domitius, ajoûtant à la qualité de petit-neveu celle de gendre, commença d'aller du pair avec Britann. qui

X. Vers le même tems, les Ambassadeurs envoïez par les Partes pour demander Méherdate, eûrent audience du Sénat, où ils parlérent en ces termes. « Nous ne » venons point ici comme des rebelles de » la famille des Arsacides [1], mais au con- » trai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Un peuple, qui demande du secours à un Prince Etranger contre le sien, dont il a secoüé, ou dont il veut secoüer le joug, doit si bien colorer sa cause, que ce Prince n'ait pas lieu de le regarder comme rebelle; (nom odieux aux Souverains) mais comme defenseur des loix & des coûtumes de son païs, foulées aux pieds par un Tiran: chose digne de protection. Le prince d'Orange se voyant proscrit en 1580. comme criminel de lese-Majesté Divine & Humaine, & rebelle public de l'une & de l'autre: (ce sont les termes de la Proscription) ce Prince publia l'année suivante, un Manifeste, où il dit: qu'il y a obligation mutuelle entre les Ducs de Bra- bant

» traire pour offrir la couronne au fils de
» Vo-

REFLEXIONS POLITIQUES.

bant & leurs Vassaux : que ceux-ci doivent obéïssance aux Ducs, mais à condition que les Ducs conservent les anciens priviléges du Païs, où ils ne peuvent rien lever, ni rien ordonner, ni faire entrer des gens de guerre, sans le consentement des Etats : Qu'en Brabant les Grands sont ce qu'étoient les Ephores à Sparte ; que la charge des Armes leur apartient par une prérogative speciale ; qu'ils sont tenus de maintenir les usages & les priviléges de la Patrie, sous peine d'être notez d'infamie, & punis comme Traîtres & parjures : que le Roi Philippe aïant violé toutes les loix du Païs, depuis le commencement de son regne, & ayant fait mener prisonnier en Espagne le Comte de Buren, son fils, & le filleul du même Roi ; non content de l'avoir arraché violemment des mains du Recteur de l'Université de Louvain, où il étudioit : lui, & tous les autres Seigneurs Brabantins, se tenoient absous du serment de fidélité, & par conséquent en droit de faire la guerre à leur ennemi commun. Voilà un exemple de ce que peut dire un Grand, ou un peuple injustement opprimé qui implore un secours étranger. Voici à peu prés les raisons que peut alleguer le Prince qui lui acorde sa protection. L'état déplorable, où se trouvoit la ville de Messine, prête à retomber plus cruellement que jamais sous un joug, que les violences des Espagnols lui avoient déja rendu insuportable : le recours qu'eût cette fameuse ville à la protection du Roi ; & la compassion qu'excita dans l'esprit de S. M. la vûe d'un grand peuple sur le point de périr tant par la rigueur d'une longue famine, que par les suplices, qui lui étoient préparez ; portérent S. M. plus encore par un mouvement de générosité, que par l'intérest d'une diver-

» Vonone, & au petit fils de Fraate [2], la
» Noblesse & le peuple ne pouvant plus
» suporter la tirannie de Gotarze, qui a-
» près avoir répandu le sang de ses fréres,
» de ses parens, & de ses alliez, verse en-
» core celui de leurs petits enfans, sans
» épargner même les femmes enceintes;
» qui aïant été toûjours malheureux à la
» guerre, & sans industrie dans la paix, ne
» sait se faire valoir que par des cruautez.
» L'ancienne alliance, qui est entre vous
» & nous, vous oblige de soûtenir les in-
» térêts d'une nation, qui disputant de
» puissance avec vous, ne vous cede que
» par

REFLEXIONS POLITIQUES.

version importante contre l'Espagne, à ne pas aban-donner tant de pauvres innocens opprimez, à qui il ne restoit d'éspérance de salut, que dans sa seule bonté. *Manifeste de la France publié en Italie vers la fin de l'année 1675.*

2. On ne peut apeller rebelles ni perfides des sujets, qui s'étant soustraits de l'obéïssance d'un Prince uni-versellement connu pour cruel & barbare, en choisissent un autre, qui est de la même famille, & du même sang, & qui comme tel est un des héri-tiers légitimes de la Couronne qu'ils lui donnent. Les Danois furent également loüez de s'être délivrez de la tirannie de Christierne II. qui étoit un autre Gotarze; & d'avoir pris en sa place, son oncle parternel, Federic, Duc de Holstein, duquel sont descendus tous les Rois, qui ont regné depuis en Danemarc.

3. Le

» par respect, & qui ne vous donne en
» ôtage les enfans de ses Rois, que pour
» trouver à point nommé un Prince formé
» de vôtre main, lorsqu'elle n'est pas con-
» tente du sien.

XI. Après qu'ils eûrent parlé, Claudius fit un discours, où il exalta la grandeur des Romains, & la vénération des Partes, qui venoient lui demander un Roi, ainsi qu'ils avoient fait au divin Auguste, à qui il se comparoit, sans faire mention de Tibére, qui leur en avoit envoïé trois [a]. Et comme Méherdate étoit present, il lui dit de se souvenir, qu'il aloit gouverner des citoïens, & non pas dominer des esclaves [1]; & que la clemence

NOTES MELÉES.

a. Vonone, Fraate, & Tiridate. Voi le chapitre 2. du livre 2. des Annales, & les chapîtres 32. & 33. du livre 6.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Le malheur de beaucoup de Princes est venu & vient encore de leur ignorance, comme l'à très-bien remarqué Comines. [Ceux qui ne se connoissent, dit-il, par faute d'avoir été bien nourris, & que leur complexion par avanture y aide, n'ont point de connoissance jusqués où s'étend le pouvoir que Dieu leur a donné sur leurs sujets : car ils ne le l'ont lû ni entendu par ceux qui le savent : & peu les hantent qui le sachent : & ceux qui le savent, ne le veulent dire, de peur de leur déplaire.] Or puisque personne n'ose dire aux Princes ce qu'ils doivent savoir, il faut de necessité qu'ils soient instruits par

ce & la justice le rendroient d'autant plus agréable, que c'étoient des vertus inconnuës aux barbares. Puis se tournant vers les Ambassadeurs, il fit l'éloge de Meherdate comme d'un Prince élevé sous la discipline Romaine; & ajoûta pour eux, qu'il faloit s'acommoder à l'humeur des Rois [a]; dont les mutations fréquentes ne pro-

par des Princes, pour qu'ils aient du respect, & de l'amitié desquels ils aient besoin. C'est ce que fait ici Claudius à Meherdate, en des termes dignes d'être écrits en lettre d'or à la porte du Cabinet de tous les Princes qui regnent, & qui regneront.

2. Il faut obéir aux Princes, non pas tant parce que leur colére est à craindre; que parceque Dieu qui les a donnez veut qu'on leur obeïsse, comme à ceux qu'il a choisis pour être les instrumens de sa vengeance. Il nous est permis d'en souhaiter de bons, mais il veut que nous les recevions, & que nous les souffrions tels qui lui plaît de nous les donner. Dieu, dit Comines, dispose les cœurs des Rois, & des grands Princes, (lesquels il tient en sa main) à prendre les voyes selon les œuvres qu'il veut conduire après. Et par conséquent, c'est à lui que nous obéissons, quand nous leur obéïssons. Mariana parlant des proscriptions, des meurtres.. & des guerres civiles, qui arrivérent en Castille sous le regne de Pierre le cruel, laisse en doute, si ce fut par la faute de ce Roi, où par celle des Grands. La commune opinion, dit-il, en charge le Roi, d'où le Vulgaire lui a donné le surnom de cruel: mais de bons Auteurs atribüent la plûpart de ces désordres à la licence effrenée des Grands, qui suivoient en-

tou-

produisoient rien de bon [3]; que l'Empire Romain étoit dans un état si florissant & si glorieux, qu'il aimoit mieux donner le repos aux nations étrangéres, que de profiter de leurs divisions [4].

XII. Après

REFLEXIONS POLITIQUES.

toutes choses, soit bonnes ou mauvaises, leur passion, leur avarice, & leur ambition, à tel point, que le Roi fut contraint de proceder contre eux à toute rigueur. La douceur des Princes ne dépend pas seulement de leur humeur, mais aussi de celle des sujets. La patience & la complaisance de ceux qui obéïssent, ramene quelquefois ceux qui commandent, & fait qu'ils deviennent plus modérez, & plus suportables. *Chap. 16. du livre 16 de son Histoire d'Espagne.* Il faut donc s'en tenir à la prudente & pacifique maxime de Tacite: *bonos Imperatores voto expetere, qualescumque tolerare.*

3. Tant s'en faut qu'une nation, qui change souvent de Rois, ou de Princes, en soit mieux gouvernée; qu'au contraire elle en trouve un à la fin, qui s'atendant au même traitement, prend si bien ses mesures, qu'il vient à bout de ruiner sa liberté & de lui ôter les moyens de la recouvrer jamais.

4. Il est plus glorieux à un puissant Roi, de donner un Prince de sa main à ses voisins, qui lui en demandent un, que d'entreprendre une guerre, pour le devenir lui-même. C'est pour cela, qu'après la mort du dernier Duc de Bourgogne, Loüis XI. résolu de détruire entiérement cette Maison, qui avoit fait tant de maux à la France, vouloit en départir les seigneuries en plusieurs mains, les Comtez de Namur & de Haynaut à des François; & les autres grandes piéces, comme sont le Brabant & la Hollande, à des Princes d'Allemagne, qui, disoit-il, seroient.

XII. Après cela, il commanda à C. Cassius,

seroient ses amis, & qui lui aideroient à exécuter son vouloir. Ce sont les termes de Comines. Il consentoit que le Roi d'Angleterre eût la Flandre, & la tint sans hommage, & lui ofroit de conquerir à ses dépens les quatre plus grosses villes de Brabant, & de les mettre en sa possession, & de lui payer dix-mille Anglois pour quatre mois, afin qu'il fit la conquête de la Flandre. Le Roi d'Angleterre répondit, que ces villes de Flandres étoient fortes & grandes, & un païs mal-aisé à garder quand il l'auroit conquis; & semblablement celui de Brabant; & que les Anglois n'entreroient pas volontiers dans cette guerre à cause des fréquentations de leurs marchandises: mais que si le Roi vouloit lui bailler quelques Places en Picardie, comme Boulogne, & autres, il se declareroit pour lui, & envoyeroit gens à son service: qui étoit bien sage réponse. *Comines.* Sigismond I. Roi de Pologne, avoit le pouvoir & l'occasion de subjuguer la Valachie, mais il s'en abstint prudemment, de peur que cette nation ne se donnât par désespoir aux Turcs, ou que la conquête de cette Principauté n'engageât les Polonois dans une guerre perpétuelle contre les Turcs, au sujet des limites. *Fulstin livre 20. de son histoire de Pologne.* Après que les Messinois se furent donnez volontairement au Roi de France, & qu'ils lui eûrent preté le serment de fidelité, S. M. pouvoit par ce nouveau titre, & par les anciens droits qu'elle a sur le Royaume des deux Siciles, unir à sa Couronne non seulement la ville de Messine, mais encore les autres Places qu'elle possedoit alors dans l'Isle. Mais comme sa vûe étoit bien moins d'étendre ses limites, que de secourir un peuple qui avoit imploré son assistance, elle déclara par un Manifeste, que

Cassius Gouverneur de la Sirie, de conduire le jeune Roi jusqu'au bord de l'Eufrate. Ce Cassius étoit le plus habile homme de son tems dans la science des loix ; ce qui le faisoit extrêmement considérer durant la paix, qui abâtardissant la discipline militaire ne met point de diférence entre les gens de cœur & les lâches [1]. Mais quoi-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

son dessein n'avoit point été de faire vivre les Messinois sous ses loix, en les unissant à sa Couronne ; mais de leur donner un Souverain du sang Royal de France, auquel elle remettroit tous les droits qu'elle a sur un Royaume, autrefois possedé par deux Branches de la Maison d'Anjou : pour montrer à toute l'Europe, que sans vouloir rien ajoûter à sa Couronne, elle prétendoit seulement en relever une, dont le nom avoit été si long-tems réveré en Italie, & ailleurs.

1. Si les gens de guerre sont méprisez en tems de paix, ce n'est pas tant à cause que l'on n'a plus besoin d'eux, que parce que la plûpart n'ayant point cultivé leur esprit, ils se trouvent incapables de tous les emplois de la paix. En tems de guerre, ils sont regardez comme des lions, aussi-bien ceux qui n'ont qu'une férocité brutale, que ceux qui sont véritablement vaillans ; mais durant la paix, on ne les compte plus que pour des ânes, & pour des bêtes hargneuses. Je ne parle que de ceux, qui n'ont aucune teinture des sciences humaines, & qui ne savent parler que de leurs chevaux & de leur équipage. Le Maréchal Armand de Biron, pére du Maréchal Duc, fut pour le moins aussi consideré à la Cour en tems de paix, qu'il l'étoit en temps de guer-

quoi qu'il n'y eût point de guerre, il ne laissoit pas d'exercer ses légions, de rétablir les anciens usages, & de proceder en tout avec la même vigilance, que si l'ennemi eût été prêt de fondre sur lui [2]; tant il

guerre, parce qu'ayant beaucoup lû en sa jeunesse, & outre cela, écrit sur ses tabletes tout ce qu'il avoit oüi dire de bon dans les compagnies, il s'étoit rendu si habile, qu'il savoit aussi bien conduire une négociation qu'une armée. Ce qui fesoit qu'on l'employoit à tout; & que dans le Conseil d'Etat ses avis passoient avec autant d'autorité que dans le Conseil de guerre. D'où lui étoit venu le surnom de *Maître Aliboron*.

2. Quelque paix qu'il y ait entre des nations belliqueuses, telles qu'étoient alors les Romains & les Partes; elle n'est jamais de longue durée, si elle n'a point d'autre appui que la bonne foi. Vous vous trompez fort, dit Tacite, si vous croyez être en seûreté parmi des voisins puissans & turbulens, qui mesurent la justice à leur intérest. *Inter impotentes & validos falso quiescas.* Il en donne pour exemple les Cherusques, qui pour s'être ensevelis dans l'oisiveté à l'ombre d'une longue paix, furent tout à coup assaillis & vaincus par les Cattes leurs voisins, perdant avec la liberté, la réputation qu'ils avoient auparavant d'être justes & prudens; au lieu que les Cattes furent honorés de ces beaux noms à cause de leur victoire, quoiqu'ils fussent véritablement des usurpateurs. Il faut donc qu'un Prince qui veut asseûrer le repos de ses peuples, vive en pleine paix, avec autant de précaution & de défiante, que s'il étoit en pleine guerre; qu'il ait toûjours des troupes prêtes, pour être en état de se défendre

il étoit soigneux de soûtenir la gloire de ses ancêtres, & de la famille des Cassius [a], dont

NOTES MELE'ES.

a. Cicéron dit, que la severité étoit une qualité héréditaire dans la famille des Cassius *L. Cassius*, dit il, *ex familia tum ad cæteras res, tum ad judicandum severissima.* Témoin cet autre L. Cassius, dont le tribunal étoit apellé l'écueil des accusez, & auquel Cicéron attribuë la formule, CUI BONO? *L. Cassius ille*, dit il, *quem populus Rom. sapientissimum judicem putabat, identidem in causis quærere solebat*, cui bono fuisset. *Sic vita hominum est, ut ad maleficium nemo conetur sine spe atque emolumento accedere. Hunc quæsitorem ac judicem fugiebant atque horrebant ii quibus periculum creabatur, ideò quod tametsi veritatis erat amicus, tamen natura non tam propensus ad misericordiam, quàm implicatus ad severitatem videbatur.* Orat pro Roscio Amerino.

REFLEXIONS POLITIQUES.

dre, *prompta arma, ac, si res poscat, exercitus.* [Cet article entendoit bien Loüis Onze, dit Comines; car à ce qu'il entreprenoit, il y pourvoyoit si bien, qu'à grand peine eût-il scû faillir à être le plus fort, & que la Maîtrise ne lui en fût demeurée. Et dans un autre endroit: il faisoit ses armées si grosses, qu'il se trouvoit peu de gens pour les combatre: & étoit mieux garni d'Artillerie que jamais Roi de France: & aussi essayoit de soudainement prendre les places, & particuliérement celles qu'il sentoit mal fournies: & quand il les avoit, il y mettoit tant de gens & d'artillerie, que c'étoit chose impossible de les reprendre sur lui.] Au reste, ce n'est pas assez d'avoir de bonnes troupes, il faut avoir encore de bons Capitaines, capables d'entretenir la Discipline Militaire, qui est l'ame de la guerre. Car l'expérience du Général y fait beaucoup plus que toute la valeur des Soldats. Et Tacite nous aprend dans sa Germanie, que c'étoit la maxime capitale des Allemans, nation toute guerriére, & qui fit longtems

dont le nom étoit même très celebre en ces païs là. Après s'être campé dans un lieu apellé Zeugma, d'où il étoit plus aisé de traverser l'Eufrate, il fit avertir de sa venue les Seigneurs Partes de l'avis desquels Méherdate avoit été apellé à la couronne, & ceux ci s'étant rendus à Zeugma avec Acbare, Roi des Arabes; pour le recevoir; Cassius, avant que de le quitter, lui conseilla de se hâter, pour prévenir le refroidissement, ou la perfidie des Barbares. Mais ce jeune Roi, qui croïoit

tems tête aux Romains, de se reposer plus volontiers sur la direction de leurs Généraux, que sur la forces de leurs armées. *Plus reponere in duce, quàm in exercitu.*

3. Un Prince élu Roi, en son absence, à la place d'un autre, qui est disposé, doit se hâter d'aller prendre possession de la Couronne qui lui est déferée, de peur que les amis secrets du detrôné n'aïent le tems & la commodité de travailler à son rétablissement; & qu'une longue atente ne refroidisse l'ardeur & l'afection du parti qui l'a fait élire. Pendant que l'Empereur Maximilien II. s'amusoit à délibérer à Vienne sur les conditions de son élection à la Royauté de Pologne, dont l'une étoit de marier l'Archiduc Ernest, son fils, avec Anne Jagellon, fille & sœur des Rois Sigismond & Sigismond Auguste; Etienne, Prince de Transilvanie, élu par la Faction des Zborowski, ennemis de la Maison d'Autriche, vint en diligence à Cracovie, où il se fit couronner par Stanislas Karnkowski, Evêque de Cuja-

croïoit que la Roïauté consistoit dans le
luxe,

Cujavie, au défaut du Primat Uchanski, qui étoit le Chef des Maximilianistes. A propos de cette élection, il est bon de remarquer ici la faute que firent les Palatins, & plusieurs autres Seigneurs Polonois, à celle de nôtre Henri, Duc d'Anjou. C'est que ce Prince aïant été élu le soir de la veille de la Pentecôte, la publication de son élection fut diferée jusques au lendemain, à cause du coucher du soleil, afin qu'il ne fût pas dit, que c'étoit l'ouvrage des tenebres: ces Seigneurs ne considérant pas que ce délai pouvoit être fatal au Roi qu'ils venoient d'élire, tandis qu'il y avoit encore quatre ou cinq cens, soit Sénateurs ou Chevaliers, qui tenoient ferme pour l'Archiduc Ernest, & d'autres grans Seigneurs, comme les Palatins de Cracovie, de Podolie, & de Rava, qui portoient ouvertement les interêts du Roi de Suéde, dont la femme étoit sœur de Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellons. Et cela est si vrai, que le Secretaire de Jean de Montluc Evêque de Valence, nôtre Ambassadeur, dit que si la rupture des Seigneurs Polonois n'eût été renoüée par son Maître, tout ce qui avoit été fait pour l'élection du Duc d'Anjou, s'en fût allé en fumée. *Choisnyn livre 2. de sa Rélation de Pologne.* Dans le Conclave de 1565. & 1566. le Cardinal Carlo Borromeo, neveu du Pape Pie IV. manqua l'élection du Cardinal Moron, son compatriote, & le principal serviteur & confident de son oncle, pour l'avoir remise au lendemain, de peur de faire lever le Cardinal Farnese qui étoit couché. Dans le Conclave, où fut élu Gregoire XIV. le Cardinal Marc Antonio Collona perdit le Pontificat qui lui étoit offert presque à toutes voix, pour n'avoir pas profité de la bonne disposition des Cardinaux qui vouloient à l'heure même, aller au scrutin,
où

luxe [4], s'arêta plusieurs jours à Edesse, trom-

où son élection étoit infaillible. Dans le Conclave de 1592. le Cardinal de Sainte Severine fit la même faute, & s'en repentit le lendemain. Voila trois Papes défaits successivement dans l'espace d'une nuit. Tant les affaires du monde sont incertaines, & particuliérement dans les élections des Papes, & des autres Princes électifs, où les prétendans font jouer mille ressorts inconnus.

4. On a rarement vû, que les Princes qui se sont abandonnez au luxe, ayent regné glorieusement: le luxe les a, la plûpart, effeminez & abâtardis, n'a servi qu'à les faire haïr & mépriser de leurs sujets. Dans l'entrevûë de nôtre Louis Onze & de Don Enrique Roi de Castille, les Castillans, qui étoient tout dorez, se moquérent du nôtre qui portoit un habit fort simple & fort court, & une médaille de plomb sur sa barette; mais il y avoit beaucoup plus à se moquer du leur, qui (pour user des termes de Comines) valoit peu de sa personne, & donnoit tout son héritage, ou se le laissoit ôter à qui le vouloit ou pouvoit prendre. Et une page après, il ajoûte: [Et depuis advinrent des broüilleries entre les serviteurs du Roi de Castille, qui ont duré jusques à sa mort, & long-tems après: & l'ai vû le plus pauvre Roi, & le plus abandonné que je vis jamais.] Henri III. eût le même sort en France, en cela moins excusable que le Castillan, que Dieu lui avoit donné un très-grand esprit. La plûpart des Princes, dit Espagnet, savent bien faire assez de dépense, mais non pas assez bien.... Il ne leur faut donc pas prêcher la dépense, mais enseigner comment ils la doivent faire.... La tirannie de Caligula & de Néron prit naissance de leurs profusions: après avoir épuisé par leurs folles

 dépen-

trompé par Acbare, [*s'entendoit avec Gotarze.*] Et au lieu de prendre le chemin de la Mésopotamie qui étoit le plus court, tandis que Carthene l'assûroit que s'il arrivoit bientôt, il ne trouveroit point de résistance ; il prit celui de l'Armenie, qui est toûjours très incommode en hiver, à cause des neiges & des montagnes A l'entrée de la plaine les troupes de Carthene joignirent les siennes, qui étoient fort fatiguées.

XIII. Elles traversérent ensemble le Tigris, & entrérent dans les terres des Adiabenes, dont le Roi Izate avoit embrassé extérieurement l'alliance de Méherdate, pour cacher mieux l'amitié secrete qu'il avoit pour Gotarze. Elles se saisirent en passant de la ville de Ninos [a], l'ancienne résidence des Rois d'Assirie, puis du fameux château d'Arbelle, où Alexandre vainquit Darius, & mit fin à la Monarchie des Perses. Cependant, Gotarze sacrifioit à ses Dieux sur le mont Sambulos, où

NOTES MELE'ES.

a. Ou de Ninus, apellée dans l'Ecriture, Ninive, i. e. demeure de Ninus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

dépenses le tresor de leur Epargne, ils recoururent aux proscriptions & aux confiscations. *Chap 17. de son Institution du Prince.*

1. Un

où Hercule est honoré d'un culte distingué. Car en certain tems il avertit en songe les Prêtres du lieu de tenir auprès du temple des chevaux équipez, comme pour aller à la chasse. Ces chevaux chargez de carquois pleins de fleches, se mettent à courir par les bois ; & n'en reviennent que la nuit, haletans, & tout en sueur, avec leurs trousses vuides. Ensuite, les mêmes Prêtres ont une autre vision nocturne, où le Dieu leur marque les endroits par où il a passé [b], & l'on y trouve en éfet quantité de bêtes tuées çà & là.

XIV. Au reste, Gotarze ne se trouvant pas encore assez fort se servoit du fleuve Corma pour retranchement, & quelques défis qu'on lui fist pour l'atirer au combat, il temporisoit [1], toujours, changeant

NOTES MELE'ES.

b. Je lis, *quà silvas pererraverit*, selon l'édition de Venise des Juntes de 1645. & celle de Mr. Ryck de 1687. au lieu que tous les autres Traducteurs ont lû, *pererraverint*. Car il est plus naturel de croire que les fleches que ces chevaux portoient étoient décochées par le Dieu même, que d'attribuer cette adresse à des chevaux.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Un Général d'armée ne doit jamais hazarder une bataille qu'il ne soit comme assuré de la gagner. Les défis des ennemis doivent lui tenir lieu d'autant d'avertissemens, qu'ils sont, ou du moins qu'ils croyent être plus forts que lui, &, par conséquent,

geant souvent de poste, & envoïant secretement des gens dans l'armée de Méherdate pour y corrompre les Chefs Commandans, dont les principaux, Izate & Acbare, se retirérent avec leurs troupes ' selon l'inconstance ordinaire de ces nations, qui nous demandent plus volontiers des Rois qu'ils ne leur obéïssent, comme nous le savons par expérience. Méherdate se voïant donc privé d'un si puissant secours, & en danger d'être trahi par le reste de ses Soldats,

REFLEXIONS POLITIQUES.

quent, la prudence veut qu'il prenne toutes ses sûretez, avant que d'en venir au combat, sans se soucier nullement de leurs bravades, ni de leurs railleries. Car, selon la maxime de Louis XI. c'est sagesse de craindre ce que l'on doit, & d'y bien pourvoir, & ceux qui font les choses en crainte, gagnent plus souvent que ceux qui y procédent avec orgueil, & qui se piquent de passer pour hardis. *Cent ans de guerre, & jamais un jour de bataille*, disoit Ferdinand d'Aragon. *Voi la Refléxion 1. du chap. 40. du livre 1. & la 1. du chap. 11. du livre 2.* La précipitation, dont le Roi de Suéde Gustave-Adolfe usa à Lutzen, où il n'avoit besoin que d'un peu de patience pour vaincre, est inexcusable, & il n'y a pas lieu même de colorer ni de défendre son procedé, d'avoir sans necessité mis au hazard avec sa personne tout le fruit de ses travaux passez, & toutes les espérances de sa future grandeur. *Dans la Préface du Traité* de l'Intérêt des Princes *de Mr. le Duc de Rohan.*

2. Il

nats, se résolut d'hazarder un combat [a], puisqu'il n'y avoit plus d'autre remede. Gotarze, qui se sentoit plus fort par la diminution des troupes ennemies, accepta le défi.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Il y a plusieurs occasions, où il est bon de donner bataille, mais la plus privilégiée de toutes est celle où il s'agit du salut d'un Etat, ou d'une armée. Lorsque Fernamond Général des Impériaux se fut emparé de la Valteline, qui étoit alors la pomme de discorde, que la jalousie avoit jettée entre la Couronne de France & la Maison d'Autriche, Mr. de Rohan nôtre General mit en délibération dans le Conseil de guerre, si l'on iroit attaquer les vainqueurs, ou si l'on attendroit les Suisses qui venoient à nôtre secours. La plûpart des Officiers opinoient à ne rien hazarder, disant que les ennemis étoient plus forts que nous, & qu'il y avoit de la témérité à les troubler dans la possession de leur conquête ; mais l'avis contraire, qui fut ouvert par N. de Montausier, frere aîné du Duc de ce nom, fut préferé par Mr. de Rohan, qui considéra, qu'il seroit plus sûr d'arrêter le cours de cette victoire, & d'en prévenir les conséquences, qui ne pouvoient être que funestes ; que si l'on ne se hâtoit d'aller au devant des ennemis & de les combattre, il y avoit encore une armée sur la frontiére du Milanez, qui fondroit sur nous avant que les suisses fussent arrivez ; que puisque la perte de nos troupes devenoit infaillible par le retardement, il valoit mieux courir la fortune de la guerre, qui pouvoit nous devenir propice, étant certain qu'on étoit toûjours en état de vaincre, tant qu'on avoit moyen de combattre. Et cette résolution fut suivie du recouvrement de la Valteline, d'où les Impériaux furent chassez.

défi. La bataille fut sanglante, & la victoire long-tems disputée, jusqu'à ce qu'enfin Carthene, qui avoit taillé en pieces tout ce qui s'étoit presenté devant lui, fut envelopé par derriere d'un gros de réserve, pour avoir voulu pousser trop avant [a]. Ainsi Méherdate aïant perdu toute espérance, il fut aisé à Parrace, qui avoit été le domestique de son pére, de l'atirer par des promesses, pour le livrer au vainqueur, ainsi qu'il fit aussi tôt [3]. Gotarze lui reprocha, qu'il n'étoit point du sang des Arsacides, mais un étranger nourri dans l'esclavage des Romains, & lui fit couper les oreilles, voulant qu'il vécût [4] pour être un

NOTES MELE'ES.

a La même chose arriva à Gaston de Foix, qui après avoir gagné la bataille de Ravenne poursuivant trop ardemment un gros de quatre-mille Espagnols, qui se retiroient en bon ordre le long de la riviére de Roncà, fut envelopé, & tué à coups de pique, en 1512. 11. Avril. Tantôt les Generaux perdent de grands avantages, parce qu'ils ne savent pas user de leur victoire; tantôt ils perdent la vie, en voulant poursuivre les vaincus, comme fit Gaston, qui selon Guichardin, crut que sa victoire ne seroit pas complette, s'il laissoit échaper l'infanterie Espagnole, qui faisoit une retraite honorable. *Voyez la Reflexion du chapitre 43. du livre 13.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Il n'y a rien de plus vrai que le proverbe Espagnol qui dit, que la derniére résolution d'un malheureux est toûjours la pire. *Del desdichado su peor consejo es el postrero.*

4. Quand un bienfait déshonore, celui qui le reçoit,

un exemple de sa clémence, & du mépris qu'il fesoit de nôtre ressentiment. Peu après Gotarze mourut de maladie : Vonone, qui regnoit alors chez les Medes, lui succeda [5], mais son regne fut si court, qu'il ne fut Mémorable, ni par aucun bon succès, ni par aucun malheur [6]. Vologese son fils, prit sa place.

XV. Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

çoit, ce n'est point un bienfait, mais un outrage. Donner la vie à un Prince, & lui faire couper les oreilles, c'est le traiter plus cruellement, que de la lui ôter, parce que c'est violer sa dignité, qui lui doit être plus chere que sa personne. Le Maréchal de Biez ne se tint point obligé à Henri II. de lui avoir conservé la vie, après l'avoir dégradé de la dignité de Maréchal, & de la Chevalerie de S. Michel. Traitement d'autant plus indigne, qu'Henri, étant encore Dauphin, lui avoit fait l'honneur de vouloir être fait Chevalier de sa main.

5. Comme c'est un malheur de succéder à un Prince universellement regreté de ses peuples, parcequ'il est très-difficile de l'égaler ; c'est un bonheur de succéder à un Tiran, parce qu'il est facile de se faire universellement aimer, pour peu que l'on s'abstienne de ce qui l'a fait haïr.

6. Il a été avantageux à plusieurs Princes de regner très-peu, parceque n'ayant pas eû le tems de faire du mal, on les a crû bons ; au lieu que s'ils eussent regné davantage, ils auroient eû de la peine à cacher & à retenir leur méchant naturel. Ajoûtez à cela que ceux qui en ont un très-bon, sont bien-tôt corrompus par les flateurs, & par les autres scélérats qui les environnent.

 1 Le

XV. Mais Mitridate, qui erroit çà & là depuis la perte de sa principauté du Bosfore, aïant apris, que Didius, nôtre Général; s'étoit retiré avec l'élite de nos troupes, & n'avoit laissé au jeune Roi Cotis [a], nouvellement établi, qu'un très petit nombre de Cohortes, commandées par Julius Aquila, Chevalier Romain, dont il ne fesoit pas de cas; non plus que de Cotis, qui n'avoit nulle expérience [1]; se mit à sou-lever

NOTES MELÉES.

a Cotis étoit frere de Mitridate, dont Claudius lui avoit donné les Etats. Comme Mitridate en avoit été chassé par Didius, il crut qu'il lui seroit aisé d'y rentrer après que Didius en fut sorti.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Le Proverbe dit, que l'occasion fait le larron: il n'est pas moins vrai de dire, que l'occasion fait l'usurpateur. Car la plûpart des Princes qui se sont emparez des villes, ou des Etats d'autrui, y ont été invitez par la facilité qu'ils y ont trouvée, c'est-à-dire, ou par l'impuissance du Prince qui étoit attaqué; comme le fut Henri III par le Duc de Savoie, qui le voyant occupé aux Etats de Blois, & envelopé dans une guerre Civile, lui enleva de gayeté de cœur le Marquisat de Saluces: ou par la negligence des Gouverneurs. C'est ainsi que le Comte de Saint Pol, Gouverneur de Picardie sous Henri IV. laissa prendre Amiens aux Espagnols, pour n'avoir pas voulu loger dans les fauxbourgs de cette ville six Enseignes de Suisses, que le Roi y avoit envoyées tout exprès; sous prétexte que les habitans étoient assez forts pour pouvoir se garder eux-mêmes.

lever les peuples, & à ramasser une armée
de

mes. L'Archiduc Albert ne s'avisa peut-être d'attaquer Ardres, qui couvroit Calais, que bien asseuré que le Comte de Belin, qui y commandoit, n'auroit pas le courage de lui résister long-tems. Et cela lui réüssit, comme il l'avoit projetté. Ferdinand, Grand-Duc de Toscane, ne se saisit de l'Isle & du Château d'If, que par la belle occasion que lui en donna le Gouverneur Bausset, qui fit la folie d'en sortir un jour pour aller à Marseille. En 1554. ou 55. le Maréchal de Brissac, alors Gouverneur du Piémont pour Henri II. s'empara, par l'intelligence qu'il avoit avec un Maître-d'Ecole, de la ville de Casal, à la barbe de Don Gomez de Figueróa, Gouverneur de Milan; & de trois-cens Officiers Espagnols ou Milanois, qui y celebroient un Carousel, le jour du Mardi-gras. A quoi venoit bien nôtre Dicton vulgaire: *tout est de Carême-prenant.* Le ...... de la Breresche fit à peu près une action semblable, lorsqu'étant allé souper avec le Gouverneur de Hombourg, son ancien Ami, il se rendit Maître de sa Place, & de sa personne. Tel est le droit de la Guerre: malheur à celui qui s'y laisse surprendre. Ce pauvre Gouverneur n'auroit pas été pris pour dupe, s'il eût sçû ce que dit un jour un Castellan de Livorne à un Viceroi de Naples, à qui le Grand-Duc Dom Francesco lui avoit ordonné de rendre tous les plus grands honneurs. Ce Viceroi passant par Livourne eût la curiosité d'en voir la Citadelle: Don Cesare Cavaniglia (c'est le nom du Castellan) l'envoya prier d'y venir avec peu de suite, & fit entrer dans la Place une Compagnie d'Infanterie Italienne, avant que de l'y recevoir. Et pour excuser son procedé, qui pouvoit choquer le Viceroi: Monseigneur, lui dit-il, j'ai oüi dire à nos pé-

de déserteurs, avec laquelle il chassa le Roi des Dandarides, & s'empara de son Etat. Sur ces nouvelles, & sur le bruit qui couroit qu'il aloit rentrer dans le Bosfore [2], Aquila & Cotis se défiant de leurs for-

REFLEXIONS POLITIQUES.

res, qu'anciennement on couvroit d'une peau d'asne ceux à qui l'on confioit des Places d'importance, pour les avertir, que le devoir de leur charge les exemtoit de toute cérémonie, & de toute civilité, pour éviter toute surprise. Je trouve un exemple tout contraire dans la Vie de Louis, premier Duc de Montpensier. [Il passa dit l'Auteur par le Mont-Saint-Michel, le Capitaine duquel lieu eût tant de fiance en lui pour la bonne réputation où il étoit parmi les gens de bien, qu'encore qu'il ne soit permis à personne d'y porter aucunes armes, il l'y laissa entrer avec tous ses gens, & même avec une garde d'Arquebusiers qu'il avoit, sans en desarmer un seul.] Charlevois, qui avoit trouvé moyen de se saisir du Gouvernement de Brizac sur le Gouverneur Tilladet, méritoit bien qu'on lui mît un bonnet à oreilles d'asne, lorsqu'il fit la folie de sortir de la forteresse de cette Place, pour venir voir une fille qu'il aimoit, que la Maréchalle de Guébriant avoit amenée avec elle pour le surprendre. Ce qui réüssit à la Dame à la honte de Charlevois, qui perdit sur une même carte son gouvernement, sa liberté, & sa maîtresse.

2. Un Prince dépoüillé, qui entend bien le métier de la guerre, & qui a l'esprit aussi grand que le courage, est bien à craindre, lorsqu'il commence à reprendre quelques unes des Places qu'il a perdües, ou à en prendre d'autres à ses ennemis. L'Electeur Palatin Féderic V. couronné Roi de Bohe-

forces, à cause que Zorsine Roi des Siraques avoit repris les armes contre eux; re, cherchérent aussi le secours des Etrangers par une embassade qu'ils envoïérent à Eunone, Prince des Adorses. Et cette alliance ne fut pas dificile à conclure, Eunone ne trouvant pas qu'il y eût à balancer entre la Puissance Romaine & un rebelle dépoüillé [3]. Les Envoïez convinrent donc avec lui, qu'il tiendroit la Campagne avec la Cavalerie, tandis que les Romains assiégeroient les villes.

XVI. L'Armée marcha en ordre de batailles, les Adorses tenoient l'avant-gar-

me, ayant pris plusieurs villes dans le voisinage du Palatinat, dont l'Empereur l'avoit dépoüillé comme rebelle, prenoit le chemin de rentrer dans son Electorat, à la faveur des armes victorieuses de la Suéde, lorsque la mort arrêta le cours de sa fortune. Charles IV. Duc de Lorraine, chassé de ses Etats, se rendit, par son savoir faire, plus considérable qu'il ne l'étoit, lorsqu'il les possédoit paisiblement. Il osa même faire battre une médaille d'argent avec l'empreinte d'une épée nuë, qui entrecoupoit trois fleurs-de-lis; & cette légende alentour, *hanc dabit ultio messem.* Et feu Monsieur le Prince, très-grand-homme de guerre, disoit souvent; que ce Duc étoit celui de tous les Princes de l'Europe, auquel il auroit mieux aimé ressembler en fortune.

3. Les petits Princes n'ont point d'autre moyen de se conserver, qu'en suivant la fortune de celui qui est en état de les accabler.

garde & l'arriere-garde, nos cohortes le milieu avec les Bosforains armez à la Romaine. L'ennemi fut chassé, & l'on alla jusqu'à Soze ville de Dandarie, que Mitridate avoit abandonnée, où l'on jugea à propos de mettre garnison; pour s'assurer de la foi des habitans, qui étoient suspects. De là, traversant le fleuve Panda, l'on entra dans le païs des Siraques, où l'on assiégea Uspe, Ville assise sur une colline, & ceinte de fossez, mais dont les murailles ne pouvoient pas tenir contre les assaillans, n'étant faites que de terre & de fascines. D'ailleurs, nous avions élevé des tours plus hautes que la courtine, d'où on lançoit tant de feux & de dars sur les assiégez, que si la nuit n'eût interrompu l'ataque, le siége & la prise de la ville eussent été l'ouvrage du même jour.

XVII. le lendemain, ils envoïérent des députez, qui demanderent la vie pour les habitans libres, & offrirent pour rançon dix mille esclaves; mais les vainqueurs rejetérent cette proposition. Et comme il y auroit eû de la cruauté à massacrer ces habitans après qu'ils se seroient rendus [a], &

NOTES MELE'ES.

a. D'Ablancourt a omis ces quatre mots : *quia trucidare deditos sævum* : comme s'ils ne signifioient rien. Mais tous les autres traducteurs y ont trouvé un sens.

1. Le

& peu de seûreté à garder une si grande multitude, ou aima mieux user du droit de la guerre, & passer tout au fil de l'épée[1]; ce qui fut exécuté par les Soldats, qui étoient déja sur le rempart.

Ou, qui avoient déja escaladé le mur.

Le sac d'Usupe donna l'épouvante à tous les peuples voisins, qui crurent que rien n'étoit impossible aux Romains, puisque les armes, les fortifications, les lieux inaccessibles, & les fleuves n'étoient pas capables de les arrêter. Zorzine ayant donc pensé longtems s'il assisteroit Mitridate, ou s'il feroit son accord avec les Romains, prefera leur amitié & le salut de son Etat à la défense d'un rebelle[2]. Il donna des ôtages; & se vint prosterner devant la statuë de

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Le droit de la guerre exige que le vainqueur fasse aux vaincus ce qu'il est à présumer que feroient les vaincus, si, par un coup de fortune, ils devenoient les plus forts. Or comme il est certain qu'en ce cas ils ne manqueroient point d'user de toute rigueur & violence pour recouvrer leur liberté; il faut par conséquent, ou raser la Place, ou en exterminer les habitans, si l'on n'est pas assez fort pour les contenir dans l'obéïssance. *Voyez le 44. chap. du livre 13 & la 1. Reflexion.*

2. Il est rare de trouver un Prince, qui en veüille secourir un autre contre un troisiéme qui est bien plus fort qu'eux deux ensemble.

3. Rien

de l'Empereur, à la grande gloire de l'armée Romaine, qui avoit porté ses armes victorieuses jusqu'à trois journées du fleuve Tanaïs, sans faire aucune perte[3]. Mais, au retour, elle ne fut pas si heureuse, car les Barbares surprirent quelques navires, que la tempête jeta sur les côtes des Tauriens, & massacrérent le Chef d'une cohorte & la plupart des Centurions.

XVIII. Cependant, Mitridate ne trouvant plus de ressource dans les armes, délibére à qui il aura recours. Il se défioit de son frére Cotis[1]; qui l'avoit déja trahi,

Reflexions Politiques.

3. Rien n'est plus sujet aux cas fortuits que la Mer. Toute la prudence humaine ne sauroit résister à la violence de cet élément. Temoin cette Flote que les Espagnols apelloient l'Invincible, & qui à leur dire; alloit devorer l'Angleterre : car la mer la devora presque toute entiére. Sur quoi Filippe II. dit avec une constance héroïque; qu'il n'avoit pas envoyé cette armée pour combatre contre la Mer, ni contre les vents, mais bien contre les hommes.

1. Quand la haine se met entre des freres, elle devient presque toûjours implacable. Louis XI. ne se réconcilia jamais de bonne foi avec le Duc Charles, son frere. Edoüard IV. Roi d'Angleterre fit mourir un des siens dans une pipe de malvoisie. C'étoit le Duc de Clarence, qui avoit tenu le parti du Comte de Warvic contre lui. Son autre frere, Richard, Duc de Glocestre, montra bien, qu'il étoit son

hi [a], & qui outre cela, étoit son ennemi. Il n'y avoit aussi aucun Romain en ces quartiers là, qui fût d'assez grand poids pour se pouvoir fier sur son crédit *. Il

* Ou, pour traiter sur sa parole.

NOTES MELE'ES.

a Gotis étant son Ambassadeur à Rome avoit découvert tous ses desseins à Claudius, qui lui donna pour recompense le Royaume du Bosphore.

REFLEXIONS POLITIQUES.

son plus cruel ennemi, puisqu'après la mort d'Edoüard il fit étrangler le Prince de Galles & le Duc d'York, ses fils, & déclarer bâtardes ses deux filles, pour usurper la couronne. Henri, Daufin de France, & son frere Charles Duc d'Orleans, ne purent jamais fraterniser ensemble, ni François, Duc d'Alençon, avec Henri III. qui enfin se défit de lui par le poison. Remede apris à l'école de la Reine sa mere. François Prince de Conty, haïssoit à mort Charles, Comte de Soissons, son cadet, & avoit voulu plus d'une fois se batre avec lui. Dom Alfonse, Roi de Portugal, auroit tué Dom Pedro qui regne aujourd'hui, si celui-ci n'eût pas été le plus fort.

1. Un Grand, qui veut faire son acomodement avec son Prince justement irrité, doit bien aviser à qui il s'adresse pour y parvenir. Ce n'est pas assez que celui qu'il choisit pour médiateur, ou pour intercesseur, soit homme de bonne foi; il faut encore qu'il soit homme d'autorité, & à qui le Prince n'ose manquer de parole. Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu, ne put tenir la sienne à Jacques d'Armagnac, Duc de Nemours, qui s'étoit rendu volontairement à lui sous la promesse qu'il ne lui seroit fait aucun mal. Et néanmoins Memours fut déca-

Il choisit donc Eunone, qui n'avoit aucun sujet

capité sept ou huit mois après. Le Cardinal Alfonse Petrucci éprouva à Rome, que son ami l'Ambassadeur d'Espagne étoit un foible garant du saufconduit, que le Pape Leon X. lui avoit envoyé pour y venir. Car s'étant presenté à l'audience, Leon le fit arrêter dans sa propre chambre, puis étrangler dans la prison. *Voyez la seconde reflexion du chapitre 30. du premier livre des Annales. & la seconde du chapitre 66. du second livre.* Filbert Emanuel, Duc de Savoie, prit bien mieux ses mesures. Ayant fait venir, sous sa parole, à Turin Montmorency-Danville, Gouverneur de Languedoc, pour le remettre dans les bonnes graces d'Henri III. qui revenoit de Pologne, il fut averti par la Duchesse, sa femme, qu'Henri avoit dessein de faire arrêter Danville. Sur cet avis il fit partir incessamment ce Seigneur avec une bonne escorte, qui le conduisit jusques à Nice, où il s'embarqua pour retourner en Languedoc. Et bien lui en prit. Henri IV. étoit bien de meilleure foi que son prédécesseur, quoique ce fût envers un homme qui n'en avoit guére. [puisque M. de Boüillon vous demande avis, disoit-il à M. de Rosny, écrivez-lui, qu'encore qu'il soit accusé d'avoir participé aux desseins de M. de Biron, vous ne laissez pas de lui conseiller de me venir trouver au plûtôt avec resolution de se justifier, ou de me confesser en particulier sa faute, s'il en a fait quelqu'une ; & que vous osez lui donner vôtre parole, que s'il en use ainsi, il ne doit rien craindre. Et afin, dit le Roi, que vous ne fassiez pas difficulté d'engager vôtre parole, de laquelle vous êtes fort jaloux (& je vous en aime mieux) je vous donnerai ma foi que s'il vient sur vôtre lettre, je ferai ce que vous lui manderez, ou le

sujet de le haïr, & qui par l'alliance qu'il venoit de faire avec nous s'y étoit rendu considérable. Il le va trouver en équipage de supliant, & se jettant à ses pieds : » Voici ; dit-il, ce Mitridate, que les Romains » cherchent par mer & par terre[3], depuis tant

le laisserai retourner en toute liberté où il voudra. Et afin que vous en doutiez moins, je vous le baillerai écrit & signé de ma main, comme il fit en ces termes : Je promets à M. de Rosny, que si M. de Boüillon me vient trouver, j'observerai sans y manquer toutes les promesses qu'il fera audit sieur de B. ou lui permettrai de se retirer librement où bon lui semblera, sans qu'en venant ni retournant, il lui soit fait aucun ennui, deplaisir, ni empêchement, dequoi je donne ma foi & ma parole Royale audit sieur de Rosny. Fait à Paris ce 24. Juin 1602. HENRI. *Mémoires de Sully.*]

3. Rien n'est plus glorieux pour un Prince dépoüillé de ses Etats, & poursuivi à mort par un autre infiniment plus puissant que lui, que de n'être point livré à son ennemi par des sujets, dont il n'est plus le maître ; car c'est un témoignage tacite de leur amour, ou de leur estime pour lui, & par conséquent, du peu d'inclination qu'ils ont pour celui qui occupe sa place. Dom Antoine de Portugal après la journée d'Alcantara, où il fut entiérement défait, eût le plaisir d'être caché sept mois entiers au milieu du Royaume, sans être jamais découvert, quoique le Duc d'Alve eût mis sa tête à quatre vingt mille ducats, & des espions dans toutes les villes & sur tous les passages, pour avoir de ses nouvelles. Et ce qui est surprenant, c'est que Dom Antoine alla

» tant d'années; fait ce que tu voudras de
» ce surjon du grand Aquemene, qui est le seul
» bien que mes ennemis m'ont laissé [b].

XIX. Eunone touché du malheur d'un si grand personnage, & de sa confiance généreuse, le releve & le loüe de l'avoir choisi pour son intercesseur, & les Adorses pour ses amis. Et sans diférer il depêche des Ambassadeurs à Rome, avec des lettres pour l'Empereur, en ces termes: « Les autres grands
» Rois ont fait alliance avec les Empe-
» reurs Romains à cause de la ressemblan-
» ce de leur fortune; mais l'amitié qui est
» entre vous & moi, est encore fondée
» sur nôtre victoire commune [a]. La fin
» d'une guerre est toûjours glorieuse, quand
» le vainqueur pardonne au vaincu [1]. Vous
» en

NOTES MELE'ES.

b. Ces paroles sont énergiques & touchantes. Aussi ce Prince disoit-il, qu'en lui ôtant tout, la Fortune lui avoit apris à persuader.

a. Remportée sur Mitridate & Zorsine.

REFLEXIONS POLITIQUES.

la de ville en ville, & de monastére en monastére, sans que, durant tout ce tems-là, Filippe II. qui prenoit possession du Royaume, & qui faisoit par tout des libéralitez immenses, pût savoir aucun des endroits, où il se réfugioit. De sorte qu'on peut dire, que Philippe possedoit les terres, & Dom Antoine les cœurs.

1. L'instabilité des choses de la guerre fait que
ceux

» en avez usé ainsi envers Zorsine, sans lui
» rien ôter. J'avouë que Mitridate est
» plus coupable, aussi ne demande-t-il
» pas qu'on lui rende son Royaume, mais
» seulement qu'on lui donne la vie, & qu'on
» ne le mene pas en triomphe.

XX. Quoique Claudius fut très-humain envers les Princes Etrangers, il hésita néanmoins

RÉFLEXIONS POLITIQUES,

ceux qui aujourd'hui ont eû du meilleur, auront demain du pire, & seront traité de même qu'ils auront traité les autres. Cette considération a toûjours retenu les grands Capitaines d'user insolemment de leurs victoires, & d'ordonner rien de cruel contre les prisonniers de guerre, prévoyant qu'autant leur en pouvoit arriver à eux-mêmes; & que celui qui est cruel envers les vaincus, enseigne aux autres comment ils doivent le traiter lui-même, s'il tombe un jour entre leurs mains. Le Marquis de Santa-Gruz qui commandoit l'armée Navale d'Espagne aux Terceres, aïant gagné une grande bataille sur la nôtre, & pris 300. prisonniers, en fit décapiter 80. qui étoient Gentils-hommes, & pendre tous les autres, qui passoient 17. ans, sans en excepter le Prêtre François qui les avoit confessez; malgré toutes les remontrances des principaux Officiers Espagnols, qui s'étoient joints pour demander la grace de leurs ennemis, disant hautement, que cette sentence étoit injuste, ces prisonniers n'étant ni Corsaires, ni voleurs, mais braves Soldats; & qu'un tel exemple tiroit à conséquence contre eux-mêmes, sur qui le sort des armes pouvoit tomber dans une autre rencontre.

1. Un

moins à recevoir celui ci sous cette condition, lui semblant plus expédient de le r'avoir par la voye des armes. D'un côté le plaisir de se venger le roidissoit ; mais de l'autre on lui représentoit, qu'il faudroit faire la guerre en un païs stérile [1], à des

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Un Prince, ou un Général d'armée, doit éviter autant qu'il peut, de porter la guerre dans un païs stérile & desert, car la subsistance des armées est la base de toutes les fonctions militaires. Sans cela, la vaillance est inutile, n'y ayant point de Soldats si aguerris, ni si endurcis à la fatigue, qu'ils puissent résister deux jours entiers à la faim, qui tuë quelquefois plus de braves gens en une seule campagne, que ne feroient les ennemis en plusieurs batailles. C'est pourquoi l'Amiral de Chastillon disoit qu'une armée étoit un monstre, qu'il faloit commencer à former par le ventre, & qui ne travailloit qu'autant que le Général avoit soin de pourvoir à sa nourriture, & de le garantir des injures du tems, & de la violence des saisons. Le Pape Clément VII. qui avoit éprouvé à la guerre de Florence ce que coûtoit une armée à nourrir, entendant parler d'un homme demeurant à Rome, qui étoit vingt jours sans boire & sans manger : de tels hommes, dit-il, on en feroit une bonne armée. *Don Juan Ant. de Vera dans la vie de Charle quint.* Et ce n'est pas assez qu'un Général se charge du soin de procurer l'abondance des vivres à ses Soldats, il faut encore qu'il songe à la nourriture des chevaux, & qu'il établisse des convois pour ne manquer jamais de fourage. Enfin, il faut qu'il serve de Maître-d'hôtel & d'économe à son armée, & qu'il prenne garde à ménager si bien les vivres, que la distribution

des Rois belliqueux, & à des peuples sauvages & vagabons, & avant cela essuyer les bourasques d'une mer où il n'y avoit point de ports; que cette guerre seroit penible & fâcheuse, si elle duroit; & dangereuse, si l'on s'y gouvernoit avec précipitation [a]; que l'on y aquerroit peu d'honneur,

NOTES MELE'ES.

a. Le texte porte: *tum tædium ex mora, pericula ex properantia:* & le charmant d'Ablancourt dit: [Il y avoit de la honte à retarder la vengeance, & du péril à la poursuivre.] Ces paroles sont belles, mais elles sont aussi éloignées du sens de Tacite, que d'Ablancourt l'étoit du siecle & de la profonde politique de ce grand historien. Si ceux, qui dissuadoient Claudius, & le Sénat de Rome d'entreprendre cette guerre eûssent dit ce que d'Ablancourt leur fait dire, très-assurément *la honte* qu'*il y avoit*, selon lui, *à retarder la vengeance*, l'eût emporté sur le *péril à la poursuivre*, puisque, selon Tacite, ni armes, ni forteresses, ni montagnes, ni fleuves, n'étoient capables d'arrêter les Romains. Chap. 17. Don Carlos Coloma a très bien exprimé le sens de l'Auteur en ces termes: [el pais esteril, donde de la tardança resultaria pesadumbre, y de la presteza peligro.]

REFLEXIONS POLITIQUES.

tion s'en fasse avec mesure & proportion, & que ce qui doit durer un mois, ne se consume pas en une semaine, L'Auteur des *Dialogues de la pierre de touche politique* a eû raison d'attribuer la prise de Mons à l'adresse, que les Generaux François avoient eüe de prendre tous les fourages des Flamans en payement des contributions, qui leur étoient düës, d'autant que leur prévoyance ayant bâti le ventre de leurs armées par cet amas de paille & de foin, dont leurs magasins étoient remplis avant la saison, les ennemis se trouverent dégarnis de tout ce qui étoit necessaire pour faire subsister leurs troupes, & par conséquent hors d'état de pouvoir se défendre contre une armée, qui avoit abondance de tout. *Dialogue* 22.

2. C'é-

neur, quand on vaincroit [2]; au lieu qu'on y en perdroit beaucoup, si l'on étoit vaincu. Pourquoi l'Empereur ne pardonneroit-il pas à ce Prince, qui étant dépoüillé de tout souffriroit d'avantage, plus il vivroit long temps?

XXI. Claudius content de ces raisons écrivit à Eunone, que Mitridate méritoit la mort; & que s'il lui donnoit la vie, ce n'étoit pas faute de la lui pouvoir ôter; mais pour se conformer aux maximes des Capitaines Romains, qui s'étoient fait

Ou, Mais pour imiter les anciens Romains, qui avoient toûjours tenus pour maxime, qu'il falloit être aussi facile à pardonner aux supplians, qu'impitoyable envers les opiniâtres.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. C'est une grande folie à un Prince de s'engager dans une guerre, où il ne peut acquerir ni honneur, ni profit. Si Dieu n'eut délaissé le Duc de Bourgogne, dit Comines, il n'est pas aparent qu'il se fût mis en péril pour si peu de chose, (pour un chariot de peaux de mouton) vû les gens à qui il avoit à faire, où il n'y pouvoit avoir nul aquest, ni nulle gloire. Car rien n'étoit plus pauvre que les Suisses, & j'ai oüi dire à un de leurs Ambassadeurs, qu'il lui avoit dit en faisant leurs remontrances, pour le démouvoir de cette guerre, que contre eux ne pouvoit rien gagner; car leur païs étoit très-stérile & pauvre: & que les éperons & mors des chevaux de son Ost valoient plus d'argent que tous leurs habitans n'en pourroient payer, s'ils étoient pris.

1. Les

fait toûjours un point d'honneur de pardonner à ceux qui imploroient leur miséricorde ; ainsi que de poursuivre opiniâtrément ceux qui ne vouloient pas se soûmetre. Car, ajoûtoit-il ce n'est pas d'un homme que je voudrois triompher, mais de tout un peuple, & d'un Roïaume entier [a]. Sur cette asurance, Mitridate fut mis entre les mains de Junius Cilo, Procureur de l'Empereur au Royaume de Pont, qui le conduisit à Rome, où paroissant devant l'Empereur il parla plus hardiment qu'il ne convenoit à sa fortune [1]. Car on dit, que ce

NOTES MELÉES.

a [Il écrivit à Eunonés, *dit d'Ablancourt*, que Mitridate avoit mérité qu'on en fist un exemple, & qu'il ne manquoit pas de pouvoir pour le faire ; mais que les Romains avoient toûjours témoigné autant de clémence à pardonner aux vaincus, que de courage à remporter la victoire, & s'étoient aquis par ce moïen l'affection des peuples, aussi-bien que leurs Etats, & avoient triomphé de toute la terre.] Voilà du galimatias tout pur ; & voici ce que dit Tacite afin que les lecteurs habiles en jugent : *Meritum quidem novissima exempla Mithridatem, nec sibi vim ad exequendum deesse : verum ita majoribus placitum, quanta pervicatia in hostem, tanta beneficentia adversùs supplices utendum. Nam triumphos de populis regnisque integris adquiri.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les grands courages sont très-sujets à parler fierement, parcequ'ils sont infiniment plus sensibles à la gloire, qu'à l'interest. La liberté de parler semble les dédommager du tort que leur fait la fortune. Jean-Federic, Electeur de Saxe, étant tombé entre les mains de Charle-quint, répondit genereu-

ce fut en ces termes : *Je ne te suis envoyé de per-*

nereusement à ce Prince, qui le menaçoit de lui faire couper la tête : *Vôtre Majesté Imp. peut faire de moi tout ce qu'elle voudra, mais elle ne me fera jamais peur.* En effet, il le montra bien, lors qu'on vint lui prononcer son arrêt de mort : Car il en fut si peu troublé, qu'il dit au Duc Ernest de Brunswick, avec qui il joüoit aux échets : *Achevons notre partie.* Saavedra empressa 33. Le Marquis Gonzalo Pizarro, frere de celui qui avoit conquis le Perou, ne montra pas moins de fermeté & de grandeur d'ame, lorsque le Président de la Gasça lui reprochant son ingratitude envers Charle-quint, qui avoit tiré son frere de la poussiere, & enrichi toute sa famille, il répondit hardîment, que l'Empereur ne les avoit point tirez du néant & de l'obscurité, puisqu'ils étoient Gentilshommes de race, & bien connus depuis que les Gots étoient venus en Espagne : & quant aux richesses, que S. M I. n'avoit jamais donné d'autre récompense à son frere, que le titre de Marquis, qui n'étoit rien en comparaison de l'Empire des Indes, que ses trois freres & lui avoient bien voulu donner à la Couronne d'Espagne, tandis qu'ils pouvoient le garder pour eux. Dans un Discours adressé par Don Fernando Pizarro à Philippe IV. lequel est imprimé à la fin du livre intitulé, *Varones ilustres del nuevo mundo.* Vittorio Siri ne pouvoit faire plus d'honneur à la mémoire du dernier Duc de Montmorency, que de raporter la réponse que ce Duc fit au Garde des Seaux Chasteauneuf, qui selon le stile ordinaire de la procedure criminelle lui demanda son nom. *Je m'étonne*, dit il, *que vous ne le sachiez pas vous qui avez mangé si longtems du pain de la Maison de Montmorency, & qui avez été page de mon pere.* Vol. 7. de ses Mémoires secrets.

1. La

de personne, c'est moi qui reviens volontairement à toi : si tu ne le crois pas, laisse-moi aller, & tu verras si tu me trouveras. Et lorsqu'il fut montré au peuple dans la place des harangues, environné des Satellites, il y parut sans émotion. Cilon fut honoré des ornemens du Consulat, & Aquila de ceux de la Préture.

XXII. Sous les mêmes Consuls, Agrippine, qui ne pardonnoit jamais, fit accuser Lollia, qui avoit été sa rivale 1 à prétendre au mariage du Prince, d'avoir consulté là dessus les devins & l'Oracle d'Apollon le Clarien. Claudius, sans vouloir entendre Lollia, dit dans le Sénat, qu'elle étoit niéce de L. Volusius du côté de sa mére ; & petite-Niéce de Cotta Messalinus, du côté de son pére 2 ; & qu'elle avoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. La haine, qui vient de l'ambition est plus implacable, dans le cœur des Dames de haute qualité, que celle qui procede de leur concurrence en fait d'amours : car leurs amours prennent fin, à mesure qu'elles perdent leur beauté & leur jeunesse ; mais leur ambition ne meurt jamais.

2. Les personnes de haute naissance, qui vivent à la Cour, sont toûjours exposées à la jalousie du Prince, ou à la haine des Ministres, qui veulent que tout ploye devant eux. La persécution qu'Agrippine faisoit à Lollia, sa rivale, me donne lieu de marquer ici celle, qu'Anne de Bretagne, femme de

voit épousé autrefois Memmius Regulus ; (il omit à dessein son mariage avec Caïus César) mais qu'elle avoit des desseins pernicieux 3, & que pour les prévenir 4, il faloit

de Louis XII. fit à Loüise de Savoie, mere de François, Duc de Valois, qui succeda depuis à la Couronne. Anne rendit tous les plus méchans offices qu'elle put à cette Duchesse, qui étoit plus jeune qu'elle. Comme le Roi, son Mari, n'avoit point d'enfans mâles, elle n'oublia rien pour lui persuader, que la Duchesse s'ennuyoit de ne voir pas le Duc son fils sur le trône ; & que, s'il ne se defaisoit de la mere & du fils, qui comptoient sur une prédiction du Saint Hermite François de Paule, ils ne feroient pas grand scrupule de lui abreger ses jours Si Loüis XII. eût été de l'humeur de Loüis XI. François Premier n'auroit jamais été Roi de France.

3. Quand le Prince ou ses Ministres veulent perdre un Grand, leur prétexte ordinaire est de dire, qu'il couve des desseins dangereux. C'est une jurisprudence politique, par le moyen de laquelle ils se font juges des pensées des personnes qu'ils haïssent, sans avoir besoin de cherher des preuves de ce dont ils s'avisent de les accuser.

4. La prévention est un excellent remède, lorsque le Prince en use avec connoissance de cause, c'est-à-dire, avec justice & raison ; mais quand la prévention n'a pour fondement qu'une antipatie naturelle, & qu'une haine gratuite, c'est une pure tirannie, c'est une violence détestable. Le Cardinal de Richelieu savoit mieux que personne de son tems l'art de prévenir, mais il faut avoüer, qu'il en abusoit souvent contre ses ennemis particuliers, lesquels

faloit la bannir de l'Italie, & confisquer ses biens, qui étoient immenses 5. De sor-

quels il faisoit passer pour ennemis publics. Ce qui me fait douter de la vérité de ce qu'on assure qu'il dit au Curé de Saint Eustache en recevant l'Extrême-Onction, qu'il n'avoit jamais eû, depuis qu'il étoit entré dans le Ministere, d'autres ennemis, que ceux de l'Etat. Car il avoit trop de Religion, pour mentir à l'article de la mort.

5. Rien n'est plus capable de persuader, qu'un grand Seigneur n'est point coupable des crimes qu'on lui impute, que de voir le Prince même opiner à la confiscation de ses biens. Loüis Onze étoit vindicatif & cruel, mais comme il donnoit volontiers les confiscations aux enfans, ou aux parens des condamnez, ce mélange de justice & de rigueur le faisoit estimer & respecter : au lieu que s'il eût joint l'avarice à la sevérité, il auroit été le plus insuportable Prince de son temps. Le Chancelier de L'Hôpital fait là dessus une belle leçon aux Rois dans l'Instruction qu'il adressa à notre François second.

De plus (dit-il) *un Roy ne doit des tresors amasser*
Par injustes moyens, comme par accuser
Faussement ses Sujets : aussi sur un coupable
Il ne doit rien donner, que le sort équitable
De la Iustice n'ait son crime condamné,
Car souvent l'Innocent se trouve ruiné.
Par l'effort outrageux d'un puissant adversaire,
Pour ce que seulement il est propriétaire
D'une belle maison, ou d'un champ plantureux :
Tant que son malheur n'est que d'être trop heureux.

Voyez le premier Chapitre du livre onziéme & la troisiéme Réflexion.

forte qu'on ne lui laissa pour vivre que cent vingt-cinq mille écus. Calpurnia, Dame illustre, fut chassée pareillement, parceque Claudius avoit loüé sa beauté 6, non point qu'il en fut amoureux, mais seulement par occasion. Ce qui empêcha Agrippine de la traiter comme Lollia, à qui elle envoya par un Tribun le commandement de mourir. Cadius Rufus, accusé de concussion par les Bitiniens, fut aussi condamné.

XXIII. En reconnoissance du grand respect, que la Gaule Narbonnoise portoit au Sénat, il fut permis aux Sénateurs de cette province, d'aller, comme ceux de Sicile,

REFLEXIONS POLITIQUES.

6. Lors qu'une Dame est parfaitement belle, elle ne doit rien éviter davantage, que la rencontre & les regards d'un Prince sans esprit, gouverné par une femme qui en a beaucoup. Car tôt ou tard la femme abusant de la crédulité de son mari, & de son autorité sur lui, persecutera & perdra celle qu'elle s'imaginera être ou pouvoir être sa rivale. La jalousie d'Agrippine contre Lollia & contre Calpurnia, me fait aussi souvenir de *Doña Juana*, mere de l'Empereur Charle-quint, laquelle, avec ses ciseaux, creva les yeux & taillada les joües, à une jeune Dame ou Damoiselle Flamande, (d'autres disent Espagnole) dont tout le crime étoit d'avoir parlé, deux ou trois fois, à l'Archiduc Philippe, son mari, le plus beau de tous les Princes de son tems,

le ; visiter leurs terres, sans être obligez de demander congé à l'Empereur. Les Rois Agrippa & Sohemus étant morts, la Judée & l'Iturée furent annexées à la Sirie. On remit en usage l'augure du salut, qui avoit été négligé depuis vingt-cinq ans. Claudius acrut aussi l'enceinte de Rome en vertu du droit qu'en ont ceux, qui ont étendu les bornes de l'Empire. Neanmoins, divers Capitaines Romains, qui avoient subjugué de grandes provinces, n'avoient point usé de ce droit, si ce n'est Lucius Silla & le divin Auguste. Car pour nos Rois, on ne sait point au vrai, si cela se pratiquoit de leur tems.

XXIV. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est bon de savoir par où l'on commença à bâtir Rome, & quelle enceinte lui donna Romulus. Elle fut tracée avec une charuë, depuis le marché aux beufs, où l'on voit encore, pour monument, un taureau d'airain, jusqu'au grand autel d'Hercule qui y fut enfermé. De là on mit d'espace en espace des pierres depuis le pied du mont Palatin, jusqu'à l'autel de Consus, d'où l'on alloit gagner le lieu apellé *Curiæ veteres*, & le petit temple des Dieux Penates. On tient, que ce ne fut pas Romulus, mais Tatius, qui y ajoûta la Grand-Place & le Capitole. La ville s'agrandit

depuis, selon l'accroissement de l'Empire. Quant à ce que Claudius y fit, il est aisé de l'aprendre par les Actes publics.

AN DE ROME 803.

XXV. Sous le Consulat de C. Antistius & de Marcus Suilius, Claudius adopta Domitius a, à la sollicitation de Pallas, qui tout dévoüé à Agrippine, dont il étoit l'adultere depuis la conclusion de son mariage, lui disoit incessamment, que, pour le bien de l'Etat, il faloit donner un apui à l'enfance de Britannicus; qu'Auguste avoit apellé les enfans de Livia au commandement des armées, quoiqu'il eût plusieurs petits-fils b; & que Tibére, qui avoit un fils, n'avoit pás laissé d'adopter Germanicus; qu'à leur exemple il devoit se servir d'un jeune homme, qui porteroit une partie du faix du gouvernement 1. Claudius donc

Ou, qui le déchargeroit d'une partie de ses soins.

NOTES MELE'ES.

a Comme Néron étoit déja fiancé ou marié avec Octavia, fille de Claudius, & que par cette adoption il devenoit le frere de sa femme, Dion dit, que pour sauver les aparences de l'inceste; Claudius fit passer Octavia dans une autre famille par une adoption simulée. Voilà comme les Princes se moquent & des loix, & de la Religion.

b. *Tiberium Neronem & Claudium Drusum privignos imperatoris nominibus auxit, integra etiamdum domo sua*, dit Tacite au commencement de ses Annales.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Le plus grand malheur, qui puisse arriver au fils-

donc se rendant à ces raisons va au Sénat, où, par un discours, que son afranchi lui avoit composé, il déclare, pour son fils-aîné c, Domitius, qui avoit deux ans plus que

NOTES MELE'ES.

c. C'est ce que signifie ou doit signifier ici le mot, *anteponit*, qui n'est pas suffisamment rendu en nôtre langue par celui de, *preferer*, dont se servent Mr. de Chanvalon & d'Ablancourt, ni par celui d'*antepuso*, ou d'*antepone* des Traducteurs Espagnols.

REFLEXIONS POLITIQUES.

fils-aîné d'un Prince Souverain, est d'avoir une belle-mere, qui a des enfans. Temoin les petit-fils d'Auguste, qui périrent tous par les mains de Livia, *quos noverça Livia dolus abstulit.* Annal. 1. Britannicus, à qui Agrippine ôta le droit d'aînesse & l'Empire; & tant d'autres, qui ont été les victimes innocentes de l'ambition & de la haine de leurs marâtres. Ces secondes femmes ne sont pas meilleures à leurs maris, car pour suplanter les enfans de la premiére, elles ne manquent presque jamais de faire des intrigues, & des cabales, qui troublent le repos du Prince, & bouleversent son état, s'il n'est doüé d'une extrême prudence, & accompagné d'un bonheur extraordinaire. Don Jayme I. Roi d'Aragon, qui avoit un fils de sa premiere femme, & par conséquent un héritier certain de ses Royaumes, passa de très-mauvais jours avec la seconde, qui se plaignoit incessamment à lui d'être la mere de cinq enfans deshéritez, puisque Don Alonso lui devoit succeder en tous ses Etats. Toutes les fatigues de la guerre, disoit ce Roi, & tous les soins du Gouvernement me sont plus suportables que les soucis domestiques: car ceux-ci durent toûjours, & me tourmentent jour & nuit; au lieu que les autres ont

 des

que Britannicus. Les Savans remarquoient, que c'étoit la premiere adoption qui se fut faite en la famille patricienne des Claudes d, qui depuis Attus Clausus s'étoient toûjours conservez par une filiation naturelle,

XXVI. Au reste, Claudius fut remercié 1, & Domitius loüé avec une extrême fla-

NOTES MELE'ES.

d. Il y avoit à Rome deux familles de Claudes, l'une patricienne, qui venoit d'Otto Claudius; & l'autre plebeyenne, qui ne laissoit pas d'égaler l'autre en richesses & en charges, comme le marque Suètone au commencement de la vie de Tibere. Au reste, Tacite semble se contredire ici, après avoir dit, que Tibere avoit adopté Germanicus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

des intervales. Et lors qu'il voulut démembrer la principauté de Catalogne de l'Aragon, pour la donner aux enfans de sa seconde femme, le Prince Don Alonso & les Aragonnois se soulèverent contre lui.

1. Les Princes sont remerciez de beaucoup de choses, dont il seroit plus juste de leur faire des reproches, ou du moins des remontrances, que des remercimens. Une si lâche complaisance est desagréable, & quelquefois même odieuse aux Princes, qui ont de l'esprit & du discernement. Tout ennemi que Tibere étoit de la liberté, il ne pouvoit souffrir les flateries outrées du Sénat : & Tacite dit, qu'il s'en moquoit ouvertement toutes les fois qu'il sortoit du Conseil : *O homines ad servitutem paratos!* Henri III. étant remercié par la mere d'un Conseiller de Paris, qui avoit été renvoyé absous d'un crime capital par le Parlement de Roüen : *ce n'est pas moi*, lui dit-il, *qu'il en faut remercier, mais la mauvaise justice de mon Parlement.*

2. Quand

flaterie 2. Et le Senat ordonna, que celui-ci prendroit le nom de Néron en qualité de fils de l'Empereur; & Agrippine le surnom d'*Augusta* a. Les plus insensibles étoient touchez du tort que l'on faisoit à Bri-

NOTES MELE'ES.

a. *Agrippine*, dit d'Ablancourt, *fut honorée par le même Arrest du titre d'Impératrice*: au lieu de dire d'*Augusta*, qui étoit un titre different de celui d'Impératrice: temoin le testament d'Auguste, par lequel il donnoit à Livia le nom de *Julia*, & le titre d'*Augusta*. *Livia*, dit Tacite, *in familiam Juliam, nomenque* Augustæ *adsumebatur*. Ce qui montre, que ce titre ajoûtoit une nouvelle distinction d'honneur à celui d'Impératrice qu'elle avoit porté depuis qu'il l'avoit épousée. Et c'étoit par ce titre d'*Augusta*, que le Sénat voulut flater Agrippine, non seulement en l'egalant à Livia, ou, Julia Augusta, qui en avoit été honorée la premiére; mais encore en lui déferant ce surnom glorieux du vivant de Claudius; au lieu que Livia ne l'avoit porté qu'après la mort d'Auguste. Car, selon la maxime de Tacite, la flaterie rafine toûjours. Ainsi, Mr. de Chanvalon, qui a bien remarqué cette difference, a dit, [Agrippine fut honorée du surnom d'*Augusta*] Jean Baudouyn de même.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Quand le Prince choisit un Premier-Ministre, ou un Favori, c'est le stile ordinaire des Courtisans de loüer ce Ministre, ou ce Favori, comme le plus digne sujet que le Prince pût choisir, quoique ce soit une Puissance sujete à de grands changemens, comme il se voit tous les jours, & dans toutes les Cours. A quel excès la flaterie ne peut-elle donc pas aller envers un sujet qui est adopté par son Prince, & non-seulement adopté, mais encore préferé aux enfans légitimes & naturels du Prince, qui l'adopte, puisque les Grands & le peuple le regardent comme leur Maître futur, & le seul arbitre de leur fortune?

 3. Une

Britannicus 3, & ce jeune Prince, qui se voyoit ôter peu à peu ses domestiques 4, par des

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Une injustice manifeste, telle qu'étoit celle que Claudius faisoit à Britannicus, peut bien avoir des défenseurs parmi les Courtisans, parce que ce sont des gens qui n'ont point d'autre but que de complaire au Prince, qui la fait : mais celui à qui elle est faite, est toûjours vengé par la compassion du peuple, qui ne sait ni flater, ni trahir ses sentimens. La Cour a beaucoup plus d'esprit, & la Bourgeoisie beaucoup plus de conscience. Et ce n'est pas sans raison, dit Machiavel, que la voix du peuple est appellée celle de Dieu, ses pronostiques & ses pressentimens se trouvant toûjours véritables.

4. Lors qu'un Prince de la Maison Royale, ou quelque grand Seigneur, est suspect au Souverain, on commence d'ordinaire par lui ôter ses plus fideles & plus affectionnez domestiques. Charle-quint en usa ainsi envers l'Infant Don Ferdinand, son frere, dont le Gouverneur & le Precepteur avoient eû quelque dessein de le faire Roi d'Espagne. Philippe II. s'étant saisi de la personne de son fils-unique Don Carlos, lui changea tous ses Officiers, & défendit absolument de le laisser parler à pas un de ses anciens domestiques. La Reine Marguerite dit, que le Roi Henri III. son frere, lui ôta Torigny, celle de ses filles d'honneur qu'elle aimoit davantage, sous prétexte qu'il ne faloit point laisser à de jeunes Princesses des filles, en qui elles eûssent une si particuliére amitié : Qu'ensuite on lui donna des gardes, pour empêcher que personne ne communiquât avec elle, & ne l'informât de ce qui se passoit à la Cour. *Livre 1. & 2. de ses Mémoires.* Quand le Comte de

des commissions qu'on leur donnoit à contretems, étoit le premier à se moquer des artifices de sa marâtre. Car on dit qu'il ne manquoit pas d'esprit, & soit qu'il en eût en effet, ou que son malheur lui tint lieu de mérite 5; il en eût la réputation; sans avoir eû le tems de le montrer.

XXVII. Or Agrippine, pour se faire

de Warvic, qui avoit mis Edoüard IV. sur le trône d'Angleterre, eût pris la résolution de le détruire, pour rendre la couronne à la Maison de Lanclastre, il commença par mettre auprès de lui de nouveaux serviteurs, pour lui faire oublier les autres. *Comines chap. 4. du livre 3. de ses Mémoires.*

5. Le Peuple donne toûjours beaucoup de bonnes qualitez à ceux qui sont persécutez par un Prince, ou par un Grand, qui lui est odieux. La haine & le mépris que les Romains avoient pour Agrippine, mere de Néron, faisoient aimer & estimer gratuitement Britannicus. Je dis gratuitement: car ce jeune Prince n'avoit pas encore pû montrer par ses actions ce qu'il pouvoit devenir un jour: de sorte qu'il étoit uniquement redevable de sa réputation à sa haute naissance, qui méritoit du respect; & à son infortune, qui le rendoit digne de compassion. L'esprit violent & vindicatif du Cardinal de Richelieu, qui joüoit toûjours à coupe-tête, fesoit & fait encore passer aujourd'hui pour innocens plusieurs Seigneurs, qui étoient véritablement coupables.

re respecter aussi des alliez, envoya une colonie de Vétérans dans la ville des Ubiens, qu'elle apella de son nom à cause qu'elle y étoit née, & que son ayeul Agrippa l'avoit reçûë en la protection des Romains, lorsque ses habitans passérent le Rhin pour s'y venir établir. En ce même tems, la Haute Allemagne fut fort alarmée de l'arrivée des Cattes, qui ne vivoient que de brigandage : Et pour y obvier, L. Pomponius, nôtre Général ordonna aux Vangions & aux Nemetes auxiliaires d'aller avec quelques aîles de cavalerie au devant de ces coureurs, ou de les enveloper à l'improviste, quand ils seroient épars çà & là. La diligence des Soldats seconda les ordres du Capitaine, car s'étant séparez en deux bandes, celle qui avoit pris à main gauche trouva les Cattes, qui venoient d'arriver au gîte, chargez de butin, saouls, & accablez de sommeil. Et pour comble de joye, leur défaite fut accompagnée de la délivrance de quelques-uns des nôtres, qui étoient leurs prisonniers depuis quarante ans a. Mais ceux qui étoient allez de l'autre côté, par où le chemin étoit plus court, firent un plus

NOTES MELE'ES.

a Depuis la défaite des légions de Varus.

1. La

plus grand carnage, parce qu'ils trouvérent de la résistance. Aussi retournérent-ils chargez de butin, & tout glorieux, au mont Taunus, où Pomponius les attendoit avec ses légions, en résolution de combattre, si les Cattes irritez de leurs pertes lui en donnoient l'occasion. Mais ceux-ci craignant, que d'un côté les Romains ne fondissent sur eux; & de l'autre, les Cherusques, avec qui ils sont toûjours en querelle; envoyérent à Rome des Ambassadeurs & des ôtages. L'honneur du trionfe fut décerné à Pomponius, mais ce n'est rien en comparaison de la gloire immortelle qu'il s'est acquise par ses vers 1.

Ou, parce qu'ils furent contraints de donner bataille

XXVIII. En

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. La poisie n'est pas une occupation indigne d'un Magistrat public, quand il n'y donne que le tems, que les affaires lui permettent de donner à son divertissement, mais lorsque ce plaisir se convertit en étude; & cette étude en passion; c'est le plus grand defaut que puisse avoir un homme qui a part au Gouvernement. J'ai connu en France un Secretaire d'Etat, qui se piquoit de faire d'aussi bons vers latins, que les Jesuites Cossart & Rapin, & qui s'y apliquoit avec tant d'assiduité, ou plutôt, avec un si furieux entêtement, que ce lui étoit un suplice de travailler à ses dépêches. J'en ai connu un autre en Italie, qui se glorifioit autant d'être l'auteur d'une tragédie intitulée, *Cromwelo*, qu'il auroit eû sujet de

XXVIII. En ce même tems, Vannius, que Drusus Cesar avoit fait Roi des Suéves, & qui après leur avoit été très agréable dans les premiéres années s'étoit énorgueilli dans la prosperité d'un long regne 1, & rendu odieux à ses voisins 2, fut chassé par une faction do-

REFLEXIONS POLITIQUES.

de le faire, s'il eût négocié la Paix de Munster, ou celle des Pirénées. Mais celui ci étoit d'autant plus excusable, que la charge qu'il exerçoit à Modene ne fournissoit pas de quoi l'occuper; au lieu que le nôtre en avoit une, qui peut occuper jour & nuit trente hommes laborieux & bien expéditifs. J'ai lû une Relation de la Cour de Rome d'un Ambassadeur de Venise, qui dit, que le Cardinal *Fabio Chigi*, qui exerçoit la charge de Secretaire d'état dans les dernieres années du Pontificat d'Innocent X. dont il fut le successeur, étoit un des plus habiles Secretaires de son siecle; mais que pour un homme qui manioit des affaires d'Etat, il se plaisoit trop à une certaine étude, qui n'est propre & convenable qu'à de jeunes gens, ou du moins à des gens de grand loisir. C'est qu'il se piquoit d'être grand poëte, & l'étoit en effet.

1. Tous les commencemens de regne sont agréables, parce que les espérances sont jointes au plaisir de la nouveauté, mais comme les Princes haïssent la contrainte; & qu'ils ne tardent guere à suivre leur panchant naturel, qui tend toûjours au pouvoir arbitraire, leurs sujets cessent bientôt de les aimer, & se portent volontiers à la révolte, s'ils se sentent les plus forts. *Voi la reflection 3. du chap. 2. du livre 2.*

2. Un Prince qui est haï de ses sujets, doit à quelque prix que ce soit se faire aimer de ses voisins, pour

domeſtique, dont Vangion & Sidon ſes neveux 3, & Jubilius Roi des Hermondures, étoient les chefs : Et Claudius ne voulut jamais entrer dans cette guerre, quoiqu'il en fut ſouvent prié par Vannius, à qui il promit ſeulement une retraite aſſurée, au cas qu'il fut chaſſé. Cependant, il écrivit à P. Atellius Hiſter, qui gouvernoit la Pannonie, de faire camper ſur le bord du Danube ſa legion, & les troupes auxiliaires, qu'il tireroit de la province, pour ſecourir à tems les vaincus, & intimider les vainqueurs, de peur qu'enflez de leur bonne fortune ils ne vinſſent auſſi troubler nôtre repos a. Car il arrivoit de jour en jour un

NOTES MELE'ES.

a Pline dit, que les Rois d'Egypte ne bâtirent leurs Piramides, que pour employer tout l'or que leurs predeceſſeurs avoient amaſſé, de peur que la convoitiſe de cet or n'incitât leurs ennemis à venir conquerir un païs, où il y avoit des richeſſes infinies.

REFLEXIONS POLITIQUES.

pour en être aſſiſté & ſecouru contre les autres, au cas qu'ils viennent à ſe révolter. Autrement, il court grand riſque d'être aſſailli par les uns & par les autres, & par conſequent de perdre ſes Etats.

3. Le Prince, dont la domination eſt tirannique, n'a point d'ennemis dont il doive ſe défier davantage, que des Princes de ſon Sang, d'autant que leur naiſſance leur donnant un droit à la Couronne, la haine que le peuple lui porte leur ſert de prétexte & d'occaſion pour le dépoüiller.

4. Il

un nombre infini de Ligiens, & d'autres nations, au bruit de l'opulence de ce Royaume, que Vannius avoit augmenté des dépoüilles de ses voisins, & enrichi des tributs qu'il avoit éxigez durant trente ans 4.
Son

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Il arrive souvent aux Princes de perdre leurs Etats, à force de les vouloir agrandir aux dépens de leurs voisins. Le Prince, qui en dépoüille injustement un autre, aprend à ceux qui sont plus forts que lui, à le dépoüiller lui-même à son tour. Ainsi, Quinte-Curce a bien raison de conseiller aux Princes guerriers, de considérer meurement le fort & le foible de leur propre païs, avant que de se résoudre à conquerir celui d'autrui. Les Politiques Etrangers, qui ont le mieux aprofondi les defauts de nôtre Gouvernement, dit le Comte-Duc dans son Apologie, tombent tous d'accord, que la Monarchie d'Espagne, composée de tant de provinces, n'est qu'un Corps fantastique, soûtenu de l'opinion, & non point de la réalité. Car de quelle utilité peuvent être à V. M. Sire, quelques uns de ses Royaumes, si lorsque les ennemis envahissent vos Etats, fussent-ils même aux portes de Madrid, ces peuples ne sont point obligez de vous secourir, au-lieu que s'ils sont attaquez eux-mêmes, V. M. est tenuë de les défendre avec ses armes, & de les assister de ses tresors? Il vaudroit mieux pour elle, qu'ils fussent ses alliez, que d'être ses sujets, puisque les Confédérez se doivent une assistance réciproque durant la guerre. . . . . . Voilà, Sire, à quoi il faut absolument remedier, sans songer à conquerir de nouveaux Etats, qui affoibliroient vôtre Couronne, au lieu de l'affermir & de la restaurer.

1. Il

Son Infanterie étoit composée de ses propres sujets, & sa Cavalerie de Sarmates Jazigiens : mais comme il sentoit sa foiblesse à cause de la multitude des ennemis, il avoit pris le parti de se renfermer dans ses forts, & de tirer la guerre en longueur. Cependant, les Jazigiens, qui rodoient par le païs d'alentour, & qui ne vouloient point souffrir les incommoditez d'un siége, réduisirent Vannius à la nécessité de combatre, d'autant que les Ligiens & les Hermondures les talonnoient de tous côtez.

XXIX. Vannius étant donc sorti de ses forts perdit la bataille, mais quoique malheureux il ne laissa pas d'être loüé, d'avoir combatu 1 de sa propre main, & reçû des

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Il n'y a rien de plus honteux, dit Tite-Live, que d'abandonner son Royaume à un usurpateur, sans combattre ; ni aussi rien de plus glorieux, que de tout hazarder, pour conserver une si haute dignité. *livre* 42. Le Palatin Jerôme Laski écrivant au Pape Clément VII. pour justifier le procedé de Jean, Roi d'Hongrie, contre son compétiteur Ferdinand, Roi des Romains, lui represente, qu'il ne se trouvoit point dans les Histoires anciennes & modernes, que personne eût jamais voulu déposer une couronne mise sur sa tête, sans perdre aussi la tête ; & que si un ou deux Princes, avoient quitté leur Royaume, pour mener une vie privée, ils ne l'avoient fait que faute de courage, ou par un dégoût des

des blessures par devant 2. Il se retira ensuite à sa flote, qui l'attendoit sur le Danube, & les siens le suivirent aussi tôt & établirent leur demeure dans la Pannonie, où on leur assigna des terres. Vangion & Sidon partagérent entr'eux son Roïaume, & nous gardérent une fidélité inviolable: tendrement aimez de leurs sujets, avant que de regner; & haïs à proportion, quand ils
ils

REFLEXIONS POLITIQUES.

des affaires publiques. *Epistola ad Clementem VII. 10. decemb. 1531.* Saavedra dit, que le Comte Palatin Federic V. n'eût pas été dépoüillé de ses Etats, ni de sa dignité Electorale, si, après avoir perdu la bataille de Prague, il n'eût pas tout abandonné; au-lieu qu'en faisant tête à l'Empereur, dans Prague, ou dans quelque autre place forte de la Boheme, il auroit eû le tems de faire un bon accommodement avec Ferdinand II. qui se fût tenu fort heureux de recouvrer ce Royaume, à condition de lui pardonner, & de le rétablir dans son Electorat, d'autant plus qu'il n'étoit pas alors en état de soutenir une longue guerre. *Empresa 57.*

2. Les blessures, qu'un homme de guerre reçoit au visage, ou par devant, sont bien plus honorables que les autres, parce que ce sont autant de témoignages de l'intrépidité de celui qui en porte les marques. Comme elles défigurent davantage l'extérieur, elles publient aussi davantage la valeur & les services de ceux, qui en sont cicatrisez, comme de gens, qui n'ont point tourné le dos aux ennemis.

Mallet dans l'épitre dédicatoire de ses Discours politiques sur Tacite, n'oublie pas de compter pour
dix

regnérent ; , soit par leur faute , ou parce que les peuples se lassent d'obéïr.

XXX. En Angleterre , le Vicepréteur Ostorius trouva tout en desordre , à son arrivée , les ennemis s'étant mis à ravager les terres de nos Alliez , avec d'autant plus de violence , qu'ils ne croïoient pas , qu'un nouveau Général , qui ne connoissoit point son armée , dût se mettre en campagne en plein hiver. Comme il savoit , que ce sont les premiers succès , qui épou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

dix temoins de son courage invincible les *dix playes* qu'il avoit *reçuës par devant* en plusieurs combats. Christien IV. Roi de Danemarc ne trouvoit rien de plus agréable en sa personne , que le manquement d'un œil qu'il avoit perdu dans un combat naval.

3. Le peuple ne sait ce qu'il veut , ni ce qu'il lui faut , son ignorance lui fait toûjours envisager le présent comme le pis qui lui pût arriver. Quand le Duc de Lerme vivoit , (dit le Comte-Duc que je viens de citer) il n'y avoit pas de pire Ministre ; & le Comte étoit le meilleur , qu'il y eût au monde , quand il commença à gouverner. Tout ce qui est nouveau plaît au menu peuple , dont le caractere est de haïr le present , & d'aimer le futur qu'il ne connoît point. Ces jours-ci que le pain a manqué , & que la viande est encherie , il regretoit le Comte , voyant que sa condition n'étoit pas devenuë meilleure par son éloignement de la Cour. Voilà ce que c'est que le peuple , qui n'agit que par boutade & sans raison.

1. Une

épouvantent, ou qui rassurent les ennemis, il marcha en diligence contr'eux, tailla en piéces ceux qui osérent lui résister, & poursuivit les autres, qui s'étoient débandez, pour empêcher qu'ils ne se ralliassent. Il vouloit désarmer ceux dont il se défioit, & bâtir des forts entre les riviéres d'Antone & de Sabrine, pour les tenir en bride, & pour se garantir des surprises, auxquelles une paix forcée expose les vainqueurs 1:

Ou, une Paix forcée anime les vaincus.

Mais les Iceniens, nation puissante, & qui n'avoit point encore été subjuguée, s'étant alliée volontairement avec nous, s'oposérent

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Une paix faite à regret & par force ne dure qu'autant que ceux qui s'y trouvent lesez sont dans l'impuissance de la rompre : & plus elle dure, plus elle aigrit & provoque le ressentiment de ceux qui se repentent d'avoir acquiescé à des conditions honteuses. Il faut compter, qu'il en est de toutes les nations braves, comme de cet Ambassadeur des Privernates, qui traitant la paix de sa patrie avec les Romains, leur dit en plein Sénat : *Si vous nous en donnez une bonne, elle sera perpetuelle ; mais si elle nous est onereuse, elle ne durera guere.* Ainsi, Scipion l'Africain fit une action digne de sa modération & de sa prudence lorsqu'après avoir vaincu Antiocus, il lui accorda les mêmes conditions de paix, qu'il lui avoit offertes avant la victoire. *Quas pares paribus ferebamus conditiones*, lui dit-il, *easdem nunc victores victis ferimus.* Livius, lib. 7. dec. 4.

1. C'est

rent les premiers à cette résolution. Les peuples d'alentour les secondérent, & s'alérent camper dans un lieu fortifié à la champestre, dont l'entrée étoit fort étroite, afin que la Cavalerie n'y put passer. Quoiqu'Ostorius se trouvât sans légions, il ne laissa pas de les attaquer avec les seules troupes des alliez. Il rangea ses cohortes en bataille, & fit mettre pied à terre à sa cavalerie; & dès que le signal fut donné, ses gens forcérent le retranchement, & mirent les ennemis en desordre dans leurs propres fortifications. Au reste, ces rebelles, voyant tous les passages bouchez, & leur punition toute certaine; firent quantité d'actions de valeur extraordinaire. Dans ce combat, le fils du Général mérita l'honneur de la Couronne Civique a, pour avoir sauvé la vie à un Citoyen.

XXXI. Au

NOTES MELÉES.

a. Charles Pascal. chap. 10. du livre 7. *de Coronis*, fait une remarque fausse sur ce passage : *qua pugna filius legati M. Ostorius servati civis decus meruit* : & sur un autre du livre 16. des Annales, où Tacite dit : *Ostorius multa militari fama, & civicam coronam apud Britanniam meritus* &c. d'où il infére, que les deux Ostorius pere & fils, furent honorez de la Couronne Civique; faute d'avoir examiné ces deux passages, où il est manifeste, que Tacite ne parle que d'Ostorius le fils : car le second ne se peut entendre que de l'Ostorius que Néron fit mourir : or cet Ostorius etoit le fils du Général, & le même, qui avoit obtenu l'honneur de la Couronne Civique sous Claudius, puisque, selon Tacite, le pere étoit mort sous le regne du même Claudius, & peu après la détaite

de

XXXI. Au reste, la défaite des Iceniens retint dans l'obéïssance ceux qui flotoient entre la guerre & la paix 1 : & nôtre armée marcha contre les Canges, dont elle ravagea les terres, sans qu'ils osassent risquer un combat : & s'ils nous dresserent quelque embuscade 2, ils furent bien-tôt punis de leur témérité. Comme l'on aprochoit de la mer, qui regarde l'Hibernie, les troubles, qui survinrent parmi les Brigantes a, furent cause qu'Ostorius retourna sur ses pas, bien résolu de ne point faire de nouvelle entreprise, qu'il n'eût mis la derniére main aux précédentes 3. Cependant, les Brigantes s'apaise-

NOTES MELE'ES.

de Caractacus. *Tædio curarum fessus Ostorius concessit vitæ.... At Cæsar cognita morte legati, A. Didium suffecit.* Ann. 12. C'est donc le pere qui mourut, sous Claudius: & le fils, qui mourut sous Néron, & par consequent c'est au fils seul, que Tacite donne les deux éloges, que je viens de raporter.

a. C'est aujourd'hui la province de Northumberland.

REFLEXIONS. POLITIQUES.

1. C'est l'ordinaire des petits Princes, de nager toûjours entre deux eaux, pour se ranger, après, du côté de ceux qui se trouveront les plus forts.

2. Les petits Princes n'attaquent jamais les grands à force ouverte, mais toûjours par des voyes obliques, comme sont la fraude, la trahison, la conspiration, & les autres pratiques & menées secretes.

3. Rien n'est plus pernicieux que d'entreprendre deux

paisérent 4, se contentant de la mort de quelques uns 5 des plus mutins, & pardonnant à tous les autres 6. Mais ni la sévéri-

deux guerres à la fois. Les soins qu'il faut aporter à l'une empêchent de pourvoir à tems aux choses nécessaires à l'autre.

4. La même legereté, qui porte les peuples à la révolte, les porte au repentir.

5. Dans les Séditions, le Prince doit toûjours borner sa vengeance au plus petit nombre de coupables qu'il est possible, afin que chacun voie, qu'il n'est severe que par necessité; & qu'au contraire il est clement par inclination. Les Cohortes prétoriennes s'étant mutinées; Oton se contenta du suplice de deux Soldats, & par cette modération, il gagna l'affection & l'estime de tous les autres. Henri VII. Roi d'Angleterre ne vengea la révolte de la province de Cornoüaille, que sur trois hommes; & le Cardinal Ximenez celle de l'armée qu'il commandoit en Barbarie, que sur un seul, qu'il fit pendre sur le champ, pour éfrayer tous les autres. L'Empereur Ferdinand II. se mit en danger de perdre une seconde fois le Royaume de Boheme, pour avoir fait passer par la main du boureau quarante trois Seigneurs ou Officiers qui avoient suivi le parti du Comte Palatin, son compétiteur. Rigueur, qui le rendit d'autant plus odieux aux Bohemes, que cette sanglante execution se fit en un seul jour, & que l'on y voyoit des têtes & des poings coupez, exposez comme des piéces de viande dans une boucherie.

6. L'*Amnistie* est le plus éficace remede des émutes populaires. Oter l'espérance du pardon, c'est provoquer les coupables à le devenir davantage, & à s'unir encore plus étroitement ensemble. Ce que Tacite

vérité, ni la clémence, ne purent jamais ramener les Silures; il falut y employer les légions: & pour venir à bout d'eux plus promtement, on envoya à Camalodun dans les terres conquises, une Colonie nombreuse de Veterans, qui devoient servir de renfort contre les rebelles, & accoutumer les alliez à vivre selon nos loix b.

XXXII. De là on marcha contre les Silures, qui, outre leur férocité naturelle, se fioient beaucoup sur l'expérience de Caractacus, que plusieurs victoires & plusieurs dis-

NOTES MELE'ES.

b. Le Latin porte: *Subsidium adversus rebelles, & imbuendis sociis ad officia legum*: ce que d'Ablancourt rend en ces termes: *pour tenir en bride les alliez & les rebelles*: comme si Tacite disoit *adversus rebelles & socios*, & rien davantage. Boxhornius prétend, qu'il faut lire, *ad officia legionum*, & non pas, *legum*. En ce cas, il faudroit traduire [& accoutumer les alliez aux exercices & aux travaux de nos légions.]

REFLEXIONS POLITIQUES.

Tacite apelle énergiquement *vinculum sceleris*. Il n'y a point d'homme qui n'aime infiniment mieux s'exposer à tous les dangers, & perir en se défendant, que de mourir dans les suplices ordonnez par les loix. Plutarque dit, que le Senat d'Atenes considerant le nombre infini de crimes, qui s'étoient commis sous la domination des Trente Tirans, jugea qu'il n'y avoit point d'autre moyen de rétablir la concorde, que de les oublier; & il ajoûte que ce fut comme par une inspiration divine qu'ils inventerent ce remede, auquel il donnerent le nom d'*Amnistie*.

1. L'Ad-

disgraces 1, avoient rendu si fameux, qu'il sur-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. L'Adversité est une Ecole, qui a formé quantité de grands Capitaines. C'est là qu'ils ont apris à être patiens, constans, intrépides, inébranlables: C'est par les disgraces, par les contretems, par les accidens imprévus, & même indevinables, qu'ils se sont accontumez à vaincre les difficultez, & à faire de necesité vertu. [Jamais homme n'a guére été plus malheureux, ni plus souvent battu à la guerre, que Pierre Strozzi du tems de nos péres: & jamais le malheur n'a fait moins de tort à un homme. Il ne diminuoit rien de la hardiesse, ni de son activité, il ne lui faisoit point perdre creance parmi les gens de guerre, il n'ôtoit presque rien de sa réputation. Strozzi n'avoit pas si-tôt fait naufrage, qu'il travailloit à rallier les piéces de son débris; qu'il formoit quelque nouvelle entreprise, & qu'il se trouvoit prêt à tenter encore le sort des armes. Les bons succès, que les ennemis obtenoient sur lui, n'assuroient jamais leur repos, & soit qu'il vainquist, ou qu'il fût vaincu, il les laissoit toûjours en cervelle. Personne n'ignore la magnanimité de l'Amiral de Chastillon, & comme il conserva son autorité parmi les siens, & demeura formidable aux ennemis de son parti, après avoir perdu quatre batailles Préface de l'*Intérêt des Princes* du Duc de Rohan] Le courage & le sens de l'Amiral, dit Mezeray, ne paroissoient jamais tant que dans l'adversité, les difficultez lui donnoient des lumiéres; & les périls l'affermissoient. *Dans la vie de Charles IX.* Etienne Pasquier parlant des victoires du Roi Henri le Grand, dit que ses ennemis en furent les principaux outils. Car, dit-il, si sans réveiller par une anticipation de tems les armes, ils l'eûssent laissé croupir dans un arrierecoin de la France, il

eût

surpassoit tous les autres Généraux de sa nation. Véritablement, il connoissoit mieux que nous l'assiéte des lieux ; mais comme nous étions plus forts que lui, il porta la guerre chez les Ordoviciens, & ayant ramassé tous ceux qui aprehendoient la paix, dans la résolution de nous livrer bataille, il

Ou, de risquer une bataille.

REFLEXIONS POLITIQUES.

eût aussi laissé à la longue enroüiller & son esprit & ses armes. On le contraignit de se mettre sur la defensive. En un instant, d'aprenti, il devint Maître, lui qui d'ailleurs étoit perdu, si ses ennemis ne l'eûssent voulu perdre. Car & sa Religion, & le peu de connoissance que nous avions de ses mœurs & de sa valeur, n'eûssent pas aisément permis de le favoriser après le decès du feu Roy [Henri III.] Davantage, où eût-il trouvé les passages des rivières ouverts, pour donner jusques à la ville de Paris? où eût-il pû rencontrer une armée toute preste pour le secourir?..... Le feu Roy ayant été assassiné devant Paris, il sembloit, que le Roy de Navarre qu'il avoit apellé à son secours, dûst être abandonné de tous en haine de sa Religion : à quoi il y avoit quelque aparence selon le jugement humain. Toutefois Dieu en ordonna tout autrement, & voulut que la Noblesse Françoise, pour venger ce détestable parricide, se voüât du tout à son nouveau Roy, lequel se trouva à point nommé devant la ville capitale de France, au milieu de tous les Princes du Sang & Officiers de la Couronne, & d'une puissante armée, pour être par eux tout d'un coup reconnu pour leur vrai, naturel, & légitime Roy. Dans un Discours sur la Paix de Vervin, intitulé *Congratulation*.

4. De

il se saisit d'un lieu, dont les entrées & les issuës étoient également avantageuses aux siens, & incommodes aux nôtres. Car il se campa sur des montagnes escarpées, dont il fortifia les endroits les plus accessibles, avec des pierres, qu'il mit au passage en forme de palissade. Au pied couloit une riviére, dont le gué étoit très-incertain, & les retranchemens étoient gardez par un bon nombre de Soldats.

XXXIII. Les Capitaines de ces nations courant çà & là exhortoient leurs gens par tout ce qui pouvoit diminuer leur crainte, & augmenter leur confiance, & par tous les autres éguillons militaires. Caractacus leur disoit, que ce jour-là décideroit de leur liberté, ou de leur servitude éternelle : que leurs péres avoient chassé le Dictateur Cesar ; & que c'étoit à leur valeur qu'ils avoient l'obligation de vivre encore sans tributs, & d'être maîtres de leurs femmes & de leurs enfans. A ces paroles la multitude répondit par des acclamations, & chaque Soldat fit serment aux Dieux de son païs, de *Ou, jura par ses Dieux.* se défendre jusqu'à la mort 1.

XXXIV. Cette

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. De tout tems, les grands hommes de guerre ont fort respecté leur serment militaire, qu'ils ont

mieux

XXXIV. Cette brave résolution étonna d'abord Ostorius, outre l'avantage du lieu, fortifié par une riviére entre deux, & par des montagnes, qui commandoient, & ceint d'un rempart, couvert d'une multitude de Soldats. Mais comme les nôtres demandoient la bataille; criant que rien n'étoit impossible à leur courage; animez d'ailleurs par leurs Tribuns & par leurs Officiers, qui tenoient le même langage, Ostorius, ayant bien examiné ce qu'il y avoit d'accessible, ou d'inaccessible 1, se mit en mar-

Ou, qui n'en disoient pas moins.

REFLEXIONS POLITIQUES.

mieux aimé mourir, que de ne le pas accomplir. Hannibal ne voulut jamais de paix, ni d'accord avec les Romains, parce qu'à l'âge de neuf ans il avoit juré sur l'autel de ses Dieux, d'être à jamais leur ennemi.

1. La connoissance exacte de l'assiéte des lieux, des entrées & des issuës, fait le capital de la science d'un Général d'Armée. C'est cette connoissance, dit Machiavel dans son Prince, qui lui aprend à bien conduire les armées, à se bien camper, à surprendre l'ennemi, à lui livrer bataille à propos. Filopemen, Prince d'Acaie est loüé par tous les historiens Grecs de ce qu'en tems de paix, il songeoit toûjours à la guerre; & que voyageant avec ses amis, il s'arrêtoit souvent à considérer les lieux, & à leur faire des questions de son métier, Si, disoit-il, les ennemis étoient sur cette colline, & nous ici, qui auroit l'avantage? comment pourrions-nous aller à eux, & les attaquer dans les formes? Et si nous vou-

marche, & traversa la riviere presque sans peine. Quand on fut à la vûë du rempart, & tant que l'on combattit à coups de trait, il y eût plus de blessez & de tuez parmi les nôtres: mais après qu'ils eûrent formé leur tortuë a, & fait ébouler cette masse de pierres

NOTES MELE'ES.

a Les Romains faisoient la tortuë en se couvrant la tête de leurs boucliers, pour parer les coups des ennemis. Quelquefois, ils montoient les uns sur les autres, pour escalader les murailles, ayant tous la tête couverte de leurs boucliers, qui servoient de marchepied à ceux qu'ils portoient. Et cela s'apelloit *iterata testudo*, i. e. la tortuë redoublée. Don Carlos Coloma, grand homme de guerre, explique très bien cette double tortuë: *Hazer la tortuga*, dit-il, *era cubrirse todos con los escudos las cabeças, y recibir sobre ellos y ellas a otros soldados, que peleavan de masalto.* Et dans un autre endroit de sa traduction: *Hazer la tortuga, era ponerse in esquadron ombro con ombro y los escudos sobre las cabeças.* Saavedra fait aussi la description de la tortuë redoublée dans un de ses simboles politiques, qui a pour mot: *Concordiæ cedunt* LEVANTO, dit il, *el cuidado publico las murallas de las Ciudades sobre las estaturas de los hombres con tal exceso, que no pudiessen escalallas; y juntos muchos Soldados, y hechas pavesadas de los escudos, y sustentados en ellos con reciproca union y concordia, vencian antiguamente sus almenas, y las expugnavan.* Les Romains se servoient encore d'une tortuë qu'ils apelloient *Arietaria*, quand ils apliquoient le belier, dit en latin *Aries*, aux murailles pour les abattre.

Tout ce chapitre est misérablement traduit par d'Ablancourt, comme en conviendront ceux qui voudront se donner la peine de conferer sa version avec le texte latin.

REFLEXIONS POLITIQUES.

voulions nous retirer, comment ferions-nous? & s'ils se retiroient, comment les poursuivrions-nous? Sur quoi les autres lui ayant dit leur avis, il leur disoit aussi le sien, & leur en alléguoit les raisons. Si bien qu'étant à la guerre, il ne lui arrivoit jamais rien qu'il n'eût prévû.

res entassées confusément les unes sur les autres, comme les Barbares se virent forcez de combattre main à main; & par conséquent sans avantage, ils se retirérent au sommet des montagnes. Les nôtres les y poursuivirent, tant ceux qui étoient pesamment armez que les autres. Les Barbares se défendoient à coups de trait, tandis que les nôtres marchoient serrez, & les mettoient en desordre. Et comme les Bretons ne portent ni cuirasses, ni morions, s'ils faisoient tête [resistoient] aux Auxiliaires, les Legionnaires les portoient par terre à coups d'épée & d'épieux; & s'ils se tournoient contre ceux ci, les Auxiliaires les assommoient à coups de piques & d'espadons. Cette victoire fut d'autant plus insigne, que la femme & la fille de Caractacus étant prises, ses fréres se rendirent à nôtre merci.

XXXV. Quant à lui, après s'être confié à la foi de Cartismandua, Reine des Brigantes 1, il fut enchaîné & livré aux

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Un Prince fugitif ne doit point chercher d'asile chez un Prince voisin plus foible que lui, car celui-ci ne manquera jamais de le livrer au vainqueur, pour n'être pas dépoüillé lui-même. Comme c'étoit ce que Cartismandua avoit lieu d'apréhender, après la défaite de Caractacus, dont la puissance avoit été redoutable aux Romains, ce Roi ne pouvoit

aux vainqueurs ; tant il y a peu de seureté pour les malheureux 2. Comme cette guerre avoit duré neuf ans, sa réputation s'étoit répanduë des isles, & des provinces voisines, jusques en Italie, où chacun avoit impatience de voir un homme, qui nous avoit bravez si long temps. Son nom *Ou, qui avoit si long temps méprisé nos armes.*

étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

voit s'adresser plus mal qu'à elle, pour se mettre à couvert de leur vengeance. Ajoûtez à cela ce que Tacite dit souvent, que la jalousie & la haine regnent toûjours entre les Princes voisins. *Solito inter accolas odio.* hist. 5. Quand un grand homme, dit Comines, a perdu tout le sien, il ennuye le plus souvent à ceux, qui le soutiennent. *chap. 3. du livre 5. de ses Mémoires.*

2. Où les malheureux esperent de trouver la liberté, c'est où la trahison leur prépare des chaînes. Après la Treve concluë entre Loüis XI. le Roi d'Angleterre, & le Duc de Bourgogne, le Connétable de Saint-Pol, qui avoit auparavant tant d'amis & de serviteurs, en fut generalement abandonné, jusques à n'en pas trouver un seul, qui eût osé le loger pour une seule nuit : & pour comble de malheur, s'étant refugié dans les terres du Duc de Bourgogne, de qui il avoit obtenu un saufconduit en bonne forme, ce Duc le fit livrer à Peronne aux Officiers de Loüis XI. Le Cardinal Battori, Prince de Transilvanie, perdit une bataille decisive contre les Impériaux, & ensuite la vie, pour avoir imprudemment licencié ses troupes, sur la parole que lui donna Germanico Malaspina, Nonce de Vienne, que l'Empereur retireroit les siennes de la Transilvanie. *Piasecki dans sa Cronique sous l'année 1599.*

 1. Nous

étoit même celebre dans Rome, & Claudius augmenta à la gloire du vaincu en voulant s'en faire honneur auprès du peuple, à la vûë duquel il l'exposa comme un spectacle extraordinaire. Les cohortes Prétoriennes furent mises en bataille dans la place d'armes de leur Camp. Les domestiques de Caractacus passerent les premiers, avec les harnois, les coliers, & tout ce qu'il avoit gagné dans les guerres étrangéres ; puis ses freres, sa femme, & sa fille, & lui même ensuite, qui sans baisser les yeux, ni demander miséricorde, comme firent tous les autres, faute de courage ; parla ainsi à Claudius, si tôt qu'il fut au pied du tribunal.

XXXVI. » Si j'eûsse eû autant de mo» dération dans la prospérité, que j'avois » de naissance & de fortune, je fusse venu » en cette ville en qualité d'ami, & non » point en captif ; & vous n'eûssiez pas » dedaigné de recevoir pour Allié un » homme issu d'Ancêtres illustres, & qui » commandoit à plusieurs nations. Ma » condition presente me deshonore au» tant qu'elle vous » rend glorieux. J'ai » eû des sujets, des » Soldats, des chevaux, & des équi» pages de Prince : Trouvez vous étrange,

Ou, m'abaisse autant qu'elle vous éleve.

» ge, que j'aie du regret d'en être dépoüillé ? Si les Romains veulent commander à tout l'Univers, s'ensuit il que toutes les nations doivent aimer la servitude ? Si je me fusse rendu d'abord, personne ne parleroit ni de mon infortune, ni de vôtre victoire 1. Au reste, si l'on me fait mourir, mon nom sera bientôt oublié : mais si vous me conservez la vie, je serai un exemple éternel de vôtre clémence. « Là dessus, Claudius

Ou, que j'aie perdu tout cela à regret.

Ou, doivent se contenter de vivre dans la servitude ?

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Nous avons un proverbe qui dit, que *vertu contre vertu se fait mieux paroître.* En effet, rien ne fait plus d'honneur à un Prince, ou à un General d'armée, que d'avoir vaincu un adversaire qui passoit pour invincible. Quinte-Curce dit, qu'Alexandre mesuroit sa gloire sur le courage & la réputation de ceux contre qui il entreprenoit la guerre. *Credebat magnitudinem suam clariorem fore, quo majores fuissent quos ipse vicisset.* Les loüanges des victorieux, dit Sarasin, venant de la vertu des vaincus, il est comme impossible de donner du blâme aux uns, sans diminuer la réputation des autres. *Siege de Dunkerque.* M. le Surintendant Bouthillier parlant de la prise de la Capelle, dit que les Espagnols n'y avoient pas acquis grande gloire, cette Place ne leur ayant point fait de résistance. *Lettre au Cardinal de la Valette dans le 3. tom. des Mémoires du Cardinal de Richelieu.*

 2. Ti-

dius lui pardonna, & à toute sa famille : & après qu'on leur eût ôté leurs chaînes, ils allérent saluër & remercier avec les mêmes soumissions qu'à l'Empereur, Agrippine, qui étoit assise à peu de distance sur un autre tribunal, & parmi les enseignes Romaines 2. Chose nouvelle, & qui ne s'étoit jamais permise aux femmes, du tems de nos ancêtres. Aussi prétendoit-elle avoir part à l'Empire, à cause des siens, qui l'avoient aquis.

XXXVII. En-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Tibére avoit bien raison de dire, que les Princes doivent épagner les honneurs à leurs femmes, car plus ils leur en attribuent, plus elles en exigent. Qu'un particulier, qui n'a point de part à l'administration des affaires publiques, se laisse gouverner à sa femme, il n'y a pas grand mal : car il n'y a que lui qui en pâtit. Mais qu'un Prince ait le même foible pour la sienne, tout son peuple en souffre, & tout le Gouvernement en est déconcerté. On dit de l'*ichneumon*, dont la nature tient du mâle & de la femelle, que la premiere fois qu'il s'acouple avec un autre, ils se battent ensemble voulant tous deux faire le mâle, mais que celui qui demeure vaincu, sert toûjours après de femelle. Il arrive la même chose aux Princes : si dans les premiers jours de leur mariage, ils laissent prendre le sceptre à leurs femmes, elles leur font porter la quenoüille. C'est pour cela, que Philippe II. qui eût plusieurs femmes, ne s'abaissa jamais jusqu'à se familiariser avec elles.

1. Cette

XXXVII. Ensuite le Sénat s'étant assemblé, chacun y parla avec exagération de la prise de Caractacus, qui fut comparée à celle de Siphax, de Persés, & des autres Rois, que le peuple Romain avoit vûs enchaînez 1. Les ornemens du triomphe furent décernez à Ostorius, qui, depuis, ne fut point heureux dans ses entreprises 2, soit que nôtre milice se fût relâchée, comme si la défaite de Caractacus eût mis fin à cette guerre ; ou que les ennemis, touchez du malheur d'un si grand Roi, eussent une passion plus ardente de se vanger 3. Ils attaquérent à l'improviste le Maréchal

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Cette comparaison ne faisoit pas moins d'honneur au vaincu, qu'aux vainqueurs.

2. Il est fatal aux grands Capitaines d'être malheureux à la guerre sur la fin de leurs jours. Témoin Charle-quint, l'Electeur de Saxe Jean Federic, dit le Magnanime; l'électeur Maurice, son successeur; le Landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime; le Connétable Anne de Montmorency, le Maréchal Strozzi, le Maréchal de termes, Alex. Farnese, Duc de Parme, dans le siecle passé; & le Comte de Tilly, le Comte Ernest de Mansfeldt, le Marquis Ambroise Spinola, & le Duc Henri de Rohan dans celui-ci.

3. Les hommes de grand courage ne le font jamais paroître avec plus d'éclat, que lors qu'il leur est arrivé quelque disgrace extraordinaire. Plus la fortune leur est contraire, plus ils s'ostinent à se

réchal de Camp, & les Cohortes légionnaires, qu'on avoit laissées chez les Silures, pour y bâtir des forts, & si nos gens n'eûssent été secourus promptement des lieux circonvoisins, ils eûssent été tous taillez en piéces. Le Maréchal de Camp ne laissa pas d'y être tué avec huit Centurions, & les plus braves des Cohortes. Peu de tems après, ils défirent encore les nôtres, qui alloient au fourage, & la Cavalerie qui lui servoit d'escorte.

XXXVIII. Ostorius envoya bien à leur secours quelques cohortes armées à la legére, mais comme elles ne furent pas capables d'arrêter les fuyards, nos légions soutinrent le combat, qui d'abord fut égal, mais ensuite tout à nôtre avantage, si ce n'est que les ennemis se retirerent avec peu de perte, parce que la nuit aprochoit. Depuis, il y eût plusieurs rencontres, tantôt dans les bois, tantôt dans les marais; heureuses ou malheureuses, selon que le sort,

REFLEXIONS POLITIQUES.

venger d'elle en la bravant par de nouveaux efforts. La perte de la bataille de Saint-Quentin, qui avoit mis la France aux abois, & presque à la veille de tomber sous la Domination d'Espagne, réveilla le courage de la Noblesse Françoise, & fut cause du recouvrement de Calais, qui avoit été 210. ans entre les mains des Anglois.

z. Il

fort, où la valeur y dominoit; combattant quelquefois pour la gloire, très-souvent pour le butin; quelquefois par ordre des Généraux, assez souvent à leur insçû. Mais les plus ostinez étoient les Silures, qui gardoient un profond ressentiment d'une parole dite par Ostorius, qu'il faloit les exterminer tous, ainsi qu'on avoit fait autrefois les Sicambres, qui furent transportez dans les Gaules. Ils nous enlevérent donc deux cohortes auxiliaires, que l'avarice des Chefs laissoit aller au pillage avec trop peu de précaution: Et les autres nations voisines, gagnées par la restitution de tout ce quon leur avoit pris, étoient sur le point de se révolter aussi, lors qu'Ostorius, accablé de soucis & d'ennui, vint à mourir; ce qui réjoüit beaucoup les ennemis 1, dans la pensée, que si une bataille n'a-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Il n'y a point de plus belles funérailles pour un grand Capitaine, que les feux de joie que les ennemis allument à sa mort. L'aveu qu'ils font par là de l'avoir redouté, & de trouver leur salut dans sa mort, lui fait encore plus d'honneur, que ne lui en font tous les regrets de ses concitoyens. Quand l'Archiduc Matias fit chanter le *Te Deum* dans les Eglises de Vienne & tirer tout le canon de la ville, en réjoüissance de la bataille gagnée sur le Cardinal André Battor, Prince de Transilvanie, il ré-par-

n'avoit pas emporté un Capitaine de si grande réputation, du moins la guerre les en avoit délivrez.

XXXIX. L'Empereur lui fit succeder incontinent A. Didius, afin que la province ne restât pas sans Gouverneur 1. Mais quoique celui ci y fût allé en diligence, il n'y trouva pas les choses en leur entier, la légion que commandoit Manlius Valens, ayant eû du pire dans un combat, dont les ennemis exagéroient la perte, pour épouvanter le nouveau Général; & dont Didius augmentoit lui-même les raports, pour avoir plus de gloire, s'il étoufoit cette révolte; ou moins de blâme, si la guerre duroit. Cependant, les Silures, qui avoient eû part à ce combat, & qui faisoient des courses de tous côtez, furent poursuivis par Didius, & contraints de se retirer. Depuis qu'ils avoient perdu Caractacus, le plus

REFLEXIONS POLITIQUES.

pandit plutôt le bruit de la trahison honteuse, que l'Empereur lui avoit faite, par une paix simulée, qu'il ne fit passer sa défaite & sa mort pour une victoire, puisque le Cardinal étoit sans troupes & sans défense, lors qu'on lui presenta la bataille.

1. Il ne faut jamais laisser sans Gouverneur une province éloignée, nouvellement conquise, & dont par consequent les peuples sont mal affectionnez au nouveau Prince.

2. Quand

plus grand Capitaine qu'ils eussent étoit Venusius, natif de la ville des Jugantes. Il vécut sous la protection des Romains, & attaché à leurs intérêts, tant que dura son mariage avec la Reine Cartismandua, mais leur divorce aïant fait naître ensuite la guerre entr'eux, il avoit pris aussi les armes contre nous. D'abord, cette guerre fut seulement entr'eux deux 2; depuis, Cartismandua s'étant saisie par adresse du frere & des parens de Venusius, les ennemis, piquez de la honte de tomber sous la domination d'une femme, armérent leur plus brave Jeunesse, & entrérent dans ses terres. Comme nous l'avions bien prévû, nous lui avions envoyé du secours, de sorte qu'il y eût un rude combat, dont le commencement fut douteux, mais dont l'issuë fut heureuse pour nous. La légion de Cesius Nasica combatit avec un pareil succès: car pour Didius,

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Quand la discorde & la division se mettent dans un Etat, les affaires y sont mal aisées à conduire, & le desordre dure long-tems: Car encore qu'ils ne soient au commencement que deux ou trois Princes, ou moindres personnages, avant que cette feste ait duré deux ans, tous les voisins y sont conviez. *Comines chap. 8. du livre 3. de ses Memoires*

1. Quand

dius ; comme il étoit chargé d'années & d'honneurs, il se contentoit de faire la guerre par ses Lieutenans. Quoique toutes ces choses se soient passées en plusieurs années, sous Ostorius & Didius, je les ai raportées de suite, de peur que séparées elles ne fussent pas si faciles à retenir. Retournons maintenant à l'ordre des tems.

AN DE ROME. 804.

XL. Sous le cinquiéme Consulat de Claudius, dont Cornelius Orfitus étoit colegue, la Robe virile fut donnée à Néron avant l'âge, pour lui ouvrir l'entrée aux affaires du Gouvernement : & Claudius ravi d'entendre les flateries du Sénat ; consentit, que Néron exerçât le Consulat à vingt ans, & que cependant, en qualité de Consul désigné ; il fist les fonctions de Proconsul hors de la ville ; & qu'outre celà il fût apellé PRINCE DE LA JEUNESSE. 1. On fit aussi deux distributions en son

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand le bonheur en dit à quelqu'un, tous les honneurs lui viennent en foule, & pour ainsi dire, en poste. Sous le regne de Philippe III. Roi d'Espagne, un Comte de Lemos, de la Maison de Castro, entra dans les plus hautes charges de la Monarchie, qu'il n'avoit presque pas encore de barbe au menton. Il fut Président du Conseil des Indes, Viceroi de Naples, & Président du Conseil d'Italie. Clau-

ſon nom, l'une aux Soldats ; & l'autre, au peuple : Enfin, dans les Jeux du Cirque, qui furent celebrez pour lui attirer la faveur & les aplaudiſſemens de la Commune, il paſſa dans un char, portant la Robe triomphale, afin que paroiſſant en public avec un habit impérial, & Britannicus avec la Robe ordinaire des enfans, le peuple viſt la difference de la fortune des deux freres. Dans le même tems, ceux d'entre les Centurions & les Tribuns, qui témoignoient de la compaſſion pour Britannicus, furent éloignez de la Cour ſous divers pretextes, & quelques-uns, par des emplois honorables au dehors : & à meſure que parmi ſes Afranchis il s'en trouvoit, qui étoient incorruptibles, on les chaſſoit. En voici la cauſe : un jour que ces deux Princes ſe rencontrérent, Néron ſalua Britannicus par ſon nom, & celui-ci l'apella Domitius a. Agrippine raporta la choſe à Clau-

NOTES MELE'ES.

a. Suetone dit, que Britannicus ayant ſalué Néron ſous le nom d'Enobarbus, comme auparavant, celui ci en fut ſi offenſé ; qu'il tâcha de perſuader à Claudius, que l'autre étoit un enfant ſupoſé. *Britannicum fratrem, quòd ſe poſt adoptionem Ænobarbum ex conſuetudine ſalutaſſet, ut ſubditivum apud patrem arguere conatus eſt.* In Claudio.

REFLÉXIONS POLITIQUES.

Claude Mangot fut, dans la même année, nommé aux charges de Premier Préſident de Bordeaux, de Secretaire d'Etat, & de Garde des Seaux.

a. Taci-

Claudius, comme un ſignal de la diſcorde qui s'alloit mettre dans la Maiſon Impériale, diſant qu'on mépriſoit l'adoption de Neron ; que le Decret du Sénat & la volonté du peuple s'abrogeoient dans le Palais même de l'Empereur, & que ſi l'on ne reprimoit l'audace de ceux qui donnoient de ſi dangereux conſeils à Britannicus, il en arriveroit une guerre civile. Claudius en colére, comme ſi tout cela eût été vrai, bannit, ou fit mourir tous les meilleurs ſerviteurs de ſon fils, entre autres il fit mourir Soſibe ſon précepteur, & lui en donna d'autres au choix de ſa marâtre.

Ou, ce ſeroit une querelle qui ruïneroit l'Empire.

XLI. Cependant, Agrippine n'oſoit pas venir à l'éxécution de ſon principal deſſein a, juſqu'à ce que le commandement des Gardes fut ôté à Luſius Geta, & à Rufus Criſpinus, qu'elle croyoit être tout dé-

NOTES MELE'ES.

a. Tacite dit : *Nondum ſumma moliri audebat* : & Giorgio Dati le traduit ainſi : *Ella nondimeno non hebbe ardire di procacciare, che Nerone ſuo figlivolo nell'imperio ſuccedeſſe.* Voilà quel étoit en effet le principal deſſein d'Agrippine. Quant à la réunion des Cohortes prétoriennes ſous un ſeul Chef elle y rencontroit ſon véritable intéreſt, car elle prévoyoit, qu'il lui ſeroit bien plus aiſé d'en gagner un, que d'en corrompre deux, qui dans l'occaſion qu'elle épioit auroient pu former deux partis differens, & ruiner ſon entrepriſe par leur diſcorde.

1. Quand

dévoüez aux enfans de Messaline, dont ils aimoient la memoire. Elle fait donc entendre à Claudius, que les cohortes ayant deux chefs, elles se divisoient en factions; & que si elles n'en avoient qu'un elles seroient mieux disciplinées 1: Ainsi le commandement en fut donné à Burrus Afranius, personnage de grande réputation dans les armes, mais qui savoit bien à qui il étoit redevable de ce poste. Alors Agrippine commença à s'élever plus haut, affectant d'entrer au Capitole sur un char, ce qui n'étoit permis autrefois qu'aux Prêtres, aux Vestales, & aux choses sacrées, & qui, par conséquent, augmentoit la vénération du peuple envers elle, d'autant plus qu'elle étoit la premiere, qui eût jamais été ensemble fille, sœur,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand un Prince n'a point d'esprit, il est aussi dangereux pour lui de prendre conseil & d'y deferer, que de ne consulter personne, car on ne lui donne presque toujours que des conseils interessez, qui ruinent son autorité, & son Etat, assuré que l'on est, qu'il ne reconnoîtra jamais la tromperie qu'on lui fait. Ainsi, Comines a bien raison de dire, que *la bestialité des Princes, & leur ignorance est bien dangereuse & à craindre, étant d'eux que vient tout le bien ou le mal de leurs Seigneuries.* C'est-à dire de leurs peuples.

sœur, femme, & mere d'Empereur *.

XLII. En ce même tems, Vitellius, son plus fidele ami, & qui la soûtenoit de toute la faveur qu'il avoit auprès de Claudius, fut accusé par le Senateur Junius Lupus, d'aspirer à l'Empire, & de quelques autres crimes de leze majesté: Et Claudius eût preté l'oreille à cette accusation 1, (tant la fortune des Grands est fragile) si Agrippine ne l'eût empêché par ses prieres, ou plutôt par ses menaces. De sorte que Lupus fut banni, Vitellius, qui étoit très-vieux, n'ayant pas voulu pousser plus loin sa vengeance.

XLIII. Cette année fut remarquable en prodiges 1: Des oiseaux de mauvais augure

* *Marie, sœur de Philippe II. Roi d'Espagne, fut fille, niece, femme, & mere de cinq Empereurs.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Il n'y a point d'accusation, qui paroisse plus vraisemblable aux Princes, ni par conséquent, qui soit plus dangereuse pour les Grands, que celle d'aspirer à la souveraineté. Bien ou mal fondée, elle a fait périr dans tous les siecles, & presque sous tous les regnes, beaucoup d'excellens hommes, & dont la plûpart n'étoient coupables, que d'avoir été jugez dignes d'être ce qu'on les accusoit de vouloir être. *V. la note 3. du chap 29. du premier livre des Annales.*

1. Comme il ne faut pas fonder des jugemens certains sur tous les prodiges, dont la plûpart ont des

gure vinrent se percher sur le Capitole ; des maisons furent renversées par de fréquens tremblemens de terre, & quantité de personnes âgées ou debiles étoufées dans la presse du menu peuple qui fuïoit. La stérilité, & la famine qui en provenoit, passoit aussi pour un prodige 2 : & on ne con-

ten-

Reflexions Politiques.

des causes purement naturelles, que nous ne connoissons pas, il n'est pas aussi hors de raison de faire attention à quelques-uns, qui sont tout à fait extraordinaires ; car la Providence Divine a coutume de se servir de ces signes, pour avertir les hommes des calamitez qui leur doivent arriver, afin qu'ils songent aux moyens de les détourner, ou d'en abreger la durée. *Dedisti*, dit le Prophête Roi, qui en parloit par experience, *metuentibus te significationem ut fugiant à facie arcus.*

2. Le Vulgaire est si ignorant, qu'il n'y a pas de quoi s'étonner, qu'il prenne pour des prodiges mille choses où il n'y a rien que de très-naturel, & même que de très-ordinaire. Le Cardinal d'Ossat parle dans une de ses lettres, d'un gros oiseau de proie, qui s'étant lancé avec roideur dans un trou, où il avoit vû passer un pigeon qu'il poursuivoit, y resta pris à moitié à cause de sa grosseur. Il n'y a rien là, sur quoi l'on puisse trouver à filosofer : cependant, il dit que tout le peuple de Rome y fondoit des presages & des augures, & que trois jours durant une infinité de gens s'étoient assemblez dans la place de l'Eglise de St. Louis, pour regarder une aile de cet oiseau, qui étoit demeurée hors du trou, comme s'il y eût eû du merveilleux dans cet évenement, dont il n'y avoit point d'autres causes, que la petitesse

tentoit pas d'en murmurer dans les maisons, un jour que Claudius administroit la justice, ils s'assemblérent autour de lui, criant tous ensemble & le poussérent jusques au bout de la Place avec tant de violence, qu'il étoit en danger de perdre la vie 3, s'il n'eût fendu la presse à la faveur des gardes qu'il avoit avec lui. Il est certain, qu'il ne restoit de vivres dans Rome que pour quinze jours, mais la bonté des Dieux, & la douceur de l'hiver, remédiérent à cet extrême besoin. Autrefois, c'étoit l'Italie, qui nourrissoit les provinces éloignées, elle n'est pas infertile aujourd'hui, mais on aime mieux cultiver l'Afrique & l'Egypte : de sorte que la nourriture du peuple Romain est à la merci des vagues de la mer.

XLIV. En

REFLEXIONS POLITIQUES.

tesse du trou, la grosseur de l'oiseau, & la roideur avec laquelle il s'étoit lancé après le pigeon.

3. Durant la cherté des vivres, il n'est point à propos, que le Prince se montre dans les places publiques, car bien qu'il ne soit pas cause de la disette, le peuple, qui ne connoît point d'autre marque de bon gouvernement, que l'abondance, est fort sujet à jetter sa mauvaise humeur sur lui, quand il en trouve l'occasion. L'obéïssance du peuple dépend infiniment plus de son ventre, que de sa raison. Pourvu que les denrées soient à bon marché, sa liberté est à vil prix. Faites & defaites, mais nourissez-le, il est content.

1. C'est

XLIV. En cette même année, la guerre, qui s'aluma entre les Arméniens & les Hibéres, fut la cause d'un long différend entre les Partes & les Romains 1. Vologese, né d'une concubine grecque, gouvernoit les Partes, ses fréres lui ayant cedé cet empire. Farasmane regnoit en Hiberie depuis long-tems, & Mitridate, son frere, en Armenie, sous la protection des Romains. Farasmane avoit un fils, nommé Radamiste, beau, grand & robuste, qu'il avoit élevé dans ses maximes 2, & qui étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. C'est assez que la guerre commence entre deux Princes, pour que de particuliere elle devienne générale, parce que chacun y apelle ses voisins & ses confedérez. De la guerre, que le Connétable de Saint-Pol fit recommencer entre Loüis XI. & le Duc de Bourgogne, au sujet du mariage que le frere de Loüis poursuivoit avec la fille-unique de ce Duc, de cette guerre il en sourdit quatre autres, celle du Roi contre le Duc de Guienne; celle du Duc de Bretagne contre le Roi en faveur de son frere; celle du Duc de Bourgogne, pour retirer des mains du Roi Amiens & Saint-Quentin; & enfin celle du Roi d'Angleterre, qui auroit été la plus dangereuse de toutes, si Edouard eût eu la cervelle de Loüis Onze. C'est ainsi que la guerre commence entre deux Princes, & se continuë après entre cinquante; & dure quelquefois si longtems, qu'ils meurent presque tous avant que d'en voir la fin.

2. Les Princes qui sont destinez à regner, ne peuvent

toit en haute estime parmi les nations voisines 3. Ce jeune Prince se plaignoit trop souvent & trop librement, que son pére le faisoit attendre long-temps 4 après un petit Royau-

REFLEXIONS POLITIQUES.

vent jamais avoir de meilleurs maîtres que leurs propres peres. Voiez la 2. Reflexion du chapitre 5. du premier livre des Annales, la 4. du chap. 8. du livre 3. & la premiere du chap. 32. du même livre.

3. Pour devenir conquérant à meilleur marché, il faut commencer par se faire aimer, ou du moins estimer des Etrangers, car à la guerre la réputation y sert autant que les armes, & quelquefois même davantage.

4. Il n'y a guére de Princes en âge de regner, qui aient la modération d'attendre patiemment la succession de leur pere, de leur frere, de leur oncle. Ils regardent un long regne de celui à qui ils doivent succeder comme l'abregement du leur, & comme une usurpation de leur droit. C'est sur ce principe que le jeune Adolfe, Duc de Gueldre, repondit à Comines, qui lui proposoit un acommodement avec le vieux Duc Arnoul, qu'il y avoit quarante quatre ans, que son pere étoit Duc, & qu'il étoit bien tems qu'il le fût à son tour. L'abdication de Charlequint ne fut point si volontaire, qu'il n'y fût entré beaucoup d'apréhension de la mauvaise humeur de son fils, qui s'étoit souvent plaint à lui d'être meprisé des Anglois, dont il avoit épousé la Reine, parce qu'il ne possedoit rien de son côté, que le seul titre de Roi de Naples, & de Duc de Milan. Don Carlos, Prince d'Espagne, commençoit à s'ennuyer de ne pas regner, lorsque le Roi, son pere, le fit arrêter: Ainsi sa mort vint bien à propos pour son repos, & pour celui de Philippe II. qui

Royaume, pour laisser douter de son ambition. C'est pourquoi Farasmane, qui se voyoit sur le déclin de son âge, & son fils plein de vigueur & apuyé de la faveur des Hiberes 5, s'avisa de le leurrer d'une autre espérance 6, en lui proposant de s'emparer de l'Arménie, qu'il avoit lui même donné à Mitridate, après en avoir chassé des Partes, & d'y employer la ruse & la surpri-

qui avoit alors encore trente ans à vivre. Voila quelle est la misere des Princes, qui sont peres de bonne heure. Leur longue vie est à charge à leurs enfans, qui vieillissent eux-mêmes avant que de leur succeder ; & par un juste retour leurs enfans leur sont odieux, parce que ce sont comme des créanciers rigoureux, qui se lassent d'attendre. Et c'est pour cela que plusieurs Princes aiment mieux leurs bâtards que leurs enfans légitimes, dans l'opinion qu'ils ont que ceux-ci attendent après la succession de leurs Etats ; & qu'au contraire les autres, qui n'y prétendent rien, ont intérest de leur souhaiter une longue vie, dont dépend la durée de leur crédit, & l'affermissement de leur fortune.

5. Quand un Prince est vieux, & qu'il a un fils capable de regner, & qui outre cela est aimé du peuple, il a besoin de ménager également l'affection de ses sujets, de peur qu'ils n'abandonnent le soleil couchant ; & l'esprit de son fils, de peur qu'il ne secouë le joug du respect & de l'obéïssance.

6. A un esprit ambitieux, il lui faut toûjours quelque leurre d'espérance prochaine, pour apaiser ses inquiétudes.

prise, avant que d'en venir à la force. Radamiste donc feignant d'être mal avec son pére 7, & de ceder à la haine de sa marâtre, se retire chez son oncle, qui le reçoit avec autant de tendresse, que s'il eût été son fils. Etant là, il débauche les Grands du païs, tandis que Mitridate, qui ne se doutoit de rien, le combloit d'honneurs a: puis s'en retourne, sous prétexte de se reconcilier avec son pére, à qui il dit, que la ruse lui avoit bien réussi, & que par les armes on acheveroit le reste.

XLV. Cependant Farasmane allegue pour cause de cette guerre, que lorsqu'il la faisoit au Roi d'Albanie, son frére avoit empê-

NOTES MELE'ES.

a. Il y a au latin : *ignaro & ornante insuper Mithridate* : ce que d'Ablancourt omet, selon sa coutume de suprimer comme superflu tout ce qu'il n'entend point. Cependant c'est par ces quatre mots, que Tacite, qui n'en dit jamais d'inutiles, a voulu marquer davantage l'ingratitude & la perfidie de Radamiste.

REFLEXIONS POLITIQUES.

7. La meilleure & la plus efficace ruse, que puisse employer un Prince, qui est l'héritier certain d'une Couronne pour en tromper un autre, chez qui il se retire, est de feindre, que son humeur est incompatible avec celle de son pere; car de la maniére que les Princes sont faits, ils ne croient rien de plus impossible que la bonne intelligence entre un pere qui regne, & un fils, qui attend depuis longtems à lui succeder.

1. Les

empêché les Romains de lui donner secours 1 : injure qu'il vouloit vanger jusqu'à

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les Princes ne manquent jamais de prétextes specieux, pour autoriser leurs injustices. Comines, qui avoit toûjours vécu parmi eux, en a fait un portrait fort ressemblant, & bien instructif. Après qu'une fois ils ont leur couleur (ce sont ses termes) & fondé leurs raisons, pourquoi ils detiennent villes ou châteaux de leurs voisins, chacun des leurs louë leur langage. ...... Les uns punissent sous ombre de justice. .... S'il n'y a matiere, ils trouvent les façons de dissimuler à oüir les parties & les temoins pour détruire la personne en dépense. ... Si cette voie ne leur est bonne pour venir à leur intention, ils en ont d'autres plus soudaines, & font les cas tels qu'ils veulent, & que bon leur semble. A d'autres ils disent : Tu désobéis, ou fais contre l'hommage que tu me dois, & procedent par force à lui ôter le sien, si faire le peuvent, & le font vivre en grande tribulation. Si leur voisin est fort & âpre, ils le laissent vivre : mais s'il est foible, il ne sait où se mettre. Ils diront, qu'il a soutenu leurs ennemis ; ou acheteront querelles, ou trouveront occasion de le détruire, ou soûtiendront son voisin contre lui, &c. *dernier chapitre du livre 5. de ses Memoires.* L'an 1470 dit-il dans un autre endroit, prit vouloir au Roi de se venger du Duc de Bourgogne, & secretement traitoit, & faisoit traiter, qu'Amiens, Saint-Quentin, & Abbeville, se tournassent contre ledit Duc, & qu'ils apellassent ses gens-d'armes, & les missent dedans. Car toûjours les grands Seigneurs veulent chercher quelque bonne couleur, & un peu apparente. ..... Et prit ses couleurs, disant, que le Duc de Bour-

 gogne

qu'à ce qu'il l'eût entiérement ruïné. Et tout d'un tems il fait partir son fils avec une grosse armée, qui entrant subitement en Arménie obligea Mitridate à quitter la Campagne, & à se retirer précipitamment au Château de Gorneas, fort par son assiete, & par une garnison Romaine, qui étoit sous le commandement du Gouverneur Celius Pollio, & du Centurion Casperius. Il n'y a rien de plus inconnu aux Barbares que l'usage des machines, & que la maniére d'attaquer les places; au lieu que nous entendons parfaitement cette partie de l'Art militaire. C'est pourquoi Radamiste ayant en vain, & avec perte des siens, voulu forcer les dehors de la place, en forma le siege: puis voyant qu'il y perdoit son tems, il gagna le Commandant par des offres conformes à son avance 2, Casperius protestant

REFLEXIONS POLITIQUES.

gogne étendoit ses limites plus avant que le Traité ne portoit.

2. De tout tems l'argent a corrompu la fidélité des Gouverneurs des Places: ce qui faisoit dire à Philippe de Macedoine qu'il n'y en avoit point d'imprenables, quand un mulet chargé d'or y pouvoit entrer. Cette voie est bien plus certaine & plus courte que celle des siéges. Aussi Loüis XI. n'en perdoit-il jamais l'occasion quand il la trouvoit. S'il y avoit dans quelque forte Place, dit le même historien,

tant qu'il ne consentiroit jamais, qu'un

Roi

REFLEXIONS POLITIQUES.

torien, un Capitaine, ou autre, qui eût pouvoir de la bailler pour argent, & qui voulût pratiquer avec lui, il pouvoit être sûr qu'il avoit trouvé marchand : & ne l'eût-on sû épouvanter à lui demander grande somme, car libéralement l'accordoit. Le Roi de Castille *Don Alonso el sabio*, Auteur d'un livre d'Ordonnances intitulé, *La ley de las siete partidas*, dit qu'un pere pressé de la faim, doit plûtôt manger son fils, que de se résoudre à rendre aux ennemis une Place forte dont il est Gouverneur. Voyez ce que fit Don Alonso Perez de Guzman au siége de Tarifa. *Article 36. du premier livre des Annales, Reflexion I.* Il y a dans l'Histoire de Portugal un bel exemple du devoir des Gouverneurs. Le Roi *Dom Sancho*, surnommé *Capello*, ayant été destitué, & son frere Dom Alfonse, alors Comte de Boulogne déclaré Vicaire & Régent du Royaume par l'autorité du Pape Innocent IV. & du Concile Universel de Lion, tous les Gouverneurs & les Magistrats obéïrent à ce decret, & reconnurent le Comte pour Régent, excepté deux Châtelains, mis de la main de Dom Sanche, dont l'un s'apelloit Dom Martinho de Freytas ; & l'autre, Dom Fernando Pacheco. Le premier, assiegé dans Coïmbre par le nouveau Régent, y soûtint le siége plus d'un an, malgré la faim & la soif. Cependant, Dom Sance étant mort à Tolede, où il avoit choisi sa retraite, le Régent devenu Roi par sa mort somma Dom Martin de lui rendre la Place. Celui-ci promit de le faire quand il seroit bien certain de la mort du Roi son Maître ; & pour s'en assûrer demanda la permission d'aller à Tolede. Il y alla donc, & s'étant fait ouvrir le cercüeil de Dom Sanche, en

 la

Roi Allié du Peuple Romain, ni l'Armenie, qu'il en tenoit en don, fussent vendus par une perfidie. Mais comme Pollion s'excusoit sur la multitude des Barbares, & Radamiste sur les ordres de son pére; Casperius se fit accorder une Treve de quelques jours, & se mit en chemin pour aller trouver Farasmane, avec résólution d'informer Vinidius Quadratus, Gouverneur de la Sirie, de l'état auquel étoient les deux Arménies, au cas qu'il ne pût obtenir de Farasmane la cessation de la guerre.

XLVI. Pollion se voyant délivré d'un surveillant par le départ du Centurion, exhorte Mitridate à s'accommoder. Il lui represente l'utilité de la concorde fraternelle, l'aînesse de Farasmane, & les autres raisons qu'ils avoient de s'entraimer, Farasmane étant son beaupére; & Radamiste, son

la presence de plusieurs personnes de condition, il remit les clefs du Château de Coïmbre en la main droite de ce Roi, & en prit une attestation en forme. Après quoi retournant à Coïmbre, il rendit le Château au nouveau Roi, à qui le Pacheco remit ensuite celui de *Celorico da Beyra.*

1. Les

son gendre a: Que les Hiberes accepteroient volontiers la paix, quoi qu'ils fussent alors les plus forts: qu'il connoissoit assez l'esprit perfide des Arméniens; & qu'il n'avoit point d'autre refuge qu'un Château qui manquoit de vivres & de munitions. Qu'ainsi il ne devoit point commettre au sort des armes ce qu'il pouvoit avoir à des conditions non sanglantes 1. *Ou*, sans effusion de sang.

Ces

NOTES MELÉES.

a. *Conjunctionem fratrum, ac priorem ætate Pharasmanem, & cetera necessitudinum nomina referens, quòd filiam ejus in matrimonio haberet; quod ipse Rhadamisto socer esset.* Abl. [Il lui representoit l'étroite alliance qui étoit entre lui & Pharasmanes: car outre qu'ils étoient freres, Mitridate avoit épousé sa fille, & donné la sienne à Rhadamiste] Acordandole las obligationes fraternales; que al fin Farasmanes era mayor de edad; que tenia por muger a una hija suya, y juntamente era suegro de Radamisto. *Coloma.* [Acordandole la union que era justo uviesse entre los hermanos; y que Farasmanes era mas viejo, y que avia entre ellos otros vinculos de parentesco, puesque el estava casado con la hija de Farasmanes, y era suegro de Radamisto.] *Sueyro.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les Princes habiles ont presque toûjours préferé la voie de la négociation à celles des armes: & nous voyons dans l'histoire, qu'ils s'en sont tous bien trouvez. Nôtre Roi Charles V. regagna par son entendement, & sans sortir de son Cabinet, tout ce que le Roi Jean, son pere, avoit perdu à la bataille de Poitiers. Edouard III. Roi d'Angleterre, qui avoit glorieusement vaincu le pere, fut vaincu par la dextérité du fils. *Charles*, disoit-il, *quiconques ne s'est armé, m'a chassé de mes conquêtes, sans coup ferir.* Témoignage, qui sert de

 titre

Ces conseils étoient suspects à Mitridate, comme venant d'un homme, qui lui avoit débauché une de ses concubines 2, & qui étoit tenu capable de faire toutes lâchetez pour de l'argent. Et tandis qu'il temporisoit; Casperius sollicitoit puissamment Farasmane de commander aux Hibéres de lever le Siége. Mais celui ci l'amusoit par des réponses ambiguës 3, quand il lui parloit devant quelqu'un; & souvent par de bonnes promesses 4, pour mieux seconder son

REFLEXIONS POLITIQUES.

titre bien autentique au surnom de sage, dont Charles est honoré depuis plus de trois siécles. Loüis XI. se gouverna de même envers Edoüard IV. aussi Roi d'Angl. lequel il chassa pareillement de France par le Traité de Pequigny.

2. Il est bien difficile, ou même impossible, qu'un Ministre qui a offensé le Prince avec lequel il a à traiter, réüssisse auprès de lui dans sa négociation. *Voyez la 4 Reflexion du second chapitre du 5. livre des Annales.*

3. L'exemple de ce Casperius, qui se laissa tromper par le Roi des Hibéres, montre combien le Métier d'Ambassadeur est difficile & combien il faut, par conséquent, d'attention, de sagacité & de prudence, pour penetrer les vraies intentions des Princes, dont le cœur & la langue, au dire d'un Politique, ne sont presque jamais de même paroisse.

4. De tout tems les Princes ont gardé cette métode d'entretenir de belles paroles les Ambassadeurs de ceux à qui ils vouloient faire la guerre, pour attendre à loisir l'occasion de se déclarer ouvertement. Le

ſon fils, à qui il écrivoit ſecretement qu'il ſe hâtât de prendre la Place, en quelque maniere que ce fut. Radamiſte la marchande à plus haut prix, & Pollion, par une corruption ſecrete, engage les ſoldats à demander la paix, avec menaces de deſerter. Mitridate, contraint de céder à la néceſſité, convient du jour & du lieu d'une entrevûë, & s'y rend. Au premier abord Radamiſte va l'embraſſer, & par un reſpect affecté l'apelle ſon pére. Puis ayant juré,

Ou, d'abandonner le Château.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Le Duc de Bourgogne, dit Comines, envoya le Seigneur de Contay au Roy avec humbles & gracieuſes paroles : qui étoit contre ſa coutume & nature. . . . . Le Roy lui fit très-bonne chére, l'aſſeurant de tout ce qu'il demandoit : car encore ne lui ſembloit pas temps de faire le contraire : & connoiſſoit bien le Roy la loyauté des ſujets dudit Duc, & que tôt ſeroit reſſours ; & vouloit voir la fin de cette avanture &c. *Voyez l'article 47. du livre 4. de ces Annales.* On en trouve beaucoup d'autres exemples dans l'Hiſtoire moderne, où l'on voit que les Rois d'Angleterre & d'Aragon trompoient ainſi les Ambaſſadeurs de nôtre Roi Charles VIII. & que Loüis XII & le Cardinal d'Amboiſe firent le même tour aux Vénitiens, qui nous rendirent enſuite la pareille ſous le regne de François I. contre qui ils ſe déclarérent en faveur de Charle-quint. L'Empereur Maximilien I. ſe vantoit de n'avoir jamais fait de traité avec Loüis XII. que pour l'amuſer & l'abuſer.

 5 La

ré, qu'il ne lui feroit violence ni par le fer, ni par le poison 5, il le méne dans un bois prochain, où il disoit qu'étoit préparé un sacrifice ordonné, pour rendre les Dieux témoins de leur réconciliation.

XLVII. Lors que ces Rois barbares font

REFLEXIONS POLITIQUES.

5. La plûpart des Princes ne font pas grand scrupule de jurer tout ce qu'on veut, parce qu'ils sont toûjours munis de reserves mentales contre leur serment. Ils ont beau jurer sur les Saints Evangiles, qu'ils observeront tel ou tel Traité ; ils prétendent que ce n'est qu'un serment vocal, exterieur, & cérémonial, dont l'observation est, par conséquent, arbitraire, & pour un tems seulement : au lieu que la réserve mentale est un serment intérieur, libre, & fondé sur une pleine & entiere connoissance des besoins de leur Etat, dont le salut est leur souveraine loi. Voilà comment les Princes savent toûjours trouver des raisons spécieuses, pour colorer les contraventions qu'ils font à la foi des Traitez. *Speciosa verbis, re inania, aut subdola.* Lorsque le dernier Duc de Bourgogne se fut saisi de la personne de Loüis XI. dans le Château de Peronne, il fit, dit Comines, semer une assez mauvaise raison : c'étoit qu'on le faisoit pour une boëte qui étoit penduë, où il y avoit de bonnes bagues & de l'argent. Ce que Loüis XI. mandoit un jour au Grand Maître Antoine de Chabannes, montre bien le peu de cas qu'il faisoit de ses Traitez. Si vous & Monsieur le Connétable voyez que ladite Treve ne vous soit séante par delà, faites-la crier, ou faites-en semblant, & dites qu'ils l'ont rompuë de leur côté : Et si voyez qu'elle vous soit bonne, tenez-la.

1. Nulle

font alliance entr'eux, leur coûtume est de s'acrocher les doigts de la main droite l'un avec l'autre a, & de se lier les deux pouces à double nœud, pour y faire monter le sang, lequel ils sucent ensuite réciproquement par l'ouverture d'une legére incision b. Cette alliance est la plus inviolable de toutes c, comme étant consacrée par le sang des deux Parties. Mais alors celui qui leur serroit les pouces, faisant semblant de tomber se prend aux genoux de Mitridate, & le renverse 1. Après quoi plusieurs

NOTES MELE'ES.

a. D'Ablancourt dit : *Les Princes se touchent dans la main* : mais cela ne rend point, *implicare dextras*, que deux autres Traducteurs ont très bien exprimé, savoir, Don Carlos Coloma & Mr. de Chanvalon. *Entremeslando los dedos unos con atros ;* dit le premier : *de s'entrelacer les doigts de la main droite* : dit le second.

b. *Con un ligero corte* : Coloma : *por una pequeña herida.* Manuel Sueyro, *Con leggier taglio*. Adr. Politi.

c. *Saucian se, exceptumque sanguinem ubi permiscuere degustant : id putant mansuræ fidei pignus certissimum.* Pomp. Mela.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Nulle reflexion ne peut mieux venir ici que celle que le même Comines a faite sur la faute que fit Loüis d'aller à Peronne. C'est, dit-il, grand'folie à un Prince, de se soûmettre à la puissance d'un autre, sur tout quand ils sont en guerre : & est grand avantage aux Princes d'avoir vû des histoires en leur jeunesse, èsquelles se voyent largement de grandes fraudes, tromperies, & parjuremens, que quelques uns des Anciens ont fait les uns envers les

ſieurs autres accourant l'enchaînent, & le traînent attaché par un pied : qui eſt une grande ignominie, parmi ces Barbares d. Et pour

NOTES MELE'ES.

d. Toute cette periode eſt mal traduite par d'Ablancourt. Tacite dit : *Sed tunc qui ea vincula admovebat, decidiſſe ſimulans, genua Mithridatis invadit, ipſumque proſternit : ſimulque concurſu plurium injiciuntur catenæ, ac compedes (quod dedecorum barbaris) trahebatur.* Et d'Ablancourt, le Modele prétendu des Traducteurs François, lui fait dire :[Celui, qui avoit ſoin de ces miſteres, *qui vincula admovebat*, ſe laiſſe tomber comme par mégarde, & renverſe Mitridate.] Il n'exprime point comment, qui eſt *genua Mitridatis invadendo* ; ni le *ſimulans* de Tacite, qui ne dit pas que cet homme tomba ; mais ſeulement qu'il en fit ſemblant [Auſſi tôt on lui met les fers aux pieds & aux mains.] il ne rend point *concurſu plurium*, qui ſert à marquer davantage la perfidie de Radamiſte. Outre que l'expreſſion du mot *pluſieurs* étoit néceſſaire pour faire entendre comment on enchaîna Mitridate, qui auroit pu facilement ſe défendre contre un ſeul, & par conſequent échaper à Radamiſte. [qui eſt une ignominie extraordinaire parmi ces barbares] Ces mots, *quod dedecorum barbaris*, ne ſe raportent point à *catenæ injiciuntur*, qui n'étoit point un traitement

REFLEXIONS POLITIQUES.

autres ; & pris & tuez ceux, qui en telles ſeuretez s'étoient fiez. Il n'eſt pas dit, que tous en ayent uſé ainſi : mais l'exemple d'un eſt aſſez pour en faire ſages pluſieurs, & leur donner vouloir de ſe garder. Et eſt, ce me ſemble, (à ce que j'ai vû pluſieurs fois par expérience de ce monde, où j'ai été autour des Princes l'eſpace de 18. ans, ou plus) l'un des grands moyens de rendre un homme ſage, d'avoir lû les hiſtoires anciennes. . . . . Car on voit plus de choſes en un ſeul livre en trois mois, que n'en ſauroient voir à l'œil, & entendre par expérience vingt hommes de rang, vivans l'un après l'autre. *Chap. 6. du livre 2. de ſes Mem.*

2. Un

pour surcroît le peuple, qu'il avoit tirannisé, non content de l'injurier, vouloit encore le charger de coups 2. D'autres, au con-

NOTES MELE'ES.

tement plus extraordinaire parmi cette nation, que parmi les autres; mais à *compedes trahebatur*, c'est-à dire, à l'oprobre qui fut fait à ce pauvre Prince de le traîner par les pieds, ou de le faire marcher en tirant la chaîne qu'il avoit au pied. A quoi d'Ablancourt, ni tous les autres Traducteurs François & Espagnols, n'ont point pris garde, faute de s'être aperçus, que selon la Sintaxe de Tacite, le mot *compedes* est au singulier, & sert de nominatif à *trahebatur*. Car à lire, comme ils ont fait, *catenæ ac compedes injiciuntur*, le verbe *trahebatur* seroit hors d'œuvre. D'où il faut conclure, que le mot *compedes* est mis ici pour *compedibus vinctus*. Bernardo Davanzati & Adriano Politi ont bien rendu ce passage *Corsero moliti*, dit le premier, *misergli i ferri, e traevanlo per la catena al piede: trà i Barbari gran vergogna.* Et le second: *Correndo gli altri l'incataneno, e co' ferri a' piedi (cosa vituperosa trà barbari) lo trascinavano.* Giorgio Dati ajoûte un mot, qui explique pourquoi cet enchaînement du pied passoit pour ignominieux. C'est que c'étoit mener ce Roi comme l'on meine les bêtes. *Con grandissima ignominia & vituperio, à guisa d'una bestia, lo menarun prigione.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Un peuple animé d'un long ressentiment contre un Prince qui l'a tirannisé, a bien de la peine à se contenir, lors qu'il trouve l'occasion de se venger en toute sûreté. Celui de Prague avoit une belle patience, qui voyoit tous les jours passer par tous les quartiers de la ville l'Empereur Venceslas, non seulement accompagné du bourreau, qu'ils apelloit son compere; mais ayant même très-souvent cet infame exécuteur monté sur la croupe de son cheval. Sigismond, son frere, Roi de Hongrie, fût mort en prison, s'il n'eût pas trouvé le moyen d'en sortir en promettant l'investiture de la Moravie aux deux Seigneurs Garriz, dont il avoit fait décapiter le

contraire, avoient compassion d'un si grand changement de fortune 3 : & sa femme, qui le suivoit avec ses petits enfans, remplissoit tout de cris & de lamentations. On les mit séparément en des chariots couverts, tandis qu'on attendoit les ordres de Farasmane, qui commanda qu'on les fit mou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

le pere ; lesquels, à la sollicitation de leur mere, sacrifierent leur ressentiment à leur intérest, comme il arrive presque toujours dans les accommodemens que les sujets font avec leur Prince.

3. Quand un Prince tombe dans l'infortune, la haine de son gouvernement passé est adoucie par la pitié que l'on a de la punition qu'il en reçoit.

Humana cosa è haver compassione. N'admirez-vous pas la compassion qu'eûrent pour Edoüard IV. chassé de son Royaume par le Comte de Warvic, les Milords d'Angleterre, & les principaux Bourgeois de Londres, dont il avoit débauché ou voulu débaucher les femmes ? Ce Prince remonta sur le trône par où cent autres en étoient descendus. Les maris qu'il avoit offensez lui rendirent plus de service que tous ceux qu'il avoit obligez. *Caso es raro*, dit le Comines Espagnol, *evento nunca oido : hagiendole a sus maridos amigos por la causa que le avian de ser enemigos.* Et ce cas paroît si extraordinaire à ce Cavalier, qu'il ajoûte, que toutes les remarques faites dans son commentaire, (qui est très ample, & rempli de faits historiques) sont inférieures, à celui-ci. *Todas las cosas notables deste libro pare en inferiores à esta en admiration y espanto.* Chapitre 55. F.

4. Tout

mourir 4., préferant l'acquisition d'un Royaume

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Tout Prince qui tombe entre les mains de l'usurpateur de son Etat, doit compter que celui qui l'a dépoüillé, ne tardera guere à l'ensevelir. Croyez-vous, disoit-on à l'Empereur Vitellius, que Vespasien soit assez présomptueux, pour vous laisser vivre en homme privé, après avoir été son Souverain? Attendez-vous de lui, quand il sera devenu le vôtre, plus de clémence, ou plus de bonne foi, que n'en eût autrefois Cesar envers Pompée, & Auguste envers Antoine? Ne comptez pas là dessus. Après que vous aurez cedé l'Empire à Vespasien, il ne manquera point de vous ôter la vie, pour n'avoir plus rien à craindre de vôtre repentir: *Periculum ex misericordia. Ubi imperium Vespasianus invaserit, non ipsi, non amicis ejus, securitatem, nisi exstincto æmulatu redituram.* Tac. hist. 3. En effet, Vitellius fut tué dès le jour que Vespasien entra dans Rome; & son fils le fut aussi quelques années après, par l'ordre de Mucien, qui prit pour prétexte, que la discorde seroit toûjours dans l'Empire, si l'on n'étoufoit toutes les semences de la guerre. *hist.* 4. Richard, Duc de Glocestre, fit mourir les deux fils du Roi Edoüard, son frere, pour s'assurer la Couronne d'Angleterre, dont il s'étoit saisi. Dès que Ludovic Sforce, surnommé le More, se fut emparé du Château de Milan (qui a ce Château est Maître de la ville, & de tout le Duché) il commença à prendre ses mesures pour exécuter son dessein, qui étoit de se faire Duc de Milan: & pour y réussir, il empoisonna le jeune Duc Jean-Galéas, son neveu, dont il étoit tuteur; & immédiatement après sa mort, se fit recevoir Duc à Milan, quoique Jean-Galéas laissât un fils âgé de cinq ans, auquel par conséquent apartenoit le Duché. Après que Selim se

me à son frere & à sa fille 5, comme étant porté

Reflexions Politiques.

se fut saisi de l'Empire du vivant de Bazajet II. son pere, il se défit de lui par le poison.

5. De quoi n'est pas capable la passion de regner? *Quid non mortalia pectora cogis* Ambitio!

Il n'y a loix Divines, humaines, naturelles, & Civiles, qu'elle ne viole pour parvenir à ses fins. Don Juan II. Roi d'Aragon, fit emprisonner deux fois, puis empoisonner Don Carlos, Prince de Viana, son fils, pour s'aproprier le Royaume de Navarre, qui apartenoit légitimement à Don Carlos, héritier de la Reine Blanche sa mere. Prince digne d'une meilleure fortune, & d'un pere plus humain, dit Mariana. Ce même Roi d'Aragon mit Doña Blanca, sa fille aînée, devenuë Reine de Navarre par la mort du Prince de Viana, son frere, entre les mains du Comte de Foix, qui avoit épousé sa seconde fille; sachant bien que le Comte & sa femme ne manqueroient pas de se défaire de Blanche, pour s'assurer la succession de la Navarre. Mais que ne fait pas, dit le même historien, la passion furieuse de regner? *Caso en las historias raro*, dit le Comines Espagnol, *en la fama estupendo, en derecho natural inpio* Soit dit en passant, que Ferdinand le Catholique, l'usurpateur des Royaumes de Naples & le plus grand trompeur de son tems, étoit fils de ce Roi Jean. Voilà un pere dénaturé: & voici un fils barbare envers son pére. Arnoul, Duc de Gueldre, fut pris un soir, comme il alloit se coucher, & mené cinq lieuës d'Allemagne à pied sans chausses, par un tems très-froid, & mis au fond d'une tour par son fils Adolfe, qui alleguoit pour raison, qu'il y avoit 44. ans que son pere étoit Duc; & qu'il étoit bien tems qu'il le fût. *Comines.* Loüis XI. selon plusieurs historiens, avoit fait empoisonner Charles VII son pere,

porté de son naturel à toute cruauté : il ne voulut pas néanmoins voir cette exécution 6 : & Radamiste, pour ne pas paroî-

tre

REFLEXIONS POLITIQUES.

pére, par Adam Fumée ; mais je n'en crois rien, quoique de l'humeur atrabilaire, dont il étoit, il pût bien en avoir eû la tentation : mais pour l'empoisonnement du Duc de Guienne, son frere, qu'il vouloit empêcher d'épouser l'hériticre de Bourgogne, je n'en doute presque point. Il me seroit aisé d'alléguer d'autres exemples plus recens, mais je les suprime *ad declinandam invidiam* . parce que toutes les véritez ne sont pas bonnes à dire.

6. Le Prince ne doit jamais se trouver au suplice des condamnez ; ce spectacle est indigne de sa presence, dont le peuple, toûjours prest à calomnier, prend occasion de dire, qu'il est juge & partie. C'est ce que Mecenas fit bien entendre à Auguste, qui présidoit à un Jugement Criminel, par un petit billet qu'il fit aller de main en main jusques à lui, contenant ces trois mots : *sors d'ici, bourreau.* Etant échapé à nôtre Henri second de dire en plein Parlement au Conseiller Anne Du Bourg, qu'il vouloit le voir brûler, les Religionnaires osérent publier dans un Manifeste imprimé, que la blessure que ce Prince reçut peu après dans l'œil droit étoit une punition divine. *Hist. du Concile de Trente de Frà Paolo, livre 5.* [Et si convient de nécessité faire punition, dit Loüis Onze dans son *Rosier des guerres*, là doit-il montrer, qu'il le fait plus comme contraint de le adresser, & non pas en semblance de vengeance.] Or rien ne ressemble plus à la vengeance, que d'assister au suplice de ceux que l'on a mis entre les mains de la Justice. La presence de Charles IX. & de la Reine Catherine, sa mere, à l'exé-

cution

tre violer son serment, n'y employa ni le fer, ni le poison ; mais les ayant fait coucher par terre, les étoufa avec quantité de hardes pesantes que l'on jetta sur eux 7. Leurs enfans

REFLEXIONS POLITIQUES.

cution de Briquemault & de Cavagnes, irrita les Huguenots, & n'édifia point les Catholiques, qui disoient hautement, que quelque semblant que la Reine fist de haïr les Réformez, & les Coligny, elle auroit pris encore plus de plaisir à voir mourir en Greve tous les Guises. Les Princes doivent donc user de la politique des Medecins. Ceux-ci affectent de n'assister jamais aux funérailles des Malades qui sont morts entre leurs mains, parce que, selon l'opinion du Vulgaire, ce sont autant de témoins qui leur reprochent leur ignorance. A plus forte raison, les Princes doivent-ils s'abstenir de regarder les exécutions des Criminels, parce que cette vûë, quelque juste que soit la condamnation, leur est toûjours imputée à cruauté.

7. Les réserves mentales servent toûjours de couverture à la mauvaise foi des Princes. Ils disent d'une façon, & l'entendent d'une autre. C'est pourquoi, il ne faut point s'arrêter à leurs promesses, que sur de bons gages. Heureux ceux qui ont assez de sagacité, pour pénetrer leurs pensées : c'est l'unique moyen de n'être point trompé en traitant avec eux. *Piensa lo peor*, dit l'Espagnol, *y acertaras*. c'est-à-dire: *Pren tout au pis, & tu réussiras.* Maxime, qui plaisoit tant au Cardinal d'Ossat, qu'il avouë dans plusieurs de ses lettres, que c'étoit son bouclier dans toutes ses négociations. Et n'y a rien, qui soit plus de mon humeur, dit-il, que de prendre toûjours les choses au pis, & de ne commettre à la fortune rien où la prudence puisse arriver.

fans furent tuez auſſi pour avoir pleuré leur mort.

XLVIII. Quadratus ayant apris cette nouvelle, & que les meurtriers de Mitridate s'étoient ſaiſis de ſon Etat, aſſemble ſon Conſeil, raconte la trahiſon faite à ce Roi, & conſulte s'il en doit tirer vengeance. Très-peu ſe ſouciérent de la réputation Romaine ; la plûpart allant au plus sûr, dirent que l'on devoit ſe réjoüir des diſſentions étrangéres, & qu'il falloit même les entretenir, comme avoient fait ſouvent les Empereurs Romains, qui donnant par une eſpéce de gratification ce Royaume d'Arménie aux Barbares leur avoient fourni matiére de ſe détruire les uns les autres. Que Radamiſte (concluoient-ils) joüiſſe d'un Etat mal aquis, qui le charge de haine & d'infamie, puiſque cela tourne plus à nôtre avantage, que s'il l'avoit conquis par une voye glorieuſe. Cet avis fut ſuivi : mais de peur qu'on ne parût avoir aprouvé un tel crime, & que l'Empereur n'en ordonnât autrement, on envoya dire à Faraſmane de ſortir des confins de l'Armenie, & d'en rapeller ſon fils.

XLIX. Julius Pelignus gouvernoit alors la Cappadoce en qualité de Procureur de l'Empereur à qui il s'étoit rendu très-agréable, lorſque ce Prince, étant homme pri-

vé,

vé, ſe plaiſoit à paſſer honteuſement ſon tems parmi des boufons. Ce pelignus, également mépriſable pour ſa taille contrefaite, & pour la baſſeſſe de ſon courage, ayant aſſemblé les troupes auxiliaires des Provinces voiſines, comme pour aller recouvrer l'Arménie, ſe vit tout à coup abandonné des ſiens, & aſſailli des barbares, tandis qu'il faiſoit plus de dégât ſur les terres des amis, que ſur celles des ennemis : de ſorte que manquant de tout ſecours, il ſe réfugia chez Radamiſte même, qui le gagna ſi bien à force de preſens, qu'il l'exhorta de ſon propre mouvement à prendre le diademe, & qu'il aſſiſta lui-même à ſon couronnement, & comme auteur de ce conſeil, & comme ſatellite de cet uſurpateur a. Mais auſſi tôt que cette vilaine action fut divulguée, Helvidius Priſ-

NOTES MELÉES.

a. D'Ablancourt dit : *Et corrompu par ſes preſens, lui conſeilla de prendre le diademe, & ſe trouva lui-même préſent à ſon ſacre.* Comme s'il y avoit eû un ſacre, ou une onction ſacrée parmi ces Barbares. Il n'a point rendu le mot *ultrò*, qui ſert à marquer davantage la lâcheté & la vénalité de Pelignus : ni ceux ci, *auctor & ſatelles*, qui le notent d'infamie, comme un homme, qui au lieu de ſoûtenir les intérêts & l'honneur de l'Empire, ainſi que ſon miniſtére le requeroit, favoriſoit un traître, un parjure, un parricide ; & par ſa préſence autoriſoit un couronnement, dont l'exemple aprenoit aux autres Rois Alliez ou tributaires à mépriſer l'Empereur & le Peuple Romain.

b. La

Priſcus fut envoyé avec une légion, pour remédier à ce deſordre ſelon l'éxigence du tems, afin qu'on ne crût pas que les autres Capitaines Romains reſſemblaſſent à Pelignus b. Mais après qu'il eût paſſé le mont Taurus, & qu'il eût pacifié les eſprits, plus par douceur que par rigueur, il eût ordre de retourner en Sirie ; de peur que ſon voyage ne donnât ſujet aux Partes d'entrer en guerre. Car Vologeſés croyant avoir trouvé l'occaſion d'envahir l'Arménie, que ſes ancêtres avoient poſſedée *à juſte titre*, ſur

NOTES MELE'ES.

b La période ſuivante n'eſt pas mieux traduite. *Cependant*, dit-il, *la nouvelle de ſon infamie* [de Pelignus] *étant venuë à la Cour, de peur qu'on ne ſemblât l'aprouver en la diſſimulant* [ce n'eſt point là ce que dit Tacite, qui dit: *ne ceteri quoque ex Peligno conjectarentur*. i. e. de peur qu'on ne jugeât des autres Miniſtres de l'Empereur par Pelignus: Et d'ailleurs l'expreſſion du Traducteur eſt vicieuſe & obſcure: car ces mots: *l'aprouver en la diſſimulant* ſe raportent également à *nouvelle*, & à *infamie*] [On envoya en diligence Helvidius Priſcus avec une légion, pour donner ordre aux affaires de la Province.] ce qui n'exprime pas aſſez, *rebus turbidis*; ni point du tout, *pro tempore*, qui donne à entendre, que le Sénat envoyoit Helvidius, non point avec une commiſſion limitée, comme font d'ordinaire les Princes à leurs Ambaſſadeurs; mais avec un plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit être neceſſaire, quand il ſeroit ſur les lieux Et Don Carlos Coloma a très bien entendu & rendu ce *pro tempore* en diſant: *conforme le aconſejaßen el tiempo, y las occaſiones*: & Mr. de Chanvalon auſſi par ces paroles: *Selon que le temps le requerroit.* Quant à Helvidius, le Coloma que je viens de citer, croit que c'eſt celui qui fut gendre de Thraſea Petus. *Eſte*, dit il dans une note qui eſt à côté de ce paſſage, *ſue yerno de Traſea l'ete, de quien adelante ſe haſe honrada mencion.*

C. Vo-

sur un Roi étranger, qui en jouissoit par une perfidie, leva des troupes, pour y mener & faire couronner son frere, afin que personne de sa famille ne fut sans Royaume c.

L. A l'arrivée des Partes, les Hibéres se retirérent sans combattre, & les villes d'Artaxata a & de Tigranocerta se rendirent. Mais

NOTES MELE'ES.

c. *Vologeses*, dit d'Ablancourt, *leva une puissante armée, sous prétexte de chasser de l'Armenie, un Prince étranger, qui s'en étoit rendu Maître*, il n'exprime point le mot, *flagitio*, qui dit comment: *& d'en investir son frere Tiridate, qui étoit sans appanage.* Cela n'explique nullement la pensée de Tacite, qui dit, *ne qua pars domus sine imperio ageret,* Joachim du Bellay dit, que les mauvais Traducteurs sont plus dignes d'être apellez Traditeurs que Traducteurs, parce qu'ils trahissent les Auteurs qu'ils entreprennent d'expliquer; & qu'ainsi ils seduisent les lecteurs ignorans en leur montrant le blanc pour le noir. *Chap. 6. de la Defense de la Langue Françoise.* Je laisse donc à juger à toute la République des lettres, si le nom de Traditeur & de Seducteur ne convient pas mieux à D'Ablancourt que celui de Traducteur. Témoin ce qui suit encore cinq ou six lignes après, où Tacite disant: *Vacuam rursus Armeniam Rhadamistus invasit, truculentior quàm antea, tanquam adversus defectores, & in tempore rebellaturos*: D'Ablancourt traduit: *Radamiste se saisit une seconde fois de l'Armenie où il donna un nouveau sujet de révolte par ses cruautez extraordinaires.* Tacite explique le motif de ces cruautez par ces mots, *tanquam adversus* &c. & d'Ablancourt le suprime, comme si cela étoit superflu, ou sans agrément: au lieu que tous les autres Traducteurs, soit Espagnols, ou Italiens, ont pris soin de le bien exprimer.

a. Artaxata étoit la ville capitale de l'Arménie. Strabon dit qu'elle étoit bâtie dans un endroit, où la riviere d'Araxe faisoit une péninsule, entourant presque toutes ses murailles. Elle fut brulée par Corbulon, pour les raisons que Tacite dit dans le chapitre 44. du livre suivant.

a. C'est

Mais comme la rigueur de l'hiver, le peu de vivres, & la peste, qui vint de ces deux causes, forcérent Vologesés d'abandonner son entreprise; Radamiste rentra dans l'Arménie, plus cruel qu'auparavant, comme ayant affaire à des deserteurs, qui se révolteroient encore à la premiére occasion. En effet, quoique les Arméniens fussent accoûtumez à la servitude, ils perdirent patience, & Radamiste assiégé dans son palais ne trouva point d'autre secours, que celui de ses chevaux, par la vîtesse desquels il se sauva avec sa femme, qui étant enceinte porta assez bien la premiere fatigue de la course, à cause de la peur qu'elle avoit des ennemis, & de l'amour qu'elle portoit à son mari 1. Mais à force de courir sans relâ-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. C'est un grand sujet de honte à nos Dames, qui sont nées dans le sein de la Religion Chrétienne, & qui ont été élevées avec tant de soin par des meres, & par des Gouvernantes vertueuses, de tenir si peu de compte de leur honneur, & de leur réputation, tandis qu'elles ont devant les yeux tant d'exemples de Princesses & de Dames nées dans les tenebres de l'Idolatrie, & nourries, dans les maximes du Barbarisme, qui ont mieux aimé perdre la vie que leur pudicité. Mais si nos jeunes Dames tiennnent à déshonneur de se regler sur l'exemple des Payennes, elles en trouveront d'autres dans l'Histoi-

relâche, il lui prit de si violens élancemens dans les entrailles, qu'elle pria Radamiste de la délivrer des outrages de la captivité par une mort honnête.

REFLEXIONS POLITIQUES.

toire soit sacrée, soit profane, dont le courage & la vertu leur aprendront à modérer, puis à vaincre leurs passions amoureuses, ou du moins à fuir les occasions qui les font naître, & les passetems qui les fomentent. Elles liront dans l'histoire d'Espagne de Juan Mariana, qui s'imprime traduite en François, l'action héroïque de cette Doña Maria Coronel, qui fatiguée de la longue absence de son mari, & tourmentée, un jour, d'une convoitise charnelle, se mit un tison ardent dans la vulve, pour faire un sacrifice de sa vie à la foi conjugale. Dame en cela comparable à cette Servilia, qui ne voulant point survivre au jeune Lepidus, son Mari, qu'Auguste avoit fait mourir, pour avoir conjuré contre lui; avala de charbons ardens. Un Historien Polonois raconte un autre fait, qui n'est pas moins singulier. Une Religieuse, tombée entre les mains d'un Soldat Lituanien, qui la vouloit forcer, lui proposa, pour la rançon de sa virginité, de lui donner d'une huile, ou d'un baume, qui le rendroit invulnerable. Le Soldat accepta la condition d'autant plus volontiers, que la Religieuse le pria de faire l'épreuve du remede sur elle-même, & pour cet effet lui presenta sa tête à couper. A quoi ce scelerat fut aussi habile, que le fut la Religieuse à le tromper aux dépens de sa vie. *Jean Herburth de Fulstin liv. 9. de son histoire de Pologne, chap. 9.*

b. Il

te b. D'abord il l'embrasse, il la leve de cheval, il la conjure de prendre courage, tantôt admirant sa vertu; tantôt craignant que quelqu'un ne joüit d'elle, s'il la laissoit en chemin. Enfin, transporté d'amour & de jalousie, lui qui d'ailleurs avoit fait son aprentissage en cruauté, il tire son cimeterre & lui en donne un coup, puis l'ayant traînée sur le bord de l'Araxe, la jette dans l'eau, afin que son corps même ne fut point enlevé. Après quoi il court à toute bride jusqu'à ce qu'il soit sur les terres de son pére. Cependant, Zenobia (c'est le nom de cette femme) que le courant

NOTES MÊLÉES.

b. Il n'a guere mieux rendu ce passage : *Sed conjunx gravida primam utcumque fugam ob metum hostilem, & mariti caritatem toleravit : post, festinatione continua, ubi quati uterus, & viscera vibrantur, orare, ut morte honesta contumeliis captivitatis eximeretur.* [Mais cette Princesse, qui étoit enceinte, (dit-il) ne put souffrir longtems le travail & l'agitation :] le mot de *travail* est équivoque en cet endroit, à cause de celui d'*enceinte* qui le précede immédiatement : car il sembleroit au son de ces deux mots, que le mal qui prit àlors à cette Reine fût le travail d'enfant. [Et après avoir tardé quelques heures :] On m'avoüera, que cela ne rend nullement le sens de ces paroles latines, *post, festinatione continua*, que tous les autres traducteurs ont très bien expliquées. *Mais quand la continuelle agitation lui eût ébranlé le ventre & les entrailles* : Baudouyn. *Depuis, quand les courses continuelles* &c. Chanvalon. *Despues que con el continuo correr* &c Eman. Sueyro. *Mas quando por el continuo y acclerado movimiento.* Coloma. *Ma poscia per il continuo veloce camminare.* G. Dati. *Ma per il continuo correre sentendosi conquassare il ventre, e strappar le viscere* &c. Adr. Politi.

rant de l'eau avoit doucement poussée sur la vaze, fut aperçûë de quelques bergers, qui la trouvant encore pleine de vie, & jugeant de sa naissance par la majesté de son visage, bandent sa playe, & la guérissent avec leurs remedes innocens c. Et quand ils eûrent apris son nom & son avanture, ils la remenérent à Artaxata, d'où elle fut conduite, & de la part de la ville, chez Tiridate, qui la reçût avec respect, & la fit traiter en Reine.

AN DE ROME. 805.

LI. Sous le Consulat de Faustus Sylla & de Salvius Otho, Furius Scribonianus fut

NOTES MELÉES.

c. Tacite dit, *agrestia medicamina adhibent*: & je le rends par, *remedes innocens*, parce que les gens des champs n'en savent & n'en emploient point d'autres. M. de Chanvalon dit: [la pansent avec leurs medicamens rustiques [Sueyro [aplicavon algunos medicamentos rusticos:] Coloma:[y le aplican à ella rusticos medicamentos, con que cobrò salud] La différence qu'il y a entre ces deux Espagnols dans la traduction de ce passage, est que le premier dit que ces médicamens furent apliquez, *à la herida*, à la plaie; & que l'autre dit que ce fut à la personne, *à ella*: avec quoi, ajoûte-t il du sien, elle recouvra la santé: *con que cobro salud.* Mais d'Ablancourt n'y a pas regardé de si près: car il s'est contenté de dire, [mirent quelque apareil à sa plaie,] sans se mettre en peine de la signification du latin, *agrestia medicamina.* Le Dati au contraire a très bien rendu ces deux mots par ceux ci: *con metterui sopra certe salvatiche herbe alla contadinesca.*

a. D'Abl.

fut envoyé en exil a ; sous couleur qu'il consultoit les Astrologues, pour savoir si l'Empereur mourroit bien-tôt 1. Junia, sa mére, étoit aussi mêlée dans cette accusation 2, à cause qu'elle portoit impatiemment son infortune. Car elle étoit releguée depuis long-tems. Camille, pére de Furius, avoit

NOTES MELE'ES.

a. D'Abl. dit : *pour avoir consulté les Devins & les Astrologues sur la mort de l'Empereur* En quoi il n'a pas pris le sens de Tacite, qui dit, que Scribonianus fut envoyé en exil, comme s'il eût eû la curiosité de savoïr, combien l'Empereur avoit encore à vivre : *quasi finem principis per Chaldaos scrutaretur.* Le Coloma, le Dati, & le Politi, ont fait la même faute. M de Chanvalon l'a évitée en disant : *accusé d'avoir voulu savoir le temps de la mort du Prince.* Le Davanzati, le Sueyro, & Baudouyn, ont tous trois rendu clairement les paroles latines. Le premier en ces termes : *quasi avesse strolagato la morte del Principe.* Le second : *como si anduviera inquiriendo de los Chaldeos la muerte del Principe.* Le 3. *Comme si curieusement il se fût enquis, quand l'Empereur mourroit.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. C'a toûjours été un crime capital, & de leze Majesté, que de consulter les Devins sur le tems de la mort des Princes regnans : & cette curiosité a très-souvent acceleré celle des Consultans mêmes. *Voyez la seconde reflexion du Chapitre 38. du livre 4. des Annales.*

2. Lors qu'un Grand est accusé de crime d'Etat le soupçon s'en répand, comme par contagion, sur ses plus proches parens. Ceux qui ont intérêt de faire périr ce Grand, veulent d'ordinaire détruire aussi sa Maison, pour en éteindre le ressentiment.

voit allumé la guerre en Dalmacie a : & Claudius vouloit faire passer pour clémence, de laisser encore la vie à une race ennemie des Césars. Mais Furius mourut peu de tems après, soit de mort naturelle, ou de poison : car chacun en parla selon son opinion. Quant aux Astrologues, le Sénat ordonna qu'ils seroient chassez de l'Italie ; mais cet Arrêt rigoureux ne fut point exécuté. Dans un discours que Claudius fit ensuite, il loüa ceux qui renonçoient volontairement à la dignité de Sénateur à cause de leur peu de revenu ; & dégrada ceux qui étant pauvres avoient la présomption de vouloir rester 1. *dans*

NOTES MELE'ES.

a. *Scribonianus arma in Illyrico contra Claudium moverat.* Plinius epist. 16. lib 3.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Ce n'est pas assez qu'on soit capable de bien exercer une grande Charge, il faut avoir aussi de quoi en soutenir l'éclat extérieur, auquel la plûpart des hommes attachent leur respect & leur obéïssance. Si le plus grand desagrément de la pauvreté est de rendre les hommes ridicules, comme le dit un ancien Poëte ; ceux-là font très prudemment, qui ayant peu de bien de patrimoine refusent des dignitez onereuses ; ou qui les ayant acceptées & s'y étant ruinez, s'en demettent volontairement pour se soustraire au mépris du peuple, qui n'estime & n'admire les Grands que par leur dépense. Comines dit, que les Castillans qui accompagnoient leur Roi

dans un Corps qu'ils deshonoroient b.

LII. Durant tout cela, on mit en de- libe-

NOTES MELE'ES.

b. D'Abl. dit: *& chassa les autres, qui ajoûtoient encore l'insolence à la pauvreté.* Mais cela ne dévelope pas assez la pensée de Tacite, qui par le mot, *rimanendo*, que ce Traducteur ne rend point, restreint la généralité du mot, *impudentiam*, que le Politi a très bien rendu par ces paroles: *la presuntione di restarvi*: & Don Carlos Coloma par celles-ci: *porque añadieron a su probeza la desuerguença del quedarse.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

Roi Henri IV. se moquérent de nôtre Loüis XI. à cause qu'il étoit mal habillé, & qu'il *portoit un mauvais chapeau, avec une image de plomb dessus*, disant, *que c'étoit par chicheté.* Il ajoute, que dans l'entrevûë de l'Empereur Federic III. & de Charles, dernier Duc de Bourgogne, *les Bourguignons méprisoient la petite compagnie de l'Empereur, & les pauvres habillemens.* Ce qui montre combien la splendeur exterieure importe aux Princes, aux Ambassadeurs, & aux autres Ministres du premier rang. Cela me fait souvenir des plaintes, que les Prélats & tout le Clergé d'Espagne firent de leur Primat, Don Francisco Ximenez de Cisneros, à cause qu'il vouloit continuer de vivre en Recollect; c'est à dire, avec la frugalité, l'abstinence, & la modestie d'un Religieux. Si bien que le Pape fut obligé de lui commander par un Bref exprès de tenir une table mieux servie, & de mener un train convenable à sa dignité d'Archevêque & de Primat. Ajoûtez à cela un cas singulier raporté dans l'Apologie du Ministére du Comte-Duc d'Olivarés: qui est que Philippe II. déposa un Conseiller du Conseil de Castille, seulement pour être venu au Palais, c'est-à-dire, chez le Roi, dans le coche d'un autre. Tant ce Roi exigeoit à la rigueur que les Magistrats & les Officiers considérables gardassent le *decorum*.

déliberation comment on puniroit les femmes, qui épouseroient des a esclaves

ves

NOTES MELE'ES.

a. *On proposa dans le Sénat* (ajoûte d'Abl.) *de punir les femmes qui s'abandonnoient à des esclaves.* [Il faloit dire, qui se marioient ou se marieroient à des esclaves : car tel est le sens de ces paroles : *quæ servis conjungerentur* : que Coloma a très bien renduës par celles ci : *que se casavan con esclavos* : comme aussi le Dati & le Politi, par les suivantes : *delle donne, che à' servi si maritavano* : D *delle femmine che si maritassero a' schiavi*. P & J. Baudouyn : *quelle punition devoit être faite des femmes, qui épousoient des esclaves*. [Le reste de la periode latine est encore plus mal traduit par d'Ablancourt. [Et comme si (dit il) elles eussent consenti par là à la servitude, elles furent déclarées serves, & leurs enfans de la condition des Afranchis, si le Maître de l'esclave n'avoit point été complice du fait.] Ces dernieres paroles sont obscures, au lieu que les latines *ignaro domino ad id prolapsa*, sont très-claires. Mais celles qui suivent, à savoir, *in servitutem sui concensisset, & qui nati essent, pro libertis haberentur* ont été prises en tant de sens differens, qu'il est besoin d'en raporter ici les versions, afin que le Lecteur venant à les conferer avec le latin puisse mieux juger quelle est la meilleure. ***Il fut ordonné***, dit Baudouyn, *que celles* (les femmes) ***qui l'avoient fait sans le sçû du Maître, demeureroient esclaves: mais si c'étoit du consentement d'icelui, qu'on les tînt pour Afranchies***. Et dans la note qui est au dessous de ce passage, il ajoûte ce Commentaire tiré de Juste-Lipse : ,, Cet Arrest contient deux membres : le premier, la punition des femmes qui épousoient des esclaves sans le sçû du Maître : l'autre de celles, qui les épousoient du consentement d'icelui. Car si le Maître le savoit, elles étoient tenuës pour Afranchies : & s'il ne le savoit pas, elles demeuroient esclaves. Car tout le desir du Sénat n'étoit que d'empêcher & retenir les femmes de se marier aux esclaves, soit que le Maître le sçût, ou non. " Et Don Carlos Coloma a suivi cette interprétation de Lipse, dont il étoit grand admirateur. *Ordenose* dit il, *que las que cayeßen en este yerro, sin sabiduria del señor quedassen por esclavas : mas que si el señor lo consentia fuessen tenidas por libertas.* Emanuel Sueyro, qui étoit natif d'Anvers, a pareillement admis cette distinction de Lipse, son compatriote. *Fue ordenado, que la que cayeße*

en

ves 1, & il fut ordonné, que celles qui tomberoient en telle faute, à l'inſçû du Maitre de l'eſclave, le deviendroient elles-mêmes, comme ayant volontairement conſenti à leur ſervitude; & que les enfans qui

NOTES MELE'ES.

en eſta falta, ſin que el ſeñor lo ſapieſſe, fueße tenida por eſclava; y ſi con conſentimiento del, quedaſſe en qualidad de liberta. Le Dati & le Politi ſe ſont tenus aux paroles de Tacite. *Fù deliberato, che quelle, che in tale errore, ſenza ſaputa de' padroni, incorrevano, fuſſero come ſerve & ſchiave riputate: & quelli che di loro naſcivano, tenuti per liberti.* D. *Deliberatoſi, che la donna caduta in queſto fallo, ſenza ſaputa del padrone del ſervo, haveſſe conſentito d'eſſer ſerva, & i figli che naſceſſero, s'haveſſero per liberti.* P. Le Davanzati fait bande à part, en faiſant dire à Tacite, qu'il fut ordonné, que les Afranchies, qui ſe marieroient avec des eſclaves, ſans la permiſſion de leur Maître, retourneroient à leur premiere condition, c'eſt à dire, à la ſervitude; mais que leurs enfans naîtroient Afranchis. *Fù propoſta e vinta pena alle liberte, che ſenza licenza del padrone ſi congiugneſſero con iſchiavi, di ritornare eſſe ſchiave: ma naſcerne liberti.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Si le Sénat Romain avoit raiſon d'ordonner des peines contre les femmes libres qui épouſoient des eſclaves, le Conſeil de France n'en auroit pas moins de noter d'infamie tant de Dames, qui ſouillent leur nobleſſe par des mariages honteux; & tant de veuves, qui après avoir épouſé des perſonnes illuſtres, ne rougiſſent pas de ſe remarier à des Exlaquais, à des avanturiers, ou à des gens devenus riches par de mauvais moyens. Peut-on regarder ſans mépris, ou ſans indignation, la fille d'un Maréchal-Duc, veuve de deux Seigneurs du plus haut rang, laquelle a pris pour troiſiéme mari un homme de Bar-ſur-Seine, dont tout le mérite eſt d'être bien fait.

 2. Quand

qui en naîtroient, seroient tenus pour affranchis. Barea Soranus, designé Consul, proposa de donner les ornemens de la Préture, & trois ou quatre cens mille écus à Pallas, que l'Empereur avoit dit être le premier qui s'étoit avisé de cet expédient 2. Scipio Cornelius ajoûta, qu'il faloit le remercier en public de ce qu'étant issu des Rois d'Arcadie 3, il préferoit à une si ancien-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Quand un Favori est loüé par le Prince, les Courtisans ne manquent jamais de l'encenser à l'envi les uns des autres. Mais cet encens, à force d'être prodigué, devient souvent funeste aux favoris, par le dépit qui prend tôt ou tard aux Princes, de voir adorer d'autres idoles qu'eux. Ce qui a fait dire au Secretaire Antonio Perez, que cette adoration des gens de Cour a plus ruiné de Ministres & de Favoris, que n'a fait l'envie de tous les peuples. *V. la note 7. de l'Article 40. du livre 4.*

3. C'est aujourd'hui plus que jamais, que les personnes de basse ou de médiocre naissance, qui parviennent au Ministére, ou aux grandes dignitez, se donnent une origine illustre, pour imprimer par là plus de respect au peuple, qui attache son estime & sa révérence à la pompe de la genealogie, & aux écartelures d'un écusson magnifique. Il est maintenant tout commun de voir des Armoiries écartelées & contrécartelées, dont le porteur n'est ni de près, ni de loin, d'aucune des maisons, de la parenté, ou de l'alliance desquelles il se glorifie dans ses armes. Quant à la généalogie, nous avons vû celle d'un Ministre moderne, qui le faisoit descendre

cienne noblesse le service de l'Etat, & une place entre les Ministres du Prince 4.

Ou, & de ce qu'il se contentoit d'être un des Ministres du Prince.

Clau-

dre des anciens Rois d'Ecosse, lesquels n'auroient pas peut être dédaigné d'être apellez ses ancêtres, si par une prescience de l'avenir ils eûssent entrevû la grandeur de sa fortune & de ses alliances. Lorsque le Pere *Giovanni Bona* Piémontois, fut promeû au Cardinalat, il adopta la Maison de Lesdiguiere pour ses parens paternels, & écrivit, comme tel, au vieux Duc de Lesdiguiere, & au Comte de Sault, son fils, deux lettres cachetées aux armes de Bonne, qui sont, *de gueule au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.* J'ai vû celle qui s'adressoit au Duc en original, & la réponse que ce Duc y fit, où je me souviens (car j'ai égaré la copie que j'en avois) qu'il prioit très-obligeamment ce Cardinal de lui vouloir envoyer son portrait, pour le placer dans son cabinet avec celui du Connétable de Lesdiguiere, comme les deux plus illustres personnages de leur Maison. Dans le siecle passé, & au commencement de celui-ci, Robert Cecil, Grand Tresorier d'Angleterre, & Secretaire d'Etat, étoit de notorieté publique petit-fils d'un Tavernier; mais quand la Reine Elizabet l'eût fait un de ses Ministres, il se fit descendre des anciens Consuls Romains Cecilius.

4. Ne diriez vous pas que c'étoit Pallas, qui faisoit honneur à l'Empire & à l'Empereur, & que l'un & l'autre lui étoient bien obligez de ce qu'il se mêloit des affaires publiques? Voilà ce qui arrive toûjours aux Princes imbécilles, ou négligens, d'être mis fort au dessous de leurs Ministres. *Ils ont des Gouverneurs, à qui on parle de leurs affaires, & à*

 qu

Claudius asseura, que Pallas vouloit rester dans sa premiere pauvreté, & qu'il n'accepteroit que le seul honneur de la Préture. Puis on grava sur une lame de bronze un arrêt du Sénat, par lequel un Afranchi, riche de plus de sept millions d'or, étoit comparé aux anciens Romains pour la frugalité 5. LIII. Son

REFLEXIONS POLITIQUES.

eux rien : Ce sont les paroles de Comines : & dans un autre endroit, parlant de l'entrevûë du Roi Louis XI. & d'Henri IV. Roi de Castille, sur le bord de la riviere qui separe les deux Royaumes ; nôtre Roi, dit-il, connût, que le Roi de Castille ne pouvoit guere, sinon autant qu'il plaisoit au Grand-Maître de S. Jacques, & à l'Archevêque de Toledo. Parquoi le Roi chercha leur acointance, & vinrent devers lui à Saint-Jean de Luz, & prit grande intelligence & amitié avec eux, & peu estima leur Roi. D'où il conclut dans un autre chapitre, que Dieu n'a point établi l'office de Roi, ni d'autre Prince, pour être exercée par les bestes, ni par ceux qui disent : *je laisse faire à mon Conseil, je me fie en eux.*

5. Pline le Consul parle ainsi de ce ridicule arrest dans deux de ses Lettres. Il y a, dit-il, dans la 29. du livre 7. sur le chemin de Tivoli un monument qui porte cette inscription. LE. SENAT. A. DE'CERNE'. A. PALLAS. LES. ORNEMENS. DE LA. PRETURE. ET. CENT. CINQUANTE. MILLE. GRANDS. SESTERCES. MAIS IL S'EST. CONTENTE'. DE L'HONNEUR. SEUL. Quoique je n'aye jamais été surpris des choses, ou la Fortune avoit plus de part que le jugement, ce titre n'a pas

LIII. Son frere Felix, qui gouvernoit
la

pas laissé de me montrer la sotise & la mommerie de ceux qui prodiguoient les honneurs à cet homme de boüe ; & l'effronterie, avec laquelle ce patibulaire acceptoit les uns, & refusoit les autres, jusqu'à vouloir être proposé à la postérité comme un exemple de modération. Mais pourquoi me fâché-je ? il vaut mieux en rire, afin que ceux-là ne croient pas avoir un grand avantage sur nous, qui ne sont parvenus à la Faveur, que pour être l'objet de la risée publique. Et dans l'autre Lettre, il se moque de l'Arrest du Sénat en ces termes : je ne m'amuserai point à vous dire, que les ornemens de la Prêture sont offerts à un esclave, parceque ce sont des esclaves qui les offrent ; ni que Pallas ne doit pas seulement être prié, mais encore être forcé de porter des anneaux d'or ; car la Majesté du Sénat ne souffroit pas qu'un Prétorien en eût de fer. Cela ne vaut pas la peine d'en parler. Mais ce qu'il est bon de savoir, c'est que le Sénat remercie l'Empereur au nom de Pallas, d'avoir fait son éloge, & permis au Sénat de lui témoigner son estime. Car qu'y a t-il de plus glorieux pour le Sénat, que de se montrer reconnoissant envers Pallas ? .... Plus il sait que Pallas est éloigné d'ambition, plus il s'empresse de demander au Pére de la Partie de contraindre Pallas d'aquiescer au désir du Sénat. Il ne manquoit plus que cela, de traiter avec Pallas par l'autorité publique, & d'emploier celle de l'Empereur à obtenir de la modestie fastueuse de Pallas, qu'il ne méprisât pas le don d'un million. Il le refusa néanmoins toûjours, plus superbe en cela ; que s'il l'eût accepté. Imaginez-vous de voir Pallas s'opposer au decret du Sénat, modérer les honneurs qu'on lui rend ; refuser un milion, comme beaucoup trop,

 après

la Judée a, ne gardoit pas tant de mesures : car il croyoit, qu'ayant un si puissant apui, il

NOTES MELE'ES.

a. Il y a au latin, *jam pridem Judeæ impositus.* i. e. qui gouvernoit la Judée depuis long tems ; mais comme cela n'est pas vrai selon Josephe, qui dit que Felix n'eut ce Gouvernement, qu'après la condamnation de Cumanus, il semble qu'on doit lire, *non ita pridem*, au lieu de *jam pridem.* Au reste ce Felix est celui dont il est parlé dans le chapitre 23. des Actes des Apôtres. Suetone apelle ce Felix *trium reginarum maritum*, parce qu'il épousa trois Princesses de sang Royal.

REFLEXIONS POLITIQUES.

après avoir accepté les ornemens de la Préture, comme beaucoup moins. Figurez-vous l'Empereur qui se rend aux priéres, ou plutôt qui obéït au commandement d'un affranchi en présence du Sénat ; & le Sénat, qui déclare, qu'il ne se desiste des instances faites à Pallas au sujet du milion, que pour obéïr au Prince, à la volonté duquel il n'est pas permis de résister en aucune chose....... Vous croyez que c'est tout ? il y a encore pis. Il est dit, que cet arrest sera gravé sur le bronze, puis attaché à la statuë cuirassée de Jules Cesar. Ce n'étoit pas assez que le Sénat fût spectateur d'une si grande infamie ; ils choisirent un lieu celebre, où ce decret fût lû par les hommes presens & à venir. On voulut que l'airain conservât la mémoire des honneurs, qu'un dedaigneux esclave avoit refusez, & de ceux qu'il avoit acceptez. Sa Préture fut consacrée par un monument public & durable à jamais, tout ainsi que les anciennes alliances & que les plus venerables loix. Tant l'Empereur, tant le Sénat, tant Pallas même, étoient, je ne puis dire, quoi, pour vouloir exposer aux yeux de tout le monde, Pallas, son impudence ; l'Empereur, sa stupidité ; & le Sénat, sa lâcheté. *Epist. 6. lib. 8.*

x. Il

il pouvoit faire impunément tout le mal qu'il vouloit 1. Véritablement, les Juifs avoient fait quelque semblant de vouloir se révolter contre Caligula b, mais tout fut apai-

NOTES MELE'ES.

b. Tacite en dit la cause au livre 5 de son histoire: C'est que les Juifs ne voulurent jamais souffrir, que la statuë de Caligula, ni aucune autre efigie de Rois ou d'Empereurs, fussent placées dans leur temple, où ce Prince vouloit se faire adorer. *Nulla simulacra urbibus suis, nedum templis sunt. Non Regibus hac adulatio, non Cæsaribus honor.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Il arrive presque toûjours que les parens des Ministres & des Favoris des Princes sont très insolens, parce qu'ils croyent, que le Ministre, ou le Favori, à qui ils apartiennent, a intérest de les soûtenir en tout, & contre tous, pour faire mieux voir & sentir son autorité. Mais ceux qui ont cette opinion se trompent lourdement : car au-lieu de faire respecter davantage leur patron, ils l'exposent à l'envie, à la haine, au ressentiment de mille gens, qui à la premiere occasion s'eleveront contre lui, & pousseront à la rouë pour le ruiner dans l'esprit du Prince. C'est à quoi les Ministres & les Favoris ne sauroient aporter trop de précaution, s'ils veulent mourir entre les bras de la Fortune. Le Maréchal d'Ancre y seroit peut-être mort, s'il eût suivi le conseil de sa femme, qui vouloit absolument la paix, & qui l'avoit même menacé avec hauteur, de la faire malgré lui. *A tuo dispetto*, disoit-elle, *io farò la pace* En parlant un jour à la Reine mere : *Madame*, lui dit-elle, *Vous favorisez ce fou en ses desseins, mais souvenez vous qu'il se perdra ; & qu'en se perdant il vous perdra, & moi aussi.* Profétie qui s'accomplit peu de jours après.

2. Les

apaisé par sa mort, qui survint à propos, quoiqu'ils craignissent toûjours, que quelqu'un de ses successeurs n'exigeât aussi la même chose 2. Cependant, Felix aigrissoit les esprits par des remedes apliquez à contretems, 3, secondé en ses pernicieux des-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Les exemples durent toûjours plus long-tems que leurs auteurs. Quand une fois un Prince entreprenant a voulu introduire quelque nouveauté, le peuple a grand sujet de craindre, quoique cette premiere tentative ait été vaine & sans effet; que son successeur immédiat, ou quelque autre n'en fasse une seconde qui réussisse. Cela arrive très-souvent.

3. Ce n'est pas tout que de vouloir réformer les abus: il faut bien considérer auparavant, si le tems y est propre; si la matiere est disposée à recevoir la forme qu'on veut lui donner: c'est-à-dire, si les personnes, sur qui tombera la correction, en sont susceptibles, ou si l'on est assez fort pour vaincre leur indocilité & leur résistance. Autrement la tolérance vaut cent fois mieux que la réformation. C'est la raison pourquoi Tibére n'osa pas entreprendre celle du luxe énorme de son tems, de peur d'augmenter la haine que sa rigueur lui avoit déja attirée. Dans le siécle passé, Christien III. Roi de Danemarc fut plus hardi, parcequ'il étoit fort aimé de ses Sujets, à qui il avoit donné un continuel exemple de tempérance & de modestie. Les jeunes Seigneurs de sa Cour ayant introduit la mode de porter des chausses de soie si amples, & si longues, qu'elles avoient autant de tour & de longueur que les jupes des Dames, [*caligas laxo sinu fluitantes, & ad*

desseins par Ventidius Cumanus, qui gouvernoit une partie de la Province. Car, selon le partage fait entr'eux, la Galilée obéïssoit à celui-ci, & la Samarie à l'autre : nations de tout temps en querelle ensemble 4, & qui alors cachoient moins que jamais

REFLEXIONS POLITIQUES.

ad ima crura propendulas], il fit une ordonnance, par laquelle il défendit l'usage de ces bragues, où il entroit autant d'étoffe qu'il en falloit pour habiller trois hommes de haute taille. Mais comme la plusspart des riches ne laissérent pas d'en porter encore, (tant le Luxe a d'attraits) il fut obligé d'opposer la rigueur à la desobéissance : & pour cet effet, il envoya par toutes les ruës de Copenhague des espions & des satellites, qui coupoient & déchiroient tous les habits défendus qu'ils rencontroient. Si bien que la crainte de recevoir un affront public ramena chacun à son devoir. *Stephanius lib. 2 historiæ Christiani* III. Ce sage Roi rangea les hommes à la raison, mais le Garde des Seaux Michel de Marillac n'y put jamais ranger les femmes, dont il vouloit réformer le luxe. *Omnium mulier cularum bilem atque ludibria in se commovit*, dit Ogier dans son *Iter Danicum*. C'est tout ce qu'il y gagna. Et cela montre qu'en telles affaires le bon zele est dangereux, s'il n'est armé de la puissance. Il faut donc s'en tenir à ce que l'on peut, lors qu'on ne peut pas ce que l'on veut. Voyez la lettre que Tibére écrivit au Sénat au sujet de la réformation qu'on lui demandoit *chap. 55. du livre 3. des Annales, & les Réflexions 2. 5. 6. & 7.*

4. De tout tems la haine a été entre les nations voisines. Témoin ce que dit Tacite des Cattes & des

jamais leur haine, n'ayant que du mépris pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

des Cheruſques; *Annal 12. chap. 17.* des Hermondures & des Cattes; *Ann. 3 à la fin:* des Lionnois & des Viennois; hiſt. 1. des Arabes & des Juifs. *hiſt. 5.* & ce que dit auſſi Comines des villes de Dinand & de Bouvines. Voici comme il en parle: N'y avoit que la riviére de Meuſe entre-deux: & n'y avoit guére, que ceux de Dinand avoient tenu le ſiege devant Bouvines l'eſpace de huit mois, & fait pluſieurs cruautez ès environs, & tiroient de deux bombardes, & d'autres piéces de groſſe artillerie continuellement au travers des maiſons de ladite ville de Bouvines, & contraignoient les pauvres gens de demeurer cachez en leurs caves. Il n'eſt quaſi croyable la haine qu'avoient ces deux villes l'une contre l'autre: & ſi ne faiſoient guere de mariages de leurs enfans, ſinon les uns avec les autres: car ils étoient loin de toutes autres bonnes villes. Et une page après: Ceux de Dinand recommencérent la guerre en la Comté de Namur, tant que pour ces raiſons, & pour la ſollicitation que faiſoient ceux de Bouvines, le ſiége fut mis à Dinand par le Duc Philippe: & le huitiéme jour d'après la ville fut priſe & raſée, & les priſonniers juſques à huit cent noyez devant Bouvines. Les François & les Anglois ſont très proches voiſins: & cependant ils n'ont preſque jamais pu fraterniſer enſemble: tant ceux-ci ſont envenimez contre les autres. Car à toutes heures, dit encore Comines, les Anglois, tant Nobles, que Commune, & gens-d'Egliſe, ſont enclins à la guerre contre ce Royaume, tant ſous couleur de leurs querelles qu'ils y prétendent, que pour l'eſperance d'y gagner; pour ce que leurs prédeceſſeurs ont gagné en ce Royaume pluſieurs grandes batailles, & y avoir longue poſſeſſion, tant en Nor-

pour leurs gouverneurs 5. Elles commencérent à s'entrepiller, à se dresser des embuches, & quelquefois même à donner des combats, dont les dépoüilles alloient aux Procureurs du Prince, qui d'abord en furent bien aises : mais le desordre venant à croître de jour en jour, lorsqu'ils voulurent y remedier par les armes, les Soldats Romains furent taillez en piéces : & si Quadratus, qui gouvernoit la Sirie, n'y eût pourvû, la guerre alloit s'allumer dans la province. On ne hésita pas long tems à punir de mort les Juifs, qui avoient osé tuer nos Soldats ; mais on procéda plus lentement au fait de Cumanus & de Felix. Car Claudius ayant donné pouvoir de faire aussi le procès à ses Procureurs, qu'il avoit apris être la cause de la révolte. Quadratus le fit asseoir dans son tribunal parmi les Juges, pour intimider par là ceux qui vouloient l'accuser : de sorte que Cumanus

REFLEXIONS POLITIQUES.

Normandie qu'en Guienne, qu'ils avoient possedée 350 ans ..... & esperent encore toûjours le faire ainsi.

5 Lors qu'un Gouverneur est méprisé, il est impossible que sa Province demeure long-tems en repos, parce que les Méchans en deviennent plus hardis à troubler les gens-de bien : d'où il arrive toûjours de grands désordres.

6. En

nus fut condamné pour les malversations, dont ils étoient tous deux coupables 6. Et la province fut ainsi pacifiée.

LIV. Peu de tems après, les Païsans de la Cilicie, surnommez les Clites, qui s'étoient souvent soûlevez autrefois, s'allérent camper sur des montagnes inaccessibles, d'où faisant des courses autour des villes, & jusqu'aux côtes de la mer, sous la conduite d'un Chef apellé Trosobor, ils pilloient les laboureurs, les Marchands, & les bateliers. Ils assiegerent la ville d'Anemu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

6. En matiére de péculat & de concusion, vous voyez très-souvent que le plus riche, & par conséquent le plus coupable, est absous; & que les autres, qui n'ont que glané, sont perdus. De sorte qu'en bonne école il faudroit apeller Chambre d'injustice, ou (pour user d'un terme plus doux) Chambre de faveur ce que nous apellons Chambre de Justice. C'est pourquoi le Secretaire d'Etat Villeroy opinoit toûjours au Conseil contre la création de ces tribunaux, disant à Henri IV. qu'il avoit remarqué plusieurs fois, que cette Recherche fesoit plus de mal aux innocens qu'aux coupables. Témoin la Chambre Royale établie en 1601. qui après avoir duré jusques à 1604. se trouva n'avoir servi, (c'est Mezerai qui parle) qu'à assurer le butin à ceux qui avoient pillé le Royaume; ces voleurs en titre d'office ayant trouvé à force de presens de bons intercesseurs, qui firent tant auprès du Roi, qu'il les reçut à composition, & ne les châtia que par la bourse, encore fort legerement.

1. En

nemure, & déſirent un ſecours de Cavalerie qu'on y envoyoit de Sirie ſous le commandement de Curtius Severus, aidez à cela par la nature du païs d'alentour, qui étant plein de roches ne permettoit pas à la Cavalerie d'y pouvoir combatre a; au lieu que l'Infanterie y trouvoit un grand avantage. Mais depuis, Antiochus, Roi de cette contrée, fit ſi bien par ſes careſſes envers le menu peuple, & par ſes ruſes envers le Chef de ces Barbares, qu'il diviſa leurs forces. Après quoi faiſant mourir Troſobor, & quelques-uns des principaux d'entr'eux 1, il

NOTES MELE'ES.

a. [Non content de ces inſolences, dit d'Ablancourt, il aſſiégea la ville d'Anemurie, & défit quelque Cavalerie, qu'on envoyoit au ſecours, ſous le commandement de Curtius Severus, qui fut rencontré en des lieux desavantageux.] On m'avoüera que cette verſion rend mal le paſſage latin, qui porte: *Et miſſi è Syria in ſubſidium equites cum præfecto Curtio Severo turbantur, quòd duri circum loci, pedibuſque ad pugnam idonei, equeſtro prælium haud patiebantur.* Mais Don Carlos Coloma & Manuel Sueyro l'ont très bien rendu [Rompieron, dit le premier, el ſocorro de Cavalleria embiado de Syria, à cargo del prefecto Curcio Severo: porque ſiendo la tierra aſpera, y comoda ſolo à gente de à piè, no ſe pudieron valer de los cavallos.] [Rompieron, dit l'autre, la cavalleria embiada al ſocorro, con el prefecto Curtio ſevero, por ſe tota la tierra al rededor muy fragroſa, donde no podia pelear la gente dé à cavallo, y tenian mucha ventaja los infantes.] Le Dati a bien traduit auſſi les paroles de Tacite par celles ci: [Valſe loro il ſito del luogo: imperoche i luoghi all' intorno erano aſpri & difficili, & per la fanteria accommodati molto, ma ſcommodiſſimi, pe' cavalli.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. En Matiére de ſedition, ou de révolte, il faut toû-

il regagna les autres par la clémence b.

L V. Environ le même tems, Claudius donna au peuple le plaisir d'un combat naval

NOTES MELE'ES.

b. D'Ablancourt n'a pas mieux traduit la période suivante. [Mais Antiocus, dit-il, qui regnoit en ces quartiers, apaisa ce tumulte par le chatiment du Chef, & des principaux Auteurs de la révolte, après les avoir desarmez sous de belles promesses. *Blandimentis adversùs plebem, fraude in Ducem, cum barbarorum copias dissociasset. . . . . . ceteros clementia composuit.* Il n'a point exprimé tout cela, comme si tout cela ne signifioit rien.

REFLEXIONS POLITIQUES.

toûjours se défaire des Chefs, pour épouvanter les Grands, qui venant à comprendre, qu'il n'y aura point de miséricorde pour eux, s'ils tombent en faute, perdent facilement l'envie de se mettre à la tête des Mécontens. La mort du Duc de Montmorency, décapité malgré toutes les menaces du Duc d'Orleans, & de toute la Maison de Condé, ressuscita l'autorité Royale en France, ou les Princes & les grands Seigneurs s'étoient mis sur le pied de mépriser les loix, & d'établir leur indépendance arbitraire sur le fondement de l'impunité. L'Espagnol qui a commenté Comines, dit que Ferdinand le Catholique fut plus craint & plus respecté que ne l'avoient jamais été tous les autres Rois d'Espagne, non pas qu'il fit de grandes punitions; mais parce qu'il punissoit hardiment les Grands. Un seul de ceux-là puni, dit Etienne Pasquier, aporte plus de terreur à tout le demeurant du peuple, qu'une infinité de petits. La punition d'un Seigneur, que je ne nomme point, étonna plus aux Grands Jours de Poitiers de 1597. tout le Poitou, l'Anjou, & la Touraine, que tous les autres qui furent exécutez à mort. *Dans une de ses lettres adressée à Mr. Molé.*

1. De

val 1 dans le Lac Fucin, après avoir fait ouvrir & couper une montagne qui le séparoit de la riviére de Liris a, afin que la magnificence de cet ouvrage fut vûë de plus de gens. Auguste avoit bien autrefois donné un pareil spectacle sur un étang qu'il avoit fait creuser au deçà du Tibre; mais ce fut avec de petits bateaux, & peu de combatans, au-lieu que Claudius arma des galéres, les unes à trois, les autres à quatre rangs avec dix neuf mille hommes de combat, & fit enclorre le lac d'une estacade, afin que personne ne pût s'enfuir : laissant neanmoins un espace suffisant pour voguer, & dans lequel les pilotes eussent moyen d'exercer toutes les ruses de leur art, & de faire tout ce qui se fait ordinairement dans un combat sur

mer

NOTES MELÉES.

a. D'Ablancourt dit, la riviere de Lyre, mais tous les autres traducteurs la nomment Liris : *il fiume Liri*, le Dati & le Politi; *el rio Liris*, le Coloma & le Sueyro; *la riviere de Liris* Jean Boudouin. Il n'y a que le Davanzati, qui faisant bande à part, à son ordinaire, a mieux aimé nommer ce lac & ce fleuve par leurs noms modernes, savoir, *il lago di Rossigliano, e'l Garigliano*.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. De tout tems le peuple a aimé les spectacles. Ce qui repaît les yeux, nourrit son affection, & son obéissance. *Voyez la 2. Reflexion du chapitre 47. du premier Livre des Annales.*

b. II

mer a. Autour de cette palissade étoient ran-

NOTES MELE'ES.

b. Il y a au latin : *cincto ratibus ambitu, ne vaga effugia forent : attamen spatium amplexus ad vim remigii, gubernantium artes, impetus navium, & prælio solita.* Ce passage a donné de la peine à tous les traducteurs. Les Italiens l'ont traduit ainsi : [all'intorno del lago haveva fatto un circuito di travate in guisa di grandissime navi congegnate insieme, acciochè niuno potesse col suo navile, o galea, quindi fuggirsi: nondimeno haveva con quel cerchio tanto largo spatio abbracciato, che i remi da ogni banda commodamente si potevano maneggiare, & i governatori & Marinai l'Arte loro esercitare Havenano li navili l'impeto & corso suo non altrimenti, che se fusse stata una battaglia da vero.] *Giorgio Dati.* Voila une version & une parafrase tout ensemble. Mais voici un autre Italien, qui rend le passage de Tacite en moins de mots que Tacite même. [Fecevi de travate un cerchio, accio non potessero fuggire ; agiato di potervisi ringirare, maneggiare, vogare, e combattere.] *Davanzati.* [Chiuso attorno di steccato il circuito, accioche nissuno scappasse : abbracciato però spatio opportuno al maneggio de' remi, all'arte de' marinari, & all'arte delle navi, come è solito nel combattere.] *Politi.* Les Espagnols se sont exprimez en ces termes : [Ciñiendo entorno las orillas del lago con una calçada, como si fuera tierra si me, fundada sobre gruessas estacas, travadas y reforçadas entre si, para quitar à los combatientes la esperança de la huyda. Abraçava con todo esso el circuito bastante espacio para el uso de los remos, y para conocer el arte de los pilotos en el divertir, ò procurar el enquentro, y en las de mas cosas que se acostumbran en batallas de mar. *Coloma.*] Mandò cercar todo el lago con una estacada, para que nadie se pudiesse salir ; dexando todavia, capaz espacio para vagar, governar, e investirse las naves, como suelen en las batallas. *Sueyro.*] Quant aux François, Baudouin rend ainsi le passage : [faisant ceindre & clorre le rivage de radeaux ou clayes, afin que les retraites ne fussent aisées ni libres : laissant néanmoins espace pour voguer à l'aise, gouverner les vaisseaux selon l'art & industrie des maîtres pilotes, & adresser les chocs & heurts accoutumez aux combats.] M. de Chanvalon dit : [& fit enfermer le lac tout alentour de grosses piéces de bois, afin que personne ne s'en pust enfuir à sa discrétion : laissant toutefois un espace raisonna-

rangées les Compagnies de la Garde Prétorienne, qui avoient devant elles des Plateformes & des cavaliers, d'où l'on pouvoit, avec les catapultes & les Arbalêtres, jetter de grosses pierres, & lancer de gros dards c. Le reste du lac étoit occupé par les combatans, qui avoient pavoisé leurs galéres d. Le rivage, les collines & les mon-

NOTES MELE'ES.

sonnable pour voguer, afin de donner moyen aux pilotes de gouverner leurs vaisseaux, de faire les mêmes efforts, qu'ils ont accoutumé de faire dans un combat] Et d'Ablancourt: [Mais pour empêcher les retraites & les fuites, il fit enfermer un espace, pour servir de champ de bataille, & ne laissa qu'autant de place qu'il en faloit aux navires, pour se manier commodement] Où il est visible que ce Traducteur n'a exprimé qu'une partie du latin, dont il a passé le plus difficile.

c Le latin dit, *antè positis propugnaculis, ex quis catapultæ balistæque tenderentur*. La Catapulte & la baliste, d'où est venu le nom d'albalestre, servoient à jetter des pierres qui pesoient jusqu'à trois cens livres.

d. D'Abl. traduit cette phrase: *reliqua lacus Classiarii testionavibus obtinebant*: par ces paroles: [Le reste du lac étoit occupé par l'Armée Navale de l'Empereur, dont les vaisseaux étoient couverts, pour n'avoir point de part à l'action.] Mais ce n'est point là ce que dit Tacite, qui autrement se contrediroit: car si le reste du lac étoit occupé par l'Armée navale, qui se'on d'Abl. n'étoit point là pour combatre, puisqu'elle n'avoit point de part à l'action: quel espace restoit-il pour les dix-neuf mille combatans? Ce lac auroit-il pu contenir, outre ces dix-neuf mille hommes, l'Armée Navale de l'Empire? Il n'y a pas de vraisemblance. Le mot, *Classiarii* ne se peut donc entendre que des dix neuf mille combatans, & nullement de l'armée navale que met ici d'Abl. pour les regarder. Don Carlos Coloma a bien entendu & bien rendu le sens de Tacite. *Lo restante del lago*, dit il, *occupavan las dos armadas que avian de pelear*, (Voilà les

montagnes d'alentour servoient comme d'amphitéatre à un nombre infini de gens, qui étoient accourus & de Rome, & des lieux circonvoisins, ou par curiosité, ou par complaisance envers le Prince. Claudius revétu de son manteau militaire, y présida, avec Agrippine, assise à peu de distance de lui, & parée d'un cimarre d'or. Quoique ce fut un combat de criminels, ils ne laissérent pas de se battre en braves e gens 1 : & cela fut cause, qu'après beaucoup

NOTES MELÉES.

les dix neuf-mille hommes, qui devoient combattre) *con las galeras empavesadas, y à punto de guerra.* c'est-à dire, avec les galéres bastinguées, & prêtes à combattre. Ce que le Dati a pareillement exprimé en ces termes : *con le loro navi in ordinanza.*

e. D'Abl. *le combat fut grand pour des criminels, & digne de gens de cœur.* Cela n'exprime pas assez la force du latin.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. A la guerre, il faut toute sorte de gens : les méchans y font quelquefois plus de service que les bons, quand le cœur & l'intrépidité s'y rencontrent. Le fameux Maréchal de Brissac, Charles de Cossé (celui qui conquit le Piémont & le Montferrat, & qui en fut Gouverneur pour Henri II.) entretenoit à ses gages cinquante ou soixante braves, qui avoient tous été condamnez à la mort pour divers crimes par eux commis en France : & quand on lui remontroit, qu'il ne devoit pas tenir dans sa Maison des gens, que chacun savoit être des scelerats : *Je les tiens à mon service,* (répondoit-il) *pour épargner & conserver les gens de bien : car au premier mot que je leur dis, ils courent, tête baissée, à des dangers,*

coup de sang répandu de part & d'autre, on les empêcha de s'entretuer. Quand le spectacle fut fini, l'écoulement des eaux découvrit le défaut du travail des ouvriers, qui n'avoient pas assez creusé le lac en divers endroits. C'est pourquoi, quelque tems après, on y fit des fosses plus profondes : & pour assembler encore une fois le peuple, on donna un spectacle de gladiateurs sur des ponts, que l'on y dressa, pour representer une bataille terrestre. Mais la fête fut troublée par un accident 2 : c'est que le lac venant à dégorger en abondance pendant le repas, qui avoit été servi à l'endroit où se faisoit la décharge des eaux, elles entraînérent tout ce qu'elles trouvérent à leur passage, & ébranlérent par le bruit horrible qu'elles firent ce qui étoit plus éloigné. Agrippine, profitant de la frayeur de l'Empereur, accusa Narcisse 3, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

gers, ausquels je ferois conscience d'exposer les autres. En effet, il n'y a point d'homme qui ait quelque étincelle de raison, qui n'aime infiniment mieux mourir dans un combat, que par la main du boureau.

2. Les réjoüissances publiques sont presque toûjours suivies de quelque desordre, ou de quelque malheur. Voyez les chapitres 62. & 63. du 4. livre des Annales, & la réflexion 1.

3. Agrippine haïssoit Narcisse, parce qu'il avoit été

qui avoit eû la conduite de cet ouvrage, d'avarice & de rapine : mais il ne demeura pas sans replique ; car il lui reprocha son humeur impérieuse, & ses trop hautes prétentions 4.

AN

été contraire à son mariage avec Claudius, à qui il avoit voulu faire épouser Elia Petina, comme ledit Tacite tout au commencement de ce livre. Et Narcisse haïssoit Agrippine par l'interest qu'il prenoit à la fortune de Britannicus, propre fils de Claudius, auquel il prévoyoit qu'elle ôteroit l'Empire, pour y faire succeder son fils Néron, adopté par Claudius. A quoi elle ne manqua pas. Au reste, il faloit, que Narcisse eût beaucoup de courage, puisqu'il osoit reprocher en face à Agrippine *nimias spes ejus*, le dessein qu'elle avoit de faire préferer le fils-adoptif au fils-naturel. Reproche capable de ruiner toutes les espérances d'Agrippine, & de relever celles de Britannicus, si Claudius eût été moins stupide, & meilleur pere.

4. Il est bien difficile, qu'un homme d'honneur, qui est accusé de vol, se contienne dans les bornes du respect envers son accusateur, encore même que cet accusateur soit de qualité éminente, ou de Maison Royale. Enguerrand de Marigny, accusé de volerie par le Comte de Valois, oncle du Roi Loüis X. répondit d'abord au Comte, que la meilleure partie de l'argent qu'il redemandoit, avoit passé par ses mains : sur quoi le Comte lui ayant donné un démenti en présence du Roi, Marigny le lui rendit d'autant plus hardiment qu'il soûtenoit la vérité. J'avouë qu'il perdit le respect au Comte, & même au Roi ; mais il faut avoüer aussi, qu'il devoit ce manque de respect à la juste défense de son honneur,

AN DE ROME 806.

LVI. Sous le Consulat de D. Junius & de Q. Haterius, Néron âgé de seize ans

neur, & de sa vie; & que le Comte qui avoit dissipé les sommes, dont il demandoit compte à Marigny, étoit lui-même plus coupable envers Dieu, & envers le Roi, & l'Etat, que ne l'étoit Marigny envers lui, qui vouloit opprimer l'innocent, & qui le sacrifia en effet à sa colére. De quoi il se repentit depuis à loisir dans une longue & douloureuse maladie, durant laquelle faisant distribuer des aumônes publiques dans les ruës de Paris, pour obtenir sa guérison, il voulut que ses domestiques usassent de cette formule d'amande honorable : *Priez Dieu pour l'ame de Monseigneur Enguerrand de Marigny, & pour la santé de Monseigneur Charles de Valois.* De sorte qu'il est vrai de dire, que ces Aumônes étoient une restitution, qu'il faisoit à l'ame de Marigny, de l'argent pour le prétendu vol duquel il l'avoit fait mourir au gibet. Le venerable vieillard Jean de Semblançay eût le même sort, & pour un même sujet, sous François I. mais on ne sait point, si Madame Loüise mere de ce Roi, en eût le même repentir. Quoi qu'il en soit, les Princes & les Grands ont beau faire, leur puissance est de trop courte durée, pour empêcher jamais, que l'Histoire & la postérité ne vengent sur leur Memoire toutes les injustices qu'ils font aux particuliers; & que, par un juste jugement de Dieu, tous les hommes ne leur rendent un opprobre éternel pour une ignominie passagere soufferte par deux ou trois personnages innocens.

ans épousa Octavia, fille de l'Empereur, & pour montrer qu'il s'étoit appliqué à l'étude des belles lettres, & sur tout à l'éloquence 1, il entreprit la Cause des Iliens, auxquels il raporta l'origine des Romains, ainsi que celle des Jules à Enée 2, mêlant agréa-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Il est assez ordinaire à ceux qui entrent dans une grande alliance, ou dans les hautes dignitez, de se piquer de bel esprit, & d'en faire parade, afin qu'on les croye dignes de la fortune, à laquelle ils sont parvenus. L'un se fait de l'Academie Françoise; l'autre fait des livres; l'autre, une Oraison funebre; l'autre, une harangue au Roi; l'autre, un Sermon. D'autres enfin, pour se faire un grand nom dans la République des Lettres, tiennent chez eux des Conférences de Savans, une toutes les semaines, ou tous les mois.

2. Rien ne fait jamais plus de plaisir aux Princes, & aux Grands, & sur tout à ces Grands, dont la Noblesse n'est pas bien ancienne, que de tirer leur origine de quelque personnage illustre, daté de cinq ou six siecles. M....... donna une grosse récompense à un homme de sa province, qui lui vint presenter un buste, qui paroissoit avoir trois ou quatre cens ans d'ancienneté, & dans l'inscription duquel son nom de famille se trouvoit en lettre gotique, à demi rongée par le tems. LYPREUX CHEVALIER RICHARD K..... Le Cardinal de Richelieu, non content d'être né véritablement gentilhomme, voulut descendre de plusieurs Maisons illustres, dont il n'étoit point ni du côté paternel, ni du côté maternel. Témoin sa prétenduë trisayeule Guyonne de Laval, du mariage de laquelle avec Fran-

agréablement parmi tout cela d'autres antiquitez fort aprochantes de la Fable. Il obtint donc aux Iliens une exemption de toutes les charges publiques. Par un autre plaidoyer, il fit accorder un don de deux ou trois-cens mille écus à la Colonie de Bologne, qui avoit été consumée par le feu. La liberté fut renduë aux Rhodiens, qui l'avoient & souvent perduë, & souvent recouvrée, selon qu'ils avoient bien servi dans les guerres étrangeres, ou mal fait leur devoir dans leurs broüilleries a domesti-

NOTES MELE'ES.

a. Le latin dit: *Redditur Rhodiis libertas, ademta sæpè aut firmata, prout bellis externis meruerant, aut domi seditione deliquerant:* & d'Abl. traduit: [Les Rhodiens recouvrérent aussi par son éloquence la liberté, qu'ils ont tant de fois perdüë par leurs factions domestiques.] Je laisse à juger si le latin est entiérement rendu. Le Dati l'a très bien exprimé par ces paroles: [Impetrò ancora per i Rodiotti, ch'e' fussero restituiti nella loro antica libertà, laquale spesse fiate per addietto

REFLEXIONS POLITIQUES.

François du Plessis II. du nom il ne voulut jamais permettre à André Du Chesne de se dédire, parceque cette alliance faisoit grand honneur à sa famille, & lui donnoit tous les Montmorency pour proches parens. Parenté, qui auroit pu sauver la vie au dernier Duc de Montmorency, s'il l'eût cruë véritable. Ainsi, l'Avocat Aubery, son historien, n'ayant pu ignorer qu'André Du Chesne avoit voulu retracter cette fausseté, est inexcusable d'avoir fait la même faute, pour complaire aux Neveux du Cardinal.

 3. Cet

tiques 3. Et les Apamiens, ruinez par un trem-

NOTES MELE'ES.

dietro era stata quando tolta, & quando loro renduta, secondo ch'egli havevano nelle guerre esterne inverso il popolo Romano, col porgere aiuto meritato, ò con le seditioni domestiche demeritato.] Et Baudouin aussi. [Et renduë aux Rhodiens la liberté, qui leur avoit été confirmée & ôtée souvent, selon les services par eux faits aux Romains en guerres étrangeres, ou fautes commises en leur ville par sedition.] Et Chanvalon: [ou suivant les fautes domestiques, qu'ils avoient commises en se révoltant].

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Cet exemple des Rhodiens, qui avoient souvent perdu & souvent recouvré leur liberté, selon qu'ils s'étoient bien ou mal comportez envers le peuple Romain, aprend aux Princes, qu'en matiére d'Etat, il ne faut jamais pardonner un crime en considération des services rendus par celui qui l'a commis. Car c'est ouvrir la porte à l'impunité, & par conséquent à la licence, que de compenser les démérites avec les mérites. *Se ad uno Cittadino*, dit Machiavel dans un chapitre du livre 1. de ses discours, *che habbia fatto qualche egregia opera per la Città, s'aggiugne, oltra alla reputatione, una audacia & confidenza di potere sensa temer pena, far qualche opera non buona, diventerà in brieve tempo tanto insolente, che si risolverà ogni civilità.* Le Cardinal de Richelieu pratiqua toûjours cette maxime durant son Ministére, & son Testament politique la recommande fort à ses successeurs. Le bien & le mal, dit-il, sont si diferens & si contraires, qu'ils ne doivent point être mis en parallele l'un avec l'autre. Ce sont deux ennemis, entre lesquels il ne se doit faire ni quartier, ni échange. Si l'un est digne de récompense, l'autre est digne de châtiment. *Assi como es justo, que se premien los servicios y merecimientos de un particular, ò pueblo, con el Principe; assi tambien lo es, que sus*

tremblement de terre, furent déchargez de leur tribut pour cinq ans 4.

L V I I. Cependant, Claudius étoit contraint de consentir à toutes les violences d'Agrippine. Statilius Taurus, qui avoit gouverné l'Afrique en qualité de Proconsul, y avoit eû pour Lieutenant Tarquitius Priscus. Après qu'ils en furent de retour, celui-

sus malos hechos se castiguen, si despues pecaren; y nunca los premios se confundan con las penas; sino que se conosca que ay en el Principe valor entendimiento para execution de lo uno y del otro. Arias Montano aphor. 149.

4. C'est dans les calamitez publiques, qu'il est facile au Prince de montrer qu'il est le pere de son peuple. S'il ne le fait pas dans ces occasions, qui sont la pierre-de-touche du Cœur humain, il ne mérite pas d'être aimé durant sa vie, ni d'être regreté après sa mort. L'inondation de Rome de l'année 1598. fut cause que Clément VIII. devint le Titus & les délices des Romains. *Car outre qu'en cette commune affliction* (ce sont les termes du Cardinal d'Ossat) *il faisoit prieres continuelles à Dieu pour la conservation de son peuple, il fit distribuer par quartiers un grand nombre de bateaux, qui alloient par les ruës, portant des vivres à qui en avoit besoin, comme quasi tous en avoient besoin; & transportant les personnes des lieux dangereux en autres plus seurs: & envoya par chacun jour M. le Card. Aldobrandin, son neveu, par la ville, pour faire pourvoir aux nécessitez des plus pressez:* Voyez dans le livre 4. des Annales l'Article 63. & la reflexion 2.

celui-ci accusa l'autre de concussion & de magie, à la suscitation d'Agrippine 1, qui vou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. J'ai remarqué dans mes lectures, que tous les Princes, qui ont laissé prendre à leurs femmes trop d'autorité sur eux, ont été ou injustes, ou cruels. Vladislas II. Prince de Pologne, n'eût point d'autre raison de faire la guerre à ses freres, & de les dépouiller des terres, que son pere leur avoit données, que l'ambition de sa femme, qui étant fille d'Empereur, ne le trouvoit pas assez grand Seigneur pour elle, tandis qu'ils joüissoient de leur apanage. A cette injustice, qui mit tout le pays en combustion, elle ajoûta une cruauté barbare envers Pierre le Danois, Comte de Scrinia, qui vouloit réconcilier Vladislas avec ses freres, à des conditions raisonnables. Elle le fit enlever par un jeune gentilhomme, son galant, (*quo familiariùs utebatur*, dit un historien Sénateur Polonois) qui l'amena prisonnier à Vladislas. Ce Prince, également touché du malheur & du mérite d'un personnage, que toute la Noblesse aimoit & révéroit, quoiqu'il fût étranger; avoit envie de le mettre en liberté. Mais sa femme lui fit tant de menaces de se retirer en Allemagne, que, pour l'apaiser, il fût contraint de consentir, que, sans autre forme de procès, on arrachât la langue & les yeux au Comte. *Fulstin. hist. Pol. lib. 5. cap. 2.* *Don Pedro*, Roi de Castille (celui qui fut depuis surnommé le Cruel) n'auroit point peut-être commencé son regne par le meurtre de Doña Leonor de Guzman, qui étoit la mere de ses freres naturels; si la Reine, sa mere ne l'eût pas porté à cette violence, par l'autorité qu'elle avoit sur lui à cause de sa jeunesse. Don Pedro *el quarto*, Roi d'Aragon n'auroit jamais pû se résoudre à faire mou-
rir

vouloit absolument avoir ses jardins 2. Taurus,

REFLEXIONS POLITIQUES.

tir Don Bernardo de Cabrera, qui avoit été son Gouverneur, & dont l'unique crime étoit d'avoir dit toûjours son avis avec une liberté incorruptible; (c'est comme en parle Mariana) s'il eût eu moins de complaisance pour la Reine, sa femme, dont la haine contre Don Bernardo lui devoit rendre suspect tout ce qu'elle imposoit à cet excellent homme. Dans les femmes tout est extrême, rien ne peut arrêter leur vengeance quand le pouvoir répond à leur volonté. C'est ainsi que le Surintendant Jean de Semblançay fut opprimé par Loüise de Savoye, Mere de nôtre François I. & le Chancelier d'Angleterre Morus par Anne de Boulen, femme d'Henri VIII.

2. Quand un Prince fait mourir un Grand par vengeance, il peut donner à sa rigueur des couleurs aparentes de Justice; ses Ministres & ses serviteurs disent, qu'il a falu faire un exemple; qu'il n'y a point de petites fautes à l'égard des Princes; que la severité est la sauvegarde du respect qui leur est dû, & l'ame de la Discipline politique. Mais lorsqu'un Prince ôte la vie à un homme pour avoir son bien, il commet deux crimes à la fois, l'un de cruauté, qui le rend odieux; & l'autre d'avarice, qui le fait, mépriser comme une ame basse. [Fut grande cruauté au Duc de Bourgogne, dit Comines, de bailler le Connétable de S. Pol au Roi, & pour avarice. Après cette gande honte qu'il se fit, il ne mit guére à recevoir du dommage........ Tout le meuble qu'il recueillit dudit Connétable ne valoit point 80000. écus. Car en argent n'avoit que 76000. écus. Ainsi, l'occasion fut bien petite pour faire une si grande faute.]

 3. Les

rus, outré de douleur d'être poursuivi par un faux accusateur, prévint sa condamnation par une mort volontaire. Mais Tarquitius ne laissa pas d'être chassé du Sénat, malgré la faveur d'Agrippine, contre laquelle prévalut la haine que les Juges portoient au délateur 3.

LVIII. En la même année, l'Empereur après avoir dit très-souvent, qu'il entendoit, que les choses jugées par ses Procureurs fussent de même force & valeur que s'il en avoit ordonné lui même;

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Les Juges, qui commettent une injustice, pour complaire à la volonté du Prince, ou de ses Ministres, ne sont jamais si lâches, ni si aveuglez, qu'ils n'ayent au moins une honte intérieure de leur injuste complaisance; & que par conséquent ils ne gardent une haine secrete contre ceux, dont l'autorité les y a forcez, jusqu'à ce qu'ils trouvent l'occasion d'en témoigner un ressentiment public. Si, par exemple, il fût arrivé au Cardinal de Richelieu de tomber en disgrace, comme il s'en vit à la veille en l'année 1636. les mêmes Commissaires qu'il avoit employez à la condamnation du Maréchal de Marillac, & de quelques autres Seigneurs, ou gentilshommes innocens, auroient volontiers embrassé la commission de lui faire son procès, afin d'effacer leur infamie par la punition de celui qui les avoit contraints de juger contre leur conscience. Les lecteurs verront que je juge ici selon la mienne, & que je préfere l'amour de la Vérité à l'honneur d'une place dans l'Academie Françoise.

1. La

me[1]; en fit passer au Sénat une déclaration plus ample & plus expresse qu'auparavant, de peur qu'on ne pensa qu'il l'eût dit inconsidérément [2]. Car Auguste avoit don-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. La raison d'Etat veut que le Prince autorise ce que font, ou ce qu'ont fait les Officiers & les Magistrats, qui le representent dans les Provinces, mais la raison, la justice, & la conscience, veulent, qu'il prenne garde à les choisir tels, qu'ils puisse être moralement assuré, qu'ils n'abuseront point de l'autorité qu'il leur donne. Je ne trouve point de plus belle loüange pour un Roi, que celle que Comines donne à Loüis XI. qu'*il étoit maître avec lequel il faloit charier droit.* En Aragon, les sentences renduës par les Juges sont inviolables, & comme telles sont toûjours exécutées, quoique ceux qui en apellent soient trouvez bien fondez. De sorte que si un innocent est condamné à la mort, toute la satisfaction qu'il peut tirer de la révision de son procès, est de voir exécuter ses juges les premiers. Et si c'est une affaire civile, l'apellant est remboursé par celui ou ceux qui l'ont mal jugé, de la somme d'argent qu'il a consignée au *Justicia*, pour obtenir d'autres juges. Cette loi s'apelle *la manifestacion.*

2. Toutes les paroles des Princes doivent être de poids. Il ne faut pas seulement, qu'ils prennent garde à ce qu'ils disent dans les audiences publiques, où ils subissent un examen d'autant plus rigoureux, que les personnes qui ont à leur parler, y portent tout leur esprit & toute leur attention: mais il faut encore qu'ils soient réservez & circonspects dans leurs plus familiers entretiens, où un mot échapé mal à propos peut faire deviner un grand secret, ou

donné le même pouvoir aux Chevaliers qui gouvernoient l'Egypte, voulant que leurs decrets fussent éxécutez aussi ponctuellement, que s'ils eussent été prononcez par les Magistrats de Rome. Et peu après, il avoit encore permis aux Chevaliers de juger, dans les autres provinces, & à Rome même, plusieurs affaires, dont la con-

noiss-

REFLEXIONS POLITIQUES.

causer un grand desordre. Témoin ce qui est raconté de Loüis XI. [qu'étant en son retrait, avec trois ou quatre autres seulement, (dont Comines qui parle ici, étoit un) il lui échapa quelque mot de risée touchant les vins & les presens qu'il avoit envoyez à l'Ost des Anglois : & qu'en se tournant il aperçut un Marchand Gascon qui demeuroit en Angleterre : de quoi il fut bien surpris. Connoissant donc qu'il avoit trop parlé, il en paya l'amende à ce Gascon, à qui il donna une charge à Bordeaux, dont il étoit natif ; afin qu'il ne retournât plus en Angleterre, & mille francs comptans, afin qu'il en fist revenir sa femme] Cette inadvertance est un defaut, qui nuit infiniment à la réputation d'un Prince, & très-souvent à ses affaires, comme l'avoüoit franchement Loüis XI. qui, au raport de Comines, usoit de cette parole : *Je sai bien que ma langue m'a porté grand dommage.* Henri IV. avoit le même defaut, mais il n'y aportoit pas le même remede. Car étant très-ménager il ne regagnoit jamais par ses largesses les amis & les serviteurs, qu'il avoit perdus par ses bons mots : au lieu que Loüis XI. rachetoit bien cher ceux qu'il avoit offensez, quand il en avoit besoin.

noissance apartenoit autrefois aux Préteurs. Mais Claudius leur attribua toute la jurisdiction, pour laquelle il y avoit eû tant de séditions, & tant de sang répandu, lorsque le Tribun Sempronius mit l'Ordre Equestre en possession des Jugemens; & qu'ensuite Servilius rendit par ses loix ce pouvoir au Sénat. D'où nâquit enfin la guerre entre Marius & a Sylla *. Mais alors la ville étoit partagée en plusieurs factions, & celle qui avoit le dessus, gouvernoit la République à sa mode b. C. Oppius & Cornelius Balbus furent les premiers, qui par le

* *Voyez dans l'Article 28. du livre 3. des Annales la note historique m. qui contient une récapitulation exacte de tout ce que Patercule a dit de ces séditions & de ces guerres.*

NOTES MELE'ES.

a. D'Abl. a broüillé toute cette période, au lieu de suivre le latin; où il n'y a point d'obscurité, ni rien de superflu. [Claudius enfin, dit-il, leur donna toute l'autorité, qui avoit été si long temps contestée aux Chevaliers Romains par le Sénat, & pour laquelle il y avoit eû tant de séditions & de combats sous le tribunat de Sempronius, & le Consulat de Servilius, qui détruisoient à l'envi leurs ordonnances. Ce fut encore un des principaux sujets des guerres de Sylla & de Marius.]

b Le latin porte: *Sed tunc ordinum diversa studia: & qui vicerant, publicé valebant.* Et d'Abl. traduit: [Mais c'étoit alors une jalousie entre des Citoyens; & ceux qui étoient les maîtres, prenoient leur autorité de la Republique.] Galimatias, où il n'y a ni sens, ni raison. Le Sueyro au contraire a tres bien rendu ce passage. *Entonces*, dit-il, *avia diferentes vandos entre los estados de la Ciudad, y el que mas podia, governasa las cosas de la Republica.* Et le Coloma aussi: *prevaleciendo en el govierno publico los mas poderosos.*

c. Le

le crédit de Cesar cûrent le pouvoir de traiter des conditions de la paix, & de finir ou de continuer la guerre c. Il seroit fort inutile, après cela, de nommer ici un Matius, un Vedius, & plusieurs autres Chevaliers Romains, qui eurent grande part au Gouvernement, puisque Claudius égala bien le pouvoir de ses Procureurs, qui n'étoient que des Afranchis, à celui du Prince & des loix.

LIX. Il proposa ensuite de donner une exemption aux Insulaires de Cò, & pour montrer leur antiquité il dit, que les habitans d'Argos, & particuliérement Ceüs, pére de Latone, avoient, les premiers, cultivé cette Isle : qu'Esculape y avoit aporté, peu après, l'Art de Médecine, que sa postérité avoit mis en réputation. Il en rapor-

NOTES MELE'ES.

c Le latin dit : *conditiones pacis, & arbitria belli tractare.* M de Chanvalon traduit : [eurent pouvoir de traiter des conditions de la paix & de la guerre :] & le Sueyro, [para tratar las conditiones de la paz y de la guerra.] Le Politi de même [facultà di trattare le conditioni della pace e della guerra :] comme s'il y avoit au latin : *conditiones pacis & belli.* Le Dati dit : [potettero ad arbitrio loro ordinare tanto le cose della pace, che della guerra] mais ce n'est pas ce que Tacite dit ici. Le Davanzati met seulement : [furono i primi à poter disporre della pace e della guerra à lor modo] Et d'Abl [furent les premiers, à qui Cesar donna le pouvoir de traiter de la paix & de la guerre.] Don Carlos Coloma a tâché d'exprimer les paroles latines par celles ci : [fueron los primeros, que pudieron libremente tratar las cosas de paz, y arbitrar las de guerra.

1. Quand

raporta même les noms, & le tems auquel ils avoient vécu. Puis ajoûtant, que Xenofon, son Medecin, venoit de cette famille 1; il dit, qu'il falloit accorder à sa priére 2, que les habitans de Cò fussent, à l'a-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand un sujet est dans la Faveur, il ne lui est pas difficile de trouver des Ancêtres illustres. Le Prince même, qui l'a tiré du néant, est souvent le premier à lui en donner de tels, pour faire honneur à son choix, & à ses propres bienfaits. Loüis XIII. étoit ravi qu'on lui dît que le Connetable de Luines étoit de grande extraction; & Loüis XIV. dit un jour à quelqu'un qui lui parloit à dessein des preuves de noblesse, que le fils d'un de ses Ministres avoit faites pour être reçu Chevalier de Malte: *Je savois bien, qu'un tel* (nommant le pere) *etoit de meilleure Maison, que l'on ne croyoit.*

2. Un Favori ne peut jamais employer plus utilement le crédit qu'il a auprès de son Prince, qu'en faveur du lieu de sa naissance. C'est le plus durable monument qu'il puisse ériger à sa Memoire, & à sa famille, que de faire dire à jamais par ses compatriotes: *C'est à un tel que nous avons l'obligation de ce privilége. de cette franchise, de cette exemtion.* Guillaume Fouquet de la Varenne ne pouvoit pas mieux montrer le bon usage qu'il savoit faire de sa fortune, qu'en établissant, comme il fit, un Présidial, une Election, un Grenier à sel & un College, dans la ville de la Fleche, dont il étoit natif. Sixte V. disoit souvent qu'il n'avoit jamais rien trouvé de plus loüable en la personne de Gregoire XIII. son predecesseur immédiat, que la grande affection qu'il portoit à la ville de Bologne, sa patrie. C'est pourquoi il l'imita parfaitement en cela, par l'hon-

à l'avenir, exemts de tout tribut, leur Isle étant spécialement consacrée au service de ce Dieu a.

Où, exemts de tout tribut, comme étant de tout tems autant de ministres uniquement consacrez au service de ce Dieu.

Il auroit pû sans doute alléguer plusieurs services qu'ils avoient rendus aux Romains, & même des victoires; où leur secours avoit été très utile; mais, par un effet de sa franchise ordinaire, il ne voulut point dégui-

NOTES MELE'ES.

a. Il y a au latin, *ut omni tributo vacui in posterum Cui sacram & tantum Dei ministram insulam colerent*. Le *Dati* a mieux rendu ce passage que les autres Traducteurs [Che a' prieghi di lui, *dit-il*, si doveva far tanto di honore & di favore, che quella Isola, come d'un tanto iddio cultivatrice habitare si potesse libera & esente da ogni gravezza.] Le *Politi* a exprimé *Ministram insulam* par ces mots: [quell' isola sagra, e Ministra di tanta Deità:] & le *Davanzati* par ceux-ci: [gli abitatori di tale isola a tanto Iddio consagrata e ministrante.]

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'honneur qu'il fit à la sienne, lorsqu'il fut promû au Cardinalat, en quittant son nom de famille, pour prendre celui de *Montalto*; puis en érigeant ce bourg en ville épiscopale, avec beaucoup d'exemtions & de privilèges. Le Cardinal de Richelieu fit ériger pareillement le village de son nom en ville & Senechaussée, & lui fit accorder tant d'immunitez, que cette nouvelle ville est devenuë une des plus considérables du Poitou par le concours de quantité des meilleures familles de la Province, que les franchises & la bonne police y ont attirées.

b. Le

déguiser, sous des motifs affectez, la grace, qu'il accordoit à Xénofon seul b.

LX. Les Bizantins ayant été admis à l'audience demandérent d'être déchargez des tributs excessifs qu'ils payoient, remontrant, qu'ils avoient fait alliance avec nous dès le tems que nous faisions la guerre à ce Roi de Macedoine, qui fut apellé Pseudofilippe [le Faux-Philippe] à cause du vice de sa naissance a; que depuis ils avoient

NOTES MELE'ES.

b. Le latin porte: *Sed Claudius facilitate solita, quod uni concesserat, nullis extrinsecus adjumentis velavit.* Le Dati a plutôt parafrasé que traduit ce passage. [Ma l'animo e'l costume di Claudio era, *dit il*, che quello che egli faceva o concedeva per favorire qualcheduno, (mal) non l'andava velando di fuori, o con mendicate ragioni amplificando: mà con la propria virtù di quello istesso ornando l'andava.] Le Davanzati l'a mal entendu. [Ma Claudio, *dit-il*, dolce al solito, non abbellì la grazia, col ricordarle.] C'est-à dire: Mais Claudius, doux à son ordinaire, n'embellit point cette grace par aucune mention de ces victoires. Le Politi ne l'a pas bien rendu non plus: [Ma Claudio, co la solita sua piacevolezza non velava con altre ragioni quel che altrui concedeva per gratia.] Ni le Sueyro: [Mas Claudio, *dit-il*, con su facilidad ordinaria no encubria con otras palabras la que hazia en favor de alguno.] Le Coloma très bien: [Mas Claudio, con su acostumbrada facilidad, no usò de otro color, para encubrir lo que hazia en gracia de uno solo.] Chanvalon aussi: [Mais la facilité ordinaire de Claudius ne soufroit pas qu'il cherchât d'autres prétextes plus spécieux à ce qu'il faisoit pour gratifier une seule personne.] D'Abl. a fui la difficulté: [Mais par sa facilité ordinaire, il négligea d'aporter des raison pour déguiser cette faveur.] Il n'exprime point *quod uni concesserat.*

a. Tacite dit, *ut degeneri*: & le Davanzati traduit: *come traligno*, c'est à dire, comme forlignant: Le Dati: *il quale per la sua mala natura & pessimi costumi si chiamava Pseudo Filippe*

voient envoyé des troupes contre Antiocus, Persés, Aristonique; secouru Antoine dans la guerre contre les Pirates; assisté Silla, Lucullus, & Pompée; & tout récemment les Cesars, lorsqu'ils avoient campé ou séjourné en ces quartiers-là; en leur portant par mer & par terre toutes les provisions nécessaires pour la subsistance de leurs armées. Car les Grecs bâtirent autrefois Bizance dans un détroit qui sépare l'Europe de l'Asie b; sur ce qu'ayant consulté Apollon Pithien, pour savoir en quel endroit ils bâtiroient une ville, l'Oracle leur avoit répondu, de chercher [choisir] une assiéte à l'opposite du territoire des aveugles: par où étoient désignez les Calcédoniens, qui étant venus les premiers en cette contrée, & y ayant consideré les lieux, avoient choisi le pire c. Car Bizance

NOTES MELE'ES.

lippo. Le Politi *chiamato per sua viltà Falso Filippo.* Le Coloma de même: *Llamado per su vileza Philippo Falso* Et le Sueyro aussi: *Llamado por su covaldia el Falso Philippo.* Baudouyn: *qui pour sa lâcheté ou supposition fut surnommé faux-Philippe.* Chanvalon, *comme celui qui avoit dégeneré:* Et d'Abl. *qui pour avoir dégeneré de ses ancêtres fut appellé Pseudo-Philippu.*

b. Aujourd'hui Constantinople, qui est la même ville que Bizance, a un de ses fauxbourgs en Asie.

c. El sacerdote de Apolo Pitio consultado por los fundadores de Bizancio les diò su respuesta con un enigma, diciendo, que fundasen en frente de la tierra de los Ciegos; sinificando, que los Calcedonenses lo fueron, pues no vieron

zance est située dans un terroir fertile, & sur une Mer abondante, à cause que tout le poisson, qui sort du Pont Euxin, rencontrant à l'autre bord des rochers, qui vont de travers sous les eaux, fuit ce rivage, & vient se jetter dans son port. Ce qui avoit fort enrichi ses habitans. Mais la quantité des impôts les ayant, depuis, accablez, ils furent contraints d'en demander ou la fin, ou la modération. Et le Prince apuya leur cause 1, representant qu'après les maux qu'ils

NOTES MELE'ES.

ron en frente de si el otro mejor sitio para poblarlo; adonde se fundò despues Bizancio, ò Constantinopla, por estos consultores en fuerça desta respuesta. *Don Juan Vitrian chap. 67. de son Comines*, H.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. C'est une agréable chose, que de voir un Prince defendre la cause de ses sujets contre les Tresoriers de son Epargne, & aimer mieux soufrir une diminution de ses revenus, que de fouler son peuple. Lorsque le Prince est en état de soulager ses peuples, & qu'il ne le fait pas, ils perdent peu à peu le respect & l'amour qu'ils lui doivent. La réponse menaçante & cruelle, que Roboam fit aux Tribus, qu'il apesantiroit le joug que son pere leur avoit imposé, fut bientôt suivie de leur révolte: pourquoi, dirent-ils, nous intéressons-nous tant pour la postérité de David? quel bien nous revient-il de l'obéïssance que nous rendons à la famille d'Isaï? Dans le siecle passé Christiern II. perdit les Royaumes de Danemarc & de Suede, & Philippe II. une partie des Pays-bas, pour avoir imité la rigueur

qu'ils avoient tout récemment soufferts dans les guerres de la Thrace d & du Bosfore e, ils méritoient d'être soulagez. Ils furent donc déchargez de tout pour cinq ans.

AN DE ROME. 807.

LXI. Sous le Consulat de M. Asinius & de M. Acilius, on connut par divers prodiges, qu'il alloit arriver quelque changement en pis. Le feu du Ciel brûla les enseignes & les tentes des soldats : un essain d'abeilles se planta sur le faîte du Capitole : il naquit des enfans andrógins a, & un

NOTES MELE'ES.

d. La guerre de Thrace fut sous le regne de Tibére, qui la termina heureusement par le Ministére de Poppeus Sabinus.

e. Celle du Bosfore faite sous Claudius au Roi Mitridate. Voyez les articles 15. 16. 17. 18. 19. 20. & 21. de ce 12. livre des Annales.

a. Il y a au latin : *biformes hominum partus* : traduit par le Dati : [creature monstruose con l'uno & l'altro sesso ;] par le Politi : [huomini con due faccie ;] de même par le Sueyro : [con dos ras ;] par le Coloma : [con dos cabeças ;] par Chanvalon pareillement : [qui avoient deux têtes.] Qui n'est point, à mon avis, ce que Tacite entend par *biformes*, usant du mot, *bicipites*, quand il veut dire, deux têtes. *Bicipites hominum, aliorumve animalium partus*. Annal. 15. Baudouyn dit:

REFLEXIONS POLITIQUES.

gneur de Roboam ; & Philippe IV. le Portugal pour avoir méprisé les plaintes & les remontrances réitérées des Portugais.

I. Les

un petit cochon, qui avoit les ongles d'un épreuvier. On mettoit encore au nombre des prodiges la diminution du nombre de chaque sorte de Magistrats, étant morts en peu de mois un Questeur, un Edile, un Tribun, un Préteur, & un Consul. Mais Agrippine fut bien plus effrayée d'une parole 1, que Claudius avoit dite dans le

NOTES MELE'ES.

dit: [il y eût des enfantemens de deux especes & formes.] D'Abl. se contente de dire: *il naquit des enfans monstrueux*, sans exprimer en quoi. Davanzati, qui ne veut pas estre plus clair que Tacite, pour lui ressembler mieux, s'est servi du mesme mot [Nacquero, *dit il*, umani parti bisformi.] Enfin le mot, *biformes*, pouroit bien signifier aussi des enfans mipartis entre l'homme & la beste; ainsi qu'il est arrivé très souvent.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Courtisans sont attentifs à toutes les paroles des Princes, ils n'en laissent tomber aucune, particuliérement de celles qui échapent par belle humeur, ou par colere: deux malheureux guichets, par où les Princes laissent sortir tout ce qu'ils ont de plus caché dans le cœur. Louis XI. avec toute sa dissimulation, ne pouvoit retenir sa langue, ni ses bons mots, quand il étoit dans la joie; ni Sixte V. garder son secret, lorsqu'il étoit en colere. Le premier payoit libéralement l'amende toutes les fois qu'il avoit trop parlé, & qu'il en craignoit quelque dommage: mais l'autre, qui ne craignoit rien, & qui ne parloit presque jamais à l'Ambassadeur d'Espagne que par menaces, éprouva la vérité de ce proverbe: *Qui menace, avertit*: Car les Espagnols ne firent point de scrupule d'ôter la vie à un Pape, qui vouloit leur ôter un Royaume. Voilà

le vin, qu'il lui étoit fatal de souffrir les débauches de ses femmes, & puis de les punir : car elle en prit la résolution de le prévenir, dès qu'elle se seroit défaite de Domitia Lepida, qui lui donnoit de la jalousie, parce qu'étant fille de la jeune Antonia, *petite* niéce d'Auguste, & sœur de Cn Domititus, premier mari d'Agrippine, sur qui elle avoit encore un degré de parenté, comme cousine germaine de sa mere ; elle se croyoit d'aussi haute naissance qu'elle. Outre qu'elles étoient à peu près de même âge, aussi belles, aussi riches, l'une que l'autre : toutes deux impudiques, infames, & violentes : toutes deux émules en vices autant qu'en fortune, il y avoit encore entr'elles un debat furieux, à qui auroit plus de pouvoir sur l'esprit de Néron. La tante y employoit les caresses & les presens ; la mére au contraire, la rigueur & les menaces ; voulant bien donner l'empire à son fils, mais ne pouvant souffrir qu'il commandât [2].

LXII. Le-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Ia combien il importe aux Princes d'être secrets, & sur tout de ne point menacer les Grands, dont ils ont dessein de se défaire, ou de se saisir.

2. Il est tout commun de voir des Grands, qui veulent bien procurer à leurs amis une place dans le

LXII. Lepida fut donc accusé, d'avoir fait des imprécations magiques contre le maria-

le Ministere politique, mais c'est pour en avoir toute l'autorité, & pour gouverner le monde à leur fantaisie, sous le nom d'autrui. D'où il arrive souvent, qu'à force d'abuser de la complaisance & de la reconnoissance de leurs amis, & de vouloir en faire des esclaves, ceux-ci sont à la fin contraints de lever le masque, & de rompre avec eux, pour cesser de se deshonorer eux-mêmes. Le Cardinal de Lorraine, Premier Ministre sous François II. fit rendre les Seaux au Chancelier Olivier, à qui la Duchesse de Valentinois les avoit fait ôter par Henri II. mais Olivier ayant bientôt éprouvé, que le but du Cardinal étoit de lui faire payer cette obligation par une obéïssance aveugle, c'est-à-dire, par un consentement général à toutes les opressions du peuple, il en prit un tel déplaisir, qu'il en mourut, *inter suspiria & gemitus*, dit Mr. de Thou, *exprobratorias voces identidem repetens, quibus sibi vim ab eo illatam intelligi volebat*: après avoir reproché en face au Cardinal la violence de son gouvernement, & la rigueur invincible, dont il avoit usé envers lui, pour faire passer des Edits injustes. Le Cardinal de Richelieu imita fort en cela le Card. de Lorraine: car il ne mit jamais dans les grandes charges que des hommes complaisans, flexibles, & d'humeur à se contenter de la gloire d'obéïr. On sait qu'il ne donna les Seaux au Président Seguier, qui fut depuis Chancelier, que sur le portrait que lui en fit le Prieur des Roches, son Secretaire, qui lui dit, que c'étoit un homme souple, & né pour la servitude.

1. Il

mariage du Prince a, & troublé la paix de l'Italie, faute de s'être mise en devoir de reprimer l'insolence de cette multitude d'esclaves 1 qu'elle nourrissoit en Calabre. Et pour

NOTES MELE'E'S

a. Il y a au latin, *quòd conjugium principis devotionibus petivißet.* Ce que d'Ablancourt n'a point entendu, ni par conséquent rendu, par ces paroles : [d'avoir essayé par charmes & par sortileges de parvenir au mariage de l'Empereur.] *Devotionibus peteré* est la même chose à Tacite, que *diris devovere, devotionibus perimere. Petere*, ne signifie point ici, *demander*, mais, *ataquer*; comme quand il dit : *veneno petere : veneno cum à Lepida petitum.* Annal. 3. Don Carlos Coloma & le Davanzati ont traduit ce passage comme d'Ablancourt. [Imputosele à Domicia, *dit le premier*, que avia procurado casar con el Emperador por via de hechizos, y abominables invocationes] Et l'autre : [d'aver con malie cercato il matrimonio del Principe.] Le Sueyro dit : [que avia querido matar con hechiços a la muger del Principe,] c'est-à dire, que Lepida fut accusée d'avoir voulu faire mourir Agrippine par des charmes & des sortileges. Baudouyn de même : [qu'elle avoit cherché d'ôter la femme du Prince par charmes & invocations d'esprits :] comme aussi le Politi : [che havesse voluto ammaliare la consorte del Principe] Le Dati fait tomber la conjuration magique sur l'Empereur & sur Agrippine : [Domitia fu accusata, che nel matrimonio contrattosi intra Cesare & Agrippina haveva fatto detestabili preghiere, & perviadi incanti & maledittioni harebbe voluto guastarlo.] M. de Chanvalon dit à peu près la même chose : [que par magie elle avoit voulu troubler le mariage du Prince] Au reste, si Lepida y eût prétendu, Tacite n'auroit pas manqué de la nommer avec les trois postulantes, dont il parle tout au commencement de ce 12. livre. Et pour peu qu'elle eût déclaré son desir à Narcisse, qui étoit son ami, & grand ennemi d'Agrippine, ce favori ne l'auroit pas proposée moins volontiers à Claudius, qu'Elia Petina, dont il défendit hautement les interêts. D'où il résulte, que D'Abl. n'a point rencontré le sens du passage, dont il est question dans cette remarque.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Il arrive souvent que les Maîtres périssent par le

pour ces causes on lui ordonna de mourir, sans écouter les remontrances de Narcisse, qui se défiant toûjours de plus en plus d'Agrippine, avoit dit un jour parmi ses amis, qu'il se tenoit également perdu, soit que l'Empire vinst à Britannicus, ou à Néron; mais qu'il avoit tant d'obligations à Claudius, qu'il vouloit mourir pour son service. Qu'ayant acusé & fait condanner Messaline, & Silius, *son adultére*, il auroit encore de quoi former une accusation toute pareille, si Néron parvenoit à l'Empire. Que si au contraire Britannicus y succedoit, ce Prince ne lui en sauroit aucun gré, attendu que sa marâtre n'auroit pas eû occasion de boulverser la maison des Cesars, si Narcisse n'eût pas découvert les

dé-

REFLEXIONS POLITIQUES.

le trop de licence qu'ils donnent à leurs valets; & qu'on leur impute des crimes, dont ils ne sont coupables que pour avoir entiérement ignoré tout ce qui se passoit dans leur maison. Le malheur de Galba vint en partie de la grande autorité qu'il avoit laissé prendre à ses affranchis, & à ses autres domestiques, qui prenant à toutes mains, tandis que lui ne donnoit rien, le feloient haïr comme l'auteur de leurs exactions & de leurs injustices, quoique véritablement il n'en sçût rien; & qu'il eût vécu avec un desintéressement exemplaire dans les provinces qu'il avoit gouvernées avant que de parvenir à l'Empire.

débauches de sa mére à Claudius : quoique celles d'Agrippine avec Pallas fussent si connües, que personne ne pouvoit douter, que la passion de regner ne fût plus puissante dans son esprit, que la pudeur & que l'honneur b. En tenant tel ou sembla-

NOTES MELE'ES.

b Tout cet artice est si obscur dans Tacite, que tous ses traducteurs l'ont interpreté diferemment. *Convictam Messalinam*, dit il, *& Silium : pares iterum accusandi causas esse, si Nero imperitaret. Britannico successore nullum principi meritum, ac Novercæ insidiis domum omnem convelli, majore flagitio, quam si impudicitiam prioris conjugis reticuisset. Quanquam ne impudicitiam quidem nunc abesse, Pallante adultero. Ne quis ambigat, decus, pudorem, corpus, cuncta regno viliora esse habere.* Baudouyn a traduit ainsi ce latin. [Que Messalina avoit été convaincüe, & Silius aussi : & derechef se presentoient semblables causes d'accusation Si Neron venoit à estre Empereur, laissant Britannicus son successeur, il n'en seroit point tenu à son pére. (Je suis seur que ce n'est point là ce que Tacite a voulu dire; & que cette glose sera encore moins entendüe que le texte) mais que par les menées de cette marâtre, (ne diroit-on pas que ces derniers mots tombent sur Messaline, qu'il vient de nommer; au lieu qu'ils ne peuvent convenir qu'à Agrippine qui étoit la belle mere de Britannicus :) toute la maison de l'Empereur étoit mise ce dessus dessous, plus honteusement & méchamment, que s'il eût celé l'impudicité de sa premiere femme. (Il faloit dire, de sa précedente femme : car Messaline, dont Tacite parle ici, étoit la troisiéme femme de Claudius) combien que la même maison ne fût à l'heure sans impudicité, puisque Pallas entretenoit cette-ci en adultére : afin qu'aucun ne fist doute, que son honneur, sa pudicité, son corps, & toutes choses ne lui étoient rien, pourvu qu'elle eût moyen de regner & commander.] M. de Chanvalon a bronché dans les mêmes endroits : [Que si Britannicus (dit il) étoit declaré successeur de l'Empire, il ne s'en sentiroit en rien obligé au Prince; & que toute la maison seroit renversée par les trahisons de la marâtre, avec plus de lâcheté, que s'il eut tenu secrete l'impudicité de la premiere femme, &c] D'Ablancourt a plûtôt paraphrasé & commenté que traduit ce que dit ici Ta-

blable discours, il embrassoit Britannicus, & s'a-

NOTES MELE'ES.

Tacite. Voici le tour qu'il y donne : [Qu'il avoit déja fait condamner Silius & Mesaline : qu'il feroit bien encore la même chose d'Agrippine & de son galand. Que s'il laissoit venir Neron à l'Empire, il ne rendoit aucun service à son maître, parceque cette Princesse ambitieuse ne manqueroit pas de perdre sa famille, & de faire tuer Britannicus ; & qu'il eût mieux valu ne découvrir jamais les impudicités de Messaline, que de souffrir celles de sa rivale, qui s'abandonnoit lâchement à un Affranchi pour regner, & prostituoit honteusement à Pallas son corps. & sa réputation : afin d'aprendre à tout le monde, qu'il n'y avoit rien qu'on ne dût faire pour une Couronne.] Le Dati fait parler ainsi Narcisse: [che egli gia haveva accusato Silio & Messalina, & à quelli procacciato la morte : ma che hora non haveva minor cagioni di accusare Imperoche se Nerone veniva al principato, & Britannico poi nell'Imperio gli succedesse, non era per haver favore nè luogo appresso di lui. Et tutta la Corte & famiglia Britannico per le fraudi & occulte insidie della matrigna era per divenirne destrutta & rovinata, & che maggiori & intollerabili sceleratesse sarebbero state per nascere, che giamai auvenissero, s'egli havesse taciuto la impudicitia & le libidini di Messalina : benche Agrippina encora non fusse pudica ; perche certissimo era, ch'ella si macchiava con Pallante, & stimava più l'imperio & la potenza, che l'honore à donna honesta convenevole, che la vergogna, & finalmente che il proprio corpo suo.] Voilà bien du verbiage, mais il y a plus & moins que dans le texte latin Davanzati le rend bien, & fait tenir à Narcisse un langage, par lequel cet Affranchi avoüe qu'il avoit mal fait de perdre Messaline; au lieu que Dati lui fait dire, que s'il n'eût pas averti Claudius des debauches de Messaline, il en fût arrivé les plus grands desordres, qu'on eût jamais vus à Rome. [Convinsi, *dit il*, Messalina e Silio : ora ci son da fare le medesime accuse : ma se Nerone succederà, mene saprà il malgrado : e questa matrigne farà ogni cosa per disperdere Britannico vero successore, con tutta sua casa. Tal che io faceva minor male à statmi cheto di quelle vergogne prime, poiche non ci mancano queste seconde di Pallante : tanto stima ella poco l'onore, il grado, il corpo, ogni cosa, per regnare.] Le Politi de même, mais plus diffusément ; [Essere

& s'adressant tantôt aux Dieux, tantôt à lui,

NOTES MELÉES.

sere stata conventa Messalina, e Silio: non mancare ora le medesime cause d'accusare, regnando Nerone Succedendo Britannico, non haver merito alcuno con esso: (*ce que Davanzati n'a point exprimé,*) in oltre che per i tradimenti della matregna sarebbe in scompiglio tutta la casa, con maggiore sceleratezza, che se havesse taciuto l'impudicitia della prima moglie Quantunque ne ancor'oggi manchino dishonestà coll'adultero Pallante; acciochè nissuno stia in dubbio, che ella per il regno non tient cento d'honore ò di vergogna, ne del proprio suo corpo.] Sueyro n'a pas bien entendu ces paroles: *pares iterum accusandi causas esse, si Nero imperitaret.* [Ahora, *dit-il*, tenia otra vez las mismas causas para emprender la acusacion.] D'où il renvoye à la marge à cet avertissement: *Pareceque falta aqui algo.* C'est à dire: Il me semble qu'il manque ici quelque chose. En quoi il s'est trompé, pour n'avoir pas pris garde que ces trois mots, *si Nero imperitaret*, sont de la même période, & non point de la suivante, où il les a mal incorporez; & que c'est un parallele que Narcisse fait entre Messaline, mére de Britannicus; & Agrippine, mére de Néron; toutes deux adulteres: comme voulant dire: Si j'ai bien osé accuser d'adultére Messalin & Silius, sous le regne de Claudius: j'aurai les mêmes raisons d'accuser du même crime Agrippine & Pallas, quand Néron regnera. Et comme j'aurois à craindre le ressentiment de Britannicus, dont j'ai fait perir la mére, si jamais il succedoit à l'Empire; je ne serois pas moins en danger sous Néron, s'il y parvenoit, parceque je ne pourrois pas m'exemter d'accuser sa mére & Pallas, dont la débauche est publique. [Que si reynando Nero, *continuë Sueyro*, le viniesse a succeder Britannico, no tendria que agradecerle; y por los artificios de la madrastra, se destruya toda la casa con mayores maldades, que si uviera callado la deshonestidad de la muger primera; aunque esta no era nada casta, pues tenia por adultero a Pallas; paraque supiesse todo el mundo, que estimava mas el reyno que su fama, honra, y cuerpo] Don Carlos Coloma a bien pris le sens de Tacite. [Que *dit-il*, avian sido acusados y convencidos Mesalina y Silio, sin que parasse el daño en aquello, pues de nuevo se offrecian las mismas causas de accusacion, y à il, el mismo peligro, imperando Neron. Sino veamos por otra parte, (dezia el) de que

lui, il fesoit des vœux pour sa conservation, *afin*, disoit il, *qu'étant parvenu à un âge vigoureux vous soyez en état de chasser les ennemis de votre pére, & de vous vanger des meurtriers de votre mére*.

LXIII. Parmi tant de soucis, Claudius tombe malade, & se fait porter à Sinuesse dans l'espérance de recouvrer la santé par la bonté de l'air & des eaux. Alors Agrippine profitant de l'occasion qui se presentoit d'exécuter le crime qu'elle couvoit depuis long tems 1, (car elle ne manquoit pas de gens affidez) consulta du genre de poison qui y seroit le plus propre. Elle craignoit d'un côté, qu'un poison soudain ne découvrit sa trahison; & de l'autre, qu'un poison lent & tabifique, avec lequel Claudius se sentiroit mourir, ne lui

NOTES MELÉES.

que Principe puedo yo esperar agradecimiento? Si llega Britanico à ser Emperador, trastornarse à toda la casa con asechanças de la madrastra, y sera mi mayor delicto el no aver callado la deshonestidad de Mesalina: como si agora faltassen cosas deste genero, que acriminar en Agrippina: pregunteuselo à su adultero Palante, y veran, como a trueque de reynar no haze caso de honra, de verguença, ni de su proprio cuerpo.]

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Plus une femme est coupable envers son mari, plus elle entreprend volontiers sur sa vie.

Cùm gravis illa viro, tunc orba tygride pejor.
Juvenal Sat. 6

 2. Ces

lui donnât le tems de la deviner, ou de l'aprendre; & ne lui fist, par un retour de tendresse, rapeller son fils à l'Empire a. Il faloit donc un poison qui lui troublât l'esprit, & dont il ne mourût pas si tôt. Et pour cet effet on s'adressa à une femme habile en cette manœuvre, nommée Locusta

NOTES MELE'ES.

a. Il y a au latin : *ne repentino & præcipiti facinus proderetur: si lentum & tabidum delegisset, ne admotus supremis Claudius, & dolo intellecto, ad amorem filii rediret.* [Elle craignoit, *dit d'Abl.* qu'un poison lent lui donnât le tems de se repentir, & de rendre l'Empire à son fils. D'autre côté elle apréhendoit les bruits de la renommée, & craignoit de trahir son secret par la précipitation.] Cela est bien traduit en gros, mais mal en détail : à quoi ce Traducteur n'a jamais aporté beaucoup d'exactitude. Le Dati a fort étendu ce passage de Tacite, mais aussi l'a-t-il bien rendu. [Agrippina, *dit-il*, gia pezzo fà, desiderosa di commettere qualche scelerità contro à Claudio, suo marito, e parendoli sceli fusse hora offerto buona occasione, nè havendo bisogno di Ministri, cominciò à pensare, con che sorte di veleno ella voleva levarsel dinanzi: imperoche dandogli un veleno, che di subito l'ammazzasse, dubitava che la cosa non si scuoprisse : eleggendone uno, che lentamente operasse, il quale lo facesse ammalare, & appoco appoco à morte lo conducesse, temeva, che Claudio divenendo per ciò languido & fiacco, & con buon sentimento venendo à morte, dell'inganno non s'accorgesse, & però & da lei & dal figlivolo venisse con l'animo ad alienarsi, & ritornandoli l'amore del proprio figlivolo Britannico, non si rivoltasse à farlo dell'Imperio successore.] Davanzati au contraire dit en peu de mots: [Agrippina gia risoluta di auvelenarlo, e quella occasione sollecitando, nè mancandole ministri, si consigliava con qual veleno : repentino scoprirebbe; troppo; à termine, e stento, Claudio sen' auvederebbe; e condotto al capezzale, lo strignerebbe l'amore à lasciare al figlivolo.]

2. Ces

ta , condamnée depuis peu pour empoisonnement, & qui fut entretenuë long-tems comme un des instrumens de la Domination b. Cette femme prépara le poison,

NOTES MELE'ES.

b. Tacite dit: *diu inter instrumenta regni habita.* Ce que M. de Chanvalon n'a pas bien rendu par ces mots: [que de longue main elle gardoit, comme un instrument capable de transférer l'Etat à qui il lui plairoit.] Car si Locusta eût été de longue main dans la confidence d'Agrippine, elle n'eût pas été tout recemment condamnée pour poison, comme Tacite le marque ici, *nuper veneficii damnata.* On se fût bien gardé

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Ces Ministres secrets, que Tacite apelle *scelerum ministros*, ont toûjours été en regne sous les méchans Princes: Hispon sous Tibére; Suilius, sous Claudius; Anicet, Tigellin; Cossutianus, & Marcellus Eprius, sous Néron; Marcus Reguius sous Domitien; &c. Nôtre Loüis XI. avec toute sa dévotion avoit un semblable Ministre, savoir, le Prevôt tristan, qui exécutoit aveuglément toutes ses volontez, & de qui l'on pouvoit dire aussi bien que du Regulus, que je viens de nommer qu'il étoit *bipedum nequissimus.* Charles IX. & la Reine Catherine, sa mere, se servirent assez long-tems de Maurevel, pour assassiner divers Seigneurs, dont ils ne pouvoient pas se défaire par les voyes ordinaires de la Justice. Quant à l'empoisonneuse Locusta, elle me fait souvenir de la Dame de Brinvilliers & de la Voisin qui ont été pour le moins aussi fameuses à Paris, qu'elle l'étoit à Rome; mais qui pour être, comme elle, tenus sur le pied d'instrumens de la domination, devoient aller demeurer à Venise, où le Conseil de Dix entretient toûjours des empoisonneurs à gros gages.

 3. Tant

son, & l'Eunuque Halot le servit sur la table de Claudius, où il avoit coutume de porter les viandes, & d'en faire l'essai c. Mais tout cela devint si public 3, que les Ecri-

NOTES MELE'ES.

gardé d'offenser Agrippine, en attaquant l'instrument de sa puissance. Ainsi, le *diu* ne signifie point ici, que Locusta fût auparavant sous la protection d'Agrippine; mais seulement qu'elle fut en crédit auprès d'elle depuis l'empoisonnement de Claudius; & que cette Princesse, & Néron, son fils, se servirent encore long tems de son ministére pour d'autres crimes, & particuliérement pour empoisonner Britannicus comme il est raconté dans le livre suivant. Emanuel Sueyro a très bien exprimé les cinq mots latins par ceux-ci: reservada mucho tiempo, como para ser uno de los instrumentos del Imperio.] Et Don Carlos Coloma aussi: [guardada largos dias por uno de los instrumentos del Estado.] Davanzati a bien traduit toute la période [Piacque veleno, *dit il*, che lo facesse uscir di se, e morir adagio, Composelo Locusta, stata già condannata per maliarda, e poi più tempo tenuta tra le masserizie di stato] Remarquez ce mot de *masserizie*, qui signifie *meubles*, & qu'il aplique métaforiquement à Locusta, en disant, qu'Agrippine & Néron s'en servirent long tems comme d'un meuble d'Etat. Baudouyn rêvoit, quand il a traduit *diu inter* &c par: [laquelle avoit été longuement gardée entre autres instrumens à celle qui avoit appetit de régner]

c. C'est à dire, que cet Eunuque faisoit deux charges dans la maison de l'Empereur: l'une de maître d'hôtel, qui étoit de servir sur la table: que les Romains appelloient *structor*: & l'autre de *Prægustator*; dont Atenée fait ainsi la définition: *Dicebantur Prægustatores, quoniam securitatis gratiâ, antequàm Reges cibos gustare consueverunt.* Les Italiens apellent cela *far la credenza*: & les Espagnols, *hazer la salva.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Tant est vrai ce que dit Claudien à Honorius, que les méchantes actions des Princes ne peuvent être secretes.

Nec

Ecrivains de ces tems-là nous aprennent, que ce poison fut mêlé dans un friand ragoût de champignons d ; & que Claudius n'en sentit point d'abord la force, soit par stupidité, ou par yvresse e. A quoi aida encore un flux de ventre, qui sembloit l'avoir mis hors de danger. Ce qui efraya fort Agrippine. Mais la crainte de la mort lui faisant mépriser la haine & l'infamie qu'elle alloit encourir 4, elle apelle à son secours

NOTES MELE'ES.

d. *Boletus domino, sed qualem Claudius edit.*
Ante illum uxoris, post quem nil amplius edit. Juvenal Sat. 5.

e. D'Abl. a mal rendu ce latin : *nec vim medicaminis statim intellectam, socordiane Claudii, an vinolentia* : par ce françois : [Toutefois, soit pour la stupidité de Claudius, ou pour son yvrognerie, il ne fit pas si tôt son effet.] Car la stupidité, ni l'yvrognerie, n'empêchent point l'effet du poison. Un stupide est aussi facilement emporté par le poison, qu'un bon esprit : un homme yvre ne resiste pas mieux à la force du poison, qu'un homme à jeun ; mais il la sent moins, parce que l'yvresse lui ôte la connoissance, & lui engourdit & émousse le sentiment. Davanzati a bien exprimé la pensée de Tacite, & en peu de mots : [e Claudio ebbero ò balordo, non se n'auvide.] Et le Dati aussi, mais plus diffusément : [Et che egli incontinente non conoscesse la forza & violenza del veleno, non si sà se e' nacque dal poco suo intendimento ; ò perche e' fusse all'hora riscaldato dal vino.]

REFLEXIONS POLITIQUES.

Nec posse dari regalibus usquam
Secretum vitiis ; nam lux altissima fati
Occultum nil esse sinit, latebrasque per omnes
Intrat, & angustas explorat fama recessus.

4. On ne sort presque jamais d'un grand danger,

 que

ſecours le Médecin Xenofon, dont elle avoit déja diſpoſé l'eſprit à l'exécution de ſes volontez. On croit que cet homme, ſous prétexte d'aider Claudius à vomir, lui mit dans la gorge une plume trempée d'un poiſon 5 très-violent tenant pour maxime,

REFLEXIONS POLITIQUES.

que par un autre danger. Quand on s'eſt une fois embarqué dans une entrepriſe, où il y va de la mort, il eſt plus périlleux de s'en déſiſter, que de tenter tous les moyens d'y réuſſir : car ſi vous demeurez en chemin, la punition de vôtre faute eſt certaine ; & ſi vous paſſez outre, vous avez lieu d'eſpérer de pouvoir vous en garantir par un coup de bonheur. C'eſt ſur quoi le Duc de Guiſe ſe fondoit, lorſqu'il fit cette réponſe au Duc de Mayenne, ſon frére : *Vos raiſons ſont bonnes, mais elles ſont venues trop tard ; il eſt plus dangereux de ſe retirer, que de paſſer outre.* Et s'il eût ſoutenu cette theſe juſqu'au bout, ſans ſe réconcilier jamais avec Henri III. ou du moins, s'en retourner jamais à la Cour, il auroit pû facilement éviter le malheur qui lui arriva à Blois. Il n'avoit qu'à faire comme Montmorency-Damville, qui depuis qu'il eût apris que ce Roi étant à Turin avoit eû la penſée de le faire arrêter, ſe tint toûjours dans ſon Gouvernement de Languedoc, bien réſolu de ne voir jamais Henri III. qu'en portrait.

5. Les grands bienfaits ſont très-ſouvent payez d'une grande ingratitude. Témoin ce Xenofon, à qui Claudius avoit fait tout récemment tant d'honneur dans le Sénat, en faiſant accorder, à ſa priére, une exemtion generale & perpetuelle de tributs aux habitans de l'Iſle de Cô, ſes compatriotes. Son infame

me, que les crimes atroces se commencent avec péril, & s'achevent avec 6 récompense f.

LXIV. Ce-

NOTES MELE'ES.

f. *Et quando ultima timebantur, spreta præsentium invidia, provisam jam sibi Xenofontis medici conscientiam adhibet. Illo tanquam nisus evomentis adjuvaret, pennam rapido veneno illitam fau-*

REFLEXIONS POLITIQUES.

fame trahison dément bien ce que ce pauvre Prince avoit dit à sa loüange, qu'il étoit issu de la race du Dieu Esculape; lui qui employoit un art destiné à la guérison des Maladies, à empoisonner son Maître, son bienfaiteur, & son souverain, pour violer tout d'un coup tous les droits les plus sacrez de la Nature, & de la Societé Civile. Les Princes n'ont point d'ennemis, dont ils doivent tant se défier que de Medecins infidéles. Mille ont péri, & mille autres périront encore par cette voie. C'est pourquoi Loüis XI. ayant de si terribles apréhensions de la mort, étoit bien excusable d'endurer aussi patiemment qu'il faisoit, *les rudes & outrageuses paroles, que le sien lui disoit.* Comines. Loüis XIV. a bien montré qu'il savoit combien il est dangereux pour les Princes de se servir de Médecins vénaux & mercenaires, lorsqu'il en congedia un, qui non content de ses bienfaits & de ses graces, dont il étoit comblé, lui & toute sa famille, vendoit encore au plus offrant tout ce qui dépendoit de sa charge & de son crédit. De tous les Officiers domestiques du Prince, son Médecin ordinaire est celui qui est le plus étroitement obligé d'être impénetrable à l'avarice. Quand cette qualité lui manque, tôt ou tard il sucombe à la tentation de vendre la vie de son maître à son successeur.

6. Les Princes doivent toûjours se défier des personnes, qui font profession de cette dangereuse maxi-

LXIV. Cependant, on assembloit le Se-

NOTES MELÉES.

faucibus ejus demisisse creditur : haud ignarus summa scelera incipi cum periculo, peragi cum præmio. Ce passage est traduit ainsi par d'Abl. [Alors Agrippine eût recours au Medecin de l'Empereur nommé Xenophon, qu'elle avoit gagné auparavant; & le danger où elle étoit lui faisant négliger tout ce qu'on pourroit dire, elle le pria de hâter l'exécution. (de quoi? (Lui qui savoit que les commencemens sont dangereux dans les crimes, mais que la récompense est à la fin; fit semblant d'aider le vomissement de Claudius, & lui mit dans le gosier une plume empoisonnée, dont il mourut.] Davanzati a très bien rendu le sens de Tacite, & suivi l'ordre de ses paroles. [Agrippina, andandone il tutto, lasciò ire i rispetti, e corse à Senofonte medico, già acconcio: (c'est à dire, déja préparé.) Egli, quasi per farlo vomitare, gli cacciò in gola una penna intinta in tossico da far subito: sapendo i sommi eccessi cominciarsi con pericoli, e spedirsi con premio.] Et le Politi pareillement: [perche ne andava il tutto,

REFLEXIONS POLITIQUES.

me, contre laquelle les Payens même ont armé leur Deesse Nemesis, pour efrayer & retenir les scelerats. A plus forte raison les Chrétiens doivent-ils detester une doctrine, qui aguerrit les méchans & les impies, & dont la Justice Divine a si souvent & si rigoureusement puni, dès cette vie même, les maîtres & les disciples. Au reste, ce Medecin Xenofon est un exemple de ce que dit Comines, que les méchans empirent de beaucoup savoir, au lieu que les bons en amandent. Toutefois, ajoûte-t-il, il est à croire que le savoir amande plutôt un homme qu'il ne l'empire..... & j'en ai vû plusieurs experiences entre les grands personnages, & que le savoir les a retirez de bien mauvais propos, & aussi la crainte de la punition de Dieu, dont ils ont plus grande connoissance, que les gens ignorans, qui n'ont ni vû ni lû.

Sénat, & les Consuls & les Prêtres faisoient des vœux pour la santé du Prince, à qui l'on continuoit toûjours de porter des couvertures & des boüillons, quoiqu'il fût mort, jusqu'à ce qu'on eût préparé tout ce qu'il faloit pour assurer l'Empire à Néron. Et premiérement Agrippine, faisant le personnage d'une femme accablée de douleur, tenoit Britannicus entre ses bras, l'apelloit le véritable portrait de son pere, & l'amusoit par des caresses artificieuses, de peur qu'il ne sortist de sa chambre, où elle retenoit aussi Antonia & Octavia ses sœurs, comme cherchant à se consoler avec eux trois. Outre cela, il y avoit des gardes dans toutes les avenuës, & d'heure en heure, elle publioit que le Prince alloit de mieux en mieux, afin que les soldats eûssent toûjours bonne espérance, jusqu'à ce que le tems favorable, marqué par les Astrologues, fût venu a.

LXV. En-

NOTES MELE'ES.

tutto, posto da canto ogni rispetto, conferisce il fatto con Xenofonte Medico, già suo confidente; il quale, come per provocar il vomito, credesi che gli mettesse nelle fauci una penna intinta nel veleno subitaneo: molto ben certo, che le grandi sceleratezze si cominciano con pericolo, e si finiscono con guadagno.]

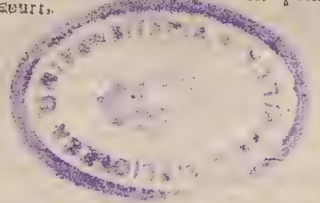
a. *Velut dolore victa, & solatia conquirens, tenere amplexu Britannicum, veram paterni oris effigiem appellare, ac variis artibus demorari, ne cubiculo egrederetur. Antoniam quoque & Octaviam sorores ejus attinuit, & cunctos aditus custodiis clauserat;* cre-

LXV. Enfin, le 13. d'Octobre, sur le midi, les portes du Palais ayant été ouvertes, lorsqu'on ne s'y attendoit pas, Néron, accompagné de Burrhus, se presenta devant la cohorte, qui étoit en garde, selon la coûtume de la milice a, & fut reçu avec des cris de

NOTES MELÉES.

crebròque vulgabat, ire in melius valetudinem Principis, quo miles bona in spe ageret, tempusque prosperum ex monitis Chaldæorum adventaret. [Agrippine, *dit d'Abl.* comme vaincuë de douleur, & cherchant de la consolation dans sa famille, tenoit Britannicus embrassé, l'apellant la vive image de son pere, & arrestoit ses sœurs Antonia & Octavia par d'autres artifices. D'ailleurs, elle avoit fermé toutes les avenuës, & faisoit courir de tems en tems de bonnes nouvelles, pour se saisir de l'Empire.] Le Dati, à son ordinaire, a parafrasé le texte latin. [Agrippina, *dit il*, fingeva d'essere tutta afflitta & dolente, & come se qualche conforto procacciasse al suo dolore, teneva in braccio Britannico, chiamandolo vera effigie del padre, propria sembianza del suo caro marito, & altre finte cose faceva, per intrattenerlo, che di camera non uscisse, ò alla multitudine si facesse vedere; & con tali arti ancora riteneva le due sorelle di Britannico Antonia & Ottavia, procurava che tutte le porte & entrature fussero ben guardate, accioche niuno, senon chi a' lei piaceva, potesse ò entrare, ò uscir fuori. Oltra di questo, mandava fuori voce ad ogni poco che Cesare migliorava, per tenere con tale speranza sospesi i soldati della guardia, fino à che per via de' Magi & de' Caldei havesse saputo il tempo buono & felice per cavar fuori Nerone, & nell'imperio collocarlo.] Et Davanzati: [Teneva Britannico abbracciato e stretto, dicendolo esser tutto suo padre, con varie astuzie trattenendolo, che non uscisse di camera ..... e spesso dava voce, che il principe migliorava, per tener i soldati in buona speranza, e per aspettare il punto buono calcolato da Caldei.]

a. *More militiæ*; qui n'est point exprimé par d'Ablancourt.



b. Le

de joie 1, au premier signe que Burrhus a

leur

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Le succès des grandes affaires dépend presque entiérement de la maniere dont on s'y prend d'abord : quand elles sont bien commencées, elles se terminent presque toûjours heureusement. Si cette premiere démarche de Néron ne lui eût pas réussi, il couroit grand risque de perdre l'Empire.

2. Un sage homme, dit Comines, sert bien en une telle rencontre, & ne se peut trop acheter. La présence de Burrhus, pour qui les Cohortes prétoriennes, avoient beaucoup de respect, assura, ce jour-là, l'Empire à Néron, dont la proclamation étoit le plus dangereux pas qu'il eût à faire pour monter au trône. Car c'étoit là que ce Prince, & sa mere, avoient fort à craindre la mutinerie des soldats, qui n'auroit pas manqué d'être secondée par le peuple. Voilà comment la personne d'un seul homme, dit le même Comines, est quelquefois cause de préserver son maître d'un grand inconvénient. Loüis XI. qui se connoissoit mieux que personne de son tems en habiles gens, faisoit grande estime d'un Philippe de Crevecœur, communément apellé alors le Seigneur des cordes, & non sans cause, dit encore Comines : car de longtems il n'eût fait par force ce que par intelligence il fit par son moyen. Après la perte de la Capelle, du Catelet, & de Corbie, le Cardinal de Richelieu, désespérant du salut de la France, ou plûtôt du sien propre, à cause des clameurs & des imprécations des peuples contre sa personne, étoit sur le point d'abandonner la direction des affaires, & l'auroit en effet abandonnée, si le Capucin Joseph du Tremblay, qui ne trembloit jamais, n'eût relevé son Courage, & ses espérances, par les sages remontrances qu'il lui fit, & par les moyens efficaces qu'il lui donna de regagner

la

leur en fit. On dit pourtant, que quelques-uns hésiterent, regardant & demandant, où étoit donc Britannicus ? mais que personne n'ayant parlé pour lui, ils prirent le maître qu'on leur offroit b. Ensuite Néron se mit dans

NOTES MELE'ES.

b. Il y a au latin: *Dubitavisse quosdam ferunt respectantes, cogitantesque, ubi Britannicus esset ? mox nullo in diversum auctore, quæ offerebantur secuti sunt.* Ce que d'Abl. rend ainsi: [Quelques-uns délibérerent, à ce qu'on tient de mettre en sa place Britannicus, & demanderent, où il étoit? (Des soldats qui étoient en garde n'étoient pas en état de délibérer d'une affaire de cette importance, ni de faire tête à Burrhus leur suprême Chef, qui tenoit ouvertement le parti de Néron. Aussi Tacite a-t-il dit seulement, *Dubitavisse*, qui ne peut nullement signifier ici, déliberer:) mais comme ils ne virent paroître personne, ils suivirent la foule.] ce mot de, *foule* rend très-mal, *quæ offerebantur.* Baudouyn & M. de Chanvalon ont suivi leur Auteur. [Mais voyant, *dit le premier*, qu'il n'y avoit aucun qui se montrât pour soûtenir le contraire, ils suivirent ce qui s'offroit.] & le second: [ils s'aresterent à ce qui se presentoit.] Emanuel Sueyro de mesme: [pero como no tenian quien les dixesse algo en contrario, siguieron los offrecimientos que les hazian.] Et le Coloma encore plus clairement: [y no mostrandose alguno, que pudiese oponerse a lo contrario, sigueron al Principe que se les offrecia.] Davanzati en peu de mots à son ordinaire: [ma non v'essendo chi dicesse altro, si tolsero quel che venne.]

REFLEXIONS POLITIQUES.

la confiance du Roi, & d'apaiser les cris & la mutinerie des Parisiens. C'est pourquoi ce Cardinal avoit bien raison de dire, qu'il n'y avoit point d'homme assez habile pour faire la barbe à ce Capucin.

c. *Pro-*

dans une litiére, & se fit porter au Camp, où il fut salué Empereur, après avoir fait un discours convenable à l'occurrence, & promis de leur donner la même somme [c] que son pére leur avoit donné, à son avenement. Ce consentement des soldats fut suivi de la confirmation du Sénat, & de l'obéïssance des provinces. Les honneurs divins furent décernez à Claudius, & ses funérailles ne furent pas moins pompeuses que celles du divin Auguste, Agrippine se piquant d'être aussi magnifique & somptueuse que Livia sa bisayeule. Mais le Testament de Claudius ne fut pas lû en public, de peur que le peuple ne murmurât de la préféren-

NOTES MELE'ES

c. *Promisso donativo* C'étoit la coûtume des Empereurs Romains de donner, lorsqu'ils prenoient possession de l'Empire, une certaine somme d'argent à chaque soldat des cohortes prétoriennes : & ce don s'appelloit *donativum*, à la difference des largesses que les Empereurs fesoient au peuple dans les réjoüissances publiques : lesquelles s'apelloient *congiarium* : & de la paye ordinaire des soldats, qui s'apelloit *roga* & *stipendium*. *Additum*, dit Tacite, *donativum militi, congiarium plebi* Ann. 12. *paucos dies exsolvendo donativo deprecatum*. Hist. 1. parlant de Galba, qui fut tué par les soldats, pour ne leur avoir rien donné, lors de son avénement à l'Empire. Soit dit en passant, que l'*Augustaticum* est la même chose, que le *donativum*.

d. Ici

rence du fils adoptif au fils naturel d.

NOTES MELÉES.

d. Ici *fils naturel* ne signifie pas bâtard, mais fils propre & legitime, *proprium & sui sanguinis*, comme dit Tacite en parlant de Drusus, fils de Tibére ; & Freinshemius dans sa paraphrase : *Tiberius Drusum, ut proprium & ex sena um, antehabebat Germanico adoptivo.* Expression que j'ai préferée à celle de fils propre à cause de l'antitese agréable de fils naturel & de fils adoptif. Ayant d'ailleurs pour modele feu Mr. de Coeffeteau, qui dit : [Il y a cette difference entre les enfans naturels & les enfans adoptifs, que les premiers viennent au monde, &c.]

Fin du Troisiéme Tome des
ANNALES DE TACITE.





TABLE

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans ce Volume.

Le Chiffre Arabe marque la page, le Chiffre Romain, les Reflexions.

A

les

C

D.

F

G.

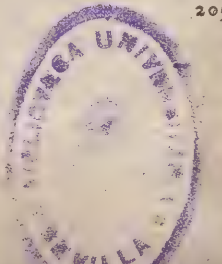
N.

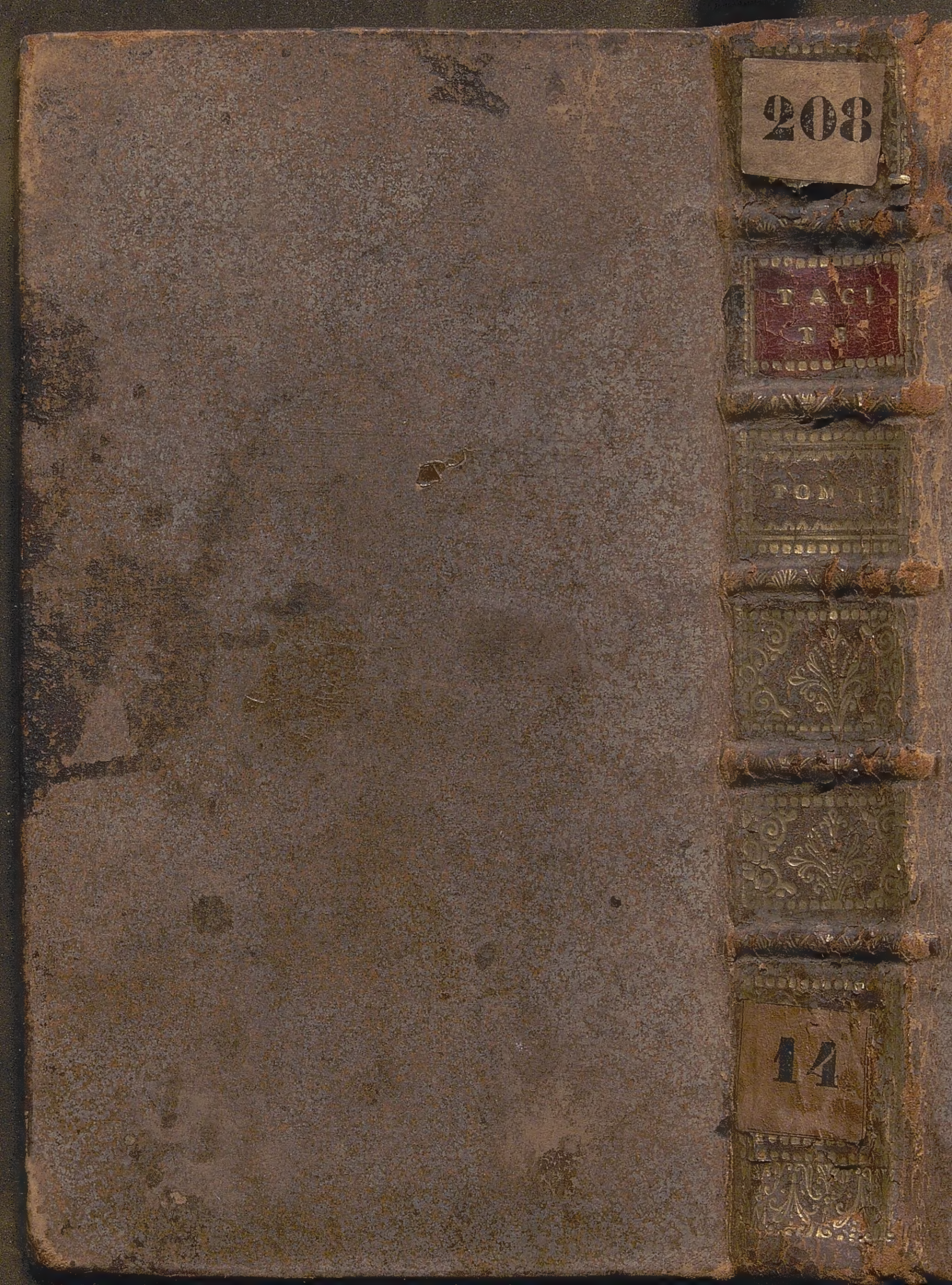
Pom-

Ru-

V.

I N.




208
TACI
TE
TOM.
14


colorchecker CLASSIC
calibrite
mm